

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES DE 2024

La Société Canadian Tire



RAPPORT AUX ACTIONNAIRES DE 2024

La Société Canadian Tire



Message de J. Michael Owens

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À NOS ACTIONNAIRES,

Lorsqu'on regarde l'année 2024 qui est derrière nous, une chose est claire : le paysage du commerce de détail au Canada subit une transformation profonde et permanente. Les pressions concurrentielles autrefois considérées comme cycliques sont devenues la norme. Les géants mondiaux qui forment notre concurrence continuent d'intensifier leur présence dans notre espace, les attentes des consommateurs évoluent rapidement, et l'incertitude économique persiste. Ceux qui attendent le retour des conditions parfaites du marché concurrentiel seront laissés pour compte. Pour la Société Canadian Tire, 2024 a été une année de réinitialisation où l'équipe de direction a su trouver un équilibre habile entre le rendement actuel et la préparation pour l'avenir.

Je félicite Greg Hicks et son équipe de direction pour la constance dont ils ont fait preuve en 2024 et pour l'amélioration importante des résultats financiers par rapport à 2023. Dans un contexte macroéconomique difficile, leurs efforts ont renforcé la position de la Société et généré un solide rendement pour les actionnaires. Malgré leurs progrès, ils demeurent très conscients des défis du secteur et se préparent en conséquence.

La direction et le conseil d'administration se sont posé une question difficile : que faut-il pour être un détaillant canadien de premier plan dans un environnement hautement concurrentiel et en évolution rapide? Nous avons mis la direction au défi d'examiner si la Société Canadian Tire possède les talents, les actifs et les capacités essentielles pour concurrencer les détaillants traditionnels et en ligne. La direction a répondu à cet appel et, au terme d'une évaluation rigoureuse, la stratégie *Vrai Nord* a vu le jour : il s'agit d'un plan audacieux de la Société Canadian Tire pour évoluer elle-même dans un monde en pleine évolution.



VRAI NORD

La stratégie *Vrai Nord* ne se limite pas à une amélioration progressive; il s'agit de positionner la Société Canadian Tire pour un succès durable et à long terme.

Avec la stratégie *Vrai Nord*, la direction vise à renforcer ce qui rend la Société Canadian Tire unique, soit nos relations avec les clients, tout en favorisant une meilleure performance et, en fin de compte, une valeur accrue pour les actionnaires. Leur répartition stratégique du capital privilégie les relations avec les clients, le rendement des ventes au détail, un système de fidélisation symbiotique et une organisation restructurée avec souplesse et évolutivité. La stratégie *Vrai Nord* ne se limite pas à une amélioration progressive; il s'agit de positionner la Société Canadian Tire pour un succès durable et à long terme.

02

Le conseil d'administration appuie pleinement la stratégie *Vrai Nord* élaborée par la direction et reconnaît sa responsabilité pour que sa mise en œuvre soit un succès. En mettant sur pied un conseil d'administration qui possède les compétences pour aujourd'hui et demain, nous sommes bien placés pour fournir l'information et la supervision nécessaires pour soutenir le rendement de l'équipe de direction pendant qu'elle transforme l'entreprise. Je remercie mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement envers ce projet important. Je tiens également à remercier Martha et Owen Billes : leur famille a bâti une entreprise canadienne solide et digne de confiance, et nous continuerons d'équilibrer la puissance de cet héritage avec la promesse de nouvelles possibilités.

Enfin, merci à vous, chers actionnaires, de continuer à nous accorder votre confiance. Nous espérons compter sur votre participation à l'Assemblée annuelle des actionnaires.

Cordialement,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE,

J. Michael Owens



Message de Greg Hicks

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

À NOS ACTIONNAIRES,

En commençant l'année 2024, nous nous attendions à une année difficile : la clarté de nos orientations nous a aidés à naviguer dans l'un des environnements de consommation les plus difficiles de l'histoire récente. Méfiants quant à l'inflation, les consommateurs sont restés prudents malgré les baisses de taux d'intérêt, et les tensions géopolitiques ont amplifié la complexité de la situation. Face à ces défis, nous avons exploité nos forces, profité de nouvelles ouvertures et réalisé de nouveaux gains d'efficacité. En fin de compte, en contrôlant ce que nous pouvions contrôler, en investissant dans notre avenir et en demeurant fermement engagés envers l'objectif de notre marque, celui d'être ici pour améliorer la vie au Canada, nous avons terminé l'année plus forts que nous ne l'avions commencée.

En 2024, nous avons amélioré l'expérience client en renforçant nos capacités d'achat omnicanal. Notre plateforme numérique unique, l'amélioration de la technologie en magasin, ainsi que l'agrandissement et la rénovation de nos magasins, ont permis d'offrir une expérience client plus fluide. En tirant parti de la richesse de nos données de première main, nous avons approfondi notre lien avec les membres Triangle, en offrant une valeur supplémentaire grâce à notre partenariat avec Petro-Canada. Notre première grande campagne de fidélisation multi-enseignes, *Cumul au max*, a entraîné une croissance record du nombre de membres, ce qui a permis de consolider le rôle central qu'occupe le programme Triangle dans notre écosystème de vente au détail. De plus, en choisissant de conserver la pleine propriété des Services Financiers Canadian Tire (SFCT), nous avons renforcé notre capacité à générer des ventes et à offrir de la valeur aux membres du programme de fidélisation et à nos actionnaires.

Nous avons également rendu la Société Canadian Tire plus efficace en améliorant nos capacités technologiques. Nous avons poursuivi la modernisation de notre chaîne d'approvisionnement en effectuant des mises à niveau dans nos centres de distribution de Calgary et de Montréal, et nous avons optimisé notre capacité en vendant les installations redondantes de Brampton. Après le succès de notre chatbot interne, *ChatCTC*, nous avons lancé CéTé, notre assistant d'achat basé sur l'intelligence artificielle. CéTé a déjà fait ses preuves : les clients qui l'utilisent sont beaucoup plus susceptibles de recommander et d'acheter des produits, ce qui démontre bien comment l'intelligence artificielle peut améliorer le parcours d'achat. De plus, CéTé est une plateforme évolutive et exclusive, ce qui nous permet d'offrir un magasinage hyper personnalisé, pratique et engageant dans toutes nos enseignes de détail.

Nos efforts et nos avancées sont liés à notre engagement envers les Canadiens. En 2024, la Société Canadian Tire a été nommée la compagnie canadienne la plus digne de confiance par Statista et Newsweek, et le détaillant canadien numéro un dans le tout premier classement de réputation réalisé par The Harris Canada. Pour la troisième année consécutive, le Groupe détail Canadian Tire (Groupe détail) a maintenu sa position de marque la plus digne de confiance au Canada parmi son groupe de pairs en ce qui a trait à notre indice de confiance de la marque, qui est évalué dans le cadre de notre partenariat avec une firme de recherche de renommée mondiale. Cette reconnaissance témoigne non seulement de la confiance des Canadiens envers nos produits, nos services et nos expériences de magasinage, mais aussi de notre soutien communautaire. En 2024, la Fondation Bon départ de Canadian Tire a franchi l'étape impressionnante de quatre millions d'enfants aidés depuis 2005. Grâce à notre initiative *Sport féminin*, nous avons continué de faire progresser la parité des sexes dans le sport. Partout au pays, les marchands et les employés de première ligne se sont mobilisés pour soutenir leur communauté, en organisant des collectes de fonds locales ou pour les secours en cas de catastrophe. Je les remercie d'être là pour les Canadiens quand ils en ont le plus besoin.

Avec le recul, on constate les progrès réalisés au cours des trois dernières années grâce à notre stratégie « *Mieux connecté* ». Depuis 2022, nous avons investi 1,8 milliard de dollars pour moderniser notre réseau omnicanal de détail, notre chaîne d'approvisionnement, nos données et notre technologie. Nous avons renouvelé le quart de nos magasins du Groupe détail, renforcé nos capacités numériques et amélioré l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement. Nous exploitons la puissance du Triangle et nous établissons des partenariats à grande échelle, ce qui nous a permis de passer à 11,7 millions de membres actifs et à 9,2 millions de membres actifs inscrits en 2024. Mises ensemble, ces réalisations créent un tremplin pour la stratégie *Vrai Nord* qui sera notre nouvel horizon, et avec laquelle nous pourrons écrire un nouveau chapitre de prospérité pour notre marque canadienne emblématique.

Il s'agit d'une stratégie de transformation qui s'appuie sur nos forces et sur les connaissances que nous avons acquises au cours des dernières années. Nous avons maintenant des liens approfondis avec nos clients et des informations plus détaillées. Nous sommes équipés des technologies appropriées, y compris l'intelligence artificielle, pour une nouvelle ère de la vente au détail. Et nous mettons ces capacités à profit. En réorganisant nos structures et nos processus, nous saurons faire preuve d'agilité et d'envergure et, au fil du temps, nous pourrons générer une valeur pour les actionnaires.

Il ne fait aucun doute que nos efforts pour transformer et faire croître l'entreprise sont déployés dans une période complexe. Nous observons de nombreux signes de reprise de la consommation, mais nous reconnaissions et nous comprenons bien les menaces liées à la concurrence et au commerce international. Au cours des dernières années, nous avons développé une résilience durement acquise et la capacité de gérer l'incertitude structurelle, ce qui nous donne la conviction d'investir dans notre entreprise et au Canada.

Ma confiance en notre avenir repose sur ceux qui soutiennent la Société Canadian Tire : nos marchands, les membres de notre équipe, nos clients et nos communautés. Merci à Mike Owens et au conseil d'administration pour leurs conseils et à Martha et Owen Billes pour leur soutien indéfectible. Et à nos précieux actionnaires : merci de faire partie de l'aventure. En 2024, nous avons redistribué près de 360 millions de dollars de capital sous forme de dividendes et nous avons annoncé notre quinzième augmentation consécutive des dividendes; dans cette perspective, nous nous engageons à générer encore plus de valeur en faisant évoluer la Société Canadian Tire.

Malgré les défis qui subsistent, notre engagement à améliorer la vie au Canada est inébranlable. Il ne s'agit pas d'un slogan. C'est la définition même de notre entreprise. Notre transformation est en cours et nous sommes inspirés par la possibilité de créer un avenir plus prospère pour tous les Canadiens.

Meilleures salutations,

LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE,



Greg Hicks

VRAI NORD

Il s'agit d'une stratégie de transformation qui s'appuie sur nos forces et sur les connaissances que nous avons acquises au cours des dernières années.

Rapport de gestion

ET

États financiers consolidés

Rapport de gestion

La Société Canadian Tire Limitée
Quatrième trimestre et exercice complet de 2024

Rapport de gestion

La Société Canadian Tire Limitée

Quatrième trimestre et exercice complet de 2024

Table des matières

1.	PRÉFACE	1
2.	APERÇU DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'INDUSTRIE	4
3.	FAITS SAILLANTS SUR LA PERFORMANCE ANTÉRIEURE	5
4.	STRATÉGIE DE LA SOCIÉTÉ	7
5.	PERFORMANCE FINANCIÈRE	8
5.1	Performance financière consolidée	8
5.2	Performance du secteur Détail	15
5.3	Performance du secteur Services Financiers	22
5.4	Performance du secteur CT REIT	27
6.	ANALYSE DU BILAN, LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT	30
7.	CAPITAUX PROPRES	38
8.	QUESTIONS FISCALES	39
9.	MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES	40
10.	MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR	42
11.	PRINCIPAUX RISQUES ET GESTION DES RISQUES	59
12.	CONTRÔLES ET PROCÉDURES INTERNES	71
13.	FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	72
14.	MISE EN GARDE RELATIVE AUX INFORMATIONS PROSPECTIVES	72
15.	PARTIES LIÉES	75

1. Préface

1.1 Définitions

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos », « Société Canadian Tire » et « Société » désignent tous La Société Canadian Tire Limitée, sur une base consolidée. Le présent document mentionne également les trois secteurs opérationnels à présenter de la Société : le « secteur Détail », le « secteur Services Financiers » et le « secteur CT REIT ».

Les résultats financiers du secteur Détail proviennent des entreprises exploitées par la Société sous les enseignes de détail de la Société, soit Canadian Tire, PartSource, la Division pétrolière, Essence+ Canadian Tire, Party City, Mark's, Helly Hansen, SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Pro Hockey Life (« PHL »), Sports Rousseau et Hockey Experts.

Dans le présent document :

« Canadian Tire » désigne les activités de vente au détail d'articles d'usage courant et de services exercées sous le nom et les marques de commerce Canadian Tire.

Les « postes Essence+ Canadian Tire » ou la « Division pétrolière » désignent les activités de vente au détail d'essence exercées sous le nom et la marque de commerce Essence+ Canadian Tire, en plus des postes d'essence Petro-Canada appartenant à la Société.

« Groupe détail Canadian Tire » ou « Groupe détail » désignent les activités de vente au détail d'articles d'usage courant et de services exercées sous les noms et les marques de commerce Canadian Tire, PartSource, PHL et Party City.

« CT REIT » désigne les activités exercées par CT Real Estate Investment Trust et ses filiales, y compris CT REIT Limited Partnership (la « société en commandite CT REIT »).

Les « Services Financiers » désignent les activités exercées par les Services Financiers de la Société et ses filiales, notamment la Banque Canadian Tire (la « BCT » ou la « Banque ») et CTFS Bermuda Ltd. (« CTFS Bermuda »), une société de réassurance des Bermudes.

« Franchise Trust » désigne une entité juridique commanditée par une banque tierce qui veille au montage et à la gestion des prêts à certains marchands pour l'achat de stocks et d'immobilisations corporelles (les « prêts aux marchands »).

« Helly Hansen » désigne les entreprises internationales de vente de gros et de détail qui exploitent les noms et les marques de commerce Helly Hansen et Musto.

« Bon départ » désigne la Fondation Bon départ de Canadian Tire.

« Mark's » désigne les activités de détail et de commerce de gros commercial exercées par Mark's Work Wearhouse Ltd. et exploitées sous les noms et les marques de commerce Mark's, L'Équipeur, Mark's WorkPro, L'Équipeur Pro, Mark's Commercial et L'Équipeur Commercial.

Les « marques détenues » désignent les marques détenues par la Société et gérées par le secteur Détail.

Les « magasins PartSource » désignent les magasins exploités sous le nom et les marques de commerce PartSource.

« Party City » désigne l'entreprise d'articles de fête qui exerce ses activités sous le nom et les marques de commerce Party City au Canada.

« SportChek » désigne les activités de détail exercées par FGL Sports Itée et exploitées sous les noms et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Sports Rousseau, Hockey Experts et L'Entrepôt du Hockey, à moins que le contexte ne l'exige autrement.

Certains autres termes employés dans le présent document sont définis la première fois qu'ils sont utilisés.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles ^{MD} ou ^{MC}.

1.2 Informations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des informations qui peuvent constituer des « informations prospectives » aux termes des lois applicables sur les valeurs mobilières. Les informations prospectives fournissent des indications sur les attentes et les projets actuels de la direction et permettent aux investisseurs et aux autres lecteurs de mieux comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et le contexte opérationnel anticipés de la Société. Les lecteurs sont prévenus que ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Bien que la Société estime que les informations prospectives présentées dans ce rapport de gestion reposent sur des renseignements, des hypothèses et des avis qui sont actuels, raisonnables et complets, de telles informations sont nécessairement assujetties à un certain nombre de facteurs commerciaux, économiques et concurrentiels, et à d'autres facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes et des plans de la direction qui y sont exprimés. La Société ne peut garantir que les prévisions relatives à la performance financière ou opérationnelle, aux plans ou aux aspirations se concrétiseront vraiment ni, si c'est le cas, qu'elles donneront lieu à une hausse du cours des actions de la Société. Se reporter à la section 14 du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en garde relative à l'information prospective.

1.3 Examen et approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration, faisant suite aux recommandations formulées par le comité d'audit, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 12 février 2025.

1.4 Comparaisons relatives au trimestre et à l'exercice contenues dans ce rapport de gestion

À moins d'indication contraire, tous les résultats du quatrième trimestre de 2024 (période de 13 semaines close le 28 décembre 2024) sont comparés aux résultats du quatrième trimestre de 2023 (période de 13 semaines close le 30 décembre 2023), et tous les résultats de l'exercice complet de 2024 (période de 52 semaines close le 28 décembre 2024) sont comparés aux résultats de l'exercice complet de 2023 (période de 52 semaines close le 30 décembre 2023).

1.5 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés annuels ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, également désignées par l'appellation principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), au moyen des méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés de 2024.

1.6 Estimations et hypothèses comptables

La préparation d'états financiers consolidés de la Société conformes aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les produits et les charges présentés pendant la période de présentation de l'information financière. Se reporter à la section 9.1 du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

1.7 Mesures clés de performance

La Société utilise certaines mesures clés de performance qui fournissent des renseignements utiles à la direction et aux investisseurs pour évaluer la performance financière et la situation financière de la Société. Ces mesures sont classées en tant que mesures conformes aux PCGR, mesures financières non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR, mesures de gestion du capital, mesures financières supplémentaires et mesures non financières. Les lecteurs sont prévenus que les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de signification normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Se reporter à la section 10 pour plus d'information sur ces mesures. Bon nombre des mesures financières non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont ajustées pour normaliser les résultats de certaines activités qui, selon la direction, ne reflètent pas les activités courantes. À moins d'indication contraire, l'analyse des variations des résultats normalisés s'applique également aux variations des résultats présentés.

1.8 Arrondissement et pourcentages

Des chiffres arrondis sont utilisés tout au long du rapport de gestion. Toutes les variations en pourcentage d'un exercice à l'autre sont calculées au dollar près, sauf pour ce qui est de la présentation du bénéfice par action (le « BPA ») de base et du BPA dilué, pour lesquels les variations d'un exercice à l'autre en pourcentage sont basées sur des montants fractionnés.

2. Aperçu de la Société et de l'industrie

La Société Canadian Tire Limitée (TSX : CTC.A) (TSX : CTC) et ses filiales constituent un groupe d'entreprises qui comprend un secteur Détail, un secteur Services Financiers et CT REIT. À la tête de nos activités de détail se trouve Canadian Tire, fondée en 1922, qui offre aux Canadiens des articles pour la vie au Canada grâce à ses divisions Au volant, À l'atelier, Au foyer, Au jeu et Articles saisonniers et de jardinage. PartSource, Essence+ Canadian Tire, Party City et Pro Hockey Life sont des entreprises clés du réseau de commerces de détail de la Société. Le secteur Détail comprend également Mark's et Mark's WorkPro/L'Équipeur et L'Équipeur Pro, un détaillant de premier plan de vêtements de travail et tout-aller; ainsi que SportChek, Hockey Experts, Sports Experts et Atmosphere, qui offrent les meilleures marques de vêtements pour la vie active. Les 1 700 magasins de détail et postes d'essence de la Société sont soutenus par le secteur Services Financiers et par des dizaines de milliers d'employés de la Société dans l'ensemble du Canada et ailleurs dans le monde, ainsi que par les marchands associés Canadian Tire (les « marchands »), les franchisés et les détaillants de la Division pétrolière. Par ailleurs, la Société Canadian Tire détient la marque Helly Hansen, chef de file mondial dans le domaine du vêtement de sport et de travail dont le siège social est situé à Oslo, en Norvège, et dont les résultats sont inclus dans ceux du secteur Détail. Une description des activités de la Société et de certaines de ses capacités fondamentales se trouve dans la notice annuelle de 2024 de la Société (la « notice annuelle »), notamment à la section 2, Description des activités, ainsi que sur le site Web de profil d'entreprise de la Société (<https://corp.canadiantire.ca>) et celui des relations avec les investisseurs (<https://corp.canadiantire.ca/investors>).

3. Faits saillants sur la performance antérieure

3.1 Principales tendances financières annuelles consolidées

Le tableau suivant présente les principales données financières et non financières annuelles consolidées des trois derniers exercices. L'information financière a été préparée conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

(en millions de dollars canadiens,

sauf les montants par action et le nombre d'établissements de détail)

	2024	2023	2022
Croissance des ventes comparables consolidées ^{1,2}	(1,7) %	(2,9) %	2,7 %
Ventes au détail, excluant la Division pétrolière ²	15 802,4 \$	16 073,3 \$	16 580,7 \$
Produits	16 357,8	16 656,5	17 810,6
Bénéfice net	971,9	339,1	1 182,8
Bénéfice net ⁴ normalisé ³	787,7	716,1	1 250,9
BPA de base	15,96	3,79	17,70
BPA dilué	15,92	3,78	17,60
BPA dilué ⁴ normalisé ³	12,62	10,37	18,75
Total de l'actif	22 240,6	21 978,3	22 102,3
Total des passifs financiers non courants	8 119,6	8 345,1	7 794,8
Créances moyennes brutes ² des Services Financiers (total du portefeuille)	7 373,6	7 141,5	6 654,2
Nombre d'établissements de détail	1 704	1 695	1 704
Dividendes en trésorerie par action déclarés	7,0250 \$	6,9250 \$	6,2750 \$
Cours de l'action (CTC.A) ⁵	152,87	140,72	141,50

1. Ne comprend pas Helly Hansen.

2. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

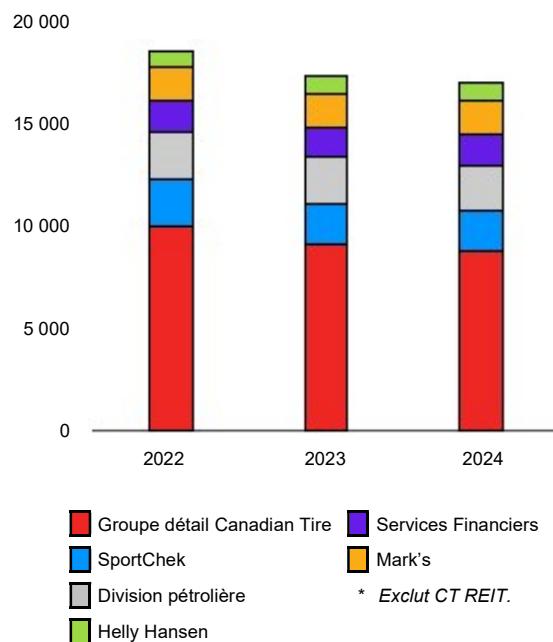
3. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

4. Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1.1 du présent rapport de gestion.

5. Cours de clôture à la date la plus rapprochée de la fin d'exercice de la Société.

PRODUITS PAR ENSEIGNE/UNITÉ*

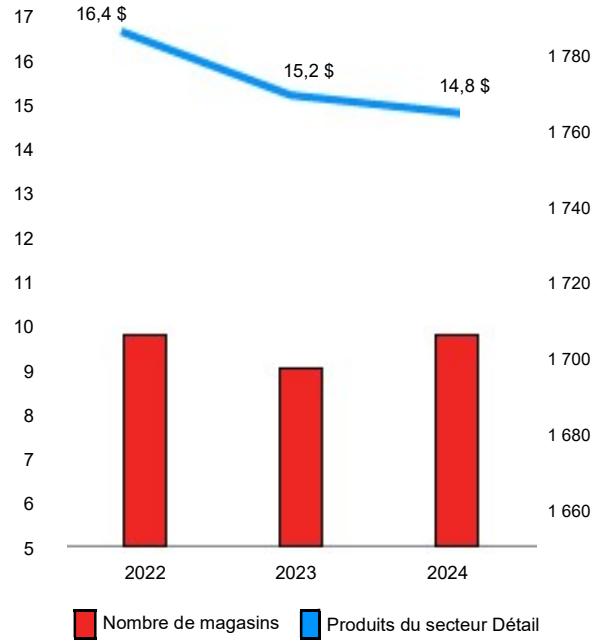
(en millions de dollars)

**MAGASINS ET PRODUITS DU SECTEUR DÉTAIL**

Produits du secteur Détail

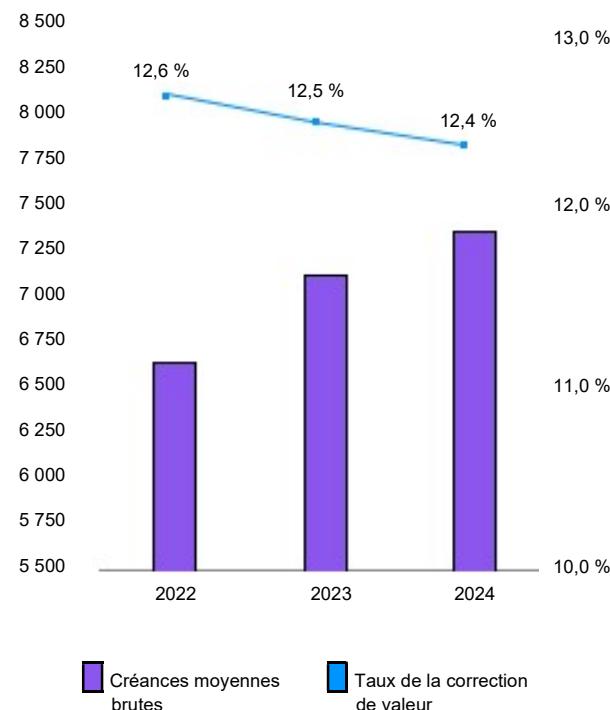
(en milliards de dollars)

Nombre de magasins

**CRÉANCES MOYENNES BRUTES ET TAUX DE LA CORRECTION DE VALEUR DES SERVICES FINANCIERS**

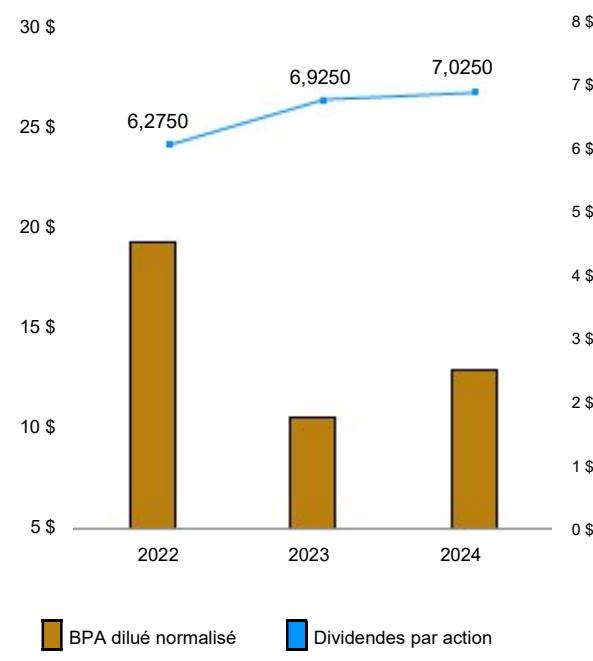
(en millions de dollars)

(% du taux de la correction de valeur)

**BPA DILUÉ NORMALISÉ ET DIVIDENDES PAR ACTION**

(en \$ par action)

(Dividendes en \$ par action)



4. Stratégie de la Société

Stratégie *Mieux connecté*

Depuis 2022, la Société met en œuvre sa stratégie *Mieux connecté*, qui vise à moderniser les éléments fondamentaux de la vente au détail en investissant dans les activités, les dépenses d'investissement liées à l'exploitation¹ totalisant 1,8 milliard de dollars. Au cours de cette période, la Société a également remis 1,9 milliard de dollars à ses actionnaires au moyen de rachats d'actions et de versements de dividendes.

Au cours de la troisième année de mise en œuvre de sa stratégie *Mieux connecté*, la Société a :

- lancé d'autres projets d'investissement dans les magasins du Groupe détail, de sorte que près d'un quart des 502 magasins du Groupe détail ont été visés depuis 2022. Ces projets, combinés aux nouveaux concepts de magasin et aux travaux de rénovation réalisés dans les magasins d'autres enseignes, ont permis à la Société d'augmenter la superficie de commerce de détail de toutes les enseignes d'environ un million de mètres carrés au cours de la même période. La Société a également générée de la valeur en monétisant des actifs immobiliers excédentaires en 2024;
- renforcé ses capacités numériques pour améliorer l'arrimage des canaux numériques et physiques, et ainsi générée des ventes de commerce électronique² annuelles de 1,1 milliard de dollars. Ces travaux ont contribué à une expérience client enrichie, ce qui s'est traduit par une amélioration de l'indice de recommandation client;
- continué de renforcer le portefeuille de marques détenues dans l'ensemble de ses enseignes, ce qui a permis de faire croître et de mettre en valeur les plus grandes marques comme MotoMaster, qui a enregistré une croissance à deux chiffres en 2024. Depuis 2022, trois autres marques ont réalisé des ventes annuelles de plus de 100 millions de dollars, portant le total à 17. Les marques détenues ont maintenu un important différentiel de la marge par rapport aux marques nationales. La loyauté des clients à l'égard de ces marques reste bien présente;
- vu accroître le nombre de ses membres actifs du programme Triangle, qui est passé de 7,8 millions à la fin de 2021 à 9,2 millions à la fin de 2024. Le taux de pénétration du programme de fidélisation², selon le balayage des cartes de fidélité, est en hausse de 480 points de base, ce qui offre à la Société des données internes encore plus solides sur lesquelles s'appuyer;
- continué de transformer son réseau de chaîne d'approvisionnement et d'investir pour moderniser et renforcer la résilience de son réseau de TI. Les investissements dans la chaîne d'approvisionnement comprennent l'optimisation de l'utilisation de la capacité et l'exécution automatisée dans les centres de distribution existants, ainsi que l'expansion de la capacité régionale dans l'Ouest canadien grâce à un nouveau centre de distribution dans le Grand Vancouver, qui devrait ouvrir ses portes en 2025.

1. Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

2. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

5. Performance financière

5.1 Performance financière consolidée

5.1.1 Résultats financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2024	T4 2023	Variation	2024	2023	Variation
Ventes au détail ¹	5 380,5 \$	5 323,4 \$	1,1 %	18 177,7 \$	18 504,1 \$	(1,8) %
Produits	4 507,3 \$	4 443,0 \$	1,5 %	16 357,8 \$	16 656,5 \$	(1,8) %
Marge brute en dollars	1 529,6 \$	1 536,8 \$	(0,5) %	5 618,7 \$	5 703,6 \$	(1,5) %
Taux de la marge brute ¹	33,9 %	34,6 %	(65) pb	34,3 %	34,2 %	11 pb
Autres charges (produits)	(243,0) \$	3,2 \$	n.s. ²	(291,8) \$	34,4 \$	n.s. ²
Frais de vente, généraux et administratifs	967,7	983,5	(1,6) %	3 553,3	3 675,7	(3,3) %
Amortissements	192,2	196,3	(2,1) %	762,2	771,2	(1,2) %
Charges financières nettes (produits financiers nets)	83,6	90,8	(7,9) %	349,0	321,5	8,6 %
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	—	n.s. ²	—	328,0	n.s. ²
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	101,2 %	1 246,0 \$	572,8 \$	117,5 %
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	97,4	65,8	48,0 %	274,1	233,7	17,3 %
Taux d'imposition effectif ¹	18,4 %	25,0 %		22,0 %	40,8 %	
Bénéfice net	431,7 \$	197,2 \$	119,0 %	971,9 \$	339,1 \$	186,6 %
Bénéfice net attribuable aux :						
Actionnaires de la Société Canadian Tire	411,5 \$	172,5 \$	138,6 %	887,7 \$	213,3 \$	316,2 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	20,2	24,7	(18,0) %	84,2	125,8	(33,1) %
	431,7 \$	197,2 \$	119,0 %	971,9 \$	339,1 \$	186,6 %
BPA de base	7,40 \$	3,10 \$	n.s. ²	15,96 \$	3,79 \$	n.s. ²
BPA dilué	7,37 \$	3,09 \$	n.s. ²	15,92 \$	3,78 \$	n.s. ²
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation :						
De base	55 624 885	55 623 542	— %	55 625 884	56 228 680	(1,1) %
Dilué	55 827 453	55 761 553	0,1 %	55 766 848	56 457 450	(1,2) %

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Non significatif.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant présente le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de la Société. Pour plus d'information, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés de 2024 de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Services Financiers ¹				
Participations ne donnant pas le contrôle – 0,0 % (2023 – 0,0 %)	— \$	5,5 \$	— \$	48,4 \$
CT REIT				
Participations ne donnant pas le contrôle – 31,6 % (2023 – 31,6 %)	18,9	18,3	78,0	72,5
Filiale du secteur Détail				
Participations ne donnant pas le contrôle – 50,0 % (2023 – 50,0 %)	1,3	0,9	6,2	4,9
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	20,2 \$	24,7 \$	84,2 \$	125,8 \$

1. Au cours du quatrième trimestre de 2023, la Société a conclu le rachat de la participation ne donnant pas le contrôle de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited (les « Services Financiers Canadian Tire » ou « SFCT »).

Éléments de normalisation

Au quatrième trimestre de 2024, la Société a vendu un immeuble à Brampton, en Ontario (le « centre de distribution de Brampton »), qui n'était plus nécessaire pour répondre aux besoins de distribution en raison de la stratégie d'investissement et de consolidation dans la chaîne d'approvisionnement au cours des dernières années. La transaction a donné lieu à un profit de 241,0 millions de dollars comptabilisé dans les autres charges (produits), soit 222,9 millions, déduction faite d'une réduction de valeur des stocks de 18,1 millions comptabilisée dans le coût des activités génératrices de produits qui a été réalisée afin d'accélérer la diminution des stocks et de faciliter la vente. La Société a également terminé l'examen stratégique des activités des Services Financiers, qui a donné lieu à des frais de vente, généraux et administratifs de 18,1 millions de dollars, dont une tranche de 8,7 millions comptabilisée dans le secteur Détail se rapportait à des coûts de transaction et une tranche de 9,4 millions présentée dans le secteur des Services Financiers se rapportait à une radiation d'actifs liée aux coûts relatifs à des initiatives stratégiques antérieures. Il n'y a eu aucun autre élément de normalisation au cours des trois premiers trimestres de 2024.

Les résultats d'exploitation pour l'exercice complet de 2023 comprennent une charge au titre des réductions ciblées de l'effectif de 21,6 millions de dollars comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs, des coûts et des recouvrements de 11,3 millions liés à l'incendie au centre de distribution A.J. Billes (l'« incendie au centre de distribution ») comptabilisés dans les autres charges (produits), une charge de 33,3 millions liée à l'incidence des modifications législatives concernant la TPS/TVH contenues dans le projet de loi C-47 (la « charge relative à la TPS/TVH ») comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs, ainsi qu'un montant de 328,0 millions lié à la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable avant le rachat de la participation que détenait la Banque Scotia dans les SFCT. Ces éléments sont analysés en détail à la section 5.1.1 du rapport de gestion du quatrième trimestre de 2023 de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton, déduction faite de la réduction de valeur des stocks	(222,9) \$	— \$	(222,9) \$	— \$
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	18,1	—	18,1	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	21,6	—	21,6
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	11,3
Charge relative à la TPS/TVH	—	—	—	33,3
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	—	—	328,0
Total de l'incidence du bénéfice avant impôt	(204,8) \$	21,6 \$	(204,8) \$	394,2 \$

Principales mesures normalisées – consolidées

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2024	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé du T4 2024 ²	T4 2023	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé du T4 2023 ²	Variation ³
Produits	4 507,3 \$	— \$	4 507,3 \$	4 443,0 \$	— \$	4 443,0 \$	1,5 %
Coût des activités génératrices de produits	2 977,7	(18,1)	2 959,6	2 906,2	—	2 906,2	1,8 %
Marge brute en dollars	1 529,6 \$	18,1 \$	1 547,7 \$	1 536,8 \$	— \$	1 536,8 \$	0,7 %
Taux de la marge brute ⁴	33,9 %	40 pb	34,3 %	34,6 %	— pb	34,6 %	(25) pb
Autres charges (produits)	(243,0) \$	241,0 \$	(2,0) \$	3,2 \$	— \$	3,2 \$	n.s. ⁵
Frais de vente, généraux et administratifs	967,7	(18,1)	949,6	983,5	(21,6)	961,9	(1,3) %
Amortissements	192,2	—	192,2	196,3	—	196,3	(2,1) %
Charges financières nettes (produits financiers nets)	83,6	—	83,6	90,8	—	90,8	(7,9) %
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	(204,8) \$	324,3 \$	263,0 \$	21,6 \$	284,6 \$	13,9 %
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	97,4	(20,6)	76,8	65,8	5,7	71,5	7,4 %
Bénéfice net	431,7 \$	(184,2) \$	247,5 \$	197,2 \$	15,9 \$	213,1 \$	16,1 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société	411,5	(184,2)	227,3	172,5	15,9	188,4	20,6 %
BPA dilué	7,37 \$	(3,30) \$	4,07 \$	3,09 \$	0,29 \$	3,38 \$	20,4 %

1. Se reporter au tableau sur les éléments de normalisation de la présente section pour plus d'information.

2. Ces mesures normalisées (excluant les produits, les amortissements et les charges financières nettes) sont des mesures financières non conformes aux PCGR ou des ratios non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

5. Non significatif.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé de 2024 ²	2023	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé de 2023 ²	Variation ³
Produits	16 357,8 \$	— \$	16 357,8 \$	16 656,5 \$	— \$	16 656,5 \$	(1,8) %
Coût des activités génératrices de produits	10 739,1	(18,1)	10 721,0	10 952,9	—	10 952,9	(2,1) %
Marge brute en dollars	5 618,7 \$	18,1 \$	5 636,8 \$	5 703,6 \$	— \$	5 703,6 \$	(1,2) %
Taux de la marge brute ⁴	34,3 %	11 pb	34,5 %	34,2 %	— pb	34,2 %	22 pb
Autres charges (produits)	(291,8) \$	241,0 \$	(50,8) \$	34,4 \$	(11,3) \$	23,1 \$	n.s. ⁵
Frais de vente, généraux et administratifs	3 553,3	(18,1)	3 535,2	3 675,7	(54,9)	3 620,8	(2,4) %
Amortissements	762,2	—	762,2	771,2	—	771,2	(1,2) %
Charges financières nettes (produits financiers nets)	349,0	—	349,0	321,5	—	321,5	8,6 %
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	—	—	328,0	(328,0)	—	n.s. ⁵
Bénéfice avant impôt	1 246,0 \$	(204,8) \$	1 041,2 \$	572,8 \$	394,2 \$	967,0 \$	7,7 %
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	274,1	(20,6)	253,5	233,7	17,2	250,9	1,0 %
Bénéfice net	971,9 \$	(184,2) \$	787,7 \$	339,1 \$	377,0 \$	716,1 \$	10,0 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société	887,7	(184,2)	703,5	213,3	372,0	585,3	20,2 %
BPA dilué	15,92 \$	(3,30) \$	12,62 \$	3,78 \$	6,59 \$	10,37 \$	21,7 %

1. Se reporter au tableau sur les éléments de normalisation de la présente section pour plus d'information.

2. Ces mesures normalisées (excluant les produits, les amortissements et les charges financières nettes) sont des mesures financières non conformes aux PCGR ou des ratios non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

5. Non significatif.

Analyse des résultats consolidés

Au quatrième trimestre, le bénéfice avant impôt s'est établi à 529,1 millions de dollars, soit une hausse de 266,1 millions. Le bénéfice avant impôt normalisé a augmenté de 39,7 millions de dollars, ou 13,9 pour cent, en raison de l'amélioration de la rentabilité du secteur Détail. Le BPA dilué s'est établi à 7,37 \$ au quatrième trimestre. Le BPA dilué normalisé s'est établi à 4,07 \$, en hausse de 20,4 pour cent, ou 0,69 \$, par rapport au quatrième trimestre de 2023.

Pour l'exercice complet, le bénéfice avant impôt consolidé s'est établi à 1 246,0 millions de dollars, en hausse de 673,2 millions. Le bénéfice avant impôt normalisé consolidé a augmenté de 74,2 millions de dollars, ou 7,7 pour cent, en raison de l'amélioration de la rentabilité du secteur Détail. Le BPA dilué s'est établi à 15,92 \$, et le BPA dilué normalisé s'est établi à 12,62 \$, en hausse de 21,7 pour cent, ou 2,25 \$.

Analyse des résultats consolidés (suite)

Sommaire des résultats consolidés	T4 2024	Exercice complet
	<p>▲ BPA dilué : 4,28 \$ par action</p> <ul style="list-style-type: none"> Les produits consolidés se sont établis à 4 507,3 millions de dollars, soit une hausse de 64,3 millions, ou 1,5 pour cent. Les produits consolidés, excluant la Division pétrolière¹, se sont chiffrés à 4 002,6 millions de dollars, en hausse de 1,6 pour cent. Cette augmentation est attribuable au secteur Détail et à la croissance au sein du secteur Services Financiers. La marge brute consolidée en dollars s'est établie à 1 529,6 millions de dollars, en baisse de 7,2 millions, ou 0,5 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La marge brute consolidée normalisée a augmenté de 10,9 millions de dollars en raison de la croissance dans le secteur Détail, contrebalancée en partie par la baisse au sein du secteur Services Financiers. Les autres charges (produits) se sont chiffrés à (243,0) millions de dollars, ce qui représente une variation favorable de 246,2 millions. Les autres charges (produits) normalisés ont présenté une variation favorable de 5,2 millions de dollars. Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés se sont établis à 967,7 millions de dollars, soit une baisse de 15,8 millions, ou 1,6 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont diminué de 12,3 millions de dollars. Cette diminution est attribuable au secteur Détail et est contrebalancée en partie par des hausses au sein du secteur Services Financiers. La dotation aux amortissements s'est chiffrée à 192,2 millions de dollars, soit une baisse de 2,1 pour cent par rapport à l'exercice précédent attribuable à la diminution de la dotation à l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation liés à la chaîne d'approvisionnement et à la diminution de la dotation aux amortissements du matériel informatique et des logiciels. 	<p>▲ BPA dilué : 12,14 \$ par action</p> <ul style="list-style-type: none"> Les produits consolidés se sont établis à 16 357,8 millions de dollars, soit une baisse de 298,7 millions ou de 1,8 pour cent. Les produits consolidés, excluant la Division pétrolière, se sont chiffrés à 14 281,2 millions de dollars, soit une baisse de 1,7 pour cent principalement attribuable au secteur Détail, partiellement contrebalancée par la croissance des produits du secteur Services Financiers. La marge brute consolidée en dollars s'est établie à 5 618,7 millions de dollars, en baisse de 84,9 millions, ou 1,5 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La marge brute consolidée normalisée a diminué de 66,8 millions de dollars en raison de diminutions au sein des secteurs Services Financiers et Détail. Les autres charges (produits) se sont chiffrés à (291,8) millions de dollars, ce qui représente une variation favorable de 326,2 millions par rapport aux autres charges de 34,4 millions comptabilisées à l'exercice précédent. Les autres charges (produits) normalisés ont présenté une variation favorable de 73,9 millions de dollars en raison de profits réalisés à la vente d'immeubles en Ontario et en Colombie-Britannique, de recouvrements d'assurance au titre des coûts indirects engagés en 2023 à la suite de l'incendie au centre de distribution et d'une charge non récurrente pour la résiliation d'un contrat lié à la chaîne d'approvisionnement comptabilisée à l'exercice précédent. Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés se sont établis à 3 553,3 millions de dollars, soit une baisse de 122,4 millions, ou 3,3 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont diminué de 85,6 millions de dollars. Cette baisse est attribuable au secteur Détail et est contrebalancée en partie par des hausses au sein du secteur Services Financiers. La dotation aux amortissements s'est chiffrée à 762,2 millions de dollars, soit une baisse de 1,2 pour cent par rapport à l'exercice précédent attribuable à la diminution de la dotation à l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation liés à la chaîne d'approvisionnement et à la diminution de la dotation aux amortissements du matériel informatique et des logiciels.

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

Analyse des résultats consolidés (suite)

T4 2024	Exercice complet
<ul style="list-style-type: none"> Les charges financières nettes se sont établies à 83,6 millions de dollars, soit une baisse de 7,9 pour cent par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des emprunts et des taux d'intérêt, contrebalancée en partie par les intérêts plus élevés sur les débentures de CT REIT. La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 97,4 millions de dollars, en hausse comparativement à 65,8 millions à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation du bénéfice avant impôt, partiellement contrebalancée par l'économie d'impôt relative à la cession d'immobilisations au cours du trimestre. Après ajustement pour tenir compte des éléments de normalisation, la charge d'impôt a augmenté de 5,3 millions de dollars, ou 7,4 pour cent, en raison de la hausse du bénéfice avant impôt normalisé. Le BPA dilué s'est chiffré à 7,37 \$, soit une hausse de 4,28 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le BPA dilué normalisé a augmenté de 0,69 \$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la hausse du bénéfice net attribuable aux facteurs mentionnés précédemment ainsi que par l'augmentation de la participation donnant le contrôle de la Société dans les SFCT à la suite du rachat au quatrième trimestre de 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Les charges financières nettes se sont établies à 349,0 millions de dollars, en hausse de 8,6 pour cent par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des emprunts, principalement pour financer le rachat de la participation que détenait la Banque Scotia dans les SFCT au quatrième trimestre de 2023, ainsi que des intérêts plus élevés sur les débentures de CT REIT. La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 274,1 millions de dollars, en hausse comparativement à 233,7 millions à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation du bénéfice avant impôt, partiellement contrebalancée par l'économie d'impôt relative à la cession d'immobilisations au cours de l'exercice et la non-deductibilité de la charge liée à la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable en 2023. Après ajustement pour tenir compte des éléments de normalisation, la charge d'impôt est demeurée relativement stable. Le BPA dilué s'est chiffré à 15,92 \$, soit une hausse de 12,14 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le BPA dilué normalisé a augmenté de 2,25 \$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la hausse du bénéfice net attribuable aux facteurs mentionnés précédemment, par l'augmentation de la participation donnant le contrôle de la Société dans les SFCT à la suite du rachat au quatrième trimestre de 2023, ainsi que par la diminution du taux d'imposition effectif.

5.1.2 Mesures clés de performance consolidées

(en millions de dollars canadiens) augmentation/(diminution)	T4 2024	T4 2023	Variation
Frais de vente, généraux et administratifs	967,7 \$	983,5 \$	(15,8) \$
Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ¹	949,6	961,9	(12,3)
Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ¹ en pourcentage des produits ²	21,1 %	21,6 %	(58) pb
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	266,1 \$
Bénéfice avant impôt normalisé ¹	324,3	284,6	39,7
BAlIA ³ normalisé ¹ en pourcentage des produits ²	13,4 %	13,0 %	41 pb

1. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

2. Ratio non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAlIA »).

(en millions de dollars canadiens) augmentation/(diminution)	2024	2023	Variation
Frais de vente, généraux et administratifs	3 553,3 \$	3 675,7 \$	(122,4) \$
Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ¹	3 535,2	3 620,8	(85,6)
Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ¹ en pourcentage des produits ²	21,6 %	21,7 %	(13) pb
Bénéfice avant impôt	1 246,0 \$	572,8 \$	673,2 \$
Bénéfice avant impôt normalisé ¹	1 041,2	967,0	74,2
BAlIA normalisé ¹ en pourcentage des produits ²	13,3 %	12,6 %	75 pb

1. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

2. Ratio non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

Les variations des pourcentages présentés sont attribuables aux variations connexes des produits, des frais de vente, généraux et administratifs et du bénéfice avant impôt présentées dans l'analyse des résultats consolidés ci-dessus.

5.1.3 Analyse des tendances saisonnières

Le tableau suivant présente la performance financière consolidée de la Société par trimestre pour les deux derniers exercices. Comme il est expliqué à la section 5.1.1 du rapport de gestion de 2023 de la Société, la Société a introduit au premier trimestre de 2023 un changement d'estimation comptable qui a entraîné un changement dans l'échelonnement des bénéfices enregistrés chaque trimestre, sans toutefois entraîner la modification des montants comptabilisés pour les périodes antérieures.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022
Produits	4 507,3 \$	4 192,9 \$	4 132,7 \$	3 524,9 \$	4 443,0 \$	4 250,5 \$	4 255,8 \$	3 707,2 \$	5 340,4 \$
Bénéfice net	431,7	220,7	223,5	96,0	197,2	(27,8)	126,9	42,8	562,6
BPA dilué	7,37	3,59	3,56	1,38	3,09	(1,19)	1,76	0,13	9,09

5.2 Performance du secteur Détail

5.2.1 Résultats financiers du secteur Détail

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2024	T4 2023	Variation	2024	2023	Variation
Ventes au détail ¹	5 380,5 \$	5 323,4 \$	1,1 %	18 177,7 \$	18 504,1 \$	(1,8) %
Produits	4 123,2 \$	4 070,0 \$	1,3 %	14 812,4 \$	15 171,3 \$	(2,4) %
Marge brute en dollars	1 336,8 \$	1 338,8 \$	(0,1) %	4 798,5 \$	4 846,7 \$	(1,0) %
Taux de la marge brute ¹	32,4 %	32,9 %	(47) pb	32,4 %	31,9 %	45 pb
Autres charges (produits)	(282,1) \$	(35,8) \$	n.s. ²	(424,4) \$	(115,3) \$	n.s. ²
Frais de vente, généraux et administratifs	873,5	899,2	(2,8) %	3 203,1	3 320,9	(3,5) %
Amortissements	240,1	235,6	1,9 %	951,6	958,2	(0,7) %
Charges financières nettes (produits financiers nets)	68,6	78,1	(12,2) %	296,0	275,9	7,3 %
Bénéfice avant impôt	436,7 \$	161,7 \$	170,0 %	772,2 \$	407,0 \$	89,7 %

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Non significatif.

Principales mesures normalisées – Détail

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2024	Éléments de norma- lisation ¹	Résultat normalisé du T4 2024 ²	T4 2023	Éléments de norma- lisation ¹	Résultat normalisé du T4 2023 ²	Variation ³
Produits	4 123,2 \$	— \$	4 123,2 \$	4 070,0 \$	— \$	4 070,0 \$	1,3 %
Coût des activités génératrices de produits	2 786,4	(18,1)	2 768,3	2 731,2	—	2 731,2	1,4 %
Marge brute en dollars	1 336,8 \$	18,1 \$	1 354,9 \$	1 338,8 \$	— \$	1 338,8 \$	1,2 %
Taux de la marge brute ⁴	32,4 %	44 pb	32,9 %	32,9 %	— pb	32,9 %	(3) pb
Autres charges (produits)	(282,1) \$	241,0 \$	(41,1) \$	(35,8) \$	— \$	(35,8) \$	14,8 %
Frais de vente, généraux et administratifs	873,5	(8,7)	864,8	899,2	(19,6)	879,6	(1,7) %
Amortissements	240,1		240,1	235,6	—	235,6	1,9 %
Charges financières nettes (produits financiers nets)	68,6	—	68,6	78,1	—	78,1	(12,2) %
Bénéfice avant impôt	436,7 \$	(214,2) \$	222,5 \$	161,7 \$	19,6 \$	181,3 \$	22,7 %

1. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

2. Ces mesures normalisées (excluant les produits, les amortissements et les charges financières nettes) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé de 2024 ²	2023	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé de 2023 ²	Variation ³
Produits	14 812,4 \$	— \$	14 812,4 \$	15 171,3 \$	— \$	15 171,3 \$	(2,4) %
Coût des activités génératrices de produits	10 013,9	(18,1)	9 995,8	10 324,6	—	10 324,6	(3,2) %
Marge brute en dollars	4 798,5 \$	18,1 \$	4 816,6 \$	4 846,7 \$	— \$	4 846,7 \$	(0,6) %
Taux de la marge brute ⁴	32,4 %	11 pb	32,5 %	31,9 %	— pb	31,9 %	57 pb
Autres charges (produits)	(424,4) \$	241,0 \$	(183,4) \$	(115,3) \$	(11,3) \$	(126,6) \$	44,9 %
Frais de vente, généraux et administratifs	3 203,1	(8,7)	3 194,4	3 320,9	(19,6)	3 301,3	(3,2) %
Amortissements	951,6	—	951,6	958,2	—	958,2	(0,7) %
Charges financières nettes	296,0	—	296,0	275,9	—	275,9	7,3 %
Bénéfice avant impôt	772,2 \$	(214,2) \$	558,0 \$	407,0 \$	30,9 \$	437,9 \$	27,4 %

1. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

2. Ces mesures normalisées (excluant les produits, les amortissements et les charges financières nettes) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

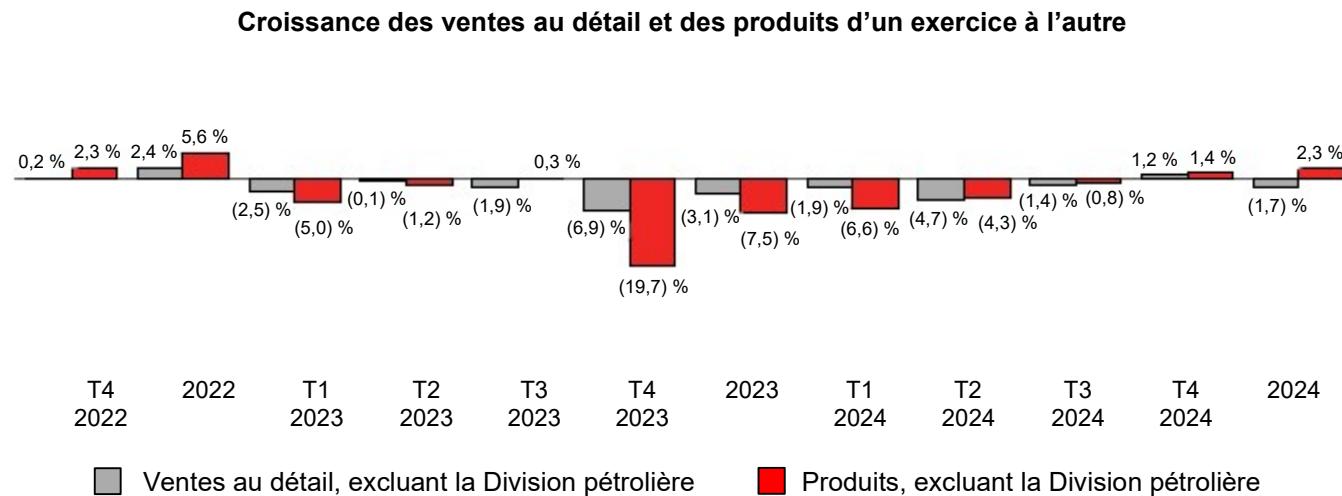
5.2.2 Mesures clés de performance du secteur Détail

(variation en pourcentage d'un exercice à l'autre, en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	T4 2024	T4 2023	Variation	2024	2023	Variation
	Produits ¹	4 123,2 \$	4 070,0 \$	1,3 %	14 812,4 \$	15 171,3 \$
	Produits, excluant la Division pétrolière	3 618,5	3 566,9	1,4 %	12 735,8	(2,4) %
	Nombre de magasins	1 704	1 695			
	Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés)	35,3	34,9			
	Croissance des ventes au détail ²	1,1 %	(7,1) %			
	Croissance des ventes au détail, excluant la Division pétrolière ²	1,2 %	(6,9) %			
	Croissance des ventes comparables consolidées ^{2, 3}	1,1 %	(6,8) %			
	Rendement du capital investi dans les activités de détail ^{4, 5}	9,4 %	7,9 %	150 pb	s.o.	s.o.
	Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ⁶ du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière ^{2, 5}	23,9 %	24,7 %	(76) pb	25,1 %	25,3 %
	Taux de pénétration des marques détenues ⁷	39,2 %	39,5 %	(32) pb	37,5 %	(23) pb
	Produits ^{1, 8}	2 187,2 \$	2 172,6 \$	0,7 %	8 452,6 \$	8 699,3 \$
	Nombre de magasins ⁹	671	663			
	Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés)	24,2	24,0			
	Ventes par pied carré ^{2, 10}	497 \$	510 \$	(2,5) %	s.o.	s.o.
	Croissance des ventes au détail ^{2, 11}	1,3 %	(6,9) %			
	Croissance des ventes comparables ²	1,1 %	(6,8) %			
	Produits ¹	546,8 \$	552,2 \$	(1,0) %	1 897,7 \$	1 952,3 \$
	Nombre de magasins	371	371			
	Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés)	7,2	7,2			
	Ventes par pied carré ^{2, 12}	315 \$	317 \$	(0,6) %	s.o.	s.o.
	Croissance des ventes au détail ^{2, 13}	0,2 %	(6,8) %			
	Croissance des ventes comparables ²	0,4 %	(6,4) %			
	Produits ¹	306,5 \$	274,0 \$	11,9 %	841,7 \$	837,2 \$
	Produits ¹	504,7 \$	503,1 \$	0,3 %	2 076,6 \$	2 131,1 \$
	Postes d'essence	279	281			
	Marge brute en dollars	52,4 \$	52,6 \$	(0,5) %	210,2 \$	214,0 \$
	Croissance des ventes au détail ²	0,3 %	(8,2) %			
	Croissance du volume des ventes d'essence en litres	1,4 %	(3,0) %			
	Croissance du volume des ventes d'essence dans les magasins comparables en litres ²	0,6 %	(1,4) %			

- Les produits présentés pour le Groupe détail, SportChek, Mark's et la Division pétrolière pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 28 décembre 2024 comprennent des produits intersectoriels de 7,7 millions de dollars (2023 – 1,1 million) et de 10,9 millions (2023 – 4,2 millions), respectivement. Les produits d'Helly Hansen représentent des produits externes seulement. Le total des produits du Groupe détail, de SportChek, de Mark's, de la Division pétrolière et d'Helly Hansen ne correspond donc pas au total des produits du secteur Détail.
- Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.
- La croissance des ventes comparables exclut la Division pétrolière.
- Le rendement du capital investi dans les activités de détail est calculé sur 12 mois sur une base normalisée.
- Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.
- Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.
- Les chiffres de l'exercice 2023 ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.
- Les produits comprennent les produits de Canadian Tire, de PartSource, de PHL, de Party City et de Franchise Trust.
- Le nombre de magasins comprend les magasins Canadian Tire et des autres enseignes, totalisant 169 magasins (2023 – 161 magasins). Les autres enseignes comprennent PartSource, PHL et Party City.
- Les ventes par pied carré sont calculées sur 12 mois. La superficie consacrée à la vente au détail exclut le centre du jardinage saisonnier extérieur, les postes de travail dans les centres-autos, et la superficie des entrepôts et des locaux administratifs.
- La croissance des ventes au détail comprend les ventes de Canadian Tire, de PartSource, de PHL et de Party City, ainsi que la composante main-d'œuvre des ventes dans les centres-autos Canadian Tire.
- Les ventes par pied carré sont calculées sur 12 mois et comprennent les succursales et les magasins franchisés, ainsi que la superficie des entrepôts et des locaux administratifs.
- La croissance des ventes au détail comprend les ventes dans les succursales et les magasins franchisés.
- Les produits comprennent les ventes d'articles dans les magasins franchisés Mark's, les ventes au détail dans les succursales de Mark's, les produits tirés des activités de commerce de gros de la division commerciale de Mark's, ainsi que les produits tirés des services connexes de broderie et de retouches.
- La croissance des ventes au détail comprend les ventes au détail dans les succursales de Mark's et ses magasins franchisés, mais exclut les produits tirés des services de retouches et de broderie.

Le graphique suivant présente la performance des ventes au détail et des produits du secteur Détail, excluant la Division pétrolière, par trimestre pour les deux derniers exercices. Comme il est expliqué à la section 5.1.1 du rapport de gestion de 2023 de la Société, la Société a introduit au premier trimestre de 2023 un changement d'estimation comptable qui a une incidence sur les produits, excluant la Division pétrolière. Les montants présentés pour des périodes antérieures n'ont pas été modifiés. Les ventes au détail, excluant la Division pétrolière, n'ont pas été touchées par ce changement.



Analyse du secteur Détail

Au quatrième trimestre, le bénéfice avant impôt du secteur Détail s'est établi à 436,7 millions de dollars, en hausse de 275,0 millions ou de 41,2 millions sur une base normalisée, en raison de la hausse de la marge brute découlant de l'augmentation des produits et de la diminution des charges d'exploitation et des charges financières nettes.

Pour l'exercice complet, le bénéfice avant impôt du secteur Détail s'est chiffré à 772,2 millions de dollars, en hausse de 365,2 millions ou de 120,1 millions sur une base normalisée, la hausse des charges financières nettes et la baisse des produits ayant été contrebalancées par l'augmentation du taux de la marge brute et la diminution des charges d'exploitation.

	T4 2024	Exercice complet
Ventes au détail	<p>▲ 57,1 millions de dollars ou 1,1 % ▲ Croissance des ventes comparables de 1,1 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ventes au détail se sont établies à 5 380,5 millions de dollars, en hausse de 1,1 pour cent. En excluant la Division pétrolière, les ventes au détail ont augmenté de 1,2 pour cent, ou 55,6 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent, malgré l'incidence de la grève à Postes Canada, en raison des ventes solides réalisées en décembre dans toutes les enseignes. Les ventes liées au programme de fidélisation¹ ont augmenté de 4 pour cent. Les ventes au détail du Groupe détail ont augmenté de 1,3 pour cent grâce à la solide performance de la catégorie Au volant, contrebalancée en partie par les baisses enregistrées dans les catégories Au foyer et Articles saisonniers et de jardinage. Bien que la demande dans les catégories d'articles de consommation discrétionnaire soit demeurée à la traîne, la demande dans les catégories d'articles essentiels a progressé de 4,2 pour cent. SPORTCHEK Les ventes au détail ont augmenté de 0,2 pour cent, les catégories des articles de hockey, des articles pour l'hydratation et les chaussures mode ayant enregistré les meilleures performances. Mark's Les ventes au détail ont augmenté de 2,4 pour cent en raison de la croissance dans les catégories des vêtements de travail et des vêtements tout-aller, partiellement contrebalancée par la baisse enregistrée dans la catégorie des chaussures tout-aller. ESSENCE⁺ Les ventes au détail ont augmenté de 0,3 pour cent en raison de la hausse des volumes d'essence, partiellement contrebalancée par la baisse des prix de l'essence par litre. 	<p>▼ 326,4 millions de dollars ou 1,8 % ▼ Croissance des ventes comparables de 1,7 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ventes au détail se sont établies à 18 177,7 millions de dollars, en baisse de 1,8 pour cent. En excluant la Division pétrolière, les ventes au détail ont diminué de 1,7 pour cent, ou 270,9 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent en raison du ralentissement de la demande des consommateurs, de la faiblesse persistante dans les catégories d'articles de consommation discrétionnaire et des conditions météorologiques inhabituelles au deuxième trimestre de 2024. La baisse a été partiellement contrebalancée par la croissance des ventes au quatrième trimestre. Le taux de pénétration du commerce électronique a augmenté, alors que les ventes de commerce électronique¹ sont demeurées stables à 1,1 milliard de dollars. Les ventes au détail du Groupe détail ont diminué de 1,9 pour cent sous l'effet de baisses dans les catégories Au foyer, Articles saisonniers et de jardinage, À l'atelier et Au jeu, contrebalancées en partie par la croissance dans la catégorie Au volant. SPORTCHEK Les ventes au détail ont diminué de 1,3 pour cent, principalement en raison des baisses enregistrées dans les catégories des vêtements tout-aller, des articles pour le ski et la planche à neige et des vêtements pour l'extérieur, contrebalancées en partie par la croissance dans les catégories des chaussures et des articles de sports d'équipe. Mark's Les ventes au détail sont demeurées stables du fait que la croissance dans les catégories des vêtements tout-aller pour hommes et des vêtements et des chaussures pour enfants a été contrebalancée par une baisse dans la catégorie des vêtements de travail. ESSENCE⁺ Les ventes au détail ont diminué de 2,3 pour cent en raison de la baisse des volumes d'essence et des prix de l'essence par litre.

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

Analyse du secteur Détail (suite)

	T4 2024	Exercice complet
Produits	<p>▲ 53,2 millions de dollars ou 1,3 % ▲ 1,4 %, en excluant la Division pétrolière</p> <ul style="list-style-type: none"> Les produits du secteur Détail se sont établis à 4 123,2 millions de dollars, soit une augmentation de 53,2 millions principalement attribuable à la hausse des livraisons au Groupe détail, à la forte croissance enregistrée dans tous les canaux au sein d'Helly Hansen et à la croissance des ventes chez Mark's. 	<p>▼ 358,9 millions de dollars ou 2,4 % ▼ 2,3 %, en excluant la Division pétrolière</p> <ul style="list-style-type: none"> Les produits du secteur Détail se sont établis à 14 812,4 millions de dollars, soit une baisse de 358,9 millions attribuable à la diminution des livraisons au Groupe détail, à la baisse des produits de la Division pétrolière, ainsi qu'au recul des livraisons dans les magasins franchisés et à la diminution des produits tirés des activités de commerce de gros dans d'autres enseignes.
Marge brute	<p>▼ 2,0 millions de dollars ou 0,1 % ▼ 47 pb du taux de la marge brute ▼ 56 pb du taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière¹</p> <ul style="list-style-type: none"> La marge brute en dollars du secteur Détail s'est établie à 1 336,8 millions de dollars, en baisse de 2,0 millions. En excluant la Division pétrolière, la marge brute en dollars s'est établie à 1 284,4 millions de dollars, en baisse de 1,8 million, ou 0,1 pour cent. La marge brute en dollars normalisée a augmenté de 16,1 millions de dollars en raison de la hausse des produits décrite précédemment. Le taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière, s'est établi à 35,5 pour cent, soit une diminution de 56 points de base. Le taux de la marge brute en dollars normalisé, en excluant la Division pétrolière, s'est chiffré à 36,0 pour cent, soit une baisse de 7 points de base principalement attribuable à l'intensification des activités promotionnelles, contrebalancée en partie par la composition favorable des ventes des enseignes. 	<p>▼ 48,2 millions de dollars ou 1,0 % ▲ 45 pb du taux de la marge brute ▲ 50 pb du taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière</p> <ul style="list-style-type: none"> La marge brute en dollars du secteur Détail s'est établie à 4 798,5 millions de dollars, en baisse de 48,2 millions. En excluant la Division pétrolière, la marge brute en dollars s'est établie à 4 588,3 millions de dollars, en baisse de 44,4 millions, ou 1,0 pour cent. La marge brute en dollars normalisée, en excluant la Division pétrolière², a diminué de 26,7 millions de dollars en raison de la baisse des produits mentionnée précédemment, contrebalancée en partie par un taux de la marge brute favorable. Le taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière, s'est établi à 36,0 pour cent, en hausse de 50 points de base. Le taux de la marge brute normalisé, en excluant la Division pétrolière, s'est établi à 36,2 pour cent, soit une hausse de 64 points de base attribuable à la solide performance du Groupe détail et d'Helly Hansen.
Autres charges (produits)	<p>▼ 246,3 millions de dollars ou 687,5 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autres charges (produits) se sont chiffrés à (282,1) millions de dollars, ce qui représente une variation favorable de 246,3 millions. Compte non tenu du profit de (241,0) millions de dollars à la vente du centre de distribution de Brampton, les autres charges (produits) normalisés ont présenté une variation favorable de 5,3 millions. 	<p>▼ 309,1 millions de dollars ou 268,1 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autres charges (produits) se sont chiffrés à (424,4) millions de dollars, ce qui représente une variation favorable de 309,1 millions. Compte non tenu du profit de (241,0) millions de dollars à la vente du centre de distribution de Brampton et de la charge de 11,3 millions liée à l'incendie au centre de distribution en 2023, les autres charges (produits) normalisés ont présenté une variation favorable de 56,8 millions en raison du profit réalisé à la vente d'un immeuble de commerce de détail, de recouvrements d'assurance au titre des coûts indirects engagés à la suite de l'incendie au centre de distribution et d'une charge non récurrente pour la résiliation d'un contrat lié à la chaîne d'approvisionnement comptabilisée à l'exercice précédent.

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

Analyse du secteur Détail (suite)

	T4 2024	Exercice complet
Frais de vente, généraux et administratifs	▼ 25,7 millions de dollars ou 2,8 % <ul style="list-style-type: none">Les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 873,5 millions de dollars, soit une baisse de 25,7 millions, ou 2,8 pour cent. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont diminué de 14,8 millions de dollars en raison principalement de la baisse des coûts liés aux volumes de la chaîne d'approvisionnement et des coûts liés au personnel.	▼ 117,8 millions de dollars ou 3,5 % <ul style="list-style-type: none">Les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 3 203,1 millions de dollars, soit une baisse de 117,8 millions, ou 3,5 pour cent. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont diminué de 106,9 millions de dollars en raison principalement de la baisse des coûts de la chaîne d'approvisionnement et des coûts liés aux TI, contrebalancée en partie par la hausse des charges liées aux activités des magasins. Les coûts de la chaîne d'approvisionnement ont diminué en raison de la baisse des volumes et de gains d'efficacité par rapport à l'exercice précédent, durant lequel la Société avait engagé des coûts indirects liés à l'incendie du centre de distribution. La diminution des charges liées aux TI est principalement attribuable à la baisse des coûts des projets et des frais de consultation. Les coûts liés au personnel ont aussi diminué.
Amortissements	▲ 4,5 millions de dollars ou 1,9 % <ul style="list-style-type: none">La dotation aux amortissements a augmenté de 4,5 millions de dollars.	▼ 6,6 millions de dollars ou 0,7 % <ul style="list-style-type: none">La dotation aux amortissements est demeurée relativement stable par rapport à l'exercice précédent.
Charges financières nettes	▼ 9,5 millions de dollars ou 12,2 % <ul style="list-style-type: none">Les charges financières nettes ont diminué en raison de la baisse des emprunts et des taux d'intérêt.	▲ 20,1 millions de dollars ou 7,3 % <ul style="list-style-type: none">Les charges financières nettes ont augmenté en raison de la hausse des emprunts, principalement pour financer le rachat au quatrième trimestre de 2023 de la participation que détenait la Banque Scotia dans les SFCT.
Sommaire des résultats	▲ 275,0 millions de dollars ou 170 % <ul style="list-style-type: none">Le bénéfice avant impôt a augmenté de 275,0 millions de dollars. Le bénéfice avant impôt normalisé a augmenté de 41,2 millions de dollars en raison des facteurs susmentionnés.	▲ 365,2 millions de dollars ou 89,7 % <ul style="list-style-type: none">Le bénéfice avant impôt a augmenté de 365,2 millions de dollars. Le bénéfice avant impôt normalisé a augmenté de 120,1 millions de dollars en raison des facteurs susmentionnés.

5.2.3 Analyse des tendances saisonnières du secteur Détail

Les produits et le bénéfice (la perte) avant impôt trimestriels sont touchés par la nature saisonnière des activités. Le tableau suivant présente la performance financière du secteur Détail de la Société par trimestre pour les deux derniers exercices. Comme il est expliqué à la section 5.1.1 du rapport de gestion 2023 de la Société, la Société a introduit depuis le premier trimestre de 2023 un changement d'estimation comptable qui a une incidence sur les produits et sur le bénéfice (la perte) avant impôt. Les montants présentés pour des périodes antérieures n'ont pas été modifiés. Les ventes au détail n'ont pas été touchées par ce changement.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022
Ventes au détail	5 380,5	\$ 4 539,5	\$ 5 000,2	\$ 3 257,5	\$ 5 323,4	\$ 4 639,3	\$ 5 214,9	\$ 3 326,5	\$ 5 729,4
Produits	4 123,2	3 797,8	3 754,8	3 136,6	4 070,0	3 867,3	3 896,1	3 337,9	4 990,9
Bénéfice (perte) avant impôt	436,7	164,8	170,1	0,6	161,7	239,0	85,6	(79,3)	642,4

5.3 Performance du secteur Services Financiers

5.3.1 Résultats financiers du secteur Services Financiers

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	Variation	2024	2023	Variation
Produits	388,9 \$	379,9 \$	2,4 %	1 560,2 \$	1 507,3 \$	3,5 %
Marge brute en dollars	175,4 \$	181,7 \$	(3,5) %	741,9 \$	783,4 \$	(5,3) %
Taux de la marge brute ¹	45,1 %	47,8 %	(275) pb	47,5 %	52,0 %	(443) pb
Autres charges (produits)	1,2 \$	1,4 \$	(14,2) %	(1,1) \$	5,5 \$	n.s. ²
Frais de vente, généraux et administratifs	107,4	96,2	11,5 %	388,4	394,7	(1,6) %
Amortissements	2,6	2,3	14,4 %	9,4	9,7	(3,0) %
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(3,3)	(3,4)	(3,9) %	(16,8)	(11,5)	45,7 %
Bénéfice avant impôt	67,5 \$	85,2 \$	(20,7) %	362,0 \$	385,0 \$	(6,0) %

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Non significatif.

Principales mesures normalisées – Services Financiers

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2024	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé du T4 2024 ²	T4 2023	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé du T4 2023 ²	Variation ³
Produits	388,9 \$	— \$	388,9 \$	379,9 \$	— \$	379,9 \$	2,4 %
Marge brute en dollars	175,4	—	175,4	181,7	—	181,7	(3,5) %
Taux de la marge brute ⁴	45,1 %	— pb	45,1 %	47,8 %	— pb	47,8 %	(275) pb
Autres charges (produits)	1,2 \$	— \$	1,2 \$	1,4 \$	— \$	1,4 \$	(14,3) %
Frais de vente, généraux et administratifs	107,4	(9,4)	98,0	96,2	(2,0)	94,2	4,0 %
Amortissements	2,6	—	2,6	2,3	—	2,3	14,4 %
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(3,3)	—	(3,3)	(3,4)	—	(3,4)	(3,9) %
Bénéfice avant impôt	67,5 \$	9,4 \$	76,9 \$	85,2 \$	2,0 \$	87,2 \$	(11,8) %

1. Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.

2. Ces mesures normalisées (les frais de vente, généraux et administratifs et le bénéfice avant impôt) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé de 2024 ²	2023	Éléments de normalisation ¹	Résultat normalisé de 2023 ²	Variation ³
Produits	1 560,2 \$	— \$	1 560,2 \$	1 507,3 \$	— \$	1 507,3 \$	3,5 %
Marge brute en dollars	741,9	—	741,9	783,4	—	783,4	(5,3) %
Taux de la marge brute ⁴	47,5 %	10 pb	47,6 %	52,0 %	— pb	52,0 %	(443) pb
Autres charges (produits)	(1,1) \$	— \$	(1,1) \$	5,5 \$	— \$	5,5 \$	n.s. ⁵
Frais de vente, généraux et administratifs	388,4	(9,4)	379,0	394,7	(35,3)	359,4	5,5 %
Amortissements	9,4	—	9,4	9,7	—	9,7	(3,0) %
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(16,8)	—	(16,8)	(11,5)	—	(11,5)	45,7 %
Bénéfice avant impôt	362,0 \$	9,4 \$	371,4 \$	385,0 \$	35,3 \$	420,3 \$	(11,6) %

1. Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.

2. Ces mesures normalisées (les frais de vente, généraux et administratifs et le bénéfice avant impôt) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

5. Non significatif.

Analyse du secteur Services Financiers

Le bénéfice avant impôt du secteur Services Financiers s'est établi à 67,5 millions de dollars pour le trimestre, soit une baisse de 17,7 millions par rapport à l'exercice précédent et de 10,3 millions sur une base normalisée. Ce résultat s'explique par le fait que la hausse des radiations nettes et des charges d'exploitation n'a été que partiellement contrebalancée par la hausse des produits, l'engagement des titulaires de carte demeurant élevé. La performance au chapitre des cartes de crédit a été conforme aux prévisions, les radiations ayant augmenté par rapport à l'exercice précédent. Le taux des créances sur cartes de crédit en souffrance (le « taux des créances en souffrance depuis deux mois ou plus ») a terminé le trimestre à un niveau relativement stable par rapport à l'exercice précédent. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances sur prêts s'est établie à 935,8 millions de dollars, soit une hausse de 9,6 millions par rapport au quatrième trimestre de 2023 en raison de la croissance des créances.

Pour l'exercice complet, le bénéfice avant impôt du secteur Services Financiers s'est chiffré à 362,0 millions de dollars, soit une baisse de 23,0 millions par rapport à l'exercice précédent et de 48,9 millions sur une base normalisée. La marge brute devrait demeurer sous pression en raison de la hausse des radiations et des frais de financement.

	T4 2024	Exercice complet
Produits	▲ 9,0 millions de dollars ou 2,4 % <ul style="list-style-type: none"> Pour le trimestre, les produits se sont établis à 388,9 millions de dollars, soit une hausse de 9,0 millions, ou 2,4 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits est principalement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts. 	▲ 52,9 millions de dollars ou 3,5 % <ul style="list-style-type: none"> Les produits se sont établis à 1 560,2 millions de dollars, soit une hausse de 52,9 millions, ou 3,5 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits est principalement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts.
Marge brute en dollars	▼ 6,3 millions de dollars ou 3,5 % <ul style="list-style-type: none"> La marge brute en dollars s'est établie à 175,4 millions de dollars, une diminution de 6,3 millions, ou 3,5 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par la hausse des pertes de valeur nettes et des frais de financement, conformément aux prévisions, contrebalancée en partie par la croissance des produits. 	▼ 41,5 millions de dollars ou 5,3 % <ul style="list-style-type: none"> La marge brute en dollars s'est établie à 741,9 millions de dollars, en baisse de 41,5 millions, ou 5,3 pour cent. La diminution s'explique principalement par la hausse des pertes de valeur nettes et des frais de financement, contrebalancée en partie par la croissance des produits.
Frais de vente, généraux et administratifs	▲ 11,2 millions de dollars ou 11,5 % <ul style="list-style-type: none"> Les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 107,4 millions de dollars, soit une hausse de 11,2 millions, ou 11,5 pour cent. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont augmenté de 3,8 millions de dollars en raison principalement de la hausse des frais de marketing et des coûts liés aux volumes. 	▼ 6,3 millions de dollars ou 1,6 % <ul style="list-style-type: none"> Les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 388,4 millions de dollars, soit une baisse de 6,3 millions, ou 1,6 pour cent. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont augmenté de 19,6 millions de dollars en raison principalement de la hausse des coûts de traitement et d'autres coûts liés aux volumes.
Sommaire des résultats	▼ 17,7 millions de dollars ou 20,7 % <ul style="list-style-type: none"> Le bénéfice avant impôt s'est établi à 67,5 millions de dollars, une baisse de 17,7 millions, ou 20,7 pour cent. Le bénéfice avant impôt normalisé s'est établi à 76,9 millions de dollars, soit une baisse de 10,3 millions attribuable aux facteurs mentionnés précédemment. 	▼ 23,0 millions de dollars ou 6,0 % <ul style="list-style-type: none"> Le bénéfice avant impôt s'est établi à 362,0 millions de dollars, soit une baisse de 23,0 millions, ou 6,0 pour cent. Le bénéfice avant impôt normalisé s'est établi à 371,4 millions de dollars, soit une baisse de 48,9 millions attribuable aux facteurs mentionnés précédemment.

5.3.2 Mesures clés de performance du secteur Services Financiers

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2024	T4 2023	Variation	2024	2023	Variation
Croissance des ventes liées aux cartes de crédit ¹	3,5 %	(0,6) %		1,6 %	0,1 %	
Créances moyennes brutes ¹	7 465 \$	7 294 \$	2,3 %	7 374 \$	7 141 \$	3,3 %
Produits (en pourcentage des créances moyennes brutes) ^{1, 2}	21,2 %	21,1 %		s.o.	s.o.	
Nombre moyen de comptes ayant un solde (en milliers)	2 335	2 340	(0,2) %	2 318	2 319	— %
Solde moyen des comptes ¹ (au dollar près)	3 197 \$	3 118 \$	2,6 %	3 180 \$	3 080 \$	3,3 %
Taux de radiation nette lié aux cartes de crédit ^{1, 2}	7,0 %	6,1 %		s.o.	s.o.	
Taux des créances sur cartes de crédit en souffrance ³	3,6 %	3,6 %		s.o.	s.o.	
Taux de la correction de valeur	12,4 %	12,5 %		s.o.	s.o.	
Rendement des créances ^{1, 2}	4,9 %	5,4 %		s.o.	s.o.	

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Les données sont calculées sur 12 mois.

3. Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

Carte de pointage du secteur Services Financiers

Pour évaluer la performance globale du secteur Services Financiers, la carte de pointage suivante démontre le progrès du secteur Services Financiers quant à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

T4 2024 par rapport au T4 2023

Croissance	▲ 2,3 % des créances moyennes brutes
	▲ 3,5 % des ventes liées aux cartes de crédit
	▼ 0,2 % du nombre moyen de comptes ayant un solde
	▲ 2,6 % du solde moyen des comptes
	<ul style="list-style-type: none"> Les créances moyennes brutes ont augmenté de 2,3 pour cent par rapport à l'exercice précédent en raison de l'engagement toujours élevé des titulaires de carte, qui s'est traduit par une hausse de 2,6 pour cent du solde des comptes, laquelle a été favorisée par la vigueur des ventes liées aux cartes de crédit au cours du trimestre. Les ventes liées aux cartes de crédit ont augmenté de 3,5 pour cent par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des dépenses chez des marchands externes, contrebalancée en partie par la baisse des ventes de la Division pétrolière.
Performance	▼ 48 pb du rendement des créances ▲ 5 pb des produits en pourcentage des créances moyennes brutes <ul style="list-style-type: none"> Le rendement des créances a diminué de 48 points de base par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse du bénéfice pour l'exercice complet et de la hausse des créances moyennes brutes. Les produits en pourcentage des créances moyennes brutes ont augmenté de 5 points de base par rapport à l'exercice précédent du fait que la croissance des produits a été supérieure à la croissance des créances moyennes brutes.
Mesures d'exploitation	▲ 3 pb des créances en souffrance depuis deux mois ou plus ▲ 92 pb du taux de radiation nette liée aux cartes de crédit ▼ 12,4 % du taux de la correction de valeur, une baisse de 12 pb <ul style="list-style-type: none"> Le taux des créances sur cartes de crédit en souffrance depuis deux mois ou plus est demeuré relativement stable par rapport à l'exercice précédent. La hausse du taux de radiation nette par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation du montant des radiations nettes en dollars par rapport à la croissance des créances, conformément aux prévisions. Le taux de la correction de valeur a diminué de 12 points de base pour s'établir à 12,4 pour cent, malgré une hausse additionnelle de 9,6 millions de dollars de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, ce qui demeure à l'intérieur de la fourchette de 11,5 pour cent à 13,5 pour cent annoncée précédemment.

5.3.3 Analyse des tendances saisonnières du secteur Services Financiers

Le bénéfice d'exploitation net trimestriel et les produits sont touchés par la nature saisonnière des activités. Le tableau suivant présente la performance financière consolidée du secteur par trimestre pour les deux derniers exercices.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022
Produits	388,9 \$	399,1 \$	383,2 \$	389,0 \$	379,9 \$	393,1 \$	364,5 \$	369,8 \$	357,2 \$
Bénéfice avant impôt	67,5	110,3	88,5	95,7	85,2	125,7	55,4	118,7	86,8

5.4 Performance du secteur CT REIT

5.4.1 Résultats financiers du secteur CT REIT

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	Variation	2024	2023	Variation
Produits tirés des immeubles ¹	145,4 \$	140,0 \$	3,9 %	578,7 \$	552,8 \$	4,7 %
Charges liées aux immeubles ¹	30,9	28,8	7,0 %	125,7	115,5	8,8 %
Frais généraux et administratifs	2,8	4,1	(30,9) %	16,1	15,2	5,8 %
Charges financières nettes	31,2	29,5	5,9 %	121,8	114,0	6,8 %
Ajustement au titre (du profit) de la perte à la juste valeur ²	(54,8)	39,3	n.s. ³	(119,1)	78,6	n.s. ³
Bénéfice avant impôt	135,3 \$	38,3 \$	n.s. ³	434,2 \$	229,5 \$	89,3 %
Ajustement découlant du passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement à la méthode du coût amorti						
Ajustement au titre du profit (de la perte) à la juste valeur	54,8	(39,3)	n.s. ³	119,1	(78,6)	n.s. ³
(Profit) réalisé à la vente d'immeubles	—	—	—	(12,8)	—	n.s. ³
Amortissement	20,7	19,7	5,1 %	80,9	77,7	4,1 %
Bénéfice avant impôt, selon les méthodes comptables de la Société	59,8 \$	57,9 \$	3,3 %	247,0 \$	230,4 \$	7,2 %

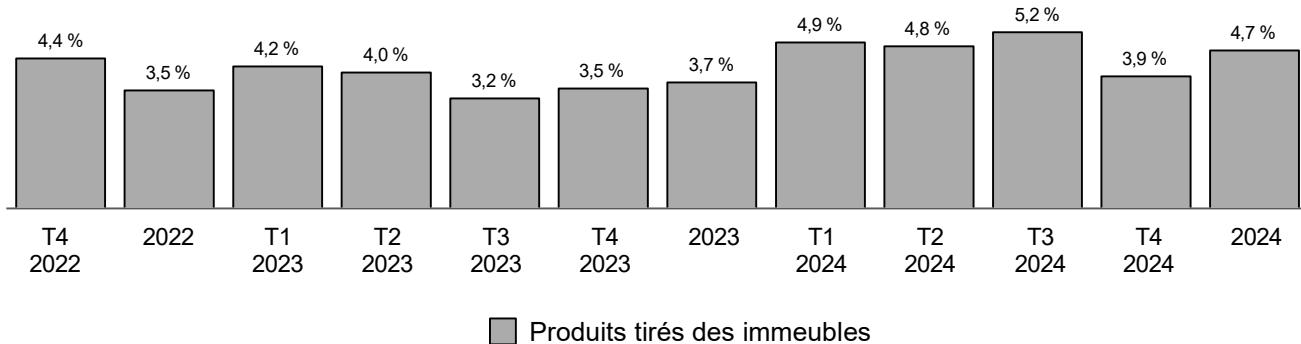
1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. La juste valeur est éliminée à la consolidation. La Société a comptabilisé au deuxième trimestre de 2024 un profit de 12,8 millions de dollars à la vente d'un immeuble de CT REIT à Chilliwack, en Colombie-Britannique. Ce montant est reclassé dans le poste Autres charges (produits) au moment de la consolidation.

3. Non significatif.

Le graphique suivant présente la performance des produits tirés des immeubles d'un exercice à l'autre de CT REIT par trimestre pour les deux derniers exercices.

Croissance des produits tirés des immeubles d'un exercice à l'autre



Analyse du secteur CT REIT

Les produits du secteur CT REIT ont augmenté de 1,9 million de dollars en raison de la hausse des produits tirés des immeubles et de la baisse des frais de vente, généraux et administratifs, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des charges liées aux immeubles et des charges financières nettes au cours du trimestre.

Analyse du secteur CT REIT (suite)

	T4 2024	Exercice complet
Produits tirés des immeubles	▲ 5,4 millions de dollars ou 3,9 % <ul style="list-style-type: none">Les produits tirés des immeubles se sont établis à 145,4 millions de dollars, soit une augmentation de 5,4 millions, ou 3,9 pour cent, principalement attribuable aux recouvrements au titre des charges d'exploitation liées aux immeubles, aux hausses contractuelles de loyer, aux projets d'aménagement achevés en 2023 et aux projets d'intensification achevés en 2023 et en 2024.	▲ 25,9 millions de dollars ou 4,7 % <ul style="list-style-type: none">Les produits tirés des immeubles se sont établis à 578,7 millions de dollars, soit une augmentation de 25,9 millions, ou 4,7 pour cent, principalement attribuable aux recouvrements au titre des charges d'exploitation liées aux immeubles et des dépenses d'investissement, aux hausses contractuelles de loyer, aux projets d'aménagement achevés en 2023, aux projets d'intensification achevés en 2023 et en 2024, ainsi qu'aux produits tirés des frais de résiliation de contrat de location.
Charges liées aux immeubles	▲ 2,1 millions de dollars ou 7,0 % <ul style="list-style-type: none">Les charges liées aux immeubles se sont établies à 30,9 millions de dollars, soit une augmentation de 2,1 millions, ou 7,0 pour cent, attribuable à la hausse de l'impôt foncier.	▲ 10,2 millions de dollars ou 8,8 % <ul style="list-style-type: none">Les charges liées aux immeubles se sont établies à 125,7 millions de dollars, soit une augmentation de 10,2 millions, ou 8,8 pour cent, attribuable à la hausse des charges d'exploitation et de l'impôt foncier.
Frais généraux et administratifs	▼ 1,3 million de dollars ou 30,9 % <ul style="list-style-type: none">Les frais généraux et administratifs se sont chiffrés à 2,8 millions de dollars, soit une diminution de 1,3 million principalement attribuable à la baisse de l'évaluation à la valeur de marché au titre de la charge de rémunération variable.	▲ 0,9 million de dollars ou 5,8 % <ul style="list-style-type: none">Les frais généraux et administratifs se sont établis à 16,1 millions de dollars, soit une hausse de 0,9 million principalement attribuable à l'augmentation de la rémunération du personnel.
Amortissement	▲ 1,0 million de dollars ou 5,1 % <ul style="list-style-type: none">La dotation à l'amortissement s'est chiffrée à 20,7 millions de dollars, en hausse de 1,0 million, ou 5,1 pour cent, en raison des projets d'intensification et d'aménagement achevés et des immeubles acquis en 2023 et en 2024.	▲ 3,2 millions de dollars ou 4,1 % <ul style="list-style-type: none">La dotation à l'amortissement s'est chiffrée à 80,9 millions de dollars, en hausse de 3,2 millions, ou 4,1 pour cent, en raison des projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2023 et en 2024.
Charges financières nettes	▲ 1,7 million de dollars ou 5,9 % <ul style="list-style-type: none">Les charges financières nettes se sont chiffrées à 31,2 millions de dollars, soit une hausse de 1,7 million, ou 5,9 pour cent, attribuable à l'émission des débentures de premier rang non garanties de série I au quatrième trimestre de 2023, à la hausse des taux d'intérêt sur les parts de société en commandite de catégorie C de série 4 qui ont fait l'objet d'un refinancement au deuxième trimestre et à la diminution des intérêts inscrits à l'actif au titre des immeubles en cours d'aménagement, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des charges d'intérêts sur les facilités de crédit en raison de la baisse du solde impayé.	▲ 7,8 millions de dollars ou 6,8 % <ul style="list-style-type: none">Les charges financières nettes se sont chiffrées à 121,8 millions de dollars, soit une hausse de 7,8 millions, ou 6,8 pour cent, attribuable à l'émission des débentures de premier rang non garanties de série I au quatrième trimestre de 2023, à la diminution des intérêts inscrits à l'actif au titre des immeubles en cours d'aménagement et à la hausse des taux d'intérêt sur les parts de société en commandite de catégorie C de série 4 qui ont fait l'objet d'un refinancement au deuxième trimestre, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des charges d'intérêts sur les facilités de crédit en raison de la baisse du solde impayé et par la hausse des produits d'intérêts gagnés sur les liquidités durant l'exercice.
Sommaire des résultats	▲ 1,9 million de dollars ou 3,3 % <ul style="list-style-type: none">Le bénéfice avant impôt s'est établi à 59,8 millions de dollars, soit une hausse de 1,9 million, ou 3,3 pour cent, attribuable aux facteurs mentionnés précédemment.	▲ 16,6 millions de dollars ou 7,2 % <ul style="list-style-type: none">Le bénéfice avant impôt s'est établi à 247,0 millions de dollars, soit une hausse de 16,6 millions, ou 7,2 pour cent, attribuable aux facteurs mentionnés précédemment.

5.4.2 Mesures clés de performance du secteur CT REIT

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	Variation	2024	2023	Variation
Bénéfice d'exploitation net ¹	115,6 \$	111,5 \$	3,6 %	457,6 \$	439,0 \$	4,3 %
Flux de trésorerie liés aux opérations ¹	79,0	77,7	1,7 %	314,7	307,9	2,2 %
Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés ¹	73,0	71,5	2,1 %	292,4	283,4	3,2 %

1. Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1.6 du présent rapport de gestion.

Bénéfice d'exploitation net

Le bénéfice d'exploitation net pour le trimestre a augmenté de 3,6 pour cent par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de l'augmentation du bénéfice d'exploitation net dans les immeubles semblables, combinée à la hausse du bénéfice d'exploitation net attribuable aux immeubles acquis et ayant fait l'objet d'un aménagement en 2023 et en 2024.

Flux de trésorerie liés aux opérations (« FTO »)

Pour le trimestre, les FTO ont augmenté de 1,7 pour cent par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une acquisition et des projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2023 et en 2024, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des charges d'intérêts.

Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés (« FTOA »)

Pour le trimestre, les FTOA ont augmenté de 2,1 pour cent par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une acquisition et des projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2023 et en 2024, ainsi que des hausses de loyer, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des charges d'intérêts.

6. Analyse du bilan, liquidités et sources de financement

6.1 Principaux faits saillants du bilan

À la fin du quatrième trimestre de 2024, la Société a remboursé en totalité ses emprunts de 895,0 millions de dollars, soit un emprunt à court terme de 495,0 millions et un emprunt à terme de 400,0 millions, liés au rachat d'une participation de 20 pour cent dans les SFCT effectué en octobre 2023.

Certains postes de l'actif et du passif de la Société au 28 décembre 2024 et la variation d'un exercice à l'autre par rapport au 30 décembre 2023 sont présentés ci-dessous :

Total des variations des actifs		 262,3 \$	Variation des actifs d'un exercice à l'autre
Actifs	28 décembre 2024		
Créances clients et autres débiteurs	1 263,0		 111,7
Créances sur prêts (tranche courante)	6 697,5		 129,2
Stocks de marchandises	2 558,3	(135,4)	 174,9
Immobilisations corporelles	5 394,4		 101,0
Actifs au titre de droits d'utilisation	2 034,8		
Total des variations des passifs	 381,2 \$		Variation des passifs d'un exercice à l'autre
Passifs	28 décembre 2024		
Dépôts (tranche courante et à long terme)	3 557,4		 193,1
Dettes fournisseurs et autres crébiteurs	2 931,4		 242,0
Emprunts à court terme	295,8	(669,9)	 (408,6)
Dette à long terme (tranche courante et à long terme)	4 555,9		 125,6
Obligations locatives	2 490,1		
Actifs			
Créances clients et autres débiteurs	 111,7 millions de dollars	L'augmentation s'explique principalement par l'évolution favorable de la juste valeur des dérivés attribuable à l'augmentation des taux de change.	
Créances sur prêts (tranche courante)	 129,2 millions de dollars	La hausse est principalement attribuable à l'augmentation du solde moyen des comptes de cartes de crédit, partiellement contrebalancée par la hausse de la correction de valeur connexe.	
Stocks de marchandises	 135,4 millions de dollars	Les stocks ont diminué de 5,0 pour cent par rapport à l'exercice précédent. La gestion active des stocks dans l'ensemble des enseignes a contribué à cette diminution.	
Immobilisations corporelles	 174,9 millions de dollars	L'augmentation est principalement attribuable aux investissements dans les magasins de la Société.	
Actifs au titre de droits d'utilisation	 101,0 millions de dollars	L'augmentation a été favorisée par le renouvellement de contrats de location en fonction d'un examen des contrats de location arrivant à échéance effectué au cours de l'exercice, de sorte que les durées restantes sont plus longues.	

Passifs		
Dépôts (tranche courante et à long terme)	▲ 193,1 millions de dollars	L'augmentation est principalement attribuable à la croissance des dépôts dans des CPG afin de financer l'augmentation des créances sur cartes de crédit au sein du secteur Services Financiers.
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	▲ 242,0 millions de dollars	L'augmentation est attribuable au calendrier et au volume des paiements liés aux achats de stocks.
Emprunts à court terme	▼ 669,9 millions de dollars	La diminution est principalement attribuable aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, à l'amélioration du fonds de roulement et aux décisions en matière de répartition du capital qui ont permis le remboursement d'emprunts à court terme. Cette baisse a été enregistrée malgré un prélèvement additionnel de 495,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 afin de financer en partie le rachat par la Société de la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans les SFCT.
Dette à long terme (tranche courante et à long terme)	▼ 408,6 millions de dollars	La diminution est attribuable au remboursement anticipé de l'emprunt à terme de 400 millions de dollars contracté au quatrième trimestre de 2023 afin de financer en partie le rachat de la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans les SFCT.
Obligations locatives	▲ 125,6 millions de dollars	L'augmentation a été favorisée par le renouvellement de contrats de location arrivant à échéance en fonction d'un examen de ceux-ci effectué au cours de l'exercice.

6.2 Sommaire des flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent certains postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société pour les trimestres et les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	Variation
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	875,3 \$	869,9 \$	5,4 \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	171,7	(353,0)	524,7
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(925,4)	(664,6)	(260,8)
Flux de trésorerie générés (utilisés) au cours de la période	121,6 \$	(147,7) \$	269,3 \$

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023	Variation
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	2 063,8 \$	1 353,7 \$	710,1 \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(264,1)	(747,8)	483,7
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(1 635,3)	(621,0)	(1 014,3)
Flux de trésorerie générés (utilisés) au cours de la période	164,4 \$	(15,1) \$	179,5 \$

	T4 2024	Exercice complet
Activités d'exploitation	<p>▲ Variation de 5,4 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont demeurés à un niveau relativement stable par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, les variations des créances sur prêts au sein du secteur Services Financiers ayant été contrebalancées par les variations du fonds de roulement d'exploitation de la Société. 	<p>▲ Variation de 710,1 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable aux variations du fonds de roulement, aux créances sur prêts, ainsi qu'à la diminution de l'impôt en trésorerie.
Activités d'investissement	<p>▲ Variation de 524,7 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est principalement attribuable au produit de la cession du centre de distribution de Brampton, conjugué à la diminution des acquisitions de placements à long terme et des entrées d'immobilisations corporelles par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. 	<p>▲ Variation de 483,7 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est principalement attribuable au produit de la cession de plusieurs immeubles, y compris le centre de distribution de Brampton.
Activités de financement	<p>▼ Variation de 260,8 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités de financement tient principalement au remboursement de la dette à long terme attribuable aux emprunts à terme obtenus à l'exercice précédent pour le rachat de la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans les SFCT. 	<p>▼ Variation de 1 014,3 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités de financement tient principalement au remboursement à l'exercice considéré de la dette à long terme et des emprunts à court terme obtenus à l'exercice précédent pour financer le rachat de la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans les SFCT, partiellement contrebalancé par la diminution des rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités par rapport à l'exercice précédent.

6.3 Gestion du capital

Le capital peut être défini de différentes façons selon l'entité, le secteur d'activité et l'objectif visé. Dans le cadre du processus de gestion du capital de la Société, la direction inclut les éléments suivants dans la définition du capital, qui inclut la dette de Glacier Credit Card Trust (« GCCT »), mais exclut celle de Franchise Trust puisqu'elle relève de la responsabilité juridique des marchands.

(en millions de dollars canadiens)	2024	% du total	2023	% du total
Composantes du capital				
Dépôts	1 171,4 \$	8,0 %	1 041,7 \$	6,9 %
Emprunts à court terme	295,8	2,0 %	965,7	6,4 %
Tranche courante de la dette à long terme	680,4	4,6 %	560,5	3,7 %
Dette à long terme	3 875,5	26,5 %	4 404,0	29,4 %
Dépôts à long terme	2 386,0	16,3 %	2 322,6	15,5 %
Total de la dette	8 409,1 \$	57,4 %	9 294,5 \$	61,9 %
Capital social	625,9	4,3 %	598,7	4,0 %
Bénéfices non distribués	5 614,4	38,3 %	5 128,2	34,1 %
Total du capital sous gestion	14 649,4 \$	100,0 %	15 021,4 \$	100,0 %

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer d'avoir des liquidités suffisantes et la capacité d'accéder à des capitaux additionnels auprès de sources multiples, au besoin, afin de remplir ses obligations financières à leur échéance et de mener à bien ses plans opérationnels et stratégiques;
- réduire le coût du capital après impôt tout en prenant en considération les principaux risques décrits à la section 11 du présent rapport de gestion, incluant les risques et les conditions actuels et futurs sur les plans de l'industrie, du marché et de l'économie.

6.3.1 Contexte réglementaire de la Banque Canadian Tire

La BCT gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») du Canada. Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF sont fondées sur le document du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire Basel III : A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems (« Bâle III »), qui est entré en vigueur au Canada le 1^{er} janvier 2013. Bâle III est un accord réglementaire mondial qui a été introduit pour améliorer la réglementation, la supervision et les pratiques de gestion des risques au sein du secteur bancaire. La Banque a mis en place plusieurs politiques, procédures et contrôles en matière de gestion du capital, notamment le processus interne annuel d'évaluation de la suffisance du capital. Ces mesures aident la Banque à atteindre ses objectifs.

Ces objectifs comprennent le maintien de niveaux de capital suffisants pour :

- respecter toutes les exigences réglementaires applicables;
- maintenir et renforcer la confiance dans la sécurité et la solidité de la Banque;
- permettre la croissance des actifs et des passifs;
- compenser les pertes d'exploitation et les pertes de placement inattendues et la volatilité.

À la fin du quatrième trimestre de 2024, la Banque se conformait à toutes les exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF ainsi qu'aux cibles établies à l'interne dans le cadre du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital.

6.4 Activités d'investissement

6.4.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la Société pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Facteurs de modernisation et d'efficacité	63,3 \$	78,0 \$
Expérience client omnicanal	296,7	391,4
Infrastructure d'exécution et automatisation	118,4	145,9
Dépenses d'investissement liées à l'exploitation¹	478,4 \$	615,3 \$
Acquisitions et aménagements de CT REIT, excluant les ventes internes conclues avec la Société	96,7	68,1
Total des dépenses d'investissement²	575,1 \$	683,4 \$

1. Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

2. Les dépenses d'investissement sont établies selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent les acquisitions de logiciels, mais excluent les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, les acquisitions liées à des regroupements d'entreprises, les actifs de propriété intellectuelle et les commissions de location reçues.

Exercice complet	
Total des dépenses d'investissement	▼ 108,3 millions de dollars
	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation et le total des dépenses d'investissement de la Société pour l'exercice complet se sont établis à 478,4 millions de dollars et à 575,1 millions, respectivement, une baisse de 136,9 millions et de 108,3 millions par rapport à l'exercice précédent. La baisse est attribuable à la diminution du nombre de projets d'investissement en cours dans les magasins et au report de projets liés à la transformation du réseau du Groupe détail.

Engagements en capital

La Société avait des engagements d'environ 122,4 millions de dollars au 28 décembre 2024 (30 décembre 2023 – 173,8 millions) liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Dépenses d'investissement liées à l'exploitation

Les informations qui suivent sont de nature prospective et les lecteurs sont prévenus que les résultats réels pourraient différer.

Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation de la Société pour l'exercice complet de 2024 se sont chiffrées à 478,4 millions de dollars, soit à l'intérieur de la fourchette de 475,0 millions à 525,0 millions annoncée au troisième trimestre de 2024.

La Société prévoit financer sa stratégie, soutenir ses activités et poursuivre la gestion prudente du capital, et elle s'attend à ce que ses dépenses d'investissement liées à l'exploitation pour l'exercice complet de 2025 se situent entre 525,0 millions et 575,0 millions de dollars.

6.5 Liquidités et financement

La direction veille à s'assurer que la Société a des liquidités suffisantes, tant par le maintien d'un bilan solide que par la capacité d'accéder à des capitaux additionnels auprès de sources multiples. Les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT disposent de plusieurs sources de liquidités de rechange afin de remplir leurs obligations financières à leur échéance et de mener à bien leurs plans opérationnels et stratégiques.

Au 28 décembre 2024

(en millions de dollars canadiens)	Résultats consolidés	Détail	Services Financiers	CT REIT
Trésorerie et équivalents de trésorerie	475,6 \$	172,9 \$	299,6 \$	3,1 \$
Placements à court terme	128,4	—	128,4	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme, montant total net¹	604,0 \$	172,9 \$	428,0 \$	3,1 \$
Marges de crédit bancaire engagées	4 397,2	2 997,2	1 100,0	300,0
Moins : emprunts impayés ²	2,0	—	—	2,0
Moins : papier commercial libellé en dollars américains en cours	—	—	—	—
Moins : lettres de crédit en cours	2,5	—	—	2,5
Marges de crédit bancaire engagées disponibles	4 392,7 \$	2 997,2 \$	1 100,0 \$	295,5 \$
Liquidités¹	4 996,7 \$	3 170,1 \$	1 528,0 \$	298,6 \$

1. Mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, elle pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

2. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

La Société a terminé le trimestre avec de la trésorerie et des placements à court terme de 604,0 millions de dollars, déduction faite de la dette bancaire, ainsi que des liquidités totalisant 5,0 milliards, soit 3,2 milliards, 1,5 milliard et 298,6 millions pour les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT, respectivement.

À la fin du trimestre, le secteur Détail et le secteur Services Financiers de la Société n'avaient aucun emprunt à court terme. Les autres emprunts à court terme comprenaient du papier commercial adossé à des créances de GCCT pour un montant de 293,8 millions de dollars et des prélèvements à taux préférentiel de 2,0 millions au sein de CT REIT.

Au quatrième trimestre de 2024, la Société, CT REIT, la BCT et Helly Hansen respectaient toutes les clauses restrictives financières des conventions relatives aux marges de crédit bancaire engagées énumérées dans le tableau ci-après intitulé Sources de financement.

Sources de financement	
Marges de crédit bancaire engagées et facilité d'achat de billets titrisés	<ul style="list-style-type: none"> Consentie par un consortium de huit institutions financières canadiennes et de deux institutions financières étrangères, une marge de crédit bancaire non garantie de 1,975 milliard de dollars est mise à la disposition du secteur Détail à des fins générales et viendra à échéance en mai 2029. Au 28 décembre 2024, le secteur Détail n'avait prélevé aucun montant sur cette marge de crédit bancaire. Consentie par un consortium de cinq institutions financières canadiennes, une marge de crédit bancaire non garantie de 1,0 milliard de dollars est mise à la disposition du secteur Détail à des fins générales et viendra à échéance en mai 2025. Au 28 décembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur cette marge de crédit bancaire. Helly Hansen avait une facilité de découvert garantie de 175 millions de couronnes norvégienes (« NOK ») (équivalent à 22,2 millions de dollars canadiens) fournie par une banque norvégienne, qui a été renouvelée automatiquement en janvier et qui viendra à échéance en janvier 2026. Au 28 décembre 2024, Helly Hansen n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité. Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes, une marge de crédit bancaire non garantie de 300 millions de dollars est mise à la disposition de CT REIT à des fins générales et viendra à échéance en mai 2029. Au 28 décembre 2024, CT REIT avait des emprunts impayés de 2,0 millions de dollars en vertu de sa marge de crédit bancaire. La Banque Scotia a consenti à la BCT une marge de crédit bancaire non garantie de 400 millions de dollars et une facilité d'achat de billets titrisés de 700 millions pour l'achat de billets de premier rang et subordonnés adossés à des créances sur cartes de crédit émis par GCCT, qui arrivent toutes deux à échéance en avril 2025. Au 28 décembre 2024, la BCT n'avait aucun emprunt impayé en vertu de sa marge de crédit bancaire et avait un montant nominal à payer en vertu de sa facilité d'achat de billets.
Programmes de papier commercial	<ul style="list-style-type: none"> La Société a un programme de papier commercial libellé en dollars américains lui permettant d'émettre des billets à ordre à court terme non garantis pour un montant en capital total maximal de 1,0 milliard de dollars américains aux États-Unis. Les échéances des billets à ordre varient de un jour à 270 jours à compter de la date d'émission. Les billets sont émis à escompte et ont égalité de rang de paiement avec toutes les obligations non subordonnées et non garanties existantes et futures envers les créateurs de la Société. Au 28 décembre 2024, la Société n'avait aucun papier commercial libellé en dollars américains en cours. Parallèlement aux émissions de papier commercial libellé en dollars américains de la Société, celle-ci conclut des dérivés de change afin de couvrir le risque de change associé aux composantes capital et intérêt des emprunts en vertu du programme. La Société ne désigne pas ces dérivés au titre des emprunts comme des couvertures aux fins comptables. GCCT a un programme de papier commercial adossé à des créances lui permettant d'émettre des billets à ordre adossés à des créances sur cartes de crédit à court terme pour un montant en capital total maximal de 300 millions de dollars. Au 28 décembre 2024, GCCT avait du papier commercial adossé à des créances en cours pour un montant de 293,8 millions de dollars.
Billets à moyen terme, emprunt à terme et débentures de premier rang non garanties	<ul style="list-style-type: none"> Au 28 décembre 2024, la Société avait des billets à moyen terme en cours pour un montant en capital total de 1 150,0 millions de dollars et avait remboursé intégralement un emprunt à terme de 400 millions. Au 28 décembre 2024, CT REIT avait des débentures de premier rang non garanties en cours d'un montant en capital total de 1 425,0 millions de dollars.
Billets à terme de premier rang et subordonnés adossés à des créances	<ul style="list-style-type: none"> Au 28 décembre 2024, GCCT avait des billets à terme adossés à des créances sur cartes de crédit en cours d'un montant en capital total de 1 980,0 millions de dollars, constitués de billets à terme de premier rang d'un montant en capital de 1 851,3 millions et de billets à terme subordonnés d'un montant en capital de 128,7 millions.
Dépôts de CPG auprès de courtiers	<ul style="list-style-type: none"> Les fonds continuent d'être facilement accessibles à la BCT par l'entremise des réseaux de courtiers. Au 28 décembre 2024, les dépôts de CPG de la BCT auprès de courtiers s'élevaient à 2 946,5 millions de dollars.
Dépôts de détail	<ul style="list-style-type: none"> Les dépôts de détail se composent des dépôts dans les comptes d'épargne à intérêt élevé et dans les CPG de détail de la BCT, qui sont offerts dans le cadre des comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») ou non. Au 28 décembre 2024, les dépôts de détail de la BCT s'élevaient à 610,9 millions de dollars.
Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> La Société peut effectuer des transactions immobilières stratégiques touchant des immeubles n'appartenant pas à CT REIT. Elle détient également un placement dans CT REIT sous forme de parts de CT REIT négociées en bourse. Au 28 décembre 2024, la Société détenait une participation effective de 68,4 pour cent dans CT REIT. Des sources de financement supplémentaires sont disponibles pour CT REIT, au besoin, notamment la capacité d'accéder aux marchés des titres d'emprunt et de capitaux propres, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie de CT REIT et de toutes les exigences réglementaires applicables. Au 28 décembre 2024, CT REIT avait des emprunts hypothécaires en cours d'un montant en capital total de 8,5 millions de dollars. Ces emprunts hypothécaires sont garantis par certains immeubles de placement.

Notations du crédit

Une notation du crédit fournit généralement une indication du risque que l'emprunteur ne remplisse pas ses obligations en temps voulu relativement aux intérêts et au capital. Les notations des instruments d'emprunt à long terme varient selon une fourchette qui va de la plus haute qualité de crédit (habituellement « AAA ») au défaut de paiement (habituellement « D »). Les notations pour les instruments d'emprunt à court terme varient selon une fourchette qui va de « R-1 (élevée) » (Morningstar DBRS), « A-1+ » (S&P), « P-1 » (Moody's) ou « F1+ » (Fitch), représentant la plus haute qualité de crédit, à « D » (Morningstar DBRS, S&P et Fitch) et « not prime » (Moody's), pour la qualité la moins élevée.

Notation	Morningstar DBRS		S&P		Moody's		Fitch	
	Tendance	Notation	Tendance	Perspectives	Tendance	Perspectives	Tendance	Perspectives
Société Canadian Tire								
Notation de l'émetteur ¹	BBB	Stable	BBB	Stable	—	—	—	—
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	—	—	—	—	—
Papier commercial libellé en dollars américains	—	—	A-2	—	P-2	—	—	—
Glacier Credit Card Trust								
Billets à terme de premier rang adossés à des créances	AAA (fs)	—	AAA (fs)	—	—	—	—	—
Billets à terme subordonnés adossés à des créances	A (fs)	—	A (fs)	—	—	—	—	—
Papier commercial adossé à des créances	R-1 (élevée) (fs)	—	—	—	—	—	F1+ (fs)	—
CT REIT								
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable	—	—	—	—
Débentures de premier rang non garanties	BBB	Stable	BBB	—	—	—	—	—

1. S&P a également attribué à la Société une notation d'émetteur à court terme de A-2.

6.5.1 Obligations contractuelles, garanties et engagements

La Société fait appel à diverses sources afin d'assurer le financement des dépenses d'investissement, des besoins en fonds de roulement, du versement de dividendes et d'autres besoins financiers, comme les remboursements sur la dette et les rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le tableau suivant présente les obligations contractuelles dont la Société doit s'acquitter au cours des cinq prochaines années et au-delà de cette période. La Société est d'avis qu'elle avait la capacité de s'acquitter de ces obligations contractuelles au 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et par la suite	Total
Dépôts	1 183,1 \$	493,1 \$	692,6 \$	702,5 \$	497,6 \$	— \$	3 568,9 \$
Total de la dette ¹	680,4	958,0	825,0	900,1	250,0	950,0	4 563,5
Obligations liées aux contrats de location ²	487,9	448,7	369,9	296,5	218,0	1 193,3	3 014,3
Obligations liées aux achats	2 560,3	369,1	340,1	269,4	195,6	87,4	3 821,9
Autres obligations	27,0	15,1	13,9	10,0	5,6	12,0	83,6
Paiements d'intérêts	311,1	283,5	233,6	144,2	78,4	135,4	1 186,2
	5 249,8 \$	2 567,5 \$	2 475,1 \$	2 322,7 \$	1 245,2 \$	2 378,1 \$	16 238,4 \$

1. Comprend la dette à court terme, la dette à long terme (billets à terme de premier rang et subordonnés), les billets à terme de GCCT et les emprunts hypothécaires. Ces éléments sont présentés en détail à la note 23 des états financiers consolidés de 2024.

2. Exclut des options raisonnablement certaines représentant 249,31 millions de dollars (2023 – 232,8 millions).

Dans le cours normal des activités, la Société conclut plusieurs ententes dont certaines caractéristiques peuvent correspondre à la notion de garantie. Pour une analyse des garanties et des engagements importants de la Société, se reporter à la note 35 des états financiers consolidés de 2024. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit relatif aux garanties et engagements susmentionnés est présentée à la note 5 des états financiers consolidés de 2024.

6.6 Frais de financement

Le tableau qui suit présente les frais de financement liés à la dette à court terme et à la dette à long terme et exclut les dépôts détenus par la BCT, la dette de Franchise Trust et les intérêts sur l'obligation locative.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Charges d'intérêts ¹	266,0 \$	240,2 \$
Coût de la dette ¹	4,61 %	4,09 %

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

Se reporter à la section 11.2 du présent rapport de gestion pour une analyse des liquidités et des risques de crédit liés à la capacité de la Société de générer les ressources suffisantes pour respecter ses obligations financières.

7. Capitaux propres

Les informations qui suivent sont de nature prospective et les lecteurs sont prévenus que les résultats réels pourraient différer.

7.1 Actions en circulation

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Autorisées		
3 423 366 actions ordinaires		
100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises		
3 423 366 actions ordinaires (2023 – 3 423 366)	0,2 \$	0,2 \$
52 197 823 actions de catégorie A sans droit de vote (2023 – 52 197 823)	625,7 \$	598,5 \$
	625,9 \$	598,7 \$

Chaque année, la Société dépose un avis d'intention en vue d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« avis d'intention ») à la Bourse de Toronto (la « TSX »), qui lui permet de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote au moyen de transactions sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles canadiens, s'ils sont admissibles, au cours du marché des actions au moment du rachat ou de toute autre façon permise en vertu des règles de la TSX et des lois en valeurs mobilières applicables. Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités retrouvent le statut d'actions autorisées et non émises. Les détenteurs de titres peuvent obtenir un exemplaire de l'avis sans frais en communiquant avec le secrétaire général de la Société.

Le 16 février 2023, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société visant le rachat d'un nombre maximal de 5,1 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote entre le 2 mars 2023 et le 1^{er} mars 2024 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023-2024 »). Le 15 février 2024, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société visant le rachat d'un nombre maximal de 4,9 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote entre le 2 mars 2024 et le 1^{er} mars 2025 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024-2025 »). En outre, le 15 février 2024, la TSX a accepté le nouveau programme de rachat d'actions automatique qui expirera le 1^{er} mars 2025 (le « PRAA de 2024-2025 ») permettant à un courtier désigné d'effectuer des rachats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024-2025 pendant les périodes d'interdiction d'opération de la Société, selon des paramètres prédéfinis.

Le 9 novembre 2023, dans le cadre de son plan de gestion du capital, la Société a annoncé son intention de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote pour un montant maximal de 200 millions de dollars en 2024, en plus du nombre requis à des fins d'antidilution, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société en 2024. Aucun rachat n'a été effectué à ce titre jusqu'à maintenant.

Le 7 novembre 2024, la Société a annoncé son intention de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote pour un montant maximal de 200 millions de dollars en 2025, en plus du nombre requis à des fins d'antidilution. Ces rachats d'actions seront effectués en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024-2025 ou d'une offre renouvelée, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

7.2 Dividendes

Le ratio de distribution à long terme¹ cible de la Société est d'environ 30 pour cent à 40 pour cent du bénéfice net normalisé de l'exercice précédent, après avoir tenu compte de la situation de trésorerie et des besoins futurs en liquidités, des conditions des marchés boursiers et des occasions d'investissement à la fin de la période. Le ratio de distribution peut fluctuer pour un exercice donné.

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

Le 7 novembre 2024, la Société a annoncé une hausse de son dividende annuel pour une 15^e année consécutive, le portant à 7,10 \$ par action ordinaire à droit de vote et par action de catégorie A sans droit de vote (action), ce qui représente une hausse d'environ 1,4 pour cent par rapport à 2023. Le 12 février 2025, le conseil d'administration de la Société a déclaré des dividendes au taux de 1,775 \$ par action, payables le 1^{er} juin 2025 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 avril 2025. Le dividende est considéré comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt.

7.3 Dérivés sur actions

La Société conclut des dérivés sur actions pour compenser partiellement son exposition aux fluctuations liées aux options sur actions, aux unités d'actions au rendement, aux unités d'actions restreintes et aux unités d'actions différées. La Société utilise actuellement des contrats à terme de gré à gré sur actions à taux variable.

Au cours du quatrième trimestre de 2024, 195 000 unités de contrats à terme de gré à gré sur actions qui couvraient des options sur actions, des unités d'actions au rendement, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées ont été réglées et ont donné lieu à l'encaissement d'un montant en trésorerie d'environ 1,9 million de dollars reçu de la part des contreparties. Au cours du quatrième trimestre de 2024, la Société a conclu de nouveaux contrats à terme de gré à gré sur actions composés de 270 000 unités à un taux de couverture de 154,42 \$.

8. Questions fiscales

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la Société ait établi que les déclarations fiscales qu'elle produit sont appropriées et justifiables, il arrive de temps à autre que certains éléments fassent l'objet d'une révision et soient contestés par l'administration fiscale.

En ce qui a trait aux différences temporaires qui sont liées à la participation de la Société dans ses filiales, la Société est en mesure de contrôler la réalisation des différences temporaires et n'a pas de plans qui entraîneraient une telle réalisation. Par conséquent, la Société n'a constitué aucune provision au titre de l'impôt différé lié à ces différences temporaires qui pourraient découler de transactions relatives au placement de la Société dans ses filiales. Se reporter à la méthode comptable relative à l'impôt sur le résultat à la note 3 des états financiers consolidés de 2024.

La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de questions fiscales. La Société est d'avis que la décision finale relativement à ces questions fiscales n'aura pas d'incidence défavorable significative sur ses liquidités, sur sa situation financière consolidée ni sur son bénéfice net, car elle a déterminé qu'elle a constitué des provisions adéquates à l'égard de ces questions fiscales. Si le passif d'impôt définitif différait sensiblement des provisions établies, cela pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société et sur son bénéfice dans la période au cours de laquelle les questions seront en fin de compte résolues.

Pour le trimestre clos le 28 décembre 2024, l'impôt sur le résultat s'est établi à 97,4 millions de dollars, comparativement à 65,8 millions en 2023. Le taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 28 décembre 2024 a diminué pour s'établir à 18,4 pour cent (2023 – 25,0 pour cent), principalement en raison d'une augmentation de l'économie d'impôt relative à la cession d'immobilisations au cours du trimestre. Lorsqu'il est ajusté pour tenir compte des éléments de normalisation¹, le taux d'imposition effectif² pour le trimestre est de 23,7 pour cent pour 2024 et de 25,1 pour cent pour 2023.

Pour l'exercice complet clos le 28 décembre 2024, l'impôt sur le résultat s'est établi à 274,1 millions de dollars, comparativement à 233,7 millions en 2023. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice complet clos le 28 décembre 2024 a diminué pour s'établir à 22,0 pour cent, comparativement à 40,8 pour cent en 2023, principalement en raison d'une augmentation de l'économie d'impôt relative à la cession d'immobilisations et de la variation non déductible de la juste valeur de l'instrument financier rachetable en 2023. Lorsqu'il est ajusté pour tenir compte des éléments de normalisation¹, le taux d'imposition effectif² pour l'exercice complet est de 24,3 pour cent pour 2024 et de 25,9 pour cent pour 2023.

1. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

2. Cette mesure est un ratio non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

9. Méthodes et estimations comptables

9.1 Estimations comptables critiques

La Société estime certains des montants reflétés dans ses états financiers consolidés en se servant de modèles financiers détaillés qui sont fondés sur des résultats antérieurs, des tendances actuelles et d'autres hypothèses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les estimations et les méthodes comptables présentées en détail aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2024 de la Société n'exigent pas que la direction formule des hypothèses sur des questions comportant un degré élevé d'incertitude. Par conséquent, aucune de ces estimations n'est considérée comme une « estimation comptable critique » telle qu'elle est définie dans l'annexe 51-102A1, Rapport de gestion, publiée par les Autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, à l'exception de la correction de valeur pour perte de valeur des créances du secteur Services Financiers.

La note 2 des états financiers consolidés de 2024 de la Société décrit les méthodes comptables qui font l'objet de jugements et d'estimations et dont l'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés pourrait être importante de l'avis de la Société.

9.2 Changements de méthodes comptables

Normes, modifications et interprétations publiées et adoptées

Obligation locative découlant d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location*, s'appliquant aux vendeurs-preneurs dans le cadre de transactions de cession-bail. Les modifications ajoutent une disposition faisant en sorte que l'évaluation par le vendeur-preneur des paiements de loyer ou des paiements de loyer révisés ne doit pas donner lieu à la comptabilisation d'un profit ou d'une perte sur le droit d'utilisation qu'il conserve. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a adopté ces modifications au cours de l'exercice considéré et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Passifs non courants assortis de clauses restrictives

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers*, précisant que les clauses restrictives dont le respect est évalué après la date de clôture n'ont aucune incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications exigent plutôt la présentation d'informations au sujet de ces clauses restrictives dans les notes annexes aux états financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a adopté ces modifications au cours de l'exercice considéré et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Accords de financement de fournisseurs

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence des accords de financement de fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a adopté ces modifications au cours de l'exercice considéré et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore adoptées

Les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes ont été publiées, mais elles ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 et, par conséquent, n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* relativement à l'absence de convertibilité. Les modifications imposent aux entités qu'elles appliquent une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible dans une autre monnaie et pour déterminer le cours de change à utiliser ainsi que les informations à fournir en l'absence de convertibilité. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 9 de comptabilité *Instruments financiers* et à la norme IFRS 7 de comptabilité *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux ESG. L'IASB a également modifié les obligations d'information relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés.

Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. Elle entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés.

Améliorations annuelles

En juillet 2024, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité – Volume 11*, des changements qui permettent de clarifier le libellé et de remédier à des conséquences, à des omissions ou à des contradictions mineures entre les dispositions des normes. Les modifications touchent IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*, IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 9 *Instruments financiers*, IFRS 10 *États financiers consolidés* et IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. La mise en œuvre de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la Société.

Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

En décembre 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et à IFRS 7 relativement aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles. Les modifications s'appliquent seulement aux contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles, dont la production varie en fonction de facteurs incontrôlables tels que les conditions météorologiques. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. La mise en œuvre de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence sur la Société.

10. Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

10.1 Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

La Société prépare et présente son information financière conformément aux PCGR. La direction utilise de nombreuses mesures pour évaluer la performance, y compris des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

10.1.1 Normalisation des mesures financières non définies par les PCGR

La direction estime que les résultats et les mesures présentés et normalisés sont utiles pour évaluer la performance des activités principales de la Société. La direction utilise les résultats normalisés pour évaluer les variations de la performance financière d'une période à l'autre sur une base comparable, en éliminant les éléments précisés qui ne sont pas liés aux activités principales de la Société et qui sont de nature peu fréquente et non liées à l'exploitation. Les éléments, qui peuvent comprendre les coûts de transaction connexes aux acquisitions, les coûts de restructuration ou les coûts liés aux activités abandonnées, les coûts du programme d'efficacité opérationnelle, les coûts non récurrents liés au lancement de nouveaux programmes et les ajustements à la juste valeur peu fréquents et non liés à l'exploitation, sont exclus des coûts des activités génératrices de produits, des frais de vente, généraux et administratifs et des autres charges (produits), le cas échéant. La section 5.1.1 présente une explication des éléments de normalisation.

Coût des activités génératrices de produits normalisé

Le coût des activités génératrices de produits normalisé est la mesure la plus directement comparable au coût des activités génératrices de produits, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Le tableau suivant présente le rapprochement du coût des activités génératrices de produits normalisé avec le coût des activités génératrices de produits.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Coût des activités génératrices de produits	2 977,7 \$	2 906,2 \$	10 739,1 \$	10 952,9 \$
Moins les éléments de normalisation :				
Réduction de valeur des stocks liée à la vente du centre de distribution de Brampton	18,1	—	18,1	—
Coût des activités génératrices de produits normalisé	2 959,6 \$	2 906,2 \$	10 721,0 \$	10 952,9 \$

Coût des activités génératrices de produits normalisé du secteur Détail

Le coût des activités génératrices de produits normalisé du secteur Détail est la mesure la plus directement comparable au coût des activités génératrices de produits du secteur Détail, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Le tableau suivant présente le rapprochement du coût des activités génératrices de produits normalisé du secteur Détail avec le coût des activités génératrices de produits du secteur Détail.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Coût des activités génératrices de produits	2 977,7 \$	2 906,2 \$	10 739,1 \$	10 952,9 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	191,3	175,0	725,2	628,3
Coût des activités génératrices de produits du secteur Détail	2 786,4 \$	2 731,2 \$	10 013,9 \$	10 324,6 \$
Moins les éléments de normalisation :				
Réduction de valeur des stocks liée à la vente du centre de distribution de Brampton	18,1	—	18,1	—
Coût des activités génératrices de produits normalisé du secteur Détail	2 768,3 \$	2 731,2 \$	9 995,8 \$	10 324,6 \$

Marge brute normalisée et taux de la marge brute normalisé

La marge brute normalisée et le taux de la marge brute normalisé servent de mesures additionnelles pour évaluer le montant des produits des activités ordinaires conservés après avoir engagé des coûts directs liés aux produits et services que la Société fournit. Le tableau suivant présente un rapprochement de la marge brute normalisée avec la marge brute, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

Le taux de la marge brute normalisé correspond à la marge brute normalisée divisée par les produits.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Marge brute	1 529,6 \$	1 536,8 \$	5 618,7 \$	5 703,6 \$
Plus les éléments de normalisation :				
Réduction de valeur des stocks liée à la vente du centre de distribution de Brampton	18,1	—	18,1	—
Marge brute normalisée	1 547,7 \$	1 536,8 \$	5 636,8 \$	5 703,6 \$

Marge brute normalisée du secteur Détail et mesures connexes

La marge brute normalisée du secteur Détail, la marge brute normalisée du secteur Détail, excluant la Division pétrolière, le taux de la marge brute normalisé du secteur Détail et le taux de la marge brute normalisé du secteur Détail, excluant la Division pétrolière, servent de mesures additionnelles pour évaluer le montant des produits des activités ordinaires conservés après avoir engagé des coûts directs liés aux produits et services que la Société fournit. La marge brute normalisée du secteur Détail et ses dérivés successifs est la mesure la plus directement comparable à la marge brute, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

Le taux de la marge brute normalisé du secteur Détail correspond à la marge brute normalisée du secteur Détail divisée par les produits. Le taux de la marge brute normalisé du secteur Détail, excluant la Division pétrolière, correspond à la marge brute normalisée du secteur Détail divisée par les produits, excluant la Division pétrolière.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Marge brute	1 529,6 \$	1 536,8 \$	5 618,7 \$	5 703,6 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	192,8	198,0	820,2	856,9
Marge brute du secteur Détail	1 336,8 \$	1 338,8 \$	4 798,5 \$	4 846,7 \$
Plus les éléments de normalisation :				
Réduction de valeur des stocks liée à la vente du centre de distribution de Brampton	18,1	—	18,1	—
Marge brute normalisée du secteur Détail	1 354,9 \$	1 338,8 \$	4 816,6 \$	4 846,7 \$
Moins : marge brute de la Division pétrolière	52,4	52,6	210,2	214,0
Marge brute normalisée du secteur Détail, excluant la Division pétrolière	1 302,5 \$	1 286,2 \$	4 606,4 \$	4 632,7 \$

Autres charges (produits) normalisés

Le tableau suivant présente un rapprochement des autres charges (produits) normalisés avec les autres charges (produits), la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Autres charges (produits)	(243,0) \$	3,2 \$	(291,8) \$	34,4 \$
Plus les éléments de normalisation :				
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton	241,0	—	241,0	—
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	(11,3)
Autres charges (produits) normalisés	(2,0) \$	3,2 \$	(50,8) \$	23,1 \$

Autres charges (produits) normalisés du secteur Détail

Le tableau suivant présente un rapprochement des autres charges (produits) normalisés du secteur Détail avec les autres charges (produits), une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Autres charges (produits)	(243,0) \$	3,2 \$	(291,8) \$	34,4 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	39,1	39,0	132,6	149,7
Autres charges (produits) du secteur Détail	(282,1) \$	(35,8) \$	(424,4) \$	(115,3) \$
Plus les éléments de normalisation :				
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton	241,0	—	241,0	—
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	(11,3)
Autres charges (produits) normalisés du secteur Détail	(41,1) \$	(35,8) \$	(183,4) \$	(126,6) \$

Frais de vente, généraux et administratifs normalisés et frais de vente, généraux et administratifs normalisés en pourcentage des produits

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés servent de mesure additionnelle pour évaluer la performance des activités courantes de la Société. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés sont la mesure la plus directement comparable aux frais de vente, généraux et administratifs, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Les frais de vente, généraux et administratifs sont ajustés pour tenir compte des éléments de normalisation.

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés en pourcentage des produits sont une mesure non conforme aux PCGR calculée en divisant les frais de vente, généraux et administratifs normalisés par les produits.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs	967,7 \$	983,5 \$	3 553,3 \$	3 675,7 \$
Moins les éléments de normalisation :				
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	18,1	—	18,1	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	21,6	—	21,6
Charge relative à la TPS/TVH	—	—	—	33,3
Frais de vente, généraux et administratifs normalisés	949,6 \$	961,9 \$	3 535,2 \$	3 620,8 \$

Frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail et frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail servent de mesure additionnelle pour évaluer la performance des activités courantes de la Société. Cette mesure est plus directement comparable aux frais de vente, généraux et administratifs, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Les frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail sont ajustés pour tenir compte des éléments de normalisation.

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière, sont une mesure non conforme aux PCGR calculée en divisant les frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail par les produits du secteur Détail, excluant la Division pétrolière.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs	967,7 \$	983,5 \$	3 553,3 \$	3 675,7 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	94,2	84,3	350,2	354,8
Frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail	873,5 \$	899,2 \$	3 203,1 \$	3 320,9 \$
Moins les éléments de normalisation :				
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	8,7	—	8,7	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	19,6	—	19,6
Frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail	864,8 \$	879,6 \$	3 194,4 \$	3 301,3 \$

Frais de vente, généraux et administratifs normalisés des Services Financiers

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés des Services Financiers servent de mesure additionnelle pour évaluer la performance des activités courantes de la Société. Cette mesure est plus directement comparable aux frais de vente, généraux et administratifs, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Les frais de vente, généraux et administratifs des Services Financiers sont ajustés pour tenir compte des éléments de normalisation.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs	967,7 \$	983,5 \$	3 553,3 \$	3 675,7 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	860,3	887,3	3 164,9	3 281,0
Frais de vente, généraux et administratifs des Services Financiers	107,4 \$	96,2 \$	388,4 \$	394,7 \$
Moins les éléments de normalisation :				
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	9,4	—	9,4	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	2,0	—	2,0
Charge relative à la TPS/TVH	—	—	—	33,3
Frais de vente, généraux et administratifs normalisés des Services Financiers	98,0 \$	94,2 \$	379,0 \$	359,4 \$

Bénéfice avant impôt normalisé

Le bénéfice avant impôt normalisé sert de mesure additionnelle pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aider celle-ci à prendre des décisions en ce qui a trait à ses activités courantes. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt normalisé et du bénéfice avant impôt, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	1 246,0 \$	572,8 \$
Plus les éléments de normalisation :				
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton, déduction faite de la réduction de valeur des stocks	(222,9)	—	(222,9)	—
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	18,1	—	18,1	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	21,6	—	21,6
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	11,3
Charge relative à la TPS/TVH	—	—	—	33,3
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	—	—	328,0
Bénéfice avant impôt normalisé	324,3 \$	284,6 \$	1 041,2 \$	967,0 \$

Bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail

Le bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail sert de mesure additionnelle pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aider celle-ci à prendre des décisions en ce qui a trait à ses activités courantes. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail et du bénéfice avant impôt, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	1 246,0 \$	572,8 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	92,4	101,3	473,8	165,8
Bénéfice avant impôt du secteur Détail	436,7 \$	161,7 \$	772,2 \$	407,0 \$
Plus les éléments de normalisation :				
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton, déduction faite de la réduction de valeur des stocks	(222,9)	—	(222,9)	—
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	8,7	—	8,7	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	19,6	—	19,6
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	11,3
Bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail	222,5 \$	181,3 \$	558,0 \$	437,9 \$

Bénéfice avant impôt normalisé des Services Financiers

Le bénéfice avant impôt normalisé des Services Financiers sert de mesure additionnelle pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aider celle-ci à prendre des décisions en ce qui a trait à ses activités courantes. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt normalisé des Services Financiers et du bénéfice avant impôt, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	1 246,0 \$	572,8 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	461,6	177,8	884,0	187,8
Bénéfice avant impôt des Services Financiers	67,5 \$	85,2 \$	362,0 \$	385,0 \$
Plus les éléments de normalisation :				
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	9,4	—	9,4	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	2,0	—	2,0
Charge relative à la TPS/TVH	—	—	—	33,3
Bénéfice avant impôt normalisé des Services Financiers	76,9 \$	87,2 \$	371,4 \$	420,3 \$

Charge (économie) d'impôt sur le résultat normalisée et taux d'imposition effectif normalisé

La direction utilise la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat normalisée pour calculer le bénéfice net normalisé. L'incidence fiscale des éléments de normalisation est calculée en multipliant les éléments de normalisation par le taux d'imposition prévu par la loi. Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat normalisée et de la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

Le taux d'imposition effectif normalisé est calculé en divisant la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat normalisée par le bénéfice avant impôt normalisé.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Charge d'impôt sur le résultat	97,4 \$	65,8 \$	274,1 \$	233,7 \$
Plus l'incidence fiscale des éléments de normalisation :				
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton, déduction faite de la réduction de valeur des stocks	(25,6)	—	(25,6)	—
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	4,9	—	4,9	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	5,7	—	5,7
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	3,0
Charge relative à la TPS/TVH	—	—	—	8,5
Charge (économie) d'impôt sur le résultat normalisée	76,8 \$	71,5 \$	253,5 \$	250,9 \$

Bénéfice net normalisé, bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires, bénéfice par action dilué normalisé et ratio de distribution

Le bénéfice net normalisé, le bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires et le bénéfice par action dilué normalisé servent de mesures additionnelles pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net normalisé, du bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires et du bénéfice dilué par action normalisé avec le bénéfice net, une mesure définie par les PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

Le ratio de distribution est calculé en divisant le total des dividendes par le bénéfice net normalisé de l'exercice précédent.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice net	431,7 \$	197,2 \$	971,9 \$	339,1 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	411,5	172,5	887,7	213,3
Plus les éléments de normalisation, déduction faite de l'impôt :				
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton, déduction faite de la réduction de valeur des stocks	(197,4) \$	— \$	(197,4) \$	— \$
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	13,2	—	13,2	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	15,9	—	15,9
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	8,4
Charge relative à la TPS/TVH ¹	—	—	—	24,7
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	—	—	328,0
Bénéfice net normalisé	247,5 \$	213,1 \$	787,7 \$	716,1 \$
Bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires¹	227,3 \$	188,4 \$	703,5 \$	585,3 \$
BPA dilué normalisé	4,07 \$	3,38 \$	12,62 \$	10,37 \$

1. Un montant de 5,0 millions de dollars est attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et n'est pas inclus dans le bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires.

10.1.2 BAIIA

BAIJA et mesures connexes

Le BAIJA, le BAIJA normalisé et le BAIJA normalisé en pourcentage des produits servent de mesures additionnelles pour évaluer la performance des activités courantes de la Société et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, y compris les dépenses d'investissement. Le BAIJA et ses dérivés successifs sont la mesure la plus directement comparable au bénéfice avant impôt, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés, et cette mesure est ajustée en déduisant les charges financières nettes (produits financiers nets) et les amortissements. Le BAIJA lui-même est ensuite ajusté pour tenir compte des éléments de normalisation.

Le BAIJA normalisé en pourcentage des produits est une mesure non conforme aux PCGR calculée en divisant le BAIJA normalisé par les produits.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	1 246,0 \$	572,8 \$
Plus :				
Amortissements ¹	197,3	203,2	785,1	802,2
Charges financières nettes (produits financiers nets)	83,6	90,8	349,0	321,5
BAIJA	810,0 \$	557,0 \$	2 380,1 \$	1 696,5 \$
Plus les éléments de normalisation :				
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton, déduction faite de la réduction de valeur des stocks	(222,9)	—	(222,9)	—
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	18,1	—	18,1	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	21,6	—	21,6
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	11,3
Charge relative à la TPS/TVH	—	—	—	33,3
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	—	—	328,0
BAIJA normalisé	605,2 \$	578,6 \$	2 175,3 \$	2 090,7 \$

1. Les amortissements présentés dans les coûts des activités génératrices de produits pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 28 décembre 2024 se sont chiffrés à 5,1 millions de dollars (2023 – 6,9 millions) et à 22,9 millions (2023 – 31,0 millions), respectivement.

BAIJA du secteur Détail et mesures connexes

Le BAIJA du secteur Détail et le BAIJA normalisé du secteur Détail servent de mesures additionnelles pour évaluer la performance des activités courantes du secteur Détail et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour satisfaire ses besoins de trésorerie, y compris les dépenses d'investissement. Le BAIJA du secteur Détail et ses dérivés successifs sont la mesure la plus directement comparable au bénéfice avant impôt, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés, et cette mesure est ajustée en déduisant les charges financières nettes (produits financiers nets) et les amortissements. Le BAIJA du secteur Détail est ensuite ajusté pour tenir compte des éléments de normalisation.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	1 246,0 \$	572,8 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	92,4	101,3	473,8	165,8
Bénéfice avant impôt du secteur Détail	436,7 \$	161,7 \$	772,2 \$	407,0 \$
Plus :				
Amortissements ¹	245,2	242,5	974,5	989,2
Charges financières nettes (produits financiers nets)	68,6	78,1	296,0	275,9
BAIJA du secteur Détail	750,5 \$	482,3 \$	2 042,7 \$	1 672,1 \$
Plus les éléments de normalisation :				
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton, déduction faite de la réduction de valeur des stocks	(222,9)	—	(222,9)	—
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	8,7	—	8,7	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	19,6	—	19,6
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	—	—	11,3
BAIJA normalisé du secteur Détail	536,3 \$	501,9 \$	1 828,5 \$	1 703,0 \$

1. Les amortissements présentés dans les coûts des activités génératrices de produits pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 28 décembre 2024 se sont chiffrés à 5,1 millions de dollars (2023 – 6,9 millions) et à 22,9 millions (2023 – 31,0 millions), respectivement.

BAlIA des Services Financiers

Le BAlIA des Services Financiers sert de mesure additionnelle pour évaluer la performance des activités courantes du secteur Services Financiers et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie. Le BAlIA des Services Financiers est la mesure la plus directement comparable au bénéfice avant impôt, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés, et cette mesure est ajustée en déduisant les charges financières nettes (produits financiers nets) et les amortissements.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	1 246,0 \$	572,8 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	461,6	177,8	884,0	187,8
Bénéfice avant impôt des Services Financiers	67,5 \$	85,2 \$	362,0 \$	385,0 \$
Plus :				
Amortissements	2,6	2,3	9,4	9,7
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(3,3)	(3,4)	(16,8)	(11,5)
BAlIA des Services Financiers	66,8 \$	84,1 \$	354,6 \$	383,2 \$

BAlIA de CT REIT et mesures connexes

Le BAlIA de CT REIT et le bénéfice avant intérêts, autres coûts de financement, impôt et ajustements de la juste valeur de CT REIT servent de mesures additionnelles pour évaluer la performance des activités courantes du secteur CT REIT et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, y compris les dépenses d'investissement. Le BAlIA de CT REIT et ses dérivés successifs sont la mesure la plus directement comparable au bénéfice avant impôt, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés, et cette mesure est ajustée en déduisant les charges financières nettes (produits financiers nets) et les amortissements. Le BAlIA de CT REIT est ensuite ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	1 246,0 \$	572,8 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	393,8	224,7	811,8	343,3
Bénéfice avant impôt de CT REIT	135,3 \$	38,3 \$	434,2 \$	229,5 \$
Plus :				
Charges financières nettes (produits financiers nets)	31,2	29,5	121,8	114,0
BAlIA de CT REIT¹	166,5 \$	67,8 \$	556,0 \$	343,5 \$
Plus :				
Ajustement au titre du profit (de la perte) à la juste valeur	(54,8)	39,3	(119,1)	78,6
Bénéfice avant intérêts, autres coûts de financement, impôt et ajustements de la juste valeur de CT REIT	111,7 \$	107,1 \$	436,9 \$	422,1 \$

1. CT REIT comptabilise ses immeubles de placement selon le modèle de la juste valeur, de sorte qu'aucune dotation aux amortissements n'est comptabilisée dans ses résultats sectoriels.

10.1.3 Autres mesures financières consolidées non conformes aux PCGR

Dette nette ajustée

Les tableaux suivants présentent les composantes de la dette nette ajustée. La Société est d'avis que la dette nette ajustée est pertinente pour évaluer le montant du levier financier utilisé.

Au 28 décembre 2024

(en millions de dollars canadiens)	Résultats consolidés	Détail	Services Financiers	CT REIT
Dette nette consolidée				
Dépôts à court terme	1 171,4 \$	— \$	1 171,4 \$	— \$
Dépôts à long terme	2 386,0	—	2 386,0	—
Emprunts à court terme	295,8	—	293,8	2,0
Dette à long terme	4 555,9	1 150,8	1 974,9	1 430,2
Total de la dette	8 409,1 \$	1 150,8 \$	5 826,1 \$	1 432,2 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	(475,6)	(172,9)	(299,6)	(3,1)
Placements à court terme ¹	(128,4)	—	(128,4)	—
Placements à long terme ¹	(72,8)	(12,8)	(60,0)	—
Dette nette	7 732,3 \$	965,1 \$	5 338,1 \$	1 429,1 \$
Dette intersociétés	—	(226,5)	129,5	97,0
Parts de société en commandite de catégorie C de CT REIT en circulation	— \$	(1 451,1) \$	— \$	1 451,1 \$
Dette nette ajustée	7 732,3 \$	(712,5) \$	5 467,6 \$	2 977,2 \$

1. Comprend des réserves réglementaires.

Au 30 décembre 2023

(en millions de dollars canadiens)	Résultats consolidés	Détail	Services Financiers	CT REIT
Dette nette consolidée				
Dépôts à court terme	1 041,7 \$	— \$	1 041,7 \$	— \$
Dépôts à long terme	2 322,6	—	2 322,6	—
Emprunts à court terme	965,7	525,6	440,1	—
Dette à long terme	4 964,5	1 550,3	1 984,8	1 429,4
Total de la dette	9 294,5 \$	2 075,9 \$	5 789,2 \$	1 429,4 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	(311,2)	(85,6)	(205,8)	(19,8)
Placements à court terme ¹	(177,2)	—	(177,2)	—
Placements à long terme ¹	(108,2)	(8,3)	(99,9)	—
Dette nette	8 697,9 \$	1 982,0 \$	5 306,3 \$	1 409,6 \$
Dette intersociétés	—	(87,8)	87,8	—
Parts de société en commandite de catégorie C de CT REIT en circulation	— \$	(1 451,6) \$	— \$	1 451,6 \$
Dette nette ajustée	8 697,9 \$	442,6 \$	5 394,1 \$	2 861,2 \$

1. Comprend des réserves réglementaires.

Dépenses d'investissement liées à l'exploitation

Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation servent à évaluer les ressources utilisées pour maintenir les immobilisations à leur capacité de production. Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation sont la mesure la plus directement comparable au total des entrées, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Total des entrées ¹	636,8 \$	668,6 \$
Plus : variation des montants à payer au titre des entrées et des autres éléments sans effet sur la trésorerie	(61,7)	14,8 \$
Moins : acquisitions et aménagements de CT REIT, excluant les ventes internes conclues avec la Société	96,7	68,1 \$
Dépenses d'investissement liées à l'exploitation	478,4 \$	615,3 \$

1. Ce poste figure dans la section sur les activités d'investissement du tableau consolidé des flux de trésorerie.

10.1.4 Autres mesures financières du secteur Détail

Rendement du capital investi du secteur Détail

Le rendement du capital investi du secteur Détail est calculé en divisant le rendement du secteur Détail par le capital investi du secteur Détail. Le rendement du secteur Détail est défini comme étant le bénéfice après impôt du secteur Détail sur les 12 derniers mois, excluant les charges d'intérêts, la dotation à l'amortissement liée aux contrats de location, le bénéfice intersectoriel et tout élément de normalisation. Le capital investi du secteur Détail est défini comme étant le total des actifs du secteur Détail, moins les dettes fournisseurs et charges à payer et les soldes intersectoriels du secteur Détail selon une moyenne des quatre derniers trimestres. Le rendement du secteur Détail et le capital investi du secteur Détail sont des mesures financières non conformes aux PCGR que la Société ne juge pas utiles de façon isolée. La Société estime que le rendement du capital investi du secteur Détail est utile pour évaluer le rendement du secteur Détail par rapport au placement des actionnaires.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Bénéfice avant impôt	1 246,0 \$	572,8 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	473,8	165,8
Bénéfice avant impôt du secteur Détail	772,2 \$	407,0 \$
Plus les éléments de normalisation :		
Profit à la vente du centre de distribution de Brampton, déduction faite de la réduction de valeur des stocks	(222,9)	—
Charges liées à l'examen stratégique des SFCT	8,7	—
Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif	—	19,6
Charge liée à l'incendie au centre de distribution	—	11,3
Bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail	558,0 \$	437,9 \$
Moins :		
Ajustements intersociétés ¹ du secteur Détail	218,5	213,2
Plus :		
Charges d'intérêts ² du secteur Détail	344,3	323,5
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation du secteur Détail	601,2	622,7
Taux d'imposition effectif du secteur Détail	25,2 %	28,4 %
Plus : impôt du secteur Détail	(323,7)	(332,2)
Rendement du secteur Détail	961,3 \$	838,7 \$
Total de l'actif moyen	22 333,6 \$	22 173,6 \$
Moins : actif moyen des autres secteurs opérationnels	4 334,4	4 421,3
Actif moyen du secteur Détail	17 999,2 \$	17 752,3 \$
Moins :		
Ajustements intersociétés ¹ moyens du secteur Détail	4 339,8	3 722,2
Dettes fournisseurs et charges à payer ³ moyennes du secteur Détail	2 803,9	2 841,2
Actif moyen de Franchise Trust	583,8	517,0
Capital investi moyen du secteur Détail	10 271,7 \$	10 671,9 \$
Rendement du capital investi du secteur Détail	9,4 %	7,9 %

1. Les ajustements intersociétés comprennent le bénéfice intersociétés reçu de CT REIT, qui est inclus dans le secteur Détail, et les placements intersociétés effectués par le secteur Détail dans CT REIT et les SFCT.

2. Exclut Franchise Trust.

3. Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les dettes fournisseurs et autres créateurs, les passifs dérivés à court terme, les provisions à court terme et l'impôt à payer.

Flux de trésorerie disponibles du secteur Détail

Les flux de trésorerie disponibles du secteur Détail sont une mesure utilisée pour évaluer la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie à partir de ses activités de détail. Les flux de trésorerie disponibles du secteur Détail se définissent comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du secteur Détail, déduction faite des dépenses d'investissement et des paiements de loyers. Les flux de trésorerie à la disposition du secteur Détail correspondent aux flux de trésorerie disponibles plus les distributions reçues des Services Financiers et de CT REIT. La direction est d'avis que les flux de trésorerie à la disposition du secteur Détail constituent une mesure importante pour évaluer la capacité de la Société à financer ses distributions à ses actionnaires, ses activités de financement et de possibles acquisitions.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés, avec les flux de trésorerie à la disposition du secteur Détail.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 066,5 \$	1 354,3 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	380,5	220,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du secteur Détail	1 686,0 \$	1 134,3 \$
Dépenses d'investissement du secteur Détail, déduction faite des commissions de location	(449,2)	(475,6)
Paiement d'obligations locatives (sur le capital) du secteur Détail, déduction faite des paiements reçus	(602,2)	(656,2)
Flux de trésorerie disponibles du secteur Détail	634,6 \$	2,5 \$
Dividendes versés par les Services Financiers au secteur Détail	358,0	344,4
Dividendes versés par CT REIT au secteur Détail	212,1	206,7
Flux de trésorerie à la disposition du secteur Détail	1 204,7 \$	553,6 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt du secteur Détail avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du secteur Détail.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Bénéfice avant impôt	1 246,0 \$	572,8 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	473,8	165,8
Bénéfice avant impôt du secteur Détail	772,2 \$	407,0 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Produits tirés des Services Financiers et de CT REIT	(340,5)	(328,3)
Amortissements du secteur Détail	974,5	989,1
Variation du fonds de roulement du secteur Détail	507,9	102,5
Impôt sur le résultat, charges d'intérêts et autres du secteur Détail	(228,1)	(36,0)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du secteur Détail	1 686,0 \$	1 134,3 \$

Produits d'Helly Hansen sur la base d'un taux de change constant

Les produits d'Helly Hansen sur la base d'un taux de change constant servent à évaluer les variations des produits en éliminant l'incidence des fluctuations des taux de change. Pour ce faire, nous appliquons le même taux de change aux périodes considérées et comparatives. Cette mesure est la plus directement comparable aux produits, soit une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Produits	4 507,3 \$	4 443,0 \$	16 357,8 \$	16 656,5 \$
Moins : autres secteurs opérationnels et autres enseignes	4 200,8	4 169,0	15 516,1	15 819,3
Produits d'Helly Hansen (en dollars canadiens)	306,5 \$	274,0 \$	841,7 \$	837,2 \$
Taux de change moyen NOK/\$ CA	7,88	7,96	7,85	7,82
Produits d'Helly Hansen (en couronnes)	2 415,2 \$	2 182,0 \$	6 607,3 \$	6 546,9 \$
Taux de change constant NOK/\$ CA	7,96	7,96	7,82	7,82
Produits d'Helly Hansen (sur la base d'un taux de change constant)	303,4 \$	274,1 \$	844,9 \$	837,2 \$

10.1.5 Autres mesures financières des Services Financiers

Taux des créances sur cartes de crédit en souffrance

Le taux des créances en souffrance depuis deux mois ou plus est calculé en divisant les créances sur cartes de crédit brutes qui sont en souffrance depuis deux cycles ou plus (en souffrance depuis plus de 30 jours) par le total des créances sur cartes de crédit brutes. Les deux composantes excluent les corrections de valeur et des escomptes. Les créances sur cartes de crédit en souffrance brutes, le total des créances sur cartes de crédit brutes et les créances en souffrance depuis deux mois ou plus sont des mesures financières non conformes aux PCGR et un ratio non conforme aux PCGR, respectivement.

Le ratio des créances sur cartes de crédit en souffrance fournit à la direction et aux investisseurs une mesure additionnelle pour évaluer la qualité et l'état des actifs de créances sur cartes de crédit. Les créances sur cartes de crédit en souffrance brutes et le total des créances sur cartes de crédit brutes donnent un aperçu de la valeur comptable des soldes des détenteurs de cartes de notre portefeuille à la date de clôture; toutefois, les données observées de façon isolée ne fournissent pas d'information significative.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Tranche courante des créances sur prêts	6 697,5 \$	6 568,3 \$
Plus : correction de valeur pour pertes de crédit attendues	935,9	926,3
Moins :		
Autres escomptes ou ajustements	195,4	157,4
Marge de crédit et tranche courante des prêts aux marchands	63,2	73,2
Total des créances sur cartes de crédit brutes	7 374,8 \$	7 264,0 \$
Moins : prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins	7 108,7	7 004,5
Créances sur cartes de crédit en souffrance brutes	266,1 \$	259,5 \$

10.1.6 Autres mesures financières de CT REIT

Bénéfice d'exploitation net de CT REIT

Le bénéfice d'exploitation net est défini comme étant les produits tirés des immeubles moins les charges liées aux immeubles, ajusté en fonction des produits locatifs comptabilisés de manière linéaire. Cette mesure est la plus directement comparable aux produits, soit une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. La direction estime que le bénéfice d'exploitation net est un indicateur clé de la performance, puisqu'il s'agit d'une mesure des activités d'exploitation des biens immobiliers sur laquelle la direction exerce un contrôle. Le bénéfice d'exploitation net est également une information déterminante pour évaluer la valeur du portefeuille. Le bénéfice d'exploitation net ne devrait pas être considéré comme une mesure de substitution aux produits tirés des immeubles ou au bénéfice net et au bénéfice global, qui sont tous deux établis conformément aux PCGR.

Le tableau suivant présente le lien entre le bénéfice d'exploitation net et les produits tirés des immeubles ainsi que les charges liées aux immeubles, calculés conformément aux PCGR, tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés du résultat et du résultat global de CT REIT.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Produits	4 507,3 \$	4 443,0 \$	16 357,8 \$	16 656,5 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	4 361,9	4 303,0	15 779,1	16 103,7
Produits tirés des immeubles de CT REIT	145,4 \$	140,0 \$	578,7 \$	552,8 \$
Moins :				
Charges liées aux immeubles de CT REIT	30,9	28,8	125,7	115,5
Produits locatifs comptabilisés de manière linéaire de CT REIT	(1,1)	(0,3)	(4,6)	(1,7)
Bénéfice d'exploitation net de CT REIT	115,6 \$	111,5 \$	457,6 \$	439,0 \$

Flux de trésorerie liés aux opérations et flux de trésorerie liés aux opérations ajustés de CT REIT

Flux de trésorerie liés aux opérations

Les FTO sont une mesure financière de la performance opérationnelle non conforme aux PCGR qui est utilisée dans le secteur de l'immobilier, particulièrement par les sociétés cotées en bourse qui possèdent et exploitent des immeubles productifs. Cette mesure est la plus directement comparable au bénéfice net et au bénéfice global, soit des mesures conformes aux PCGR présentées dans les états financiers consolidés. Les FTO ne devraient pas être considérés comme une mesure de substitution au bénéfice net ou aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation calculés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. CT REIT calcule ses FTO conformément à la publication de l'Association des biens immobiliers du Canada (la « REALpac ») portant sur les flux de trésorerie liés aux opérations et flux de trésorerie liés aux opérations ajustés pour les normes IFRS (les « FTO et FTOA selon la REALpac »). L'utilisation des FTO, en plus de la présentation des éléments d'information financière requis en vertu des Normes IFRS de comptabilité, a pour but d'améliorer la compréhension des résultats d'exploitation de CT REIT.

La direction est d'avis que les FTO sont une mesure utile de la performance opérationnelle qui, dans le cadre d'une comparaison d'une période à l'autre, illustre l'incidence sur l'exploitation des tendances en matière de taux d'occupation, de taux de location, de charges d'exploitation et d'impôts fonciers, des activités d'acquisition et des charges d'intérêts, et offre une perspective à l'égard de la performance financière que ne révèle pas nécessairement le bénéfice net établi conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Les FTO réintègrent des éléments au bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation, comme les ajustements de la juste valeur. Cependant, les FTO comprennent les produits sans effet sur la trésorerie relatifs à la comptabilisation des produits locatifs calculés de manière linéaire et ne présentent aucune déduction au titre des dépenses d'investissement récurrentes nécessaires au maintien des flux de rentrées existants.

Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés

Les FTOA sont une mesure financière non conforme aux PCGR du bénéfice économique récurrent utilisé dans le secteur de l'immobilier pour évaluer la capacité de distribution d'une entité. Cette mesure est la plus directement comparable au bénéfice net et au bénéfice global, soit des mesures conformes aux PCGR présentées dans les états financiers consolidés. Les FTOA ne devraient pas être considérés comme une mesure de substitution au bénéfice net ou aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation calculés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. CT REIT calcule ses FTOA conformément aux FTO et FTOA selon la REALpac.

CT REIT calcule les FTOA en ajustant les FTO pour tenir compte d'éléments sans effet sur la trésorerie des produits et des charges, comme l'amortissement des loyers calculés de manière linéaire. Les FTO sont également ajustés pour tenir compte de la réserve au titre de la préservation de la capacité de production nécessaire au maintien de l'infrastructure des immeubles et des produits tirés des immeubles, de même que pour tenir compte des coûts de location directs. Étant donné que les dépenses d'investissement liées aux immeubles ne sont pas engagées uniformément au cours de l'exercice ni d'un exercice à l'autre, la réserve au titre des dépenses d'investissement dont on tient compte dans le calcul des FTOA, qui est une donnée utilisée pour évaluer le ratio de distribution de la FPI, vise à refléter un niveau de dépenses annuelles moyen. La réserve est principalement basée sur la moyenne des dépenses établie en fonction des rapports de l'état des bâtiments préparés par des conseillers indépendants.

La direction est d'avis que les FTOA sont une mesure utile de la performance opérationnelle semblable aux FTO décrits précédemment, ajustée pour tenir compte de l'incidence des produits et des charges sans effet sur la trésorerie.

FTO par part – dilué et FTOA par part – dilué

Les FTO par part – dilué et les FTOA par part – dilué sont calculés en divisant les FTO ou les FTOA par le nombre moyen pondéré de parts en circulation, après dilution. La direction est d'avis que ces mesures sont utiles aux investisseurs pour évaluer l'incidence de ces mesures sur leurs placements.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt, conforme aux PCGR, avec les FTO, ainsi qu'un rapprochement des FTO avec les FTOA.

(en millions de dollars canadiens)	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice avant impôt	529,1 \$	263,0 \$	1 246,0 \$	572,8 \$
Moins : autres secteurs opérationnels	393,8	224,7	811,8	343,3
Bénéfice avant impôt de CT REIT	135,3 \$	38,3 \$	434,2 \$	229,5 \$
Plus :				
Ajustement au titre (du profit) de la perte à la juste valeur de CT REIT	(54,8)	39,3	(119,1)	78,6
Impôt différé de CT REIT	(0,3)	(0,6)	(0,1)	—
Paiements sur le capital des contrats de location liés aux actifs au titre de droits d'utilisation de CT REIT	(0,2)	(0,2)	(0,8)	(0,9)
Juste valeur des attributions de titres de capitaux propres de CT REIT	(1,4)	0,5	(0,7)	(0,6)
Charges liées à la location interne de CT REIT	0,4	0,4	1,2	1,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de CT REIT	79,0 \$	77,7 \$	314,7 \$	307,9 \$
Moins :				
Produits locatifs comptabilisés de manière linéaire de CT REIT	(1,1)	(0,3)	(4,6)	(1,7)
Coûts de location directs de CT REIT	0,2	0,3	0,9	1,2
Réserve au titre des dépenses d'investissement de CT REIT	6,9	6,2	26,0	25,0
Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés de CT REIT	73,0 \$	71,5 \$	292,4 \$	283,4 \$

10.2 Mesures financières supplémentaires

Solde moyen des comptes

Le solde moyen des comptes mesure le total des soldes moyens des comptes du portefeuille de cartes de crédit, en excluant les marges de crédit et les prêts personnels, divisé par le nombre moyen de comptes de cartes de crédit pour la période considérée.

Emprunts impayés

Les emprunts impayés représentent les prélèvements sur les marges de crédit bancaire engagées.

Ventes liées aux cartes de crédit et croissance des ventes liées aux cartes de crédit

Les ventes liées aux cartes de crédit sont une mesure des ventes nettes payées par carte de crédit. La croissance des ventes liées aux cartes de crédit exclut les transferts de solde et représente le pourcentage de variation d'un exercice à l'autre.

Ventes comparables

Les ventes comparables sont une mesure utilisée communément dans le secteur du commerce de détail pour déterminer la croissance des ventes générées par le réseau de magasins existants et éliminer l'incidence de l'ouverture et de la fermeture de magasins au cours de la période. Le calcul comprend les ventes dans tous les magasins ouverts depuis au moins un an et une semaine ainsi que les ventes de commerce électronique. Les ventes comparables ne font pas partie des états financiers consolidés de la Société. La direction applique cette mesure aux résultats consolidés (incluant et excluant la Division pétrolière), au secteur Détail (incluant et excluant la Division pétrolière) et à toutes les enseignes du secteur Détail (y compris, mais sans s'y limiter, le Groupe détail Canadian Tire, SportChek et Mark's).

Coût de la dette

Le coût de la dette représente les frais de financement moyens pondérés en pourcentage du total de la dette à court terme et de la dette à long terme au cours de la période.

Ventes de commerce électronique

Les ventes de commerce électronique correspondent aux ventes générées par la présence en ligne de la Société. Seules les ventes de commerce électronique provenant des succursales sont incluses dans les états financiers consolidés de la Société. La direction applique cette mesure aux résultats consolidés, au secteur Détail et aux enseignes du secteur Détail.

Taux de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues

Cette mesure représente le total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues en pourcentage du total des créances sur prêts brutes du secteur Services Financiers.

Taux d'imposition effectif

Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la période divisée par le bénéfice avant impôt de la même période.

Créances moyennes brutes

Les créances moyennes brutes correspondent à la moyenne des créances liées aux cartes de crédit, aux prêts personnels et aux marges de crédit avant la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les mesures utilisant les créances moyennes brutes s'appliquent uniquement au secteur Services Financiers.

Taux de la marge brute

Le taux de la marge brute correspond à la marge brute divisée par les produits.

Marge brute en dollars, excluant la Division pétrolière, et taux de la marge brute, excluant la Division pétrolière

La marge brute en dollars, excluant la Division pétrolière, correspond à la marge brute en dollars de l'entité consolidée ou du secteur Détail, telle qu'elle est évaluée selon la méthode comptable conforme aux Normes IFRS de comptabilité de la Société, tout en excluant la marge brute en dollars des ventes de la Division pétrolière. Le taux de la marge brute, excluant la Division pétrolière, est calculé en divisant la marge brute, excluant la Division pétrolière, par les produits, excluant la Division pétrolière.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts représentent les charges financières liées à la dette à court terme et à la dette à long terme, qui comprennent les marges de crédit, les billets à moyen terme, les débentures et les billets à terme de premier rang et subordonnés. Cette mesure exclut les dépôts détenus par la BCT, la dette de Franchise Trust et les intérêts sur l'obligation locative.

Ventes liées au programme de fidélisation et ventes liées au programme de fidélisation en pourcentage des ventes au détail (taux de pénétration du programme de fidélisation)

Les ventes liées au programme de fidélisation sont les ventes attribuables aux membres Triangle, calculées en fonction du pourcentage de transactions dans le cadre desquelles une carte de fidélité est balayée au point de vente (taux de balayage des cartes de fidélité). Les ventes liées au programme de fidélisation en pourcentage des ventes au détail sont calculées en divisant les ventes liées au programme de fidélisation par les ventes du secteur Détail.

Taux de radiation nette lié aux cartes de crédit

Le taux de radiation nette lié aux cartes de crédit mesure uniquement les radiations de soldes de cartes de crédit, déduction faite des recouvrements des 12 derniers mois, en pourcentage des créances moyennes brutes sur cartes de crédit.

Taux de pénétration des marques détenues

Le taux de pénétration des marques détenues est calculé en divisant les ventes des marques détenues par les ventes du secteur Détail.

Ventes personnalisées

Les ventes personnalisées sont les ventes au détail découlant d'offres personnalisées aux membres du programme de fidélisation.

Produits tirés des immeubles

Les produits tirés des immeubles comprennent tous les montants reçus des locataires en vertu des contrats de location, y compris les recouvrements d'impôt foncier et de coûts d'exploitation, ainsi que d'autres recouvrements.

Charges liées aux immeubles

Les charges liées aux immeubles comprennent principalement l'impôt foncier, les coûts d'exploitation et les charges liées aux services de gestion immobilière (incluant l'impartition des services de gestion immobilière).

Ventes au détail

Les ventes au détail font référence à la valeur au point de vente de tous les biens et services vendus aux clients de détail dans les magasins exploités par des marchands, les franchisés Mark's et SportChek, les détaillants de la Division pétrolière et dans les succursales de toutes les enseignes du secteur Détail, et des services fournis dans le cadre de l'offre des Services résidentiels ainsi que des biens vendus par l'entremise des réseaux de vente en ligne de la Société. Le total de ces ventes au détail ne fait pas partie des états financiers consolidés de la Société. La direction applique cette mesure aux résultats consolidés (incluant et excluant la Division pétrolière), au secteur Détail (incluant et excluant la Division pétrolière) et à toutes les enseignes du secteur Détail (y compris, mais sans s'y limiter, le Groupe détail Canadian Tire, SportChek, Mark's, Helly Hansen, Essence+ Canadian Tire et les marques détenues).

Taux des frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail et frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière

Le taux des frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail est calculé en divisant les frais de vente, généraux et administratifs par les produits du secteur Détail. Les frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière, sont calculés en divisant les frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail par les produits du secteur Détail, excluant la Division pétrolière.

Rendement des créances

Le rendement des créances évalue la rentabilité de l'ensemble du portefeuille de créances des Services Financiers, et il est calculé au moyen de la division du bénéfice avant impôt du secteur Services Financiers et des profits/perdes à la cession d'immobilisations corporelles par le total du portefeuille géré moyen sur 12 mois des Services Financiers.

Produits en pourcentage des créances moyennes brutes

Les produits en pourcentage des créances moyennes brutes correspondent aux produits sur 12 mois du secteur Services Financiers divisés par les créances moyennes brutes.

Produits, excluant la Division pétrolière

Les produits, excluant la Division pétrolière, correspondent aux produits de l'entité consolidée ou du secteur Détail, tels qu'ils sont évalués selon la méthode comptable conforme aux Normes IFRS de comptabilité de la Société, tout en excluant les produits tirés des ventes de la Division pétrolière.

Ventes par pied carré

La comparaison des ventes par pied carré sur plusieurs périodes permet de déterminer si le lancement de nouveaux aménagements de magasins et de stratégies de commercialisation de la Société rend plus productive l'utilisation des actifs existants. Les ventes par pied carré sont calculées sur 12 mois pour le secteur Détail. Ce calcul comprend la période pendant laquelle les magasins ont été temporairement fermés. En ce qui concerne Canadian Tire, la superficie consacrée à la vente au détail ne comprend pas le centre de jardinage saisonnier extérieur, les postes de travail dans les centres-autos, ni la superficie des entrepôts et des locaux administratifs. En ce qui concerne SportChek et Mark's, elle comprend les succursales et les magasins franchisés, ainsi que la superficie des entrepôts et des locaux administratifs.

11. Principaux risques et gestion des risques

Aperçu

La gestion efficace des risques est une priorité clé pour le conseil et la haute direction. Une approche équilibrée entre la prise de risques et la gestion efficace des risques permet, d'une part, de générer des rendements appréciables pour l'entreprise et de la valeur pour les actionnaires, et d'autre part, de créer des occasions sur le marché et des avantages concurrentiels, des facteurs qui favorisent tous une croissance rentable à long terme. La Société a adopté une politique et un cadre de gestion des risques d'entreprise (« GRE »), des énoncés sur l'appétence au risque et d'autres politiques destinées à identifier, évaluer, gérer, surveiller, signaler et communiquer les risques qui, pris de manière isolée ou combinés à d'autres risques connexes, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la marque et la performance financière de la Société, et/ou sur sa capacité de réaliser ses objectifs stratégiques (les principaux risques). La Société modernise son cadre de GRE et, par ce processus, la direction a révisé les principaux risques afin de les harmoniser avec les objectifs stratégiques évolutifs de la Société et avec l'environnement d'affaires dynamique. Se reporter à la section 2.6 de la notice annuelle de 2024 de la Société pour plus d'information sur la politique et le cadre de GRE.

La section suivante présente une description des principaux risques ainsi que d'autres risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Ils sont regroupés dans les catégories des risques d'entreprise et d'exploitation, et des risques financiers. En plus des risques décrits ci-après, il peut exister d'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas connaissance à l'heure actuelle. En outre, d'autres risques qui ne sont pas considérés comme significatifs à l'heure actuelle pourraient évoluer et avoir une incidence défavorable significative sur la Société dans l'avenir. L'incidence réelle de tout risque pourrait être significativement différente de ce que nous prévoyons actuellement. Plusieurs risques sont interreliés, de sorte qu'ils influencent la probabilité de matérialisation et l'incidence d'autres risques.

La Société s'efforce de mettre en œuvre des mesures et des stratégies de gestion des risques appropriées pour gérer ses principaux risques. La direction examine régulièrement ses stratégies et ses mesures de gestion des risques afin de s'assurer qu'elles sont suffisantes compte tenu non seulement de la nature dynamique des risques, mais également des risques nouveaux et des tendances émergentes qui pourraient avoir une incidence sur l'exposition résiduelle aux risques de la Société. Cependant, rien ne garantit que ces mesures et stratégies permettront d'atténuer efficacement ces risques.

Au moment d'envisager l'achat ou la vente de titres de la Société, les investisseurs et les autres parties intéressées doivent tenir compte de ces risques (y compris le fait que les stratégies et les mesures de gestion des risques pourraient ne pas atténuer efficacement ces risques) et d'autres incertitudes et facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance future de la Société.

Pour une analyse des risques qui ont une incidence sur les activités de CT REIT, se reporter à la section 5 de la notice annuelle de CT REIT et à la section 12 du rapport de gestion de CT REIT pour la période close le 31 décembre 2024, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent rapport de gestion.

11.1 Risques d'entreprise et d'exploitation

Agilité stratégique

La Société établit, finance et met en œuvre des stratégies visant à répondre aux occasions, à prédire la dynamique du marché et à générer une performance positive et distinctive sur le marché. Les conditions macroéconomiques et géopolitiques, les technologies émergentes et perturbatrices et les forces concurrentielles dynamiques pourraient modifier fondamentalement les hypothèses qui sous-tendent la stratégie de la Société. Le succès de la Société dépend, entre autres choses, de sa capacité à être agile et à réagir aux tendances et aux faits nouveaux, et à réorienter sa stratégie, au besoin, de manière opportune et efficace. La diversité des activités internes de la Société, ses projets et ses investissements en cours, ses systèmes de TI existants, ses obligations contractuelles et sa dépendance à l'égard de tiers, y compris les détenteurs de franchises (définis ci-dessous), pourraient nuire à sa capacité de réagir avec agilité. En outre, l'étendue, la complexité et le rythme de l'évolution des initiatives stratégiques entreprises par la Société pourraient avoir une incidence sur sa capacité à les mettre en œuvre, à réaliser les avantages prévus et à renforcer les capacités nécessaires pour maintenir ces avantages, et pourraient également détourner l'attention de la performance de l'entreprise. Tout partenariat, acquisition, cession ou transaction semblable à venir doit être exécuté avec succès et, le cas échéant, être intégré aux stratégies et aux activités de la Société afin de réaliser les synergies et les autres avantages prévus, lesquels pourraient présenter un niveau d'incertitude important. La stratégie de la Société peut inclure des mesures de réduction des coûts qui pourraient se répercuter sur l'agilité stratégique de la Société, et les économies prévues pourraient ne pas se concrétiser. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une baisse du rendement pour les actionnaires, ce qui pourrait mener à de l'activisme actionnarial.

Exploitation de franchises

Les magasins Canadian Tire et Party City de la Société sont exploités par des marchands, certains magasins de l'enseigne SportChek (Sports Experts, Atmosphere, Hockey Experts et Sports Rousseau) et magasins Mark's sont exploités par des franchisés, et les postes d'essence de la Division pétrolière de la Société sont exploités par des détaillants indépendants (collectivement désignés avec les marchands et autres franchisés, aux fins de la présente section seulement, comme les « détenteurs de franchises »). Les détenteurs de franchises sont des exploitants indépendants qui ont conclu des ententes avec la Société en vue d'exploiter leurs magasins respectifs conformément aux normes de la Société, ce qui oblige la Société à gérer des relations et des ententes contractuelles complexes.

Une part importante des produits de la Société provient des ventes aux marchands et d'autres montants payés par les détenteurs de franchises, de sorte qu'une mauvaise performance des détenteurs de franchises pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société. Le succès des activités et la performance financière des détenteurs de franchises pourraient être touchés de façon défavorable par des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Généralement, les détenteurs de franchises sont exposés à des risques similaires à ceux de la Société, notamment en ce qui a trait aux conditions macroéconomiques, à la nature saisonnière des activités, aux talents, à la chaîne d'approvisionnement et aux tendances en matière de consommation, ce qui pourrait se répercuter sur leurs activités et leur performance financière, et ultimement sur celles de la Société. En tant qu'exploitants indépendants, les détenteurs de franchises pourraient, malgré leurs obligations contractuelles, ne pas exploiter leurs magasins conformément aux normes de la Société, une situation qui pourrait avoir une incidence défavorable sur leur performance financière. De plus, étant donné leur association avec la Société, leurs actes pourraient être considérés par les clients comme étant imputables à cette dernière ou à ses enseignes, nuisant ainsi à la réputation de la Société. Les détenteurs de franchises pourraient ne pas soutenir efficacement la mise en œuvre des programmes de marketing et des initiatives opérationnelles et stratégiques, ce qui pourrait miner l'efficacité de la stratégie de la Société et des tactiques connexes. Les lois nouvelles ou existantes en matière de franchisage et d'autres exigences légales pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à exercer ses activités ou se traduire par une responsabilité additionnelle pour la Société à titre de franchiseuse. La Société pourrait également se retrouver impliquée dans des litiges avec un ou plusieurs détenteurs de franchises. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une diminution des produits liés aux ventes aux détenteurs de franchises et à l'entente de partage de la marge avec les marchands, porter atteinte à la réputation de la Société et dégrader l'expérience client.

Marque et réputation

La Société doit protéger et renforcer sa réputation, en plus de consolider la confiance envers sa marque et son capital de marque afin de rehausser la valeur et l'identité de ses marques. La solidité de la marque et de la réputation de la Société repose, entre autres facteurs, sur l'offre d'un assortiment d'articles pertinent qui répond aux besoins changeants des clients et sur un mode d'exploitation qui satisfait les attentes des clients et des autres parties prenantes. Une couverture médiatique négative et une attention accrue de la part des utilisateurs des médias sociaux, y compris relativement à des questions comme les défaillances en matière de cybersécurité et de protection des données et de la vie privée, la conformité à la réglementation, la gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), notamment les talents, les changements climatiques et l'approvisionnement responsable, ou encore les interactions avec les clients et les employés, pourraient avoir une incidence sur la marque et la réputation de la Société. Il est également possible que des actions des détenteurs de franchises, sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, soient imputées à la Société, ce qui pourrait porter atteinte à sa marque et à sa réputation. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une diminution des ventes et des parts de marché, réduire la capacité à attirer et à maintenir en poste des talents, et miner la confiance et les relations avec les parties prenantes.

Conditions géopolitiques

Les activités mondiales de la Société ont trait au sourçage et à la chaîne d'approvisionnement du secteur Détail et aux activités d'Helly Hansen. Pour pouvoir s'approvisionner et exercer ses activités de façon fiable, efficiente et efficace à l'échelle internationale, la Société doit prévoir et réagir aux conditions géopolitiques connues et inconnues dans les pays où elle ou ses fournisseurs exercent leurs activités, particulièrement en Asie. Les conditions géopolitiques comprennent l'implantation de restrictions commerciales, de quotas, de droits de douane ou d'autres taxes liées aux importations, les changements dans les engagements et les orientations des gouvernements, les troubles civils dans les pays étrangers, les changements dans les relations diplomatiques ou commerciales, les guerres, le terrorisme et les autres conflits. En février 2025, le gouvernement des États-Unis a annoncé son intention d'imposer des droits de douane aux marchandises canadiennes et le gouvernement du Canada a annoncé des tarifs de rétorsion contre les marchandises américaines, qui pourraient être promulgués ou non. Une incertitude subsiste quant à la quantité de marchandises qui seraient assujetties à ces droits de douane et la durée durant laquelle ils demeureront en vigueur, et quant à savoir si d'autres droits de douane ou restrictions commerciales pourraient être imposés. Les droits de douane et autres restrictions commerciales pourraient donner lieu à des conditions macroéconomiques défavorables (comme une diminution du produit intérieur brut et une hausse de l'inflation et du chômage) et avoir une incidence défavorable significative sur la Société, notamment entraîner une baisse des ventes et une hausse du coût des marchandises et du risque de crédit à la consommation. La durée et l'ampleur des conditions géopolitiques sont incertaines. Les conflits internationaux, comme les guerres, et les actes de terrorisme peuvent exacerber les tensions internationales et donner lieu à de nouvelles restrictions commerciales, à de nouveaux conflits ou à l'expansion de conflits existants, et à d'autres événements géopolitiques. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, une diminution des ventes, une hausse des coûts, des cas de non-conformité réglementaire, une augmentation des menaces à la cybersécurité, des dommages réputationnels et une restriction ou une perte d'accès à certains marchés mondiaux.

Talents

Main-d'œuvre

Pour soutenir ses activités, la Société doit attirer, maintenir en poste et former une main-d'œuvre compétente, diversifiée et engagée, notamment des gérants des ventes au détail et des associés aux ventes, du personnel pour ses centres de distribution et centres de service à la clientèle, ainsi que d'autres professionnels. La capacité de la Société à répondre aux besoins de main-d'œuvre ainsi que les coûts connexes dépendent d'une grande variété de facteurs externes, comme les pressions accrues du marché sur les taux de salaire, le taux de chômage et les coûts liés à l'assurance-maladie et à d'autres assurances; l'incidence des changements apportés aux lois et aux règlements; l'évolution démographique et des attentes de la main-d'œuvre; les changements dans les relations de travail; et la réputation de la Société sur le marché du travail. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une augmentation des salaires et du taux de roulement, ainsi qu'une dégradation de l'expérience client.

Personnel clé

La Société compte sur les membres de la haute direction et sur d'autres membres clés du personnel pour stimuler sa croissance et son succès, y compris pour cultiver une culture d'entreprise significative et productive. Le marché des talents est hautement concurrentiel, et la capacité de la Société d'attirer et de retenir des personnes clés dépend de divers facteurs, comme la disponibilité de personnes qualifiées, l'attrait de la Société à titre d'employeur et sa capacité à offrir une rémunération et des avantages concurrentiels. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une augmentation des coûts, une diminution de l'agilité stratégique et une détérioration du positionnement stratégique.

Conditions macroéconomiques

Les activités de la Société sont soumises aux fluctuations et aux changements fondamentaux de l'environnement externe à l'échelle régionale, provinciale, nationale et mondiale. Les conditions macroéconomiques comme l'inflation, le taux de chômage, le produit intérieur brut, le revenu et le niveau d'endettement des consommateurs, et la démographie subissent l'incidence des politiques fiscales et monétaires des gouvernements, des taux d'intérêt, des taux d'imposition et des politiques en la matière, de l'incertitude politique, des conditions géopolitiques, des taux de change, des pandémies ou épidémies ainsi que des catastrophes naturelles, selon le cas. Les conditions macroéconomiques et les facteurs qui les influencent sont essentiellement incertains, volatils et indépendants de la volonté de la Société. Des conditions macroéconomiques défavorables peuvent entraîner une diminution des dépenses des consommateurs; une évolution des habitudes d'achat en faveur d'articles moins rentables ou de catégories ne correspondant pas à l'assortiment de la Société; une hausse des coûts des biens, des services, des talents et du matériel ainsi que des coûts liés à l'immobilier (comme les loyers et les coûts d'aménagement et de rénovation des immeubles); ainsi qu'une perturbation des échanges commerciaux et du commerce international. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Infrastructures technologiques

La Société dépend de plus en plus de la fonctionnalité de ses technologies pour soutenir ses activités, comme la présentation de l'information financière et la comptabilité, la gestion et le réapprovisionnement des stocks, la gestion des données et les interactions avec les clients. Les plateformes numériques de commerce de détail exploitées par la Société jouent un rôle essentiel dans la prestation d'une expérience de magasinage omnicanal et doivent être maintenues et adaptées au fil du temps pour répondre aux besoins des clients. Les systèmes de TI existants de la Société peuvent être conçus de façon rigide, être difficilement extensibles et être moins adaptables et efficaces au fil du temps. Les changements et les solutions technologiques sont essentiels aux plans stratégiques de la Société, mais leur déploiement peut s'avérer un processus lent, coûteux et laborieux, de sorte que le risque de défaillances ou de pannes augmente. Les dysfonctionnements ou pannes qui affectent la disponibilité, la capacité ou la durabilité des systèmes peuvent être causés, par exemple, par la défaillance de logiciels, de matériel ou de systèmes de télécommunications ou encore par une erreur ou un méfait de la part d'employés ou de tiers, et ils peuvent perturber les activités de l'entreprise. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner des pertes financières en raison de l'indisponibilité de systèmes, une hausse des coûts d'entretien des systèmes et de migration vers de nouveaux systèmes de TI, des retards dans la mise en œuvre d'initiatives stratégiques et des dommages réputationnels.

Technologies émergentes et perturbatrices

Les technologies émergentes et perturbatrices, y compris les avancées dans des domaines comme l'intelligence artificielle (l'« IA »), ont une incidence sur le modèle d'affaires et les activités de la Société. L'IA est un domaine aux applications variées, y compris l'IA générative et l'apprentissage automatique, qui est de plus en plus complexe et qui évolue de plus en plus rapidement. Ces technologies ont le potentiel de rendre obsolètes les activités, les produits et les services existants, d'éliminer les avantages concurrentiels, de réduire les barrières à l'entrée pour les nouveaux concurrents et de transformer fondamentalement les attentes des clients, obligeant la Société à évaluer et à adopter de nouvelles technologies et à atténuer l'incidence des perturbations technologiques. Les nouvelles technologies peuvent nécessiter des ressources et des investissements importants, sans aucune garantie que les résultats souhaités se matérialiseront ou que les coûts engagés seront recouvrés. En outre, l'adoption de nouvelles technologies amène d'autres défis et préoccupations qui requièrent une gestion et une surveillance diligentées, comme les enjeux touchant la confidentialité et l'éthique, les risques à la cybersécurité, ainsi que les biais, les lacunes ou les inexacititudes algorithmiques. La prolifération et l'adoption de ces technologies dans l'ensemble du marché, ainsi que l'évolution des attentes des parties prenantes quant à l'utilisation des technologies nouvelles et novatrices sont autant de facteurs qui pourraient influencer ces risques. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une baisse des ventes et une détérioration du positionnement concurrentiel, une hausse des coûts, des cas de non-conformité réglementaire et d'éventuels litiges.

Cybersécurité

Les systèmes de TI de la Société, ainsi que ceux de ses tiers fournisseurs de services, fournisseurs et partenaires stratégiques, sont exposés à des cybermenaces mondiales dont la fréquence et la sophistication sont croissantes, qu'il s'agisse d'attaques par rançongiciels, logiciels malveillants et déni de service, de virus, de vers informatiques, d'hameçonnage, de brèches de sécurité internes et externes, ou d'autres événements perturbateurs connus ou inconnus. Ces systèmes, y compris le matériel et les logiciels, peuvent également comporter des vulnérabilités, des bogues ou des défauts qui peuvent être exploités. Les menaces à la cybersécurité peuvent être orchestrées par des parties internes ou des acteurs externes, y compris des organisations criminelles sophistiquées, présentant des motifs et des niveaux de compétence différents. Les conditions géopolitiques peuvent également influer sur les motivations de certains acteurs externes, ce qui pourrait accroître le risque de menaces à la cybersécurité. Les méthodes utilisées pour obtenir des accès non autorisés, pour interrompre, modifier ou détériorer le service, ou pour saboter les systèmes sont en constante évolution et sont de plus en plus difficiles à contrer. Les systèmes de TI utilisés par la Société, y compris les systèmes auxiliaires, sont également vulnérables aux dommages, aux interruptions, aux défaillances ou aux pannes découlant d'une variété de problèmes éventuels, comme les vols de matériel, les incendies, les pannes de courant, les défaillances informatiques et des systèmes télécommunications, ou d'autres événements catastrophiques. Les changements et les solutions technologiques sont essentiels aux plans stratégiques de la Société. Or, les systèmes de la Société sont de plus en plus vieillissants, ce qui nécessite le déploiement de nouveaux systèmes et technologies, y compris de technologies émergentes, et pourrait augmenter les risques liés à la cybersécurité.

La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une perturbation des activités, des pertes financières en raison de l'indisponibilité de systèmes, une hausse des coûts, des dommages réputationnels, d'éventuels litiges et des cas de non-conformité réglementaire. Une brèche de cybersécurité au sein de la Société pourrait également avoir une incidence sur des tiers, comme des fournisseurs ou des clients, ce qui pourrait engager la responsabilité de la Société ou donner lieu à une éventuelle indemnisation de ces parties.

La Société s'est dotée d'un programme de cybersécurité en vertu duquel elle a mis en place des politiques, des processus et des contrôles afin de protéger ses systèmes de TI, elle exerce une surveillance de ces politiques, processus et contrôles, en plus de surveiller les risques liés aux systèmes de TI de tiers. Le chef de la sécurité de l'information, qui relève du chef de l'information et de la technologie et qui est appuyé par celui-ci, est responsable du programme, des activités et de la gouvernance en matière de cybersécurité de la Société. Des protocoles de sécurité et des politiques en matière de sécurité de l'information visent à assurer la conformité avec les normes de sécurité de l'information, notamment en ce qui a trait aux renseignements personnels des clients et des employés de la Société. En outre, la Société a mis en œuvre des mesures de cybersécurité additionnelles relativement à la formation des employés, à la surveillance et aux tests, à la protection des systèmes, aux plans de continuité des activités et aux plans d'urgence, et a instauré des processus et des normes de sécurité pour ses tiers fournisseurs de services. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

Données et protection de la vie privée

Dans le cours normal des affaires, la Société et ses tiers fournisseurs de services recueillent, stockent, utilisent, détruisent et, si nécessaire, divulguent des données et des renseignements sensibles et confidentiels, comme les renseignements personnels de ses clients et de ses employés, l'information confidentielle de la Société et de ses partenaires commerciaux, ainsi que d'autres renseignements. Les données, l'analytique et la technologie sont de plus en plus pertinentes pour les activités et la stratégie d'affaires de la Société en ce qu'elles aident à façonner et à améliorer les offres de détail et renforcent l'engagement des clients et les habitudes de consommation. La Société doit veiller à l'intégrité, à la fiabilité et à la sécurité de ces renseignements d'une manière qui est conforme aux lois relatives à la protection de la vie privée qui régissent la collecte, le stockage, l'utilisation et la communication de ces renseignements dans le cadre de ses activités et de sa stratégie d'affaires. La capacité de la Société de recueillir et d'utiliser des données à ces fins pourrait être entravée par des changements aux lois relatives à la protection de la vie privée qui entraîneraient des coûts importants ou obligeraient la Société à modifier ses pratiques commerciales. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une baisse des ventes et une détérioration du positionnement concurrentiel, des dommages réputationnels, des cas de non-conformité réglementaire, d'éventuels litiges, ainsi qu'une perturbation des activités ou de la présentation de l'information.

Tiers

La Société fait appel à des tiers, sur lesquels elle n'a aucun contrôle, pour divers aspects de ses activités. Des tiers fournisseurs doivent fabriquer en temps opportun et en quantité suffisante des articles d'un niveau de qualité approprié afin de soutenir les ventes par la Société aux clients et aux détenteurs de franchises. Divers fournisseurs, consultants et autres fournisseurs de services soutiennent la Société relativement à toute une gamme de questions opérationnelles, comme la stratégie, la technologie, l'approvisionnement, la chaîne d'approvisionnement, le service à la clientèle, le marketing et la publicité, la distribution de circulaires et la cybersécurité. La Société compte également sur d'autres tiers, comme des coentrepreneurs, des partenaires du programme de fidélisation et d'autres partenaires pour soutenir la réalisation de ses objectifs stratégiques. Les tiers sont pour leur part également exposés à une variété de risques qui pourraient avoir une incidence sur l'exécution de leurs obligations contractuelles envers la Société et, ultimement, sur ses activités. À titre d'exemple, des tiers pourraient subir des perturbations de leurs activités ou de leur chaîne d'approvisionnement qui auraient pour effet de nuire à leur capacité de fabriquer des articles vendus par la Société ou de lui fournir des services, selon le cas. Des tiers pourraient également éprouver des difficultés financières ou devenir insolubles, ce qui aurait une incidence sur l'exécution de leurs obligations. De plus, la Société pourrait ne pas gérer efficacement l'étendue, la complexité et le caractère substantiel des relations avec des tiers afin d'assurer la continuité des activités commerciales. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une hausse des coûts, une baisse des ventes, une offre d'articles moins variée, des problèmes de qualité des articles et des rappels de marchandises, des stocks insuffisants et des dommages réputationnels.

Chaîne d'approvisionnement

La Société a recours à des ressources internes et à des prestataires de services logistiques tiers pour gérer la circulation des marchandises entre les fournisseurs, les centres de distribution de la Société et les magasins exploités par la Société ou les détenteurs de franchises. Une proportion considérable de l'assortiment d'articles de la Société provient de fournisseurs étrangers, particulièrement de fournisseurs situés en Asie, ce qui accroît l'exposition de la Société aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Un vaste éventail de facteurs externes pourraient avoir une incidence sur l'intégrité et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement de la Société, ainsi que sur les coûts connexes, notamment les conditions macroéconomiques (y compris les taux de change) et les conditions géopolitiques (y compris les troubles civils, les différends commerciaux et les droits de douane), les pénuries de matières premières et de composants, la disponibilité du carburant, les pénuries de main-d'œuvre ou les arrêts de travail, les enjeux liés à l'approvisionnement responsable, l'offre et la demande de services de transport, y compris la capacité aux ports, les changements climatiques et les événements météorologiques, les pandémies ou les épidémies, ainsi que les catastrophes naturelles. En cas de perturbations de la chaîne d'approvisionnement, y compris de pénuries, la Société pourrait rechercher d'autres sources d'approvisionnement, si elles sont disponibles, ce qui pourrait faire augmenter les coûts en raison de la hausse des coûts des produits et des frais de transport. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des stocks insuffisants, une baisse des ventes, une diminution des marges ainsi que des dommages réputationnels.

Approvisionnement responsable

Les activités de la Société reposent sur une chaîne d’approvisionnement mondiale comprenant de nombreux fournisseurs établis dans des pays qui présentent de plus grands risques en matière de droits de la personne, de sécurité des travailleurs et d’enjeux environnementaux. La Société s’est dotée d’un Code d’éthique professionnelle à l’intention des fournisseurs qui décrit les normes auxquelles les fournisseurs doivent se conformer et qui couvre des sujets tels que la santé et sécurité au travail, le travail des enfants, le travail forcé ou involontaire, la rémunération et les droits de la personne. Bien que des mécanismes aient été instaurés afin de surveiller les fournisseurs et de traiter les cas de non-conformité, rien ne garantit que ces mécanismes seront suffisants ou que des risques liés à l’approvisionnement responsable ne se matérialiseront pas. En outre, les risques liés à l’approvisionnement responsable existent d’un bout à l’autre de la chaîne d’approvisionnement de la Société, mais sa capacité à exercer une surveillance des fournisseurs qui ne sont pas ses fournisseurs directs est limitée. Le modèle de chaîne d’approvisionnement mondiale de la Société fait également l’objet d’une attention étroite de la part du grand public, et des allégations, fondées ou non, concernant des pratiques commerciales contraires aux normes de la Société pourraient être soulevées. La matérialisation de l’un ou l’autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner des rappels de marchandises, des dommages réputationnels, des cas de non-conformité réglementaire et d’éventuels litiges.

Programme de fidélisation

Le programme Récompenses Triangle, le programme de fidélisation de la Société, est un facteur clé de l’engagement continu des clients dans les différentes enseignes et permet un marketing personnalisé, ce qui soutient les activités et la croissance de la Société. L’incapacité de la Société à investir dans le programme Récompenses Triangle, à proposer des offres et des expériences client pertinentes et personnalisées, à maintenir la faveur des clients et à s’adapter à l’évolution de l’environnement des programmes de fidélisation pourrait limiter la capacité de la Société à attirer, à mobiliser et à fidéliser les membres du programme Récompenses Triangle. Les partenariats avec d’autres programmes de fidélisation visent à favoriser la croissance du programme Récompenses Triangle. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver des partenaires attrayants et sans autre engagement dont les programmes de fidélisation sont complémentaires aux activités de la Société, et de négocier des ententes avec eux. De plus, afin de réaliser les avantages attendus des partenariats de fidélisation, la Société doit les mettre en œuvre et les intégrer de manière opportune et efficace, ce qui peut s’avérer difficile en raison de leur complexité. Des partenaires de programmes de fidélisation pourraient présenter des enjeux réputationnels qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les partenariats concernés ainsi que sur la marque et la réputation de la Société. En outre, le programme Récompenses Triangle s’appuie sur un accès continu aux données des clients et sur le consentement des clients à l’utilisation de ces données. Tout changement susceptible de diminuer l’accès à ces données, comme les changements à la législation, l’évolution des préférences de la clientèle ou la perte de confiance des clients, pourrait nuire au succès du programme. La matérialisation de l’un ou l’autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques et la performance financière de la Société, notamment entraîner une diminution des ventes et des parts de marché.

Contexte concurrentiel

La Société exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels et en constante évolution, et sa capacité à maintenir et à faire croître ses parts de marché dépend, entre autres, de sa capacité à prévoir et à gérer ces pressions concurrentielles. Les enseignes de détail de la Société sont en concurrence pour la clientèle, la main-d’œuvre, les emplacements de magasins, les articles et les services avec de nombreuses entreprises et chaînes de détail internationales, nationales et régionales, nouvelles ou établies. Helly Hansen est en concurrence avec d’autres marques spécialisées dans les marchés des vêtements de sport pour l’extérieur, des chaussures et des vêtements de travail. La Division pétrolière livre concurrence à d’autres exploitants nationaux et régionaux de postes d’essence, de dépanneurs et de lave-autos. La BCT fait concurrence à d’autres banques et institutions financières dans le marché canadien hautement réglementé et concurrentiel des cartes de crédit et des produits de dépôt. Les concurrents pourraient développer et entretenir la notoriété de leur marque et gagner des parts de marché plus rapidement et plus efficacement que la Société, et ils pourraient tenter de capter des parts de marché par des mesures comme des réductions de prix, des offres de valeur accrue, des liquidations et des promotions, le cas échéant. Le succès de la Société dans sa conquête de parts de marché face à ses concurrents dépend de sa capacité à reconnaître les changements dans les conditions macroéconomiques et les tendances, les préférences et les habitudes de consommation des clients, ainsi que d’autres tendances et faits nouveaux ayant une incidence sur sa stratégie, et à y réagir rapidement et efficacement. La matérialisation de l’un ou l’autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques et la performance financière de la Société, notamment entraîner une diminution des ventes, des marges et des parts de marché.

Tendances en matière de consommation

Le succès de la Société dans ses activités de détail dépend de sa capacité à prévoir, malgré que cela soit difficile, les changements dans les tendances, les préférences et les habitudes de consommation des clients, et à y réagir rapidement et agilement. De telles prévisions peuvent concerner notamment les préférences en matière de magasinage en ligne (y compris l'expérience en ligne), l'augmentation de la demande pour certaines catégories d'articles ou un rééquilibrage des priorités entre les dépenses discrétionnaires et les dépenses essentielles. La capacité de la Société à anticiper l'évolution des goûts et des préférences et à y répondre dépend de nombreux facteurs, y compris de la disponibilité de données exactes et pertinentes. En outre, la Société doit être à même de se procurer des assortiments d'articles appropriés, de les commercialiser de manière à favoriser la conversion des clients, de gérer les niveaux de stocks et de mettre en œuvre des stratégies de promotion et de fixation des prix concurrentielles. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques et la performance financière de la Société, notamment entraîner une baisse des ventes, des stocks insuffisants ou excédentaires, des réductions de prix et des dommages réputationnels.

Nature saisonnière des activités

Les activités de la Société sont de nature saisonnière, le quatrième trimestre générant d'ordinaire la plus grande part des produits et du bénéfice, et le premier trimestre, la part la moins importante. Le secteur Détail tire une part importante de ses produits de la vente de marchandises saisonnières, comme les articles extérieurs pour la maison et les articles de jardinage au printemps et en été, ainsi que les articles pour les températures froides et les articles de Noël durant l'hiver. Tout enjeu pouvant influer sur les ventes ou les activités aura une incidence plus marquée sur la Société s'il survient au cours des saisons clés. Par exemple, toute perturbation des activités ou de la chaîne d'approvisionnement découlant notamment de brèches de cybersécurité, de défaillances technologiques, de pénuries de main-d'œuvre, des changements climatiques ou d'événements météorologiques, de catastrophes naturelles, de pandémies ou d'épidémies, ou encore de conditions géopolitiques, pourrait nuire à la capacité de la Société de tirer profit des saisons clés. En outre, si les régions clés de la Société connaissent des conditions météorologiques inhabituelles, particulièrement durant l'hiver, les ventes de certains articles, notamment d'articles saisonniers, qui sont habituellement enregistrées pourraient ne pas se matérialiser ou l'être durant des trimestres subséquents, et les articles en magasin pourraient ne pas être adaptés aux conditions météorologiques. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques et la performance financière de la Société, notamment entraîner une baisse des ventes, ainsi que des stocks insuffisants ou excédentaires.

Risques juridiques

Conformité réglementaire

La Société est assujettie à un large éventail de lois et de règlements, notamment en matière de protection de la vie privée, d'emploi, de franchises, de protection des consommateurs, de valeurs mobilières, d'impôt, de sécurité des produits, d'étiquetage des produits, de propriété intellectuelle, d'environnement, de santé et sécurité, de pratiques monopolistiques et de concurrence, de commerce, d'enjeux ESG et d'autres questions. Ces lois et ces règlements, ainsi que ceux qui pourraient éventuellement être promulgués, pourraient être modifiés et imposer des contraintes aux activités de la Société, entraîner une hausse des coûts d'exploitation ou donner lieu à des dépenses d'investissement importantes ou à d'autres dépenses dans l'avenir. Les Services Financiers de la Société exercent leurs activités dans un secteur hautement réglementé dont les participants doivent assumer des coûts plus élevés aux fins de conformité réglementaire que les entreprises de détail traditionnelles. Le défaut de la Société de se conformer aux lois, aux règlements et aux ordonnances applicables pourrait l'exposer à des mesures, à des enquêtes ou à des poursuites civiles ou réglementaires, notamment des amendes, des avis de cotisation, des injonctions ou des rappels. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner des dommages réputationnels, une hausse des coûts et une baisse des ventes.

Litiges

La Société fait l'objet, ou pourrait faire l'objet, de réclamations, de litiges ou de poursuites. Il pourrait s'agir de réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, de poursuites pour violation de propriété intellectuelle, de litiges commerciaux, de recours collectifs d'actionnaires, de réclamations liées aux dérivés et de différends avec les détenteurs de franchises. Dans certains cas, la Société entreprend des procédures judiciaires pour faire valoir ses droits, notamment en relation avec des ententes contractuelles et la propriété intellectuelle. L'issue potentielle d'un litige est incertaine et pourrait être défavorable pour la Société. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une hausse des coûts, des dommages réputationnels et un détournement du temps et de l'attention de la direction.

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont à l'origine d'efforts internationaux coordonnés en vue d'une transition vers une économie à faible émission de carbone, et la Société doit adapter ses activités et son modèle d'affaires en fonction de l'incidence des changements climatiques sur ceux-ci et de la façon dont ils contribuent à ces changements. Les changements climatiques posent des risques physiques, notamment l'augmentation des températures moyennes et la fréquence et la gravité croissantes des événements météorologiques comme les inondations, les incendies de forêt et les tempêtes de vent, ainsi que des risques de transition, tels que les risques découlant des changements liés aux politiques, aux règlements, aux marchés ou aux technologies qui pourraient survenir dans le cadre de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ces risques peuvent être influencés par la volonté ou l'absence de volonté des gouvernements, des industries et d'autres acteurs de se mobiliser et de décarboner les économies mondiales. De plus, les stratégies d'adaptation et de transition nécessaires à la gestion de ces risques pourraient appeler des changements opérationnels et des dépenses d'exploitation importants. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner des perturbations des activités des magasins et de la chaîne d'approvisionnement ou d'autres perturbations, des dommages matériels aux actifs de la Société, l'obsolescence de catégories d'articles et l'augmentation des coûts d'approvisionnement (liés aux carburants, à l'électricité, à la production, au transport et aux matières premières), d'assurances et d'autres coûts.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

La Société gère activement ses priorités relativement aux facteurs ESG, dont certains peuvent poser un risque direct pour les activités de la Société, comme indiqué dans les descriptions des risques liés aux talents, à la cybersécurité, aux données et à la protection de la vie privée, aux changements climatiques et à l'approvisionnement responsable. En ce qui a trait à ces sujets prioritaires, la Société a établi un cadre de présentation de l'information sur les facteurs ESG et a rendu publics ses stratégies, ses cibles et ses engagements en la matière. Ces objectifs, engagements et cibles reflètent les plans et les aspirations actuels de la Société, mais rien ne garantit qu'ils répondront aux attentes de ses parties prenantes. En outre, ils sont assujettis à divers risques et incertitudes liés à la faisabilité financière et opérationnelle et à la mise en œuvre des initiatives gouvernementales et sectorielles pertinentes, ce qui pourrait amener la Société à ajuster, à améliorer ou à abandonner ces objectifs, engagements et cibles dans l'avenir. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques et les activités de la Société, notamment entraîner des dommages réputationnels et réduire la capacité à attirer et à maintenir en poste des talents.

Perturbations des activités

Les activités et les services commerciaux essentiels de la Société sont susceptibles d'être exposés à des perturbations des activités pouvant être causées par divers incidents et circonstances, comme les changements climatiques et les événements météorologiques, les catastrophes naturelles, les incendies, les pandémies ou les épidémies, les arrêts de travail, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les boycottages, les conditions géopolitiques, les brèches de cybersécurité, les pannes prolongées des systèmes informatiques, les pannes de courant, la fermeture des frontières, les actes de terrorisme et d'autres catastrophes nationales ou internationales. La durée de toute perturbation peut être incertaine, et rien ne garantit que les activités et les services commerciaux essentiels de la Société pourront reprendre rapidement et de la même manière après un tel événement. La matérialisation de l'une ou l'autre de ces perturbations des activités pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des dommages réputationnels.

11.2 Risques financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Pour plus d'information sur les instruments financiers de la Société, leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de la juste valeur, se reporter à la note 3 ainsi qu'à la note 34 des états financiers consolidés de 2024. La Société est également exposée à d'autres risques financiers, notamment en ce qui a trait au prix des marchandises et à l'assurance.

Crédit

Les relations de la Société avec ses clients et d'autres contreparties peuvent créer un risque de crédit, qui constitue un risque de perte si une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque découle principalement des activités liées au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque, des interactions de la Société avec les détenteurs de franchises et ses clients de commerce de gros, ainsi que de ses instruments financiers, lesquels sont analysés plus en détail ci-après. Des conditions macroéconomiques défavorables, comme la diminution du produit intérieur brut et des niveaux de revenu des consommateurs, ainsi que l'augmentation de l'inflation, du chômage et des niveaux d'endettement pourraient accroître le risque de crédit.

Risque de crédit à la consommation

En accordant des cartes de crédit, la Banque est exposée au risque de crédit à la consommation quant à la capacité et à la volonté des clients de la Banque de rembourser leur emprunt. Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de 2024 pour obtenir de l'information sur la qualité du crédit et la performance au chapitre des créances sur prêts. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

La BCT gère le risque de crédit à la consommation en tenant à jour des politiques, des processus et des contrôles de gestion du risque de crédit, en ayant recours à des modèles de notation dans le but d'effectuer un suivi de la solvabilité de ses clients, en faisant appel à la technologie pour prendre des décisions avisées pour chacun des comptes de manière à réduire le risque de crédit, en adoptant une technologie visant à améliorer l'efficacité du processus de recouvrement, et en surveillant de près les conditions macroéconomiques, comme la dette à la consommation, les niveaux de revenu, le taux de chômage et d'autres facteurs, notamment les taux d'intérêt. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

Risque de crédit lié aux détenteurs de franchises

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses relations commerciales avec les détenteurs de franchises et ses clients de commerce de gros, qui pourraient ne pas être en mesure ou ne pas vouloir régler leurs dettes. De plus, la Société est exposée aux risques de crédit par l'intermédiaire de l'émission de lettres de garantie relativement au portefeuille de prêts aux marchands de Franchise Trust et des garanties que la Société peut fournir à des tiers relativement aux emprunts bancaires ou aux rachats de stocks de certains détenteurs de franchises, lorsque des banques émettrices en font la demande. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit et pour créances douteuses et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

Pour plus d'information sur les garanties et les engagements, se reporter à la note 35 des états financiers consolidés de 2024.

Risque de crédit des contreparties à un instrument financier

Le risque de crédit des contreparties comprend le risque lié aux soldes de trésorerie, aux activités d'investissement et à l'utilisation de dérivés financiers. La Société s'expose au risque de crédit des contreparties lorsque des fonds sont consentis, engagés ou investis dans le cadre d'ententes contractuelles réelles ou implicites. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit, des ajustements de la juste valeur et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

La politique de gestion des risques financiers (la politique de GRF) régit la façon dont la Société gère son exposition au risque de crédit des contreparties à un instrument financier. Le portefeuille d'instruments financiers de la Société est réparti entre des institutions financières, les gouvernements provinciaux et fédéral et, dans une moindre mesure, des sociétés émettrices et des émetteurs de titres adossés à des créances. La politique de GRF exige de ne faire affaire qu'avec des institutions financières et d'autres contreparties affichant une excellente cote de solvabilité, en gérant dans certaines limites l'exposition au risque de crédit et la durée jusqu'à l'échéance conformément à la politique. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

Liquidité

La Société a besoin de liquidités suffisantes et efficientes pour s'acquitter des obligations liées à sa dette et à ses autres passifs financiers. Sa capacité à respecter ces obligations dépend des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des sources de financement comme les marges de crédit bancaire, les programmes de papier commercial, les certificats de placement garanti (« CPG ») émis par l'entremise de courtiers, les dépôts de détail, les nouveaux titres d'emprunt ou de capitaux propres émis dans le public ou au privé et la titrisation de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire de GCCT. Se reporter à la section 6.5 du présent rapport de gestion pour de l'information sur les sources de financement de la Société. Parfois, les flux de trésorerie d'exploitation peuvent être insuffisants et un risque de liquidité peut résulter de l'incapacité de la Société à accéder à ses sources de financement de façon efficiente. Des conditions macroéconomiques comme la diminution des niveaux de revenu des consommateurs ainsi que l'augmentation de l'inflation, du chômage et des niveaux d'endettement peuvent accroître le risque de liquidité. La capacité de la Société à obtenir et à maintenir un financement efficient dépend de ses notations, et les notations de crédit peuvent être abaissées pour diverses raisons, notamment la baisse des produits, l'augmentation des niveaux d'endettement et des conditions macroéconomiques défavorables. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société et faire en sorte que la Société cherche à obtenir du financement additionnel selon des modalités défavorables, qu'elle retarde ou limite ses dépenses d'investissement, qu'elle renonce à des occasions potentielles, qu'elle liquide des actifs ou qu'elle restructure sa dette.

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère son exposition au risque de liquidité. La Société utilise un modèle de prévision des flux de trésorerie consolidés pour surveiller périodiquement ses besoins en liquidités à court et à long terme, lequel lui permet d'optimiser sa position de trésorerie et sa dette à court terme tout en évaluant des stratégies de financement à long terme et de répartition du capital. De plus, la politique en matière de gestion de l'actif et du passif de la BCT régit son approche à l'égard de la gestion de son exposition au risque de liquidité au moyen d'un cadre de gestion des liquidités et du respect des exigences réglementaires applicables. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

Marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux de change, les taux d'intérêt et les autres prix, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. La Société utilise des instruments financiers pour atténuer certains risques de marché, notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix (comme les prix d'instruments de capitaux propres ayant une incidence sur la charge de rémunération). Cependant, rien ne garantit que ces mesures atténueront entièrement les risques tout en optimisant les rendements.

Risque de change

Bien que les ventes de la Société soient principalement en dollars canadiens, une part importante de ses marchandises proviennent des marchés mondiaux. En 2024, environ 49 pour cent, 35 pour cent et 19 pour cent des stocks achetés pour les enseignes du Groupe détail Canadian Tire, Mark's et SportChek, respectivement, provenaient directement de fournisseurs situés à l'extérieur du Canada et étaient libellés en dollars américains. Helly Hansen achète également la plupart de ses stocks auprès de fournisseurs en Asie, et ces achats sont libellés en dollars américains et en euros. Les fluctuations des taux de change sont attribuables à divers facteurs, notamment les conditions macroéconomiques et l'évolution du contexte géopolitique. Ces fluctuations peuvent avoir une incidence sur le coût des achats lorsqu'ils sont convertis en dollars canadiens. Certains fournisseurs peuvent ajuster leurs prix en raison de leur propre exposition aux fluctuations de change, ce qui peut avoir une incidence sur le prix qu'ils demandent à la Société pour les marchandises. La Société pourrait tenter de transmettre l'effet de ces fluctuations de change à ses clients; toutefois, sa capacité à le faire dépend des conditions du marché. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner une hausse des coûts des stocks et une diminution de la marge.

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère le risque de change, y compris la conclusion de dérivés de change pour couvrir les achats en dollars américains prévus. La Société a couvert une partie importante de ses achats en dollars américains prévus à court terme afin de réduire l'incidence immédiate des fluctuations défavorables des taux de change. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures atténueront entièrement ce risque, et des fluctuations persistantes des taux de change pourraient avoir une incidence sur les coûts d'achat au fil du temps.

Risque de taux d'intérêt

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère le risque de taux d'intérêt et exige qu'au moins 75 pour cent de la dette consolidée de la Société (à court terme et à long terme, à l'exclusion de Franchise Trust) soit assortie de taux d'intérêt fixe. Par conséquent, une variation de un pour cent des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur le résultat net ou les capitaux propres de la Société, étant donné que son exposition aux taux d'intérêt variables est minimale.

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts à court terme du secteur Détail et du secteur Services Financiers (marges de crédit bancaire et programmes de papier commercial libellé en dollars américains et adossé à des créances de GCCT), de la dette à long terme à taux variable (billets à moyen terme de série H) et des dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé et des CELI des Services Financiers. La Société est également exposée au risque de taux d'intérêt en raison du refinancement d'emprunts arrivant à échéance et de CPG à long terme, ainsi que de son incidence sur le risque de crédit lié aux consommateurs, aux marchands et aux détenteurs de franchises, comme il est mentionné précédemment. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent être favorables ou défavorables et elles dépendent de divers facteurs, y compris les conditions macroéconomiques. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner la hausse des coûts d'emprunt, la diminution des flux de trésorerie et la perte d'occasions d'investissement et de croissance.

La Société gère son exposition aux hausses futures des taux d'intérêt en concluant des dérivés de taux d'intérêt et en exerçant des options de résiliation ou de rachat anticipés en vertu de ses passifs financiers. La BCT a conclu des dérivés de taux d'intérêt pour couvrir une partie de ses émissions de billets à terme adossés à des créances de GCCT et de ses dépôts de CPG auprès de courtiers prévus de 2025 à 2029. De plus, la BCT détient des placements à court terme productifs d'intérêts détenus en réserve afin de se conformer aux exigences en matière de liquidités et de réglementation. Elle perçoit aussi des intérêts sur les soldes des cartes de crédit, ce qui peut contrebalancer certaines fluctuations des taux d'intérêt. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

Prix des marchandises

La performance opérationnelle de la Division pétrolière dépend du marché pétrolier mondial et du prix du pétrole. La Société doit équilibrer les fluctuations de prix avec sa capacité ou sa volonté de transférer ces coûts au client ou de les absorber à l'interne. Les prix mondiaux du pétrole peuvent être influencés par les conditions macroéconomiques, les fluctuations de la demande mondiale de pétrole, les comportements de négociation des spéculateurs sur les matières premières, l'évolution du contexte géopolitique et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en pétrole. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques et la performance financière de la Société, notamment entraîner une diminution des ventes et des marges.

Assurance

La Société dispose d'une couverture d'assurance qui prévoit des plafonds de garantie, des retenues, des franchises, des primes et des conditions qui, de l'avis de la direction, sont raisonnables en fonction de la nature et de la taille des activités de la Société. La Société n'est pas assurée contre tous les sinistres, comme ceux résultant d'actes de guerre, de terrorisme, de catastrophes nucléaires, de pandémies ou d'épidémies, de dommages réputationnels, de rappels de marchandises, de grèves, d'émeutes et de certaines catastrophes naturelles, lesquels pourraient exposer la Société à des pertes et à des coûts importants. Même lorsqu'un événement est couvert par ses polices d'assurance, rien ne garantit que la Société sera indemnisée pour toutes les pertes. La disponibilité d'une couverture d'assurance adéquate à des modalités raisonnables dépend d'une variété de facteurs, notamment les conditions au sein du secteur de l'assurance, mais également l'historique des règlements et le profil de risque de la Société. Les assureurs peuvent également contester la couverture relativement aux demandes de règlement présentées. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière et les activités de la Société, notamment entraîner une hausse des coûts.

12. Contrôles et procédures internes

12.1 Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction a la responsabilité de concevoir et de maintenir un système de contrôles et de procédures à l'égard de la communication au public de l'information financière et des autres éléments d'information de la Société. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information importante pertinente est rassemblée et présentée à la haute direction en temps utile, notamment au chef de la direction et au chef des finances, de sorte qu'elle peut prendre des décisions appropriées concernant la communication de l'information au public.

Conformément aux exigences du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), une évaluation du caractère adéquat de la conception (trimestriellement) et de l'efficacité du fonctionnement (annuellement) des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, au 28 décembre 2024. Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et des procédures de communication de l'information étaient efficaces au 28 décembre 2024.

12.2 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est également responsable de la mise en place et du maintien d'un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Tous les systèmes de contrôle interne, peu importe la qualité de leur conception, comportent des limites intrinsèques. Par conséquent, ces systèmes, qui n'en sont pas moins jugés efficaces, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable relativement à la préparation et à la présentation des états financiers, et pourraient ne pas permettre de prévenir ou de détecter certaines anomalies.

Conformément aux exigences du Règlement 52-109, la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation du caractère adéquat de la conception (trimestriellement) et de l'efficacité du fonctionnement (annuellement) du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société à l'aide du cadre *Internal Control – Integrated Framework* (2013) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 28 décembre 2024.

12.3 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre et de l'exercice clos le 28 décembre 2024, il n'y a eu aucun changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

13. Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

La raison d'être de la marque de la Société, *Nous sommes là pour améliorer la vie ici*, oriente l'ensemble des mesures liées à la stratégie d'affaires de la Société, y compris l'approche de la Société en matière de gestion des facteurs ESG. La Société a cerné les sujets prioritaires en matière d'ESG les plus pertinents pour l'entreprise et ses parties prenantes, et les a organisés selon les quatre piliers suivants :

Sujets ESG de la Société

Environnement	Personnes et communautés	Approvisionnement responsable	Gouvernance
Changements climatiques	Talents, culture et appartenance	Chaîne d'approvisionnement : personnes	Gouvernance d'entreprise
Économie circulaire : articles, emballage et déchets opérationnels	Incidence sur les communautés	Chaîne d'approvisionnement : planète Sécurité et qualité des articles	Éthique professionnelle Confidentialité et cybersécurité

La Société publie un rapport ESG annuel qui décrit son approche en la matière, y compris les stratégies et les cibles sous-jacentes. Le rapport comprend un indice de données climatiques ainsi que des informations à fournir en vertu des normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). La Société publie également des rapports sur des enjeux ESG précis, notamment un rapport annuel sur le travail forcé et le travail des enfants et un aperçu annuel sur la diversité, l'inclusion et l'appartenance.

Ces rapports sont accessibles à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca/French/esg/default.aspx> et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes. Pour plus d'information sur l'approche de la Société en matière d'ESG, se reporter à la section 2.8 de la notice annuelle de 2024.

14. Mise en garde relative aux informations prospectives

Le présent document contient des informations qui peuvent constituer des « informations prospectives » aux termes des lois applicables sur les valeurs mobilières. Les informations prospectives fournissent des indications sur les attentes et les projets actuels de la direction et permettent aux investisseurs et aux autres lecteurs de mieux comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et le contexte opérationnel anticipés de la Société. Les lecteurs sont prévenus que ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations contenant des informations prospectives ne sont pas des faits historiques ni des garanties de rendements futurs. Les informations prospectives décrites ou intégrées par renvoi dans le présent document comprennent, sans s'y limiter, l'information concernant les éléments suivants :

- les prévisions de dépenses d'investissement liées à l'exploitation de la Société à la section [6.4.1](#);
- l'intention de la Société quant au rachat de ses actions sans droit de vote de catégorie A à la section [7](#).

Certaines autres informations non historiques figurant dans le présent document peuvent constituer des informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, l'information ayant trait aux attentes actuelles de la direction en ce qui concerne les résultats et les perspectives possibles ou hypothétiques, les objectifs et priorités stratégiques de la Société, ses actions et leurs résultats, de même que les perspectives économiques et commerciales pour la Société. Les informations prospectives sont souvent, mais pas toujours, signalées par des mots tels que « pouvoir », « supposer », « avoir l'intention de », « croire », « estimer », « planifier », « perspective », « cible », « prévision », « anticiper », « aspirer », « prévoir », « continuer », « en cours » ou la forme négative de ces mots ou par des variantes similaires.

De par leur nature, les informations prospectives sont fondées sur des estimations et des hypothèses, ainsi que sur l'information dont dispose actuellement la direction. Sauf indication contraire, la direction a supposé qu'il n'y aurait aucun changement défavorable significatif en ce qui concerne les conditions macroéconomiques régionales, provinciales, nationales et mondiales futures (notamment le taux d'inflation, le produit intérieur brut et les niveaux de revenu et d'endettement des consommateurs), les conditions géopolitiques (y compris les droits de douane), les niveaux de dépenses des consommateurs, les taux d'intérêt, les taux de change, le contexte réglementaire (y compris l'impôt), ainsi que la position concurrentielle de la Société dans le secteur du commerce de détail, ses perspectives en matière de bénéfice et ses liquidités. La direction a également supposé qu'il n'y aurait aucun changement significatif en ce qui concerne les priorités de la Société en matière de stratégie et de répartition du capital, que les économies de coût et les gains d'efficacité opérationnelle anticipés se matérialiseraient, que les avantages prévus des initiatives, des partenariats et des acquisitions se réaliseraient et que toutes les approbations réglementaires requises seraient obtenues. Rien ne garantit que les estimations et les hypothèses sur lesquelles reposent les informations prospectives s'avéreront exactes.

Bien que la Société estime que les informations prospectives présentées dans ce document reposent sur des renseignements, des estimations et des hypothèses raisonnables, de telles informations sont nécessairement assujetties à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans ces informations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs sont présentés ci-dessous et comprennent ceux décrits à la section 11, Risques et gestion des risques, du présent rapport de gestion et à toutes ses sous-sections :

- l'incapacité de la Société à réagir aux tendances et à l'évolution de la conjoncture, et à mettre en œuvre des acquisitions, des dessaisissements, des projets, des investissements et des mesures d'économie de coûts;
- une mauvaise performance opérationnelle ou financière des marchands, des franchisés et des détaillants indépendants;
- une atteinte à la marque et à la réputation de la Société;
- des conditions géopolitiques défavorables, y compris des restrictions commerciales, des droits de douane (par exemple les droits de douane et les tarifs de rétorsion par les États-Unis et le Canada), des changements dans les engagements des gouvernements et des conflits internationaux;
- l'incapacité à attirer, à maintenir en poste et former la main-d'œuvre, y compris les membres de la direction et du personnel clé;
- les conditions macroéconomiques défavorables, comme une hausse du taux d'inflation et du niveau d'endettement des consommateurs, et une diminution du produit intérieur brut et des niveaux de revenu des consommateurs;
- la dépendance accrue à l'égard de la technologie et des systèmes de TI existants, qui présentent un risque accru de pannes et de défaillances;
- l'émergence de technologies perturbatrices, y compris l'IA;
- la fréquence et la sophistication croissantes des cybermenaces mondiales, ainsi que la possibilité de brèches de cybersécurité;
- l'évolution des lois relatives à la protection de la vie privée, qui pourrait avoir une incidence sur la collecte, l'utilisation et la communication de données sur les clients et d'autres données à l'appui de la stratégie de la Société;
- la dépendance à l'égard de tiers qui sont pour leur part également exposés à une variété de risques qui pourraient avoir une incidence sur leur performance;
- les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries d'articles;
- l'incapacité à mettre en lumière des enjeux liés aux droits de la personne, à la sécurité des travailleurs et à l'environnement, entre autres, dans la chaîne d'approvisionnement de la Société;
- l'incapacité à attirer de nouveaux membres, à garder les membres existants et à accroître le nombre de membres du programme de fidélisation de la Société, et à élargir et à mettre en œuvre des partenariats de fidélisation;
- l'incapacité à maintenir et à faire croître les parts de marché dans les marchés hautement concurrentiels et en constante évolution dans lesquels la Société exerce ses activités;
- les changements dans les tendances, les préférences et les habitudes de consommation des clients;
- les risques liés à la nature saisonnière des activités de la Société, y compris l'incidence des conditions météorologiques inhabituelles;
- les changements aux lois et aux règlements auxquels la Société est assujettie, ainsi que les risques de réclamation, de litige et de poursuite;

- les risques relatifs aux changements climatiques, y compris les risques physiques et les risques de transition;
- les risques liés à la gestion par la direction de la Société des sujets ESG prioritaires;
- les perturbations des activités et les défis liés au rétablissement des activités et les services commerciaux essentiels;
- le risque de crédit découlant de l'incapacité éventuelle de contreparties à respecter leurs obligations contractuelles, y compris le risque de crédit des contreparties à un instrument financier, ainsi que le risque de crédit à la consommation et le risque de crédit lié aux marchands et aux franchisés;
- des liquidités insuffisantes pour s'acquitter des obligations liées à la dette de la Société et à ses autres passifs financiers;
- le risque que des variations des prix de marché découlant des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient;
- les fluctuations du prix du pétrole;
- l'indisponibilité d'une couverture d'assurance adéquate à des conditions raisonnables.

Les investisseurs et les autres lecteurs sont priés de tenir compte des risques, des incertitudes, des facteurs et des hypothèses susmentionnés au moment d'évaluer les informations prospectives et sont prévenus de ne pas se fier indûment à celles-ci. En outre, la Société met en garde contre le fait que les listes de risques et d'hypothèses qui précèdent ne sont pas exhaustives, et que d'autres risques, incertitudes et facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Société et faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans ces informations prospectives.

Les informations prospectives présentées dans ce document reposent sur des renseignements, des estimations et des hypothèses à la date des présentes. La Société ne s'engage pas à mettre à jour quelque information prospective que ce soit, verbale ou écrite, sous réserve des exigences des lois applicables.

L'information disponible sur les sites Web mentionnés dans le présent rapport de gestion ou pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie de ce rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion. Les références à des sites Web ne constituent pas des hyperliens et ne sont faites qu'à titre d'information, et à aucune autre fin.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles ^{MD} ou ^{MC}.

Engagement en matière de présentation de l'information à fournir et de communication aux investisseurs

La Société s'efforce de respecter des normes élevées en matière de présentation de l'information à fournir et de communication aux investisseurs, et ses méthodes de publication de l'information financière ont été reconnues comme exemplaires. Reflet de l'engagement de la Société à fournir une information intégrale et transparente, la section Investisseurs du site Web de la Société, à l'adresse <https://investors.canadiantire.ca>, fournit toute l'information pertinente pour les investisseurs, notamment les documents suivants :

- les rapports annuels et trimestriels aux actionnaires;
- les communiqués de presse trimestriels sur les résultats, les fiches d'information et d'autres documents, y compris les transcriptions des conférences téléphoniques et les webdiffusions (archivées pendant un an);
- de l'information supplémentaire comme les présentations et les vidéos à l'intention des investisseurs;
- la notice annuelle;
- la circulaire d'information de la direction;
- l'information aux détenteurs de titres d'emprunt;
- la démarche de la Société en matière de gouvernance d'entreprise.

Le rapport aux actionnaires, la notice annuelle, la circulaire d'information de la direction et les états financiers trimestriels et les rapports de gestion de la Société sont également disponibles à l'adresse <http://www.sedarplus.ca>.

Pour communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, veuillez envoyer un courriel à l'adresse investor.relations@cantire.com.

15. Parties liées

Martha Billes et Owen Billes sont ensemble les propriétaires véritables; ils contrôlent ou ils dirigent environ 61,4 pour cent des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de deux sociétés fermées, soit Tire 'N' Me Pty. Ltd. et Albikin Management Inc.

Les transactions avec les membres du conseil d'administration de la Société qui sont également des marchands ont représenté moins de un pour cent des produits totaux de la Société et étaient conformes à la politique mise en place par la Société s'appliquant à tous les marchands. Les autres transactions avec des parties liées, telles qu'elles sont définies par les Normes IFRS de comptabilité, ont été négligeables au cours de l'exercice.

Le 12 février 2025

LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023

Index des états financiers consolidés et notes annexes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS	78	Note 13. Immobilisations corporelles	120
		Note 14. Contrats de location	121
		Note 15. Filiales	123
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	79	Note 16. Impôt sur le résultat	125
		Note 17. Dépôts	127
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS :		Note 18. Dettes fournisseurs et autres créateurs	128
Bilans consolidés	84	Note 19. Provisions	128
États consolidés du résultat net	85	Note 20. Éventualités	128
États consolidés du résultat global	86	Note 21. Emprunts à court terme	129
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	87	Note 22. Emprunts	129
États consolidés des variations des capitaux propres	88	Note 23. Dette à long terme	130
		Note 24. Autres passifs à long terme	132
		Note 25. Avantages du personnel	132
NOTES ANNEXES		Note 26. Capital social	133
Note 1. La Société et ses activités	89	Note 27. Paiements fondés sur des actions	135
Note 2. Base d'établissement	89	Note 28. Produits	138
Note 3. Informations significatives sur les méthodes comptables	93	Note 29. Coûts des activités génératrices de produits	138
Note 4. Gestion du capital	104	Note 30. Frais de vente, généraux et administratifs	139
Note 5. Gestion des risques financiers	106	Note 31. Amortissements	139
Note 6. Secteurs opérationnels	110	Note 32. Charges financières nettes	139
Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	113	Note 33. Notes aux tableaux consolidés des flux de trésorerie	140
Note 8. Créances clients et autres débiteurs	113	Note 34. Instruments financiers	141
Note 9. Créances sur prêts	113	Note 35. Garanties et engagements	143
Note 10. Créances à long terme et autres actifs	116	Note 36. Parties liées	145
Note 11. Goodwill et immobilisations incorporelles	117		
Note 12. Immeubles de placement	119		

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société ») est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers consolidés ci-joints. Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent des montants fondés sur des jugements et des estimations. Tous les renseignements financiers contenus dans le rapport de gestion sont conformes à ceux qui sont présentés dans ces états financiers consolidés.

La direction a la responsabilité de concevoir et de maintenir des systèmes adéquats de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les registres financiers sont fiables et peuvent servir de base adéquate à la préparation d'états financiers avec exactitude et en temps opportun. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société conformément au cadre établi dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »), et a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace en date de ces états financiers consolidés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement aux états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce comité se compose uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société. Il se réunit avec les membres de la direction et avec les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour passer en revue les états financiers consolidés et recommander leur approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit est chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la nomination des auditeurs de la Société et, sous réserve de l'approbation des actionnaires autorisant le conseil d'administration à le faire, d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. Par ailleurs, le comité d'audit se réunit avec les auditeurs, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de leur audit.

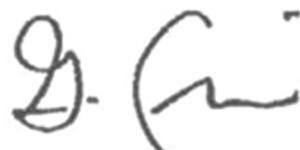
Les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs figure à la page suivante.



Le président et
chef de la direction,

Greg Hicks

Le 12 février 2025



Le vice-président directeur
et chef des finances,

Gregory Craig

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société Canadian Tire Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes (appelées collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 28 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Évaluation de la dépréciation d'actifs – se reporter à la note 11 des états financiers consolidés

Description de la question clé de l'audit

L'évaluation de la perte de valeur du goodwill par la Société consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT de SportChek est estimée au moyen d'un modèle de la valeur d'utilité, laquelle est estimée au moyen de flux de trésorerie actualisés en fonction d'un taux d'actualisation après impôt. Pour ce faire, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes à l'égard des produits projetés et des marges connexes du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), du taux de croissance final et du taux d'actualisation. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable. La direction a déterminé que la valeur recouvrable de l'UGT de SportChek excédait leurs valeurs comptables à la date d'évaluation et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Compte tenu des jugements importants formulés par la direction pour estimer la valeur d'utilité de l'UGT de SportChek, la mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer le caractère raisonnable des estimations et des hypothèses relatives aux flux de trésorerie projetés, au taux de croissance final et au taux d'actualisation a nécessité un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur et un effort accru, y compris le recours à des spécialistes de la juste valeur.

Rapport de l'auditeur indépendant

Traitement de la question pendant l'audit :

Nos procédures d'audit relatives aux produits projetés et aux marges connexes du BAIIA, au taux de croissance final et au taux d'actualisation de l'UGT de SportChek utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable comprennent, entre autres :

- Nous avons évalué la capacité de la direction à prévoir avec exactitude les produits et les marges du BAIIA futurs en comparant les résultats réels aux prévisions historiques de la direction.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions de la direction à l'égard des produits et des marges du BAIIA futurs en comparant les prévisions aux éléments suivants :
 - les produits et les marges d'exploitation historiques;
 - les communications internes à la direction et au conseil d'administration;
 - des analyses sous-jacentes détaillant les stratégies commerciales et les plans de croissance;
 - des études économiques de tiers et la croissance projetée et historique du groupe de référence de SportChek.
- Avec l'aide de nos spécialistes de la juste valeur :
 - Nous avons comparé le taux de croissance final avec les données du secteur disponibles et les taux d'inflation prévus à long terme.
 - Nous avons évalué le caractère raisonnable du taux d'actualisation en testant l'information source sous-jacente à la détermination du taux d'actualisation, et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes et en les comparant au taux d'actualisation utilisé.

Correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit – se reporter à la note 2 et à la note 9 des états financiers consolidés

Description de la question clé de l'audit

L'estimation de la correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit faite par la Société est évaluée au moyen du modèle des pertes de crédit attendues (« PCA »). La correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit constitue une estimation comptable complexe, fondée sur une évaluation de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et des pertes en cas de défaillance de chaque détenteur de carte. Le modèle des PCA de la Société permet d'analyser des données historiques, des indicateurs économiques et l'historique en matière de défauts de paiement pour estimer le montant des créances sur cartes de crédit qui pourraient faire l'objet d'une défaillance en raison d'événements passés ou futurs, certains ajustements étant apportés pour tenir compte d'autres circonstances pertinentes influant sur la recouvrabilité de ces créances sur cartes de crédit. Les corrections de valeur pour PCA sont évaluées au montant i) des PCA pour les 12 mois à venir ou ii) des PCA pour la durée de vie, lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dont le risque de crédit a augmenté considérablement depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

La correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit a été identifiée comme une question clé de l'audit en raison de la complexité inhérente des modèles, des hypothèses et des jugements et de l'interrelation entre ces variables dans l'évaluation des PCA. Bien que de nombreuses estimations et hypothèses soient nécessaires, celles qui comportent le degré le plus élevé de subjectivité et qui ont la plus forte incidence sur la correction de valeur sont liées à la probabilité de défaillance, à l'exposition en cas de défaillance, aux pertes en cas de défaillance, à une augmentation importante du risque de crédit, aux pertes de crédit pour la durée de vie, au taux d'intérêt effectif et aux scénarios prospectifs, y compris la pondération de ces scénarios et l'application du jugement d'expert en matière de crédit. Nous avons dû exercer un degré de jugement élevé et effectuer des travaux d'audit supplémentaires à l'égard de ces estimations et hypothèses, notamment en faisant intervenir des spécialistes de la modélisation financière.

Rapport de l'auditeur indépendant

Traitement de la question pendant l'audit :

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes afin de tester les modèles que la direction a utilisés, les jugements qu'elle a portés et les hypothèses qu'elle a formulées pour estimer les PCA :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes de la direction à l'égard des données du portefeuille de cartes de crédit, de la gouvernance et de la surveillance des résultats modélisés et du recours au jugement d'experts en matière de crédit.
- Nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour estimer les PCA.
- Avec l'aide de spécialistes de la modélisation financière :
 - Nous avons évalué la méthodologie relative aux PCA que la Société a employée et les principales hypothèses qu'elle a utilisées pour se conformer aux Normes IFRS de comptabilité.
 - Nous avons évalué le caractère approprié de la méthodologie et des données d'entrée utilisées dans les modèles pour estimer la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaillance, les pertes en cas de défaillance, l'augmentation importante du risque de crédit, les pertes de crédit pour la durée de vie, le taux d'intérêt effectif et la conception des scénarios prospectifs, y compris la pondération de ces scénarios.
 - Nous avons examiné les évaluations quantitatives des PCA en comparant l'estimation de la probabilité de défaillance établie par la direction aux taux de défaillance réels et en comparant les estimations de l'exposition au risque de défaillance et des pertes en cas de défaillance faites par la direction et les pertes réelles.
 - Nous avons recalculé un échantillon de PCA de façon indépendante.
 - Nous avons évalué les appréciations qualitatives des PCA en comparant les jugements d'experts en matière de crédit de la direction aux tendances macroéconomiques et en évaluant ces jugements pour nous assurer qu'ils reflètent la qualité de crédit du portefeuille de cartes de crédit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Adam Charles Burke.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 12 février 2025

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023 ¹
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	475,6 \$	311,2 \$
Placements à court terme	128,4	177,2
Créances clients et autres débiteurs (note 8)	1 263,0	1 151,3
Créances sur prêts (note 9)	6 697,5	6 568,3
Stocks de marchandises	2 558,3	2 693,7
Impôt sur le résultat à recouvrer	9,3	125,9
Charges payées d'avance et dépôts	212,0	246,6
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3,8	18,9
Total des actifs courants	11 347,9	11 293,1
Créances à long terme et autres actifs (note 10)	711,9	645,8
Placements à long terme	72,8	108,2
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 11)	2 176,2	2 254,7
Immeubles de placement (note 12)	436,7	443,7
Immobilisations corporelles (note 13)	5 394,4	5 219,5
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 14)	2 034,8	1 933,8
Impôt différé (note 16)	65,9	79,5
Total de l'actif	22 240,6 \$	21 978,3 \$
PASSIF		
Dépôts (note 17)	1 171,4 \$	1 041,7 \$
Dettes fournisseurs et autres créiteurs (note 18)	2 931,4	2 689,4
Provisions (note 19)	186,2	219,9
Emprunts à court terme (note 21)	295,8	965,7
Emprunts (note 22)	563,2	519,9
Tranche courante des obligations locatives (note 14)	418,5	378,5
Impôt à payer	88,5	13,4
Tranche courante de la dette à long terme (note 23)	680,4	560,5
Total des passifs courants	6 335,4	6 389,0
Provisions à long terme (note 19)	67,1	59,8
Dette à long terme (note 23)	3 875,5	4 404,0
Dépôts à long terme (note 17)	2 386,0	2 322,6
Obligations locatives à long terme (note 14)	2 071,6	1 986,0
Impôt différé (note 16)	245,5	182,1
Autres passifs à long terme (note 24)	171,2	190,0
Total du passif	15 152,3	15 533,5
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 26)	625,9	598,7
Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)	(85,3)	(181,8)
Bénéfices non distribués	5 614,4	5 128,2
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire	6 155,0	5 545,1
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 15)	933,3	899,7
Total des capitaux propres	7 088,3	6 444,8
Total du passif et des capitaux propres	22 240,6 \$	21 978,3 \$

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

J. Michael Owens
Directeur

Nadir Patel
Directeur

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	le 28 décembre 2024	le 30 décembre 2023
Produits (note 28)	16 357,8 \$	16 656,5 \$
Coûts des activités génératrices de produits (note 29)	10 739,1	10 952,9
Marge brute	5 618,7	5 703,6
Autres charges (produits) (note 13)	(291,8)	34,4
Frais de vente, généraux et administratifs (note 30)	3 553,3	3 675,7
Amortissements (note 31)	762,2	771,2
Charges financières nettes (produits financiers nets) (note 32)	349,0	321,5
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable (note 34)	—	328,0
Bénéfice avant impôt	1 246,0	572,8
Charge (économie) d'impôt (note 16)	274,1	233,7
Bénéfice net	971,9 \$	339,1 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :		
Actionnaires de la Société Canadian Tire	887,7 \$	213,3 \$
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 15)	84,2	125,8
	971,9 \$	339,1 \$
Bénéfice par action de base	15,96 \$	3,79 \$
Bénéfice par action dilué	15,92 \$	3,78 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation :		
De base	55 625 884	56 228 680
Dilué	55 766 848	56 457 450

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)	le 28 décembre 2024	le 30 décembre 2023
Bénéfice net	971,9 \$	339,1 \$
Autres éléments de bénéfice global (perte globale), déduction faite de l'impôt		
Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat net :		
Profits nets (pertes nettes) liés à la couverture de flux de trésorerie des stocks	178,4	(7,2)
Profits nets (pertes nettes) liés à la juste valeur des dérivés désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie, à l'exclusion de la valeur temps des options sur swap	16,3	(38,4)
Variations de la juste valeur de la valeur temps des options sur swap	(8,5)	38,5
Reclassement de pertes (profits) en résultat	(8,8)	0,8
Écart de change	(11,7)	(51,1)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Gains actuariels (pertes actuarielles)	17,3	(6,4)
Autres éléments de bénéfice global (perte globale)	183,0 \$	(63,8) \$
Autres éléments de bénéfice global (perte globale) attribuables aux :		
Actionnaires de la Société Canadian Tire	183,0 \$	(74,0) \$
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	10,2
	183,0 \$	(63,8) \$
Bénéfice global	1 154,9 \$	275,3 \$
Bénéfice global attribuable aux :		
Actionnaires de la Société Canadian Tire	1 070,7 \$	139,3 \$
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	84,2	136,0
	1 154,9 \$	275,3 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)

	le 28 décembre 2024	le 30 décembre 2023 ¹
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	971,9 \$	339,1 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des actifs au titre de droits d'utilisation	664,9	675,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des actifs au titre de droits d'utilisation	8,6	6,3
Impôt sur le résultat	274,1	233,7
Charges financières nettes (note 32)	349,0	321,5
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	120,2	127,0
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs au titre de droits d'utilisation	(279,6)	(2,7)
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable (note 34)	—	328,0
Charge sans effet sur la trésorerie liée à l'incendie au centre de distribution A.J. Billes	—	53,2
Total, à l'exception des éléments suivants :	2 109,1	2 081,3
Intérêts versés	(413,6)	(366,1)
Intérêts reçus	44,0	38,8
Impôt sur le résultat payé (reçu)	(46,9)	(210,5)
Variation des créances sur prêts	(139,0)	(289,3)
Variation du fonds de roulement d'exploitation et autres	510,2	99,5
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	2 063,8	1 353,7
Activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(576,3)	(580,9)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(60,5)	(87,7)
Total des entrées	(636,8)	(668,6)
Acquisition de placements à court terme	(183,0)	(210,9)
Produit à l'échéance et à la cession de placements à court terme	271,2	269,9
Produit de la cession d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'immobilisations incorporelles et d'actifs détenus en vue de la vente	321,1	0,1
Paiements de loyers reçus au titre de contrats de sous-location sous forme de contrats de location-financement (sur le capital)	16,0	19,8
Acquisition de placements à long terme et autres	(9,4)	(110,9)
Variation des créances sur prêts de Franchise Trust	(43,2)	(47,2)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(264,1)	(747,8)
Activités de financement		
Dividendes versés	(359,8)	(360,8)
Distributions payées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(70,3)	(142,1)
Émission nette (remboursement net) de titres d'emprunt à court terme	(669,9)	389,6
Émission nette (remboursement net) de titres d'emprunt de Franchise Trust	43,2	47,2
Émission de titres d'emprunt à long terme	550,0	1 750,0
Remboursement sur la dette à long terme	(960,4)	(1 040,1)
Paiement d'obligations locatives (sur le capital)	(349,3)	(425,2)
Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme	(2,0)	(6,0)
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote	(29,8)	(376,1)
Rachat de la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited	—	(904,5)
Encaissements (paiements) nets liés aux instruments financiers	25,2	53,5
Variation des dépôts	187,8	393,5
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(1 635,3)	(621,0)
Flux de trésorerie générés (utilisés) au cours de la période	164,4	(15,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	311,2	326,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 7)	475,6 \$	311,2 \$

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)	Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)						Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire	Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Couvertures des flux de trésorerie et autres	Écart de change	Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)	Bénéfices non distribués				
Solde au 30 décembre 2023	598,7 \$	44,6 \$	(226,4) \$	(181,8) \$	5 128,2 \$		5 545,1 \$	899,7 \$	6 444,8 \$
Bénéfice net (perte nette)	—	—	—	—	887,7		887,7	84,2	971,9
Autres éléments de bénéfice global (perte globale)	—	177,4	(11,7)	165,7	17,3		183,0	—	183,0
Total du bénéfice global (de la perte globale)	—	177,4	(11,7)	165,7	905,0		1 070,7	84,2	1 154,9
Transferts des pertes (profits) liés aux couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers	—	(69,2)	—	(69,2)	—		(69,2)	—	(69,2)
Apports/distributions aux actionnaires de la Société Canadian Tire									
Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)	29,6	—	—	—	—		29,6	—	29,6
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)	(29,8)	—	—	—	—		(29,8)	—	(29,8)
Excédent du prix de rachat sur le coût moyen (note 26)	27,4	—	—	—	(27,4)		—	—	—
Dividendes	—	—	—	—	(391,4)		(391,4)	—	(391,4)
Apports/distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle									
Émission de parts de fiducie aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des coûts de transaction	—	—	—	—	—		—	19,7	19,7
Distributions et dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—		—	(70,3)	(70,3)
Total des apports et des distributions	27,2	(69,2)	—	(69,2)	(418,8)		(460,8)	(50,6)	(511,4)
Solde au 28 décembre 2024	625,9 \$	152,8 \$	(238,1) \$	(85,3) \$	5 614,4 \$		6 155,0 \$	933,3 \$	7 088,3 \$

(en millions de dollars canadiens)	Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)						Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire ¹	Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ¹	Total des capitaux propres
	Capital social	Couvertures des flux de trésorerie et autres ¹	Écart de change	Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)	Bénéfices non distribués				
Solde au 31 décembre 2022	587,8 \$	132,9 \$	(175,3) \$	(42,4) \$	5 070,2 \$		5 615,6 \$	1 423,6 \$	7 039,2 \$
Bénéfice net (perte nette)	—	—	—	—	213,3		213,3	125,8	339,1
Autres éléments de bénéfice global (perte globale)	—	(16,5)	(51,1)	(67,6)	(6,4)		(74,0)	10,2	(63,8)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	—	(16,5)	(51,1)	(67,6)	206,9		139,3	136,0	275,3
Transferts des pertes (profits) liés aux couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers	—	(89,9)	—	(89,9)	—		(89,9)	—	(89,9)
Apports/distributions aux actionnaires de la Société Canadian Tire									
Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)	27,9	—	—	—	—		27,9	—	27,9
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)	(376,1)	—	—	—	—		(376,1)	—	(376,1)
Variation de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique (note 26)	8,1	—	—	—	98,6		106,7	—	106,7
Excédent du prix de rachat sur le coût moyen (note 26)	351,0	—	—	—	(351,0)		—	—	—
Dividendes	—	—	—	—	(386,2)		(386,2)	—	(386,2)
Extinction de l'instrument financier rachetable (note 34)	—	—	—	—	895,0		895,0	—	895,0
Variation des participations dans une filiale, incluant les coûts de transaction (note 15)	—	18,1	—	18,1	(405,3)		(387,2)	(517,3)	(904,5)
Apports/distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle									
Émission de parts de fiducie aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des coûts de transaction	—	—	—	—	—		—	(0,5)	(0,5)
Distributions et dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—		—	(142,1)	(142,1)
Total des apports et des distributions	10,9	(71,8)	—	(71,8)	(148,9)		(209,8)	(659,9)	(869,7)
Solde au 30 décembre 2023	598,7 \$	44,6 \$	(226,4) \$	(181,8) \$	5 128,2 \$		5 545,1 \$	899,7 \$	6 444,8 \$

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. La Société et ses activités

La Société Canadian Tire Limitée est une société ouverte canadienne principalement présente au Canada. Son siège social est situé au 2180, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4P 2V8, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CTC, CTC.A). Dans les présents états financiers consolidés, La Société Canadian Tire Limitée et les entités qu'elle contrôle sont collectivement appelées la « Société » ou la « Société Canadian Tire ». Se reporter à la note 15 pour obtenir de l'information sur les principales filiales de la Société.

La Société est constituée de trois principaux secteurs d'activités commerciales, qui offrent un grand éventail de produits et de services de détail, y compris des articles d'usage courant, des vêtements, des articles de sport, de l'essence, des services financiers, dont une banque, et des activités immobilières. La note 6 donne le détail des trois secteurs opérationnels à présenter de la Société.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles MD ou MC.

2. Base d'établissement

Exercice

L'exercice de la Société s'étend sur 52 ou 53 semaines et se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Les états financiers consolidés de 2024 et de 2023 et les notes s'y rapportant sont présentés pour les périodes de 52 semaines closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023, respectivement.

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») au moyen des méthodes comptables décrites dans les présentes notes.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 12 février 2025.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants, qui ont été évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »);
- les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »);
- les instruments financiers dérivés;
- les passifs au titre des régimes de paiements fondés sur des actions;
- la comptabilisation initiale des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

De plus, l'obligation au titre des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée à sa valeur actualisée.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens (« \$ » ou « \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Jugements et estimations

La préparation de ces états financiers consolidés en vertu des Normes IFRS de comptabilité exige que la direction formule des jugements et procède à des estimations qui influent sur les éléments suivants :

- l'application des méthodes comptables;
- les montants présentés de l'actif et du passif;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels;
- les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période de présentation de l'information financière.

Les résultats réels peuvent différer des estimations présentées dans ces états financiers consolidés.

Des jugements sont formulés lors de la sélection et de l'évaluation des méthodes comptables de la Société. Les estimations servent principalement à déterminer l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés. Les estimations se fondent sur l'expérience antérieure et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les jugements et les estimations sont souvent interreliés. Les jugements et les estimations de la Société sont réévalués de façon continue afin de déterminer s'ils demeurent pertinents. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et au cours des périodes ultérieures touchées par la révision.

La durée de la conjoncture macroéconomique et ses effets à long terme sur la Société demeurent incertains. La direction continue de surveiller et d'évaluer l'incidence de la conjoncture sur les activités, ainsi que sur certains jugements et estimations, y compris la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles.

La section ci-dessous décrit les méthodes comptables qui font l'objet de jugements et d'estimations et dont l'incidence sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourrait être importante de l'avis de la Société.

Dépréciation d'actifs

La Société formule un jugement lorsqu'elle détermine les regroupements d'actifs qui composeront ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles. La Société a établi que ses UGT du Groupe détaillé comprennent des magasins individuels ou des groupes de magasins. Pour les tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. En ce qui a trait aux tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les actifs sont affectés aux UGT auxquelles ces immobilisations se rapportent. En outre, chaque trimestre, la Société formule un jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation, ce qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation trimestriel, en plus du test de dépréciation annuel.

L'estimation par la Société de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, fondée sur la valeur d'utilité, implique une estimation des flux de trésorerie futurs. L'estimation des flux de trésorerie futurs est fondée sur une extrapolation pluriannuelle des résultats historiques réels ou des budgets les plus récents et sur une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada ou sur une estimation par la direction du taux de croissance particulier à l'élément faisant l'objet du test. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation approprié comprenant une prime de risque propre à chaque secteur d'activité.

Pour déterminer le montant recouvrable au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la Société se fonde sur des facteurs comme les taux de redevance et les projections relatives aux produits connexes ou les taux de location sur le marché pour des actifs comparables actualisés selon un taux d'actualisation après impôt, en fonction des hypothèses qu'utiliseraient un intervenant du marché.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. L'estimation de la valeur nette de réalisation est fondée sur les éléments probants disponibles les plus fiables à l'égard du montant que les stocks de marchandises devraient réaliser. De plus, une estimation des provisions pour stocks est nécessaire en raison de la freinte de stocks.

Impôt et autres impôts et taxes

Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible, l'impôt différé ou les autres impôts et taxes, la Société formule un jugement dans l'interprétation des règles fiscales propres aux territoires où elle exerce ses activités. La Société formule également un jugement en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en tenant compte des attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, du moment et de la résorption des différences temporaires et des vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations soumises aux autorités fiscales applicables.

Consolidation

La Société formule un jugement pour déterminer les entités qu'elle contrôle et procède à une consolidation en conséquence. Une entité est contrôlée si la Société a le pouvoir sur cette entité, si elle est exposée aux rendements variables du fait de sa participation dans l'entité ou qu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. La Société détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, soit celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité émettrice. Puisque le pouvoir provient des droits, le pouvoir peut découler d'engagements contractuels. Certains engagements contractuels comprennent des droits définis dans le but de protéger la participation de la Société sans toutefois que celle-ci ait le pouvoir sur l'entité.

Correction de valeur à l'égard des créances sur prêts

L'estimation par la Société de la correction de valeur à l'égard des créances sur prêts à l'égard des créances sur cartes de crédit repose sur un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui a recours à l'analyse des données historiques, à des indicateurs économiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui pourrait faire l'objet de défaillances par suite d'événements passés ou futurs, compte tenu de certains ajustements se rapportant à toute autre circonstance pertinente susceptible d'influer sur la recouvrabilité de ces créances sur prêts. L'évaluation de la réduction de valeur des prêts tient compte de la présence d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la création des prêts et de l'intégration d'informations prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. Les taux de défaut, les taux de perte et l'échelonnement prévu des recouvrements futurs sont comparés périodiquement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents. Le comportement futur des clients peut être influencé par plusieurs facteurs, notamment la variation des taux d'intérêt ou de chômage et les changements à la structure du programme de cartes de crédit.

Avantages postérieurs à l'emploi

La comptabilisation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société requiert l'utilisation d'hypothèses. Le passif au titre des prestations constituées est calculé en fonction de données actuarielles et des meilleures estimations de la Société relativement à l'accroissement des salaires, à l'âge de la retraite des employés, au taux de rotation du personnel, au taux de mortalité, aux taux d'actualisation du marché et aux frais prévus pour les soins de santé et les soins dentaires.

Obligations locatives

Pour évaluer les obligations locatives, la direction examine tous les facteurs qui créent un avantage économique à exercer des options de prolongation ou à ne pas exercer des options de résiliation qui sont prévues dans les contrats de location. Les options de prolongation, ou les périodes assujetties aux options de résiliation, sont seulement incluses dans les modalités du contrat de location si la direction détermine qu'il est raisonnablement certain que le contrat de location sera prolongé et non résilié. L'évaluation est réexaminée s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'évaluation et qui dépend de la volonté du preneur.

La Société utilise généralement le taux d'emprunt marginal du preneur lors de la comptabilisation initiale des contrats de location d'immeubles. Pour les contrats de location d'immeubles, les taux implicites ne sont pas aisément disponibles puisque l'information du bailleur concernant la juste valeur des actifs sous-jacents et les coûts directs initiaux engagés par celui-ci relativement aux actifs loués n'est pas disponible. La Société détermine le taux d'emprunt marginal comme étant le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Autres

Parmi les autres estimations, mentionnons la détermination de la durée d'utilité et du mode d'amortissement des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles aux fins de leur amortissement; la comptabilisation ou l'évaluation des éléments tels que les produits différés, les provisions et les ajustements du prix d'achat dans le cadre de regroupements d'entreprises; et l'évaluation de certaines justes valeurs telles que celles liées à l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris dans des regroupements d'entreprises, des paiements fondés sur des actions et des instruments financiers.

Normes, modifications et interprétations publiées et adoptées

Obligation locative découlant d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location*, s'appliquant aux vendeurs-preneurs dans le cadre de transactions de cession-bail. Les modifications ajoutent une disposition faisant en sorte que l'évaluation par le vendeur-preneur des paiements de loyer ou des paiements de loyer révisés ne doit pas donner lieu à la comptabilisation d'un profit ou d'une perte sur le droit d'utilisation qu'il conserve. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a adopté ces modifications au cours de l'exercice considéré et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Passifs non courants assortis de clauses restrictives

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers*, précisant que les clauses restrictives dont le respect est évalué après la date de clôture n'ont aucune incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications exigent plutôt la présentation d'informations au sujet de ces clauses restrictives dans les notes annexes aux états financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a adopté ces modifications au cours de l'exercice considéré et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Accords de financement de fournisseurs

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence des accords de financement de fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a adopté ces modifications au cours de l'exercice considéré et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore adoptées

Les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes ont été publiées, mais elles ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 et, par conséquent, n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* relativement à l'absence de convertibilité. Les modifications imposent aux entités qu'elles appliquent une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible dans une autre monnaie et pour déterminer le cours de change à utiliser ainsi que les informations à fournir en l'absence de convertibilité. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'IASB a également modifié les obligations d'information relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés.

Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations, et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. Elle entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence de cette norme sur les états financiers consolidés.

Améliorations annuelles

En juillet 2024, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité – Volume 11*, qui permettent de clarifier le libellé et de remédier à des conséquences, à des omissions ou à des contradictions mineures entre les dispositions des normes. Les modifications touchent IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*, IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 9 *Instruments financiers*, IFRS 10 *États financiers consolidés* et IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. La mise en œuvre de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la Société.

Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

En décembre 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et à IFRS 7 relativement aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles. Les modifications s'appliquent seulement aux contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles, dont la production varie en fonction de facteurs incontrôlables tels que les conditions météorologiques. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. La mise en œuvre de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence sur la Société.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments présentés ci-dessous.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de la Société Canadian Tire et des entités qu'elle contrôle. Une entité est contrôlée lorsque la Société a la capacité de diriger les activités pertinentes de cette entité, lorsqu'elle est exposée aux rendements variables du fait de ses liens avec l'entité ou lorsqu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et lorsqu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Se reporter à la note 15.1 pour le détail des entités importantes contrôlées par la Société.

Les résultats de certaines filiales, dont la date de clôture d'exercice est différente, ont été inclus dans les présents états financiers consolidés pour les périodes de 52 semaines closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023. La date de fin d'exercice de CT Real Estate Investment Trust (« CT REIT »), d'Helly Hansen Group AS, de Franchise Trust et de CTFS Holdings Limited et leurs filiales est le 31 décembre.

Le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle même si un solde déficitaire des participations ne donnant pas le contrôle en découle au moment de la consolidation.

Lorsque le pourcentage des titres de participation détenus par les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle varie, la Société ajuste la valeur comptable des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle afin de refléter les variations de la participation relative dans la filiale. Tout écart entre le montant ajusté des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement en capitaux propres par la Société et attribué aux actionnaires de la Société.

Regroupements d'entreprises

Afin de comptabiliser les regroupements d'entreprises, la Société a recours à la méthode de l'acquisition et répartit le prix d'achat entre les actifs acquis en fonction de leur juste valeur à la date d'acquisition. Toute différence est comptabilisée à titre de goodwill. Le prix d'achat, ou la contrepartie transférée, comprend le montant comptabilisé au titre de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs contractés par la Société au nom de l'entreprise acquise, la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les titres de capitaux propres émis par la Société.

La Société détermine la juste valeur des actifs acquis en employant la méthode la plus fiable pour l'actif considéré parmi l'approche par les coûts, l'approche par le marché ou l'approche par le résultat. L'approche par le marché s'applique aux biens et aux titres disponibles sur le marché public. L'approche par les coûts s'applique aux autres principales catégories d'actifs. L'approche par le résultat s'applique pour le calcul de la juste valeur des immobilisations incorporelles.

Les coûts de transaction engagés par la Société relativement à un regroupement d'entreprises sont immédiatement comptabilisés en charges.

Partenariat

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé en fonction duquel les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Un partenariat est classé comme une entreprise commune lorsque les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat. Les intérêts de la Société dans une entreprise commune comprennent les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à l'entreprise commune, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement, des passifs assumés conjointement, des produits découlant de l'exploitation de l'entreprise commune et des charges engagées conjointement.

CT REIT détient une participation de une demie dans Canada Square, un immeuble commercial à usage mixte situé à Toronto, en Ontario (la « copropriété »), aux termes d'une entente de copropriété. La copropriété constitue un partenariat puisque les décisions importantes concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des copropriétaires. Ce partenariat est une entreprise commune puisque chaque copropriétaire a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs liés à la copropriété.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées (selon la méthode de la mise en équivalence)

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les entités émettrices ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La Société exerce une influence notable sur l'entreprise associée si elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois répondre à la définition d'un contrôle ou d'un contrôle conjoint.

La Société comptabilise sa participation dans des entreprises associées et des coentreprises dans les créances à long terme et autres actifs dans les bilans consolidés. La Société évalue ses participations selon la méthode de la mise en équivalence; le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite pour prendre en compte la quote-part des investisseurs relative aux variations de l'actif net de l'entité émettrice. Le placement est examiné à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. S'il existe de tels indices, la Société comptabilise une perte de valeur dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net. Les pertes de valeur se limitent à la valeur recouvrable du placement.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Chaque établissement à l'étranger de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les transactions de chaque établissement à l'étranger sont évaluées selon cette monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis dans la monnaie de présentation, soit le dollar canadien, au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change sont cumulés à titre de composante des capitaux propres. Au moment de la cession d'un établissement à l'étranger, ou de la perte du contrôle, la composante du cumul des autres éléments du résultat global liée à l'établissement à l'étranger est reclassee dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net.

Transactions et soldes en monnaie étrangère

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux cours en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change de clôture à la date du bilan. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change à la date de la transaction initiale. Les profits ou les pertes de change découlant de conversions, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres charges (produits) ou dans les coûts des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net.

Instruments financiers

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation initiale

Les instruments financiers peuvent prendre la forme de trésorerie, de dérivés ou d'un contrat donnant lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif viennent à expiration ou lorsque la Société transfère à un tiers la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Toute participation dans des actifs financiers transférés créée ou conservée par la Société est comptabilisée comme un actif ou un passif distinct. Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles qui y sont rattachées sont exécutées, annulées, ou qu'elles viennent à expiration. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers, autres que les actifs et les passifs financiers classés à la JVRN, sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers classés à la JVRN sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Classement au moment de la comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe les actifs financiers selon son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes : i) au coût amorti, ii) à la JVAERG et iii) à la JVRN. Les passifs financiers sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti, sauf les passifs financiers classés à la JVRN, soit ceux correspondant à la définition de passifs détenus à des fins de transaction ou ceux désignés comme étant à la JVRN.

Instruments financiers au coût amorti, y compris les pertes de valeur

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net pour la période au cours de laquelle le passif a été décomptabilisé, sauf pour ce qui est des passifs financiers classés à la JVRN.

Les actifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées et si les actifs financiers ne sont pas désignés comme étant à la JVRN :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

Les actifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation, et une correction de valeur pour pertes – une « correction de valeur pour pertes de crédit attendues » – est comptabilisée en fonction soit des pertes de crédit attendues sur 12 mois, soit des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sur 12 mois représentent les pertes de crédit des cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées dans la même période de présentation de l'information financière que la comptabilisation initiale. Les types d'actifs financiers suivants sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues sur 12 mois :

- les placements déterminés comme ayant un risque de crédit faible à la date de clôture et dont la notation de crédit est équivalente à la notation « catégorie investissement »;
- les autres actifs financiers comme les créances sur prêts, dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Tous les autres actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui représentent les pertes de crédit découlant de la totalité des cas de défaillance probables dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

La correction de valeur est évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie en cas d'augmentation importante du risque de crédit, qui est appréciée à la lumière des variations de la probabilité de défaillance depuis la comptabilisation initiale, ainsi que de l'information qualitative portant spécifiquement sur l'emprunteur, ou lorsque la créance est en souffrance depuis plus de 30 jours. Les pertes de crédit attendues se calculent comme étant le produit de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et des pertes en cas de défaillance sur la durée de vie résiduelle attendue des prêts et sont actualisées à la date de clôture. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tient également compte d'informations prospectives, ce qui accroît le degré de jugement requis pour déterminer quelle sera l'incidence des facteurs macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues, comme les taux de chômage actuels et prévisionnels. Les méthodologies et les hypothèses, incluant les prévisions concernant la conjoncture économique future, sont examinées régulièrement.

Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et en défaillance lorsqu'elles sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe un doute suffisant quant à la recouvrabilité du principal et/ou de l'intérêt. Lorsqu'un client a amorcé un processus de proposition de consommateur en cas d'insolvabilité, l'estimation des créances sur cartes de crédit est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus énoncée dans les modalités de l'entente de proposition de consommateur reçue. Les créances sur cartes de crédit qui sont en souffrance depuis plus de 180 jours sont réduites à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés à la JVAERG s'ils cadrent avec l'objectif du modèle économique, soit la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, et que leurs modalités donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les actifs financiers sous forme d'instruments de capitaux propres peuvent être désignés à la JVAERG ou, par défaut, à la JVRN.

Les instruments financiers classés à la JVAERG sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Les variations ultérieures de la juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG sont cumulées dans les autres éléments du résultat global, et elles ne sont pas reclassées dans les états consolidés du résultat net, tandis que les distributions reçues au titre de ces placements sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti, ou qui ne sont pas désignés à la JVAERG, sont évalués à la JVRN, ce qui comprend les actifs financiers dérivés qui ne font pas partie d'une relation de couverture désignée. Les passifs financiers, y compris les passifs dérivés, sont classés à la JVRN si l'instrument financier est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis principalement en vue d'être vendus dans un proche avenir ou s'ils font partie d'un portefeuille identifié d'instruments financiers gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil réel récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers classés à la JVRN sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle elles surviennent, dans la mesure où elles ne font pas partie de la partie efficace d'une relation de couverture désignée.

Instruments financiers dérivés

La Société conclut différents dérivés dans le cadre de sa stratégie visant à gérer son exposition aux fluctuations du change et des taux d'intérêt. La Société conclut également des contrats dérivés sur actions afin de couvrir une partie des charges à l'égard des paiements fondés sur des actions futurs. La Société ne conclut pas de dérivés à des fins de transaction.

Tous les instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur. Le profit ou la perte qui découle de la réévaluation à chaque période de présentation de l'information financière est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible et désigné à titre d'instrument de couverture. Dans ce cas, le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'Instrument dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que les parties inefficaces et non couvertes sont immédiatement comptabilisées en résultat net. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net pour les périodes pendant lesquelles l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Lorsqu'une transaction prévue faisant l'objet d'une couverture donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et les pertes auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont directement transférés du cumul des autres éléments du résultat global à l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif non financier.

Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, les variations de la valeur de marché du dérivé cessent d'être différées dans les autres éléments du résultat global. Les montants auparavant différés demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les flux de trésorerie liés à l'exposition sous-jacente influent sur le résultat net, moment auquel ces montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Si l'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture parce qu'on ne prévoit plus que l'élément couvert se produira, les montants auparavant différés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés immédiatement en résultat net.

La Société conclut des dérivés de change afin de couvrir son exposition au risque de change à l'égard de paiements futurs d'achats de stocks et de charges libellés en devises. Les conditions essentielles des dérivés de change s'alignent sur l'élément couvert selon un ratio de 1:1. Il peut y avoir inefficacité de la couverture si l'échéancier des transactions couvertes change par rapport à l'estimation initiale. Une fois les stocks reçus, la Société transfère le montant connexe du cumul des autres éléments du résultat global vers les stocks de marchandises, et les changements subséquents à la juste valeur des dérivés de change sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils surviennent.

La Société conclut des swaps et des options sur swap de taux d'intérêt pour couvrir et pour gérer le risque de taux d'intérêt relatif aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt. Les conditions essentielles des swaps et des options sur swap de taux d'intérêt s'alignent sur l'élément couvert selon un ratio de couverture de 1:1. Conformément à IFRS 9, la Société désigne la variation de la juste valeur de la valeur intrinsèque de l'Instrument comme instrument de couverture. La variation de la juste valeur de la valeur temps de l'option est également différée dans les autres éléments du résultat global et est amortie dans les états consolidés du résultat net à titre de composante des charges financières nettes sur une base systématique et rationnelle sur la période au cours de laquelle les intérêts sous-jacents du titre d'emprunt sous-jacent influent sur le résultat net. Il peut y avoir inefficacité de la couverture si l'échéancier des transactions couvertes change par rapport à l'estimation initiale. Lorsque des charges couvertes sont engagées, la Société re classe le montant connexe du cumul des autres éléments du résultat global dans les charges.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des certificats de dépôt très liquides assortis de notations élevées ou du papier commercial ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués des placements dans des certificats de dépôt très liquides assortis de notations élevées, dans du papier commercial ou dans d'autres titres, principalement des titres des gouvernements canadien et américain ou des billets d'autres parties ayant des cotations de solvabilité élevées, dont l'échéance initiale est de plus de trois mois et dont l'échéance est dans moins de un an. L'exposition de la Société aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt relatifs aux autres placements est présentée à la note 5.

Créances clients et autres débiteurs

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Elle est estimée en fonction de l'historique de pertes enregistrées de la Société, ajusté pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture. La perte et tout recouvrement ultérieur des montants sortis sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net.

Créances sur prêts

Les créances sur prêts sont constituées des créances sur cartes de crédit et des prêts à certains marchands, qui sont des exploitants indépendants de magasins Canadian Tire. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les coûts des activités génératrices de produits des états consolidés du résultat net.

Placements à long terme

Les placements dans des titres très liquides qui sont assortis de notations élevées et dont l'échéance est supérieure à un an sont classés dans les placements à long terme. L'exposition de la Société aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt relatifs aux autres placements est présentée à la note 5.

Dette

Une dette est classée comme courante lorsque la Société s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal, lorsqu'elle détient le passif principalement à des fins de transaction, lorsque le passif doit être réglé dans les 12 mois suivant la date des bilans consolidés ou lorsque la Société ne bénéficie pas du droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date des bilans consolidés.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif des stocks dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente estimatifs.

Le coût des stocks de marchandises est déterminé selon le coût moyen pondéré et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Tous les stocks sont des produits finis.

La contrepartie en trésorerie reçue de fournisseurs est comptabilisée à titre de réduction du coût des stocks connexes, à moins que la contrepartie en trésorerie reçue constitue soit un remboursement des frais supplémentaires engagés par la Société, soit un paiement à l'égard d'actifs ou de services procurés au fournisseur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est évalué au coût, diminué de tout cumul des pertes de valeur, et il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût diminué de tout cumul des pertes de valeur, et ne font l'objet d'aucun amortissement. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées lorsque l'actif est identifiable (qu'il soit séparable ou qu'il résulte de droits contractuels ou d'autres droits établis), que la Société contrôle l'actif, que la Société s'attend à en retirer des avantages économiques futurs et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, généralement sur une période de deux à dix ans. La Société a inscrit à l'actif les coûts de mise en œuvre liés aux activités de type logiciel-service qui créent une immobilisation incorporelle et qui répondent aux critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle. Se reporter à la méthode de dépréciation d'actifs ci-après.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des produits locatifs ou de valoriser le capital, ou les deux. La Société a établi que les biens immobiliers qu'elle fournit à ses marchands, à ses franchisés et à ses agents ne constituent pas des immeubles de placement, car ils sont liés à ses activités d'exploitation. Pour en arriver à cette conclusion, la Société s'est fondée sur certains critères, notamment si la Société fournit d'importants services accessoires aux preneurs des biens immobiliers. La Société a inclus les biens immobiliers qu'elle loue à des tiers (autres que les marchands, les franchisés et les agents) dans les immeubles de placement. Les immeubles de placement sont évalués et amortis de la même manière que les immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, sauf les terrains et les immeubles au cours de la construction, qui sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend les estimations initiales du coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes, après ajustement du coût pour tenir compte de la valeur résiduelle estimative de l'actif :

Catégorie d'actifs	Durées d'utilité estimatives
Bâtiments	10 à 45 ans
Agencements et matériel	3 à 25 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du contrat ou de la durée d'utilité estimative

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les coûts des activités génératrices de produits ou les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Contrats de location

Preneur

À la passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation, et une obligation locative correspondante est comptabilisée à la date de début.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est calculé comme étant le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative majoré de tout paiement de loyer effectué à la date de début ou avant cette date, des coûts directs initiaux et des coûts de remise en état connexes. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte le fait que la Société prévoit exercer une option d'achat, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location et est comptabilisé dans les amortissements dans les états consolidés du résultat net.

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, des sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice de toute option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, et des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location. L'obligation locative ne comprend pas les avantages incitatifs à la location à recevoir. La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer ce taux, du taux d'emprunt marginal de la Société. La période au cours de laquelle les paiements de loyers sont actualisés est la durée du contrat de location, incluant les options de renouvellement que la Société est raisonnablement certaine d'exercer. Des options de renouvellement sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de la Société. Chaque paiement de loyer réduit l'obligation locative, tandis que la désactualisation est comptabilisée à titre de charge financière. La charge financière est comptabilisée dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net pendant la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de l'obligation locative pour chaque période.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme, soit les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins, et aux contrats de location dont les actifs sont de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charges dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ni assujettis à un renouvellement à la juste valeur de marché sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net.

Bailleur

Dans le cas où la Société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location simple, les produits locatifs sont comptabilisés à titre de produits dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire sur la durée du contrat.

Contrats de sous-location

Lorsque la Société conclut des arrangements de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine si la sous-location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal. Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. Un contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location principal connexe a été transférée au preneur du contrat de sous-location.

Pour ce qui est des contrats de sous-location sous forme de contrats de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant et comptabilise un placement net au titre du contrat de sous-location, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net. Le placement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé dans les créances clients et autres débiteurs et dans les créances à long terme et autres actifs dans les bilans consolidés, pour la partie courante et la partie non courante, respectivement.

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtées à être mises en service ne sont pas amortis, mais ces éléments sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié. Ces actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de façon indépendante, de sorte que le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtées à être mises en service sont affectés à l'UGT ou au groupe d'UGT (comme les enseignes de la Société présentées à la note 6, Secteurs opérationnels) à laquelle ils se rapportent. Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. À la suite de l'affectation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée aux fins du test de dépréciation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation comprenant une prime de risque propre à chaque secteur d'activité. La Société estime les flux de trésorerie et les extrapole sur une période maximale de cinq ans, en ajoutant une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada ou sur un taux de croissance particulier à l'élément faisant l'objet du test.

Lorsque la valeur comptable d'un actif, ou de l'UGT à laquelle celui-ci appartient, excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net. Toute perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis imputée aux autres actifs de l'UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas être reprises. Les pertes de valeur d'autres actifs qui ont été comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer si les indicateurs de dépréciation se sont inversés ou n'existent plus. Il y a reprise de perte de valeur lorsque la valeur recouvrable estimée excède la valeur comptable, mais la valeur comptable qui en résulte ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

Avantages du personnel

Avantages à court terme

La Société comptabilise un passif et une charge pour les avantages à court terme tels que les primes, l'intéressement et l'actionnariat des employés si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ces montants en raison de services passés fournis par les employés.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre certains régimes de soins de santé, de soins dentaires, d'assurance vie et d'autres avantages, mais non des régimes de retraite, à certains employés retraités, conformément à la politique de la Société. La Société comptabilise le coût des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les avantages sont acquis. Les coûts des avantages du personnel gagnés sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata de la durée des services ainsi que des meilleures estimations de la direction quant à l'âge de la retraite des employés, au taux de rotation du personnel, à l'espérance de vie et aux frais prévus pour les soins de santé et les soins dentaires. Les coûts sont actualisés en fonction d'un taux basé sur les taux du marché à la date d'évaluation. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont transférés aux bénéfices non distribués de façon permanente à la fin de l'exercice.

Paiements fondés sur des actions

Des options sur actions sont attribuées aux employés et permettent à ces derniers d'exercer l'option sur actions ou de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'écart entre le prix du marché de une action de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date d'exercice et le prix d'exercice de l'option sur actions. Les options sur actions sont considérées comme des instruments composés. La juste valeur des instruments composés est évaluée à chaque date de clôture, compte tenu des termes et des conditions selon lesquels les droits à trésorerie ou à instruments de capitaux propres sont attribués. La charge et le passif correspondants sont comptabilisés sur la période correspondante d'acquisition des droits.

La juste valeur du montant payable aux employés à l'égard des régimes d'unités d'actions et des régimes de parts de fiducie, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs à mesure que les services sont fournis pendant la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif est réévaluée à chaque date de clôture et les variations du passif sont comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs dans les états consolidés du résultat net.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant comptabilisé au titre de la provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif.

La provision pour retours sur ventes et retours sous garantie se rapporte à l'obligation qu'a la Société à l'égard des biens défectueux présents dans les stocks des magasins et des biens défectueux qui ont été vendus aux clients et qui n'ont pas encore été retournés, du service après-vente à l'égard des pièces de recharge et des retours sur ventes futurs des succursales. Les charges à payer relatives aux retours sur ventes et aux retours sous garantie sont évaluées selon les retours et les échanges historiques et comptabilisées à titre de réduction des produits dans les états consolidés du résultat net.

Les dispositions en matière de remise en état des sites et de démantèlement résultent d'obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service de réservoirs d'essence souterrains et aux coûts liés à la remise en état des sites après la mise hors service de certaines immobilisations corporelles ainsi qu'à la résiliation de certains contrats de location. Les obligations sont initialement évaluées selon une approche fondée sur la valeur attendue, et sont actualisées.

Capital social

Les actions émises par la Société sont comptabilisées pour la valeur du produit reçu. Les actions rachetées sont sorties des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat net lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions de la Société. Les rachats d'actions sont imputés au capital social au coût moyen par action en circulation. L'excédent du prix de rachat sur le coût moyen est imputé aux bénéfices non distribués.

Produits

Vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens comprennent les marchandises vendues aux marchands, de même qu'aux franchisés Mark's, SportChek¹ and Party City², les ventes d'essence par l'entremise d'agents, la vente de biens au grand public dans les succursales de Mark's, de PartSource, de SportChek et d'Helly Hansen, ainsi que la vente de biens par l'entremise du réseau de commerce de gros d'Helly Hansen. Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés, et ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée d'une déduction appropriée pour les retours attendus et les retours réels, pour les remises, pour les rabais et pour les coûts de garantie et du programme de fidélisation de la clientèle, déduction faite des taxes de vente.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les récompenses de fidélisation émises lors d'une transaction de vente donnent lieu à des produits qui doivent être différés jusqu'à ce que la récompense de fidélisation soit échangée. De plus, une obligation est générée par le programme de fidélisation lorsque la Société vend les marchandises aux marchands, pour lesquelles des récompenses peuvent être émises dans le cadre de la transaction de vente subséquente. Cette obligation est évaluée à la juste valeur par référence à la juste valeur des récompenses contre lesquelles elles peuvent être échangées et en fonction de la probabilité attendue de leur échange.

Produits d'intérêts sur les créances sur prêts

Les produits d'intérêts, y compris les intérêts sur les créances sur prêts, sont déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Services rendus

Les produits tirés des services comprennent principalement les commissions d'interchange et les commissions payées par les marchands, les frais de traitement, les frais pour avances en trésorerie, les frais de change et les frais de service sur les créances sur prêts du secteur opérationnel Services Financiers. Les produits tirés des services sont comptabilisés selon les dispositions contractuelles de l'accord, généralement lorsque le service est fourni ou sur la durée de la période contractuelle.

Les commissions d'interchange, les commissions payées par les marchands, les frais de traitement, les frais pour avances en trésorerie et les frais de change sur les transactions par carte de crédit sont comptabilisés à titre de produits au moment où les transactions sont réalisées.

Produits tirés de la réassurance

Les produits tirés de la réassurance gagnés par l'entremise des activités liées aux cartes de crédit pour chaque période de présentation de l'information financière représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels la Société s'attend à recevoir une contrepartie et la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Redevances et droits de licence

Les redevances et les droits de licence comprennent les droits de licence des marchands et des agents de la Division pétrolière, ainsi que les redevances des franchisés de Mark's et de SportChek. Les produits provenant des redevances et des droits de licence sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés selon la substance de l'accord concerné, qui est généralement fondé sur le pourcentage de ventes.

1. « SportChek » désigne les activités de détail exercées par FGL Sports Itée, y compris les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Sports Rousseau et Hockey Experts.

2. « Party City » désigne l'entreprise d'articles de fête qui exerce ses activités sous le nom et les marques de commerce Party City au Canada.

Produits locatifs

Lorsque la Société est le bailleur, les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Remises de fournisseurs

La Société comptabilise une contrepartie en trésorerie reçue de fournisseurs en réduction du prix des biens des fournisseurs et l'inscrit à titre de réduction du coût des stocks connexes ou, si ces derniers ont été vendus, à titre de réduction du coût des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net. Certaines exceptions s'appliquent quand la contrepartie en trésorerie reçue constitue soit un remboursement des frais de vente supplémentaires engagés par la Société, soit un paiement à l'égard d'actifs ou de services procurés au fournisseur, auquel cas le coût est reflété à titre de réduction des frais de vente, généraux et administratifs dans les états consolidés du résultat net.

La Société comptabilise les remises qui sont laissées au choix du fournisseur lorsqu'elles sont effectuées par le fournisseur ou lorsque celui-ci accepte de les effectuer.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les charges financières diminuées des produits financiers.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts (y compris les emprunts liés au programme de prêts aux marchands), la désactualisation des provisions et les charges financières nettes sur les obligations locatives, déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif. Les intérêts sur les dépôts sont comptabilisés dans les coûts des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net.

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis et les produits d'intérêts sur les créances locatives pour les contrats de location sous forme de contrats de location-financement. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, la charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable lorsqu'il existe des pertes fiscales non utilisées, des avantages fiscaux non utilisés et des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle d'une comptabilisation initiale de goodwill ou d'une comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, ne touche ni le résultat net comptable ni le bénéfice imposable, et ne donne pas lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel les différences temporaires pourront être imputées. Le passif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il existe des différences temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de résorption des différences temporaires est contrôlé par la Société et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir proche. La Société a appliqué l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé relativement à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier Deux.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, lequel est ajusté pour tenir compte des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs, à savoir les options sur actions des employés.

4. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer d'avoir des liquidités suffisantes afin de remplir ses obligations financières à leur échéance et de mener à bien ses plans opérationnels et stratégiques;
- maintenir des réserves de liquidités saines et la capacité d'accéder à des capitaux additionnels auprès de sources multiples, au besoin;
- réduire le coût du capital après impôt tout en prenant en considération les principaux risques, incluant les risques et les conditions actuels et futurs sur les plans de l'industrie, du marché et de l'économie.

Le capital peut être défini de différentes façons selon l'entité, le secteur d'activité et l'objectif visé. Dans le cadre du processus de gestion du capital de la Société, la direction inclut les éléments suivants dans la définition du capital, qui inclut la dette de Glacier Credit Card Trust (« GCCT »), mais exclut celle de Franchise Trust puisqu'elle relève de la responsabilité juridique des marchands.

(en millions de dollars canadiens)	2024	% du total	2023	% du total
Composantes du capital				
Dépôts	1 171,4 \$	8,0 %	1 041,7 \$	6,9 %
Emprunts à court terme	295,8	2,0 %	965,7	6,4 %
Tranche courante de la dette à long terme	680,4	4,6 %	560,5	3,7 %
Dette à long terme	3 875,5	26,5 %	4 404,0	29,4 %
Dépôts à long terme	2 386,0	16,3 %	2 322,6	15,5 %
Total de la dette	8 409,1 \$	57,4 %	9 294,5 \$	61,9 %
Capital social	625,9	4,3 %	598,7	4,0 %
Bénéfices non distribués	5 614,4	38,3 %	5 128,2	34,1 %
Total du capital sous gestion	14 649,4 \$	100,0 %	15 021,4 \$	100,0 %

La Société surveille sa structure du capital en évaluant le ratio de la dette par rapport au bénéfice et gère le service de sa dette et ses autres obligations fixes en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres ratios de couverture, et en prévoyant les liquidités générales.

La Société gère sa structure du capital à long terme de manière à optimiser l'équilibre entre le coût du capital, l'efficacité du capital, la souplesse financière et l'atténuation des risques. La direction calcule des ratios afin de simuler les méthodes employées par les agences de notation de crédit et d'autres intervenants du marché, sur une base courante et prospective. Pour évaluer l'efficacité avec laquelle elle gère son effet de levier, la direction surveille ces ratios en fonction des fourchettes cibles.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société dispose de la souplesse nécessaire pour ajuster les dépenses d'investissement discrétionnaires, ajuster le montant des créances sur cartes de crédit impayées, émettre des titres d'emprunt ou de capitaux propres, rembourser par anticipation la dette en cours, racheter des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, monétiser divers actifs et effectuer des transactions de cession-bail sur des propriétés immobilières.

Les clauses restrictives financières font l'objet d'une surveillance continue par la direction afin d'en assurer le respect.

La clause restrictive financière clé de la Société est l'obligation pour le secteur Détail de maintenir un ratio du total de la dette sur le total du capital investi égal ou inférieur à un pourcentage maximal spécifique (tel qu'il est défini dans les ententes de crédit bancaire de la Société, mais qui excluent les dépôts de CTFS Holdings Limited, de CT REIT, de Franchise Trust et de leurs filiales respectives). Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, la Société était conforme à toutes les clauses restrictives financières établies en vertu de ses conventions de crédit.

Helly Hansen est tenue de se conformer aux clauses restrictives établies en vertu de sa convention de découvert bancaire, et elle respectait toutes les clauses restrictives financières aux termes de ces conventions au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023.

CT REIT est tenue de se conformer aux clauses restrictives établies en vertu de la déclaration de fiducie, de l'acte de fiducie et de la convention de crédit bancaire et elle respectait toutes les clauses restrictives financières aux termes de celles-ci au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

La Banque Canadian Tire (la « BCT » ou la « Banque »), une banque de l'annexe 1 réglementée en vertu des lois fédérales, est tenue de se conformer aux exigences réglementaires en matière de capital et à d'autres exigences réglementaires qui ont une incidence sur ses activités commerciales et à certaines clauses restrictives financières établies en vertu de ses conventions de crédit bancaire. La direction de la BCT examine la conformité et la performance de la Banque par rapport à sa politique de gestion du capital, dont les limites excèdent celles des exigences réglementaires minimales. De plus, la politique est examinée périodiquement afin d'en garantir la conformité aux niveaux de tolérance aux risques.

La BCT gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF sont fondées sur le document du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire Basel III : A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems (« Bâle III »), qui est entré en vigueur au Canada le 1^{er} janvier 2013. Bâle III est un accord réglementaire mondial qui a été introduit pour améliorer la réglementation, la supervision et les pratiques de gestion des risques au sein du secteur bancaire. La Banque a mis en place plusieurs politiques, procédures et contrôles divers en matière de gestion du capital, notamment le processus interne annuel d'évaluation de la suffisance du capital. Ces mesures aident la Banque à atteindre ses objectifs.

Ces objectifs comprennent le maintien de niveaux de capital suffisants pour :

- respecter toutes les exigences réglementaires applicables;
- maintenir et renforcer la confiance dans la sécurité et la solidité de la Banque;
- permettre la croissance des actifs et des passifs; et
- compenser les pertes d'exploitation et les pertes de placement inattendues et la volatilité.

Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF en vertu de Bâle III autorisent deux catégories de capital : la catégorie 1 et la catégorie 2. La catégorie 1 comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent les actions ordinaires, les bénéfices non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global moins les ajustements réglementaires. À l'heure actuelle, la Banque ne détient aucun autre instrument dans les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de la portion admissible des provisions générales.

Les ratios de capital et de levier sont prescrits par la ligne directrice Normes de fonds propres et par la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF, respectivement. Les ratios de capital sont calculés en divisant le capital réglementaire par les actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de levier permet de mesurer de façon globale la suffisance des fonds propres d'une institution et est calculé en divisant le total des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition au levier.

Les actifs pondérés en fonction des risques comprennent une composante liée au risque de crédit pour tous les actifs pour tenir compte du risque inhérent à chaque type d'actif, les instruments financiers hors bilan, une composante liée au risque opérationnel fondée sur un pourcentage du bénéfice brut ajusté moyen annuel sur trois ans, ainsi qu'une composante liée au risque de marché pour les actifs détenus à des fins de transaction. Aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, les actifs titrisés sont considérés comme étant hors bilan, de sorte que, mis à part les expositions conservées par la Banque, les actifs titrisés ne sont pas inclus dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques.

L'exposition au levier est la somme des expositions au bilan, des expositions sur dérivés, des expositions aux opérations de financement par titres, des prêts subordonnés et d'une partie des limites de crédit inutilisées, moins les éléments hors bilan, qui comprennent les actifs titrisés.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la Banque se conformait à toutes les exigences réglementaires en matière de capital du BSIF ainsi qu'aux cibles établies à l'interne dans le cadre du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital.

5. Gestion des risques financiers

5.1 Aperçu

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Pour plus d'information sur les instruments financiers de la Société, leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de la juste valeur, se reporter à la note 3 ainsi qu'à la note 34.

5.2 Cadre de gestion des risques

La politique de gestion des risques financiers du conseil (la politique de GRF) de la Société est établie de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la Société doit faire face, l'établissement de limites et de contrôles relatifs à la tolérance aux risques, ainsi que la surveillance des risques et du respect de ces limites. Les stratégies et les systèmes de gestion des risques financiers sont régulièrement passés en revue pour faire en sorte qu'ils demeurent conformes aux objectifs et à la tolérance aux risques de la Société, et soient adaptés aux tendances et à la conjoncture du marché. La Société, grâce à ses normes et à ses procédures en matière d'embauche, de formation et de gestion, vise à maintenir un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

5.3 Risque de crédit

Les relations de la Société avec ses clients et d'autres contreparties peuvent créer un risque de crédit, qui constitue un risque de perte si une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque découle principalement des activités liées au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque, des interactions de la Société avec ses marchands, ses franchisés et ses clients de commerce de gros, ainsi que de ses instruments financiers, lesquels sont analysés plus en détail ci-après. Des conditions macroéconomiques défavorables, comme la diminution du produit intérieur brut et des niveaux des revenus des consommateurs, ainsi que l'augmentation de l'inflation, du chômage et des niveaux d'endettement pourraient accroître le risque de crédit.

5.3.1 Risque de crédit à la consommation

En accordant des cartes de crédit, la Banque est exposée au risque de crédit à la consommation quant à la capacité et à la volonté des clients de la Banque de rembourser leur emprunt. Se reporter à la note 9 pour obtenir de l'information sur la qualité du crédit et la performance au chapitre des créances sur prêts. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

La BCT gère le risque de crédit à la consommation en tenant à jour des politiques, des processus et des contrôles de gestion du risque de crédit, en ayant recours à des modèles de notation dans le but d'effectuer un suivi de la solvabilité de ses clients, en faisant appel à la technologie pour prendre des décisions avisées pour chacun des comptes de manière à réduire le risque de crédit, en adoptant une technologie visant à améliorer l'efficacité du processus de recouvrement et en surveillant de près les conditions macroéconomiques, comme la dette à la consommation, les niveaux des revenus, le taux de chômage et d'autres facteurs, notamment les taux d'intérêt. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

5.3.2 Risque de crédit lié aux marchands/franchisés

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses relations commerciales avec ses marchands, ses franchisés et ses clients de commerce de gros, qui pourraient ne pas être en mesure ou ne pas vouloir régler leurs dettes. De plus, la Société est exposée aux risques de crédit par l'intermédiaire de l'émission de lettres de garantie relativement au portefeuille de prêts aux marchands de Franchise Trust et des garanties que la Société peut fournir à des tiers relativement aux emprunts bancaires ou aux rachats de stocks de certains marchands et franchisés, lorsque des banques émettrices en font la demande. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit et pour créances douteuses et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

Pour plus d'information sur les garanties et les engagements, se reporter à la note 35.

5.3.3 Risque de crédit des contreparties à un instrument financier

Le risque de crédit des contreparties comprend le risque lié aux soldes de trésorerie, aux activités d'investissement et à l'utilisation de dérivés financiers. La Société s'expose au risque de crédit des contreparties lorsque des fonds sont consentis, engagés ou investis dans le cadre d'ententes contractuelles réelles ou implicites. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit, des ajustements de la juste valeur et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère son exposition au risque de crédit des contreparties à un instrument financier. Le portefeuille d'instruments financiers de la Société est réparti entre des institutions financières, les gouvernements provinciaux et fédéral et, dans une moindre mesure, des sociétés émettrices et des émetteurs de titres adossés à des créances. La politique de GRF exige de ne faire affaire qu'avec des institutions financières et d'autres contreparties affichant une excellente cote de solvabilité, en gérant dans certaines limites l'exposition au risque de crédit et la durée jusqu'à l'échéance conformément à la politique. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

5.3.4 Exposition supplémentaire au risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, en plus des montants présentés dans les bilans consolidés, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Engagements de prêt non utilisés	12 819,1 \$	12 033,7 \$
Garanties	246,4	365,3
Total	13 065,5 \$	12 399,0 \$

5.4 Risque de liquidité

La Société a besoin de liquidités suffisantes et efficientes pour s'acquitter des obligations liées à sa dette et à ses autres passifs financiers. Sa capacité à respecter ces obligations dépend des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des sources de financement comme les marges de crédit bancaire, les programmes de papier commercial, les certificats de placement garanti (« CPG ») émis par l'entremise de courtiers, les dépôts de détail, les nouveaux titres d'emprunt ou de capitaux propres émis dans le public ou au privé et la titrisation de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire de GCCT. Parfois, les flux de trésorerie d'exploitation peuvent être insuffisants et un risque de liquidité peut résulter de l'incapacité de la Société à accéder à ses sources de financement de façon efficiente. Des conditions macroéconomiques comme la diminution des niveaux de revenus des consommateurs ainsi que l'augmentation de l'inflation, du chômage et des niveaux d'endettement peuvent accroître le risque de liquidité. La capacité de la Société à obtenir et à maintenir un financement efficient dépend de ses notations, et les notations de crédit peuvent être abaissées pour diverses raisons, notamment la baisse des produits, l'augmentation des niveaux d'endettement et des conditions macroéconomiques défavorables. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière et les activités de la Société et faire en sorte que la Société cherche à obtenir du financement additionnel selon des modalités défavorables, qu'elle retarde ou limite ses dépenses d'investissement, qu'elle renonce à des occasions potentielles, qu'elle liquide des actifs ou qu'elle restructure sa dette.

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère son exposition au risque de liquidité. La Société utilise un modèle de prévision des flux de trésorerie consolidés pour surveiller périodiquement ses besoins en liquidités à court et à long terme, lequel lui permet d'optimiser sa position de trésorerie et sa dette à court terme tout en évaluant des stratégies de financement à long terme et de répartition du capital. De plus, la politique en matière de gestion de l'actif et du passif de la BCT régit son approche à l'égard de la gestion de son exposition au risque de liquidité au moyen d'un cadre de gestion des liquidités et du respect des exigences réglementaires applicables. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

Les sources de financement suivantes sont à la disposition de la Société pour atténuer le risque de liquidité :

- une marge de crédit bancaire engagée non garantie de 1,975 milliard de dollars consentie par un consortium de huit institutions financières canadiennes et de deux institutions financières étrangères, qui viendra à échéance en mai 2029, à des fins générales et comme crédit de sûreté pour les billets à ordre à court terme non garantis émis aux États-Unis, tel qu'il est décrit ci-dessous.
- à la suite du rachat par la Société de la participation de 20 pour cent de la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited au cours du quatrième trimestre de 2023, la Société a obtenu une marge de crédit bancaire engagée non garantie additionnelle de 1,0 milliard de dollars auprès de cinq institutions financières canadiennes, qui viendra à échéance en mai 2025, à des fins générales.
- La Société peut émettre des billets à ordre à court terme pour un montant en capital total maximal de 1,0 milliard de dollars américains aux États-Unis. Les échéances des billets à ordre varient de un jour à 270 jours à compter de la date d'émission. Les billets sont émis à escompte et ont égalité de rang de paiement avec toutes les obligations non subordonnées et non garanties existantes et futures envers les créateurs de la Société.
- une marge de crédit bancaire engagée non garantie de 300,0 millions de dollars consentie à CT REIT par un consortium de sept institutions financières canadiennes, qui viendra à échéance en mai 2029, à des fins générales.
- La Banque Scotia a consenti à la BCT une marge de crédit bancaire engagée non garantie de 400,0 millions de dollars et une facilité d'achat de billets titrisés engagée de 700,0 millions pour l'achat de billets de premier rang et subordonnés adossés à des créances sur cartes de crédit émis par GCCT, qui arrivent toutes deux à échéance en avril 2025.
- une facilité de trésorerie engagée de 300,0 millions de dollars consentie par un consortium de cinq institutions financières canadiennes, qui sert de crédit de sûreté pour les titres de série 1997-1 du programme de papier commercial adossé à des créances sur cartes de crédit de GCCT, arrivant à échéance en juin 2027.

En plus de ses marges de crédit bancaire engagées non garanties susmentionnées, la Société a accès à des sources de financement additionnelles, notamment la trésorerie autogénérée, des programmes de papier commercial et l'émission de nouveaux titres d'emprunt ou de capitaux propres dans le public ou au privé. La BCT a aussi accès à des dépôts de CPG auprès de courtiers, des dépôts de détail (notamment des CPG et dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé) et à la titrisation de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire de GCCT. La BCT détient également des actifs liquides de haute qualité, comme l'exigent les autorités de réglementation, lesquels peuvent être utilisés en cas d'un besoin de financement urgent.

En raison de la diversification de ses sources de financement, la Société réduit les concentrations de risque de liquidité. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société, incluant les paiements de capital et d'intérêts.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Passifs financiers non dérivés							
Dépôts ^{1,2}	1 183,1	\$ 493,3	\$ 692,6	\$ 702,5	\$ 497,6	\$ —	\$ 3 569,1
Dettes fournisseurs et autres créateurs (note 18)	2 411,3	—	—	—	—	—	2 411,3
Emprunts à court terme	295,8	—	—	—	—	—	295,8
Prêts	563,2	—	—	—	—	—	563,2
Dette à long terme	680,4	950,0	825,0	900,0	250,0	949,6	4 555,0
Prêts hypothécaires	0,4	8,1	—	—	—	—	8,5
Paiements d'intérêts ³	311,1	283,5	233,6	144,2	78,4	135,4	1 186,2
Total	5 445,3	\$ 1 734,9	\$ 1 751,2	\$ 1 746,7	\$ 826,0	\$ 1 085,0	\$ 12 589,1

1. Les dépôts ne comprennent pas l'escompte sur les frais de courtage des CPG de 11,7 millions de dollars.

2. La durée restante moyenne des dépôts dans des CPG était de 29 mois au 28 décembre 2024.

3. Le montant comprend les paiements d'intérêts sur les dépôts, les emprunts à court terme, les emprunts et la dette à long terme.

La Société ne s'attend pas à ce que les flux de trésorerie compris dans l'analyse des échéances se produisent sensiblement plus tôt ou s'élèvent à des montants sensiblement différents.

5.5 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux de change, les taux d'intérêt et les autres prix, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. La Société utilise des instruments financiers pour atténuer certains risques de marché, notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix (comme les prix d'instruments de capitaux propres ayant une incidence sur la charge de rémunération). Cependant, rien ne garantit que ces mesures atténueront entièrement les risques tout en optimisant les rendements.

5.5.1 Risque de change

Bien que les ventes de la Société soient principalement en dollars canadiens, une part importante de ses marchandises proviennent des marchés mondiaux. En 2024, environ 49 pour cent, 35 pour cent et 19 pour cent des stocks achetés pour les enseignes du Groupe détail Canadian Tire, Mark's et SportChek, respectivement, provenaient directement de fournisseurs situés à l'extérieur du Canada et étaient libellés en dollars américains. Helly Hansen achète également la plupart de ses stocks auprès de fournisseurs en Asie, et ces achats sont libellés en dollars américains et en euros. Les fluctuations des taux de change sont attribuables à divers facteurs, notamment les conditions macroéconomiques et l'évolution du contexte géopolitique. Ces fluctuations peuvent avoir une incidence sur le coût des achats lorsqu'ils sont convertis en dollars canadiens. Certains fournisseurs peuvent ajuster leurs prix en raison de leur propre exposition aux fluctuations de change, ce qui peut avoir une incidence sur le prix qu'ils demandent à la Société pour les marchandises. La Société pourrait tenter de transmettre l'effet de ces fluctuations de change à ses clients; toutefois, sa capacité à le faire dépend des conditions du marché. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner une hausse des coûts des stocks et une diminution de la marge.

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère le risque de change, y compris la conclusion de dérivés de change pour couvrir les achats en dollars américains prévus. La Société a couvert une partie importante de ses achats en dollars américains prévus à court terme afin de réduire l'incidence immédiate des fluctuations défavorables des taux de change. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures atténueront entièrement ce risque, et des fluctuations persistantes des taux de change pourraient avoir une incidence sur les coûts d'achat au fil du temps.

5.5.2 Risque de taux d'intérêt

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère le risque de taux d'intérêt et exige qu'au moins 75 pour cent de la dette consolidée de la Société (à court terme et à long terme, à l'exclusion de Franchise Trust) soit assortie de taux d'intérêt fixes. Par conséquent, une variation de un pour cent des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur le résultat net ou les capitaux propres de la Société, étant donné que son exposition aux taux d'intérêt variables est minimale.

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts à court terme du secteur Détaillant et du secteur Services Financiers (marges de crédit bancaire et programmes de papier commercial libellé en dollars américains et adossé à des créances de GCCT), de la dette à long terme à taux variable (billets à moyen terme de série H) et des émissions futures de dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé et des comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») des Services Financiers. La Société est également exposée au risque de taux d'intérêt en raison du refinancement d'emprunts arrivant à échéance et de CPG à long terme, ainsi que de son incidence sur le risque de crédit lié aux consommateurs, aux marchands et aux franchisés, comme il est mentionné précédemment. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent être favorables ou défavorables et elles dépendent de divers facteurs, y compris les conditions macroéconomiques. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner la hausse des coûts d'emprunt, la diminution des flux de trésorerie et la perte d'occasions d'investissement et de croissance.

La Société gère son exposition aux hausses futures des taux d'intérêt en concluant des dérivés de taux d'intérêt et en exerçant des options de résiliation ou de rachat anticipés en vertu de ses passifs financiers. La BCT a conclu des dérivés de taux d'intérêt pour couvrir une partie de ses émissions de billets à terme adossés à des créances de GCCT et de ses dépôts de CPG auprès de courtiers prévus de 2025 à 2029. De plus, la BCT détient des placements à court terme productifs d'intérêts détenus en réserve afin de se conformer aux exigences en matière de liquidités et de réglementation. Elle perçoit aussi des intérêts sur les cartes de crédit, ce qui peut contrebalancer certaines fluctuations des taux d'intérêt. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

6. Secteurs opérationnels

La Société possède trois secteurs opérationnels à présenter : les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT. Les secteurs opérationnels à présenter sont des unités commerciales stratégiques qui offrent différents produits et services. Ils sont gérés séparément en raison de leur nature distincte. Les activités de chacun des secteurs à présenter de la Société sont détaillées comme suit :

- Les activités de détail sont menées sous de nombreuses enseignes, notamment Canadian Tire, les postes Essence+ Canadian Tire (la « Division pétrolière »), Mark's, PartSource, Helly Hansen, Party City au Canada et diverses enseignes SportChek. Les activités de détail comprennent également le programme de prêts aux marchands (Franchise Trust octroie des prêts à certains marchands). Les activités liées à l'immobilier ne concernant pas CT REIT sont incluses dans le secteur Détail.
- Les Services Financiers émettent les cartes de crédit de la marque Triangle de Canadian Tire, soit les cartes de crédit Mastercard Triangle, World Elite Mastercard Triangle et Mastercard Avantage Remise. Les Services Financiers offrent également des produits d'assurance, et fournissent des services de règlement aux entreprises liées de la Société. Les Services Financiers comprennent la BCT, une banque de l'annexe I réglementée en vertu des lois fédérales, qui gère et finance le portefeuille de cartes Mastercard de la Société, de même qu'un ensemble existant de prêts au titre de marges de crédit de marque Canadian Tire. La BCT accepte également des dépôts dans des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé, notamment des CELI et des CPG, directement et par l'entremise de courtiers indépendants. Les Services Financiers comprennent en outre GCCT, une entité structurée établie dans le but d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société, et CTFS Bermuda Ltd., une société de réassurance des Bermudes. GCCT émet des titres d'emprunt au profit d'investisseurs indépendants pour financer ses acquisitions.
- CT REIT est un fonds de placement immobilier à capital fixe non constitué en personne morale. CT REIT détient un portefeuille d'immeubles répartis géographiquement au Canada principalement constitué de magasins sous l'enseigne Canadian Tire, d'immeubles de commerce de détail dont Canadian Tire est le locataire clé, d'un immeuble commercial à usage mixte et d'immeubles industriels.

Le rendement est évalué selon le résultat avant impôt du secteur, tel qu'il figure dans les rapports internes de la direction. La direction a déterminé que cette mesure est la plus pertinente pour évaluer les résultats des secteurs et pour affecter les ressources. Le tableau suivant détaille les informations concernant les résultats de chaque secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2024					2023				
	Détail	Services Financiers	CT REIT	Éliminations et ajustements	Total	Détail	Services Financiers	CT REIT	Éliminations et ajustements	Total
Produits externes	14 801,5	\$ 1 508,3	\$ 61,6	\$ (13,6)	\$ 16 357,8	15 167,1	\$ 1 455,5	\$ 58,5	\$ (24,6)	\$ 16 656,5
Produits intersociétés	10,9	51,9	517,1	(579,9)	—	4,2	51,8	494,3	(550,3)	—
Total des produits	14 812,4	1 560,2	578,7	(593,5)	16 357,8	15 171,3	1 507,3	552,8	(574,9)	16 656,5
Coût des activités génératrices de produits	10 013,9	818,3	—	(93,1)	10 739,1	10 324,6	723,9	—	(95,6)	10 952,9
Marge brute	4 798,5	741,9	578,7	(500,4)	5 618,7	4 846,7	783,4	552,8	(479,3)	5 703,6
Autres charges (produits)	(424,4)	(1,1)	—	133,7	(291,8)	(115,3)	5,5	—	144,2	34,4
Frais de vente, généraux et administratifs	3 203,1	388,4	141,8	(180,0)	3 553,3	3 320,9	394,7	130,7	(170,6)	3 675,7
Amortissements	951,6	9,4	—	(198,8)	762,2	958,2	9,7	—	(196,7)	771,2
Charges financières nettes (produits financiers nets)	296,0	(16,8)	121,8	(52,0)	349,0	275,9	(11,5)	114,0	(56,9)	321,5
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	—	—	—	—	—	—	—	328,0	328,0
Perte (profit) lié à la juste valeur sur les immeubles de placement	—	—	(119,1)	119,1	—	—	—	78,6	(78,6)	—
Bénéfice (perte) avant impôt	772,2	\$ 362,0	\$ 434,2	\$ (322,4)	\$ 1 246,0	407,0	\$ 385,0	\$ 229,5	\$ (448,7)	\$ 572,8
Éléments inclus ci-dessus :										
Produits d'intérêts ¹	118,3	1 349,7	1,5	(71,1)	1 398,4	110,6	1 277,0	0,5	(70,5)	1 317,6
Charges d'intérêts ²	378,8	230,6	123,3	(202,7)	530,0	354,6	202,4	114,5	(203,9)	467,6

- Les produits d'intérêts comprennent 35,5 millions de dollars provenant du secteur Détail et 1 332,4 millions provenant du secteur Services Financiers, contrebalancés par des ajustements et éliminations de (13,6) millions comptabilisés dans les produits externes ci-dessus. Se reporter à la note 28.
- Les charges d'intérêts comprennent 230,0 millions de dollars pour le secteur Services Financiers, contrebalancées par (93,1) millions en éliminations et ajustements comptabilisés dans le coût des activités génératrices de produits ci-dessus. Se reporter à la note 29.

Les transactions entre les secteurs opérationnels à présenter sont conclues dans des conditions de concurrence normale. Les éliminations et les ajustements comprennent les éléments suivants :

- le reclassement de certains produits et de certaines charges des Services Financiers dans les charges financières nettes (produits financiers nets);
- le passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement de CT REIT au modèle du coût de la Société, notamment la comptabilisation des amortissements;
- les éliminations et les ajustements intersectoriels, incluant les loyers intersociétés, les frais de gestion immobilière, les frais de traitement des transactions par carte de crédit et la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable.

Bien qu'elle exerce principalement ses activités au Canada, la Société exerce également ses activités à l'étranger, principalement par l'entremise d'Helly Hansen. Pour l'exercice clos le 28 décembre 2024, les produits gagnés à l'étranger par Helly Hansen se sont établis à 777,9 millions de dollars (30 décembre 2023 – 770,6 millions). Les immobilisations corporelles et incorporelles (marque et goodwill) et les actifs au titre de droits d'utilisation situés à l'extérieur du Canada se chiffraient à 903,4 millions de dollars au 28 décembre 2024 (30 décembre 2023 – 917,4 millions).

Les tableaux suivants détaillent les dépenses d'investissement par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2024				2023			
	Détail	Services Financiers	CT REIT	Total	Détail	Services Financiers	CT REIT	Total
Dépenses d'investissement ¹	473,5 \$	4,9 \$	96,7 \$	575,1 \$	610,1 \$	5,2 \$	68,1 \$	683,4 \$

1. Les dépenses d'investissement sont établies selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent les acquisitions de logiciels, mais excluent les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, les acquisitions liées à des regroupements d'entreprises et les entrées d'actifs de propriété intellectuelle.

Les tableaux suivants détaillent les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2024				2023			
	Détail	Services Financiers	CT REIT	Total	Détail	Services Financiers	CT REIT	Total
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	456,3 \$	— \$	— \$	456,3 \$	378,6 \$	— \$	4,0 \$	382,6 \$

Le tableau suivant détaille le total de l'actif par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Détail	17 935,6 \$	17 883,7 \$
Services Financiers	7 430,5	7 289,6
CT REIT	7 249,2	6 966,3
Éliminations et ajustements ¹	(10 374,7)	(10 161,3)
Total de l'actif ²	22 240,6 \$	21 978,3 \$

1. Les éliminations sont effectuées pour supprimer les contrats de location intersociétés et les participations dans les filiales. Les ajustements sont effectués pour évaluer les immeubles de placement au coût amorti.
2. La Société utilise un modèle de services partagés pour plusieurs fonctions administratives, notamment les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les services juridiques. Par conséquent, les charges liées à ces fonctions sont affectées de manière systématique et rationnelle aux secteurs opérationnels à présenter. Les actifs et les passifs connexes ne sont pas affectés entre les secteurs dans les mesures présentées des actifs et des passifs sectoriels.

Le tableau suivant détaille le total du passif par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Détail	10 371,2 \$	10 828,4 \$
Services Financiers	6 308,0	6 165,3
CT REIT	3 150,5	3 118,5
Éliminations et ajustements	(4 677,4)	(4 578,7)
Total de l'actif ¹	15 152,3 \$	15 533,5 \$

1. La Société utilise un modèle de services partagés pour plusieurs fonctions administratives, notamment les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les services juridiques. Par conséquent, les charges liées à ces fonctions sont affectées de manière systématique et rationnelle aux secteurs opérationnels à présenter. Les actifs et les passifs connexes ne sont pas affectés entre les secteurs dans les mesures présentées des actifs et des passifs sectoriels.

Les éliminations et les ajustements comprennent les éléments suivants :

- le passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement de CT REIT au modèle du coût de la Société, notamment la comptabilisation de l'amortissement;
- les éliminations intersectorielles.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Trésorerie	423,6 \$	258,1 \$
Équivalents de trésorerie	23,9	29,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions ¹	28,1	24,0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ²	475,6 \$	311,2 \$

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions de 23,9 millions de dollars (30 décembre 2023 – 19,8 millions) ont trait à GCCT et sont soumis à restrictions en vue du paiement de capital et d'intérêts aux porteurs de billets et d'autres frais de financement. Un montant de 4,2 millions de dollars (30 décembre 2023 – 4,2 millions) a trait aux éléments liés à l'exploitation d'Helly Hansen.
2. Sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les montants détenus en réserve en vue de soutenir les liquidités et les exigences réglementaires de la BCT (se reporter à la note 33.1).

8. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Créances clients	829,6 \$	843,7 \$
Autres débiteurs	218,8	212,9
Investissement net dans des contrats de sous-location	21,2	18,0
Dérivés (note 34.2)	193,4	76,7
	1 263,0 \$	1 151,3 \$

Les créances clients proviennent principalement des marchands, des franchisés et des clients de commerce de gros d'Helly Hansen. Il s'agit d'un vaste groupe dispersé sur le plan géographique, dont les créances, prises individuellement, représentent généralement moins de un pour cent du total du solde à recevoir. Les autres débiteurs sont principalement constitués de montants à recevoir de fournisseurs et de locataires et de montants à recevoir au titre de l'assurance.

Les montants à recevoir des marchands interviennent dans le cours normal des activités et font l'objet d'ententes de partage des coûts et de la marge. La période de crédit sur la vente de biens est de un jour à 180 jours.

9. Créances sur prêts

Le tableau suivant présente des renseignements quantitatifs sur le portefeuille de créances sur prêts de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	Capital total des créances ¹	
	2024	2023
Créances sur cartes de crédit ²	6 634,5 \$	6 495,6 \$
Prêts aux marchands ³ et autres prêts	566,1	521,9
Total des créances sur prêts	7 200,6	7 017,5
Moins : tranche à long terme ⁴	503,1	449,2
Tranche courante des créances sur prêts	6 697,5 \$	6 568,3 \$

1. Les montants sont présentés déduction faite de la correction de valeur à l'égard des créances sur prêts.
2. Comprend les prêts au titre de marges de crédit.
3. Prêts émis à certains marchands par Franchise Trust (se reporter à la note 22).
4. La tranche à long terme des créances sur prêts est comprise dans les créances à long terme et autres actifs et inclut les prêts aux marchands d'un montant de 500,4 millions de dollars (30 décembre 2023 – 447,4 millions).

Pour l'exercice clos le 28 décembre 2024, la trésorerie reçue découlant des intérêts sur cartes de crédit et sur prêts s'est élevée à 1 239,4 millions de dollars (30 décembre 2023 – 1 165,9 millions).

Les prêts consentis aux marchands sont garantis par les actifs des magasins Canadian Tire des marchands correspondants. L'exposition de la Société au risque de crédit découlant des créances sur prêts se rapporte à Franchise Trust et à la Banque. Aucune provision n'a été constituée à l'égard des prêts aux marchands, compte tenu du rendement historique et de la nature des garanties. L'exposition au risque de crédit à la Banque dépend principalement des caractéristiques propres à chaque titulaire de carte de crédit. La Banque utilise des modèles d'évaluation du crédit, des technologies de surveillance et des techniques de modélisation du recouvrement élaborés qui lui permettent de mettre en œuvre et de gérer des stratégies, des politiques et des limites conçues pour atténuer le risque. Les créances sur prêts proviennent d'un vaste groupe de clients dispersés sur le plan géographique au Canada. Le risque de crédit actuel est limité à la perte que la Société subirait si toutes les contreparties de la Banque manquaient en même temps à leurs obligations.

La continuité des corrections de valeur à l'égard des créances sur prêts de la Société se présente comme suit :

				2024
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (phase 1)	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs non dépréciés (phase 2)	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs dépréciés (phase 3)	Total
		(en millions de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au 30 décembre 2023	362,1	234,8	329,4	926,3 \$
Augmentation (diminution) au cours de la période				
Radiations	(15,9)	(54,2)	(569,8)	(639,9)
Recouvrements	—	—	104,6	104,6
Nouveaux prêts émis	32,7	—	—	32,7
Transferts				
à la phase 1	94,4	(60,9)	(33,5)	—
à la phase 2	(35,9)	43,2	(7,3)	—
à la phase 3	(31,5)	(55,5)	87,0	—
Réévaluations nettes	(55,4)	119,7	447,9	512,2
Solde au 28 décembre 2024	350,5	227,1	358,3	935,9 \$
2023				
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (phase 1)	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs non dépréciés (phase 2)	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs dépréciés (phase 3)	Total
		(en millions de dollars canadiens)	\$	
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	423,9	197,4	275,8	897,1 \$
Augmentation (diminution) au cours de la période				
Radiations	(13,6)	(33,9)	(496,7)	(544,2)
Recouvrements	—	—	91,6	91,6
Nouveaux prêts émis	36,0	—	—	36,0
Transferts				
à la phase 1	72,1	(40,3)	(31,8)	—
à la phase 2	(35,6)	41,7	(6,1)	—
à la phase 3	(31,3)	(33,2)	64,5	—
Réévaluations nettes	(89,4)	103,1	432,1	445,8
Solde au 30 décembre 2023	362,1	234,8	329,4	926,3 \$

Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe un doute suffisant quant à la recouvrabilité du solde impayé. Aucune garantie n'est détenue à l'égard de ces créances sur prêts, sauf en ce qui concerne les prêts aux marchands, comme il est expliqué précédemment. La Banque continue de chercher à recouvrer les montants qui ont été radiés au cours de la période, à moins qu'elle n'ait plus le droit de recouvrement, que la créance ait été vendue à un tiers, ou que toutes les mesures raisonnables de recouvrement aient été épuisées.

Les tableaux suivants présentent l'information relative à l'exposition au risque de crédit des créances sur prêts.

(en millions de dollars canadiens)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	2024 Total
Risque faible	3 484,5 \$	32,6 \$	— \$	3 517,1 \$
Risque modéré	1 957,6	119,8	—	2 077,4
Risque élevé	897,5	409,5	668,8	1 975,8
Total de la valeur comptable brute	6 339,6	561,9	668,8	7 570,3
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	350,4	227,1	358,3	935,8
Valeur comptable nette	5 989,2 \$	334,8 \$	310,5 \$	6 634,5 \$

(en millions de dollars canadiens)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	2023 Total
Risque faible	3 615,3 \$	28,5 \$	— \$	3 643,8 \$
Risque modéré	1 717,5	98,5	—	1 816,0
Risque élevé	924,3	402,4	635,4	1 962,1
Total de la valeur comptable brute	6 257,1	529,4	635,4	7 421,9
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	362,1	234,8	329,4	926,3
Valeur comptable nette	5 895,0 \$	294,6 \$	306,0 \$	6 495,6 \$

Transfert d'actifs financiers

Glacier Credit Card Trust

GCCT est une entité structurée qui a été créée afin de titriser certaines créances sur cartes de crédit de la Banque. La Banque a transféré à GCCT la participation en copropriété dans certaines créances sur cartes de crédit, et elle a déterminé, aux fins comptables, que la consolidation de GCCT est appropriée. Les passifs connexes, au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, qui sont garantis par les actifs en question, comprennent le papier commercial et les billets à terme dans les bilans consolidés et sont comptabilisés au coût amorti. Du point de vue du droit, les participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Banque détenues par GCCT ont été légalement vendues à GCCT et ne sont pas accessibles aux créanciers de la Banque. De plus, les passifs de GCCT ne constituent pas des obligations légales de la Société. Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des créances sur cartes de crédit transférées de la Banque et des passifs connexes.

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Créances sur cartes de crédit transférées ¹	2 274,1 \$	2 274,1 \$	2 283,3 \$	2 283,3 \$
Passifs connexes	2 268,7	2 325,8	2 277,8	2 277,2
Position nette	5,4 \$	(51,7) \$	5,5 \$	6,1 \$

1. L'évaluation de la juste valeur des créances sur cartes de crédit est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux.

Les règlements du BSIF interdisent à la Banque de fournir des liquidités ou du soutien au crédit à GCCT au-delà des ententes conclues. La Banque n'a pas cerné de facteurs découlant des conditions actuelles du marché qui pourraient faire en sorte qu'elle doive modifier la substance de la relation entre elle et GCCT. Aucun changement pertinent n'a été apporté à la structure du capital de GCCT depuis l'évaluation de la Banque en vue de la consolidation.

Franchise Trust

Les états financiers consolidés comprennent une partie (un silo) de Franchise Trust, une entité juridique commanditée par une banque tierce qui veille au montage et à la gestion des prêts à certains marchands pour l'achat de stocks et d'immobilisations corporelles (« prêts aux marchands »). La Société s'est entendue avec plusieurs importantes banques canadiennes pour que celles-ci fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust à titre de soutien au crédit pour les prêts aux marchands. Franchise Trust a vendu tous ses droits dans les lettres de garantie et les prêts aux marchands qui étaient en cours à d'autres fiducies indépendantes créées par d'importantes banques canadiennes (« fiducies de copropriétaires ») qui financent leurs participations en copropriété par l'entremise des marchés des capitaux. Comme Franchise Trust conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts aux marchands, les transferts sont comptabilisés à titre de transactions de financement garanti. Par conséquent, la Société comptabilise toujours la tranche courante de ces actifs dans les créances sur prêts et la tranche à long terme dans les créances à long terme et autres actifs et comptabilise les passifs connexes garantis par ces actifs à titre d'emprunts, soit les emprunts contractés par Franchise Trust pour financer les prêts aux marchands. Les prêts aux marchands et les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts aux marchands ¹	563,2 \$	563,2 \$	520,0 \$	520,0 \$
Passifs connexes (note 22)	563,2	563,2	520,0	520,0
Position nette	— \$	— \$	— \$	— \$

1. L'évaluation de la juste valeur des prêts aux marchands est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux.

Les prêts aux marchands ont été vendus légalement et ne sont pas accessibles aux créanciers de la Société. Les emprunts ne constituent pas une responsabilité légale pour la Société. En cas de défaut de paiement du prêt de la part d'un marchand, la Société a le droit d'acheter ce prêt des fiducies de copropriétaires, qui céderont à la Société l'instrument d'emprunt du marchand concerné et les documents de garantie connexes. La cession de ces documents accorde à la Société des droits prioritaires en matière de garantie quant aux actifs du marchand, à moins que certaines réclamations de nature réglementaire aient préséance.

Dans la plupart des cas, la Société s'attend à recouvrer les paiements effectués pour acheter un prêt en souffrance, y compris les charges qui y sont liées. Si la Société choisit de ne pas acheter le prêt au marchand en souffrance, les fiducies de copropriétaires peuvent tirer des montants sur les lettres de garantie.

Les fiducies de copropriétaires peuvent aussi tirer des montants sur ces lettres de garantie afin de couvrir les insuffisances liées à certains frais connexes qui leur sont dus. Dans tous les cas où un montant est tiré sur les lettres de garantie, la Société a consenti à rembourser les montants ainsi tirés à la banque qui a émis les lettres de garantie. Se reporter à la note 35 pour obtenir de l'information additionnelle.

10. Créances à long terme et autres actifs

Les créances à long terme et autres actifs se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Créances sur prêts (note 9)	503,1 \$	449,2 \$
Investissement net dans des contrats de sous-location	85,8	87,6
Dérivés (note 34.2)	59,2	44,8
Autres débiteurs	12,9	12,1
Total des créances à long terme	661,0	593,7
Autres	50,9	52,1
	711,9 \$	645,8 \$

Le poste Autres des créances à long terme et autres actifs comprend la participation minoritaire de la Société dans Ashcroft Terminal Ltd., un terminal intérieur de transbordement et de stockage de 320 acres situé à un endroit stratégique, à l'intersection des réseaux ferroviaires de Chemin de fer Canadian Pacifique Limitée et de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, en Colombie-Britannique. La participation a été acquise le 28 juillet 2021 et comprend le placement initial de 40 millions de dollars de la Société, en plus des ajustements requis selon la méthode de la mise en équivalence.

11. Goodwill et immobilisations incorporelles

Les tableaux suivants présentent les variations du coût, ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés du goodwill et des immobilisations incorporelles de la Société.

	2024					
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill			Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée		
	Goodwill	Enseignes et marques de commerce	Contrats de franchise et autres immobilisations incorporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût						
Solde au début	848,8 \$	880,4 \$	167,9 \$	1 593,3 \$	11,7 \$	3 502,1 \$
Entrées	—	—	—	56,0	—	56,0
Cessions/mises hors service	—	(1,5)	—	(56,3)	—	(57,8)
Écart de change	(6,1)	(6,2)	—	—	—	(12,3)
Solde à la fin	842,7 \$	872,7 \$	167,9 \$	1 593,0 \$	11,7 \$	3 488,0 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au début	(4,0) \$	(17,0) \$	— \$	(1 214,7) \$	(11,7) \$	(1 247,4) \$
Amortissement au cours de l'exercice	—	—	—	(120,2)	—	(120,2)
Perte de valeur	—	—	—	—	—	—
Cessions/mises hors service	—	—	—	55,8	—	55,8
Solde à la fin	(4,0) \$	(17,0) \$	— \$	(1 279,1) \$	(11,7) \$	(1 311,8) \$
Valeur comptable nette à la fin	838,7 \$	855,7 \$	167,9 \$	313,9 \$	— \$	2 176,2 \$

	2023					
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill			Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée		
	Goodwill	Enseignes et marques de commerce	Contrats de franchise et autres immobilisations incorporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût						
Solde au début	867,2 \$	901,6 \$	167,7 \$	1 515,2 \$	11,7 \$	3 463,4 \$
Entrées	—	3,4	0,2	80,0	—	83,6
Cessions/mises hors service	—	—	—	(1,9)	—	(1,9)
Écart de change	(18,4)	(24,6)	—	—	—	(43,0)
Solde à la fin	848,8 \$	880,4 \$	167,9 \$	1 593,3 \$	11,7 \$	3 502,1 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au début	(4,0) \$	(16,6) \$	— \$	(1 089,5) \$	(11,7) \$	(1 121,8) \$
Amortissement au cours de l'exercice	—	—	—	(127,0)	—	(127,0)
Perte de valeur	—	(0,4)	—	—	—	(0,4)
Cessions/mises hors service	—	—	—	1,8	—	1,8
Solde à la fin	(4,0) \$	(17,0) \$	— \$	(1 214,7) \$	(11,7) \$	(1 247,4) \$
Valeur comptable nette à la fin	844,8 \$	863,4 \$	167,9 \$	378,6 \$	— \$	2 254,7 \$

Le tableau suivant présente les détails du goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée
Helly Hansen	347,6 \$	437,0 \$	353,7 \$	443,2 \$
SportChek	362,5	338,5	362,5	340,0
Canadian Tire	71,9	171,6	71,9	171,6
Mark's	56,7	76,5	56,7	76,5
Total	838,7 \$	1 023,6 \$	844,8 \$	1 031,3 \$

Les enseignes et les marques de commerce de la Société, qui comprennent SportChek, Mark's, Helly Hansen, Party City et les marques maison acquises, sont des marques de commerce autorisées de la Société et sont assorties de dates d'expiration allant de 2025 à 2038, et elles peuvent être renouvelées au gré de la Société, selon son utilisation de celles-ci. Comme la Société n'a aucun plan approuvé visant le changement des enseignes des magasins et a l'intention de continuer à utiliser et à renouveler toutes ses marques de commerce et ses marques maison à chaque date d'expiration dans un avenir prévisible, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période durant laquelle les actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Elle considère donc que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

Les contrats de franchise ont une date d'expiration assortie d'options de renouvellement ou une durée d'utilité indéterminée. Comme la Société a l'intention de renouveler ces contrats à chaque date d'expiration dans un avenir prévisible, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période durant laquelle les contrats de franchise et les emplacements des magasins franchisés généreront des entrées nettes de trésorerie. Elle considère donc que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée.

Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif se sont chiffrés à 2,4 millions de dollars (30 décembre 2023 – 3,2 millions). Le taux de capitalisation utilisé pour calculer ce montant s'établissait à 5,6 pour cent au cours de l'exercice (30 décembre 2023 – 5,9 pour cent).

La dotation aux amortissements relative aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est incluse dans le poste Amortissements dans les états consolidés du résultat net.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles et reprise subséquente

La Société a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de toutes les UGT au test de dépréciation annuel. Au cours de 2024, pour ce qui est du goodwill et des immobilisations incorporelles, la valeur recouvrable est estimée à partir de la valeur d'utilité excédant la valeur comptable. Les projections de flux de trésorerie comprenaient des estimations précises sur une période maximale de cinq ans et des taux de croissance à l'infini utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes, mis à part ce qui est mentionné ci-après.

Le tableau suivant présente les hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la valeur recouvrable de toutes les UGT.

	2024	2023
Taux d'actualisation	7,0 % à 10,3 %	8,3 % à 11,5 %
Taux de croissance final	2,0 % à 3,0 %	2,0 % à 3,0 %

Un changement dans l'une ou l'autre des hypothèses utilisées pour tester le goodwill et les immobilisations incorporelles de SportChek et d'Helly Hansen pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimative. SportChek et Helly Hansen sont les enseignes les plus sensibles aux changements dans les hypothèses; le tableau suivant présente les changements mutuellement exclusifs dans les hypothèses qui feraient en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable.

	Augmentation du taux d'actualisation	Diminution du taux de croissance final
SportChek	2,5 %	3,3 %
Helly Hansen	1,8 %	2,3 %

De plus, des changements dans les hypothèses relatives à la croissance des produits et du BAIIA pourraient faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimative.

Aucune charge pour perte de valeur ni reprise de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée n'a été comptabilisée (30 décembre 2023 – 0,4 million de dollars). Aucune charge pour perte de valeur ni reprise de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée n'a été comptabilisée (30 décembre 2023 – néant). Aucune charge pour perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée (30 décembre 2023 – néant).

12. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente les variations du coût, ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés des immeubles de placement de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Coût		
Solde au début	542,8 \$	508,1 \$
Entrées	9,5	34,7
Autres ¹	(3,8)	—
Solde à la fin	548,5 \$	542,8 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés		
Solde au début	(99,1) \$	(86,6) \$
Amortissement au cours de l'exercice	(11,7)	(10,8)
Autres ¹	(1,0)	(1,7)
Solde à la fin	(111,8) \$	(99,1) \$
Valeur comptable nette à la fin²	436,7 \$	443,7 \$

1. Comprend les cessions, les mises hors service, les pertes de valeur, les reclassements et les transferts. La Société a reclassé des immeubles dans les actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 3,8 millions de dollars (30 décembre 2023 – néant), y compris un amortissement cumulé de 0,3 million.
2. Les immeubles de placement comprennent un montant de 5,7 millions de dollars (30 décembre 2023 – 5,9 millions) lié aux actifs au titre de droits d'utilisation relatifs à des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement aux termes desquels la Société est un bailleur intermédiaire.

Les immeubles de placement ont généré des produits locatifs de 65,3 millions de dollars (30 décembre 2023 – 61,5 millions). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien) découlant des immeubles de placement, qui sont comptabilisées en résultat net, se sont chiffrées à 27,1 millions de dollars (30 décembre 2023 – 24,1 millions).

La juste valeur estimée des immeubles de placement se chiffrait à 619,8 millions de dollars (30 décembre 2023 – 616,9 millions). Cette évaluation à la juste valeur récurrente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux). La Société détermine la juste valeur des immeubles de placement en appliquant un taux d'actualisation avant impôt aux produits locatifs annuels tirés des contrats de location en vigueur. Le taux d'actualisation variait de 5,00 pour cent à 8,68 pour cent (30 décembre 2023 – 4,75 pour cent à 8,46 pour cent). Les flux de trésorerie sont d'une durée de cinq ans et comprennent une valeur finale. La Société possède une expertise en gestion immobilière qui est mise à profit pour l'évaluation des immeubles de placement, et elle a également effectué des évaluations indépendantes sur certains immeubles de placement détenus par CT REIT.

Perte de valeur d'immeubles de placement et reprise subséquente

Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur subséquente sont présentées dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net. La Société a comptabilisé une perte de valeur de 1,3 million de dollars au titre des immeubles de placement (30 décembre 2023 – 1,7 million), et aucune reprise de perte de valeur des immeubles de placement n'a été comptabilisée (30 décembre 2023 – néant).

13. Immobilisations corporelles

Les tableaux suivants présentent les variations du coût ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés des immobilisations corporelles de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	2024					
	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde au début	1 135,2 \$	4 118,8 \$	2 242,7 \$	1 525,3 \$	422,5 \$	9 444,5 \$
Entrées	24,1	105,4	241,8	142,0	(3,6)	509,7
Cessions/mises hors service ¹	(3,9)	(9,1)	(76,7)	(4,1)	—	(93,8)
Écart de change	—	—	(0,5)	(0,6)	(0,1)	(1,2)
Autres ²	(8,0)	(81,4)	14,4	33,9	(47,7)	(88,8)
Solde à la fin	1 147,4 \$	4 133,7 \$	2 421,7 \$	1 696,5 \$	371,1 \$	9 770,4 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au début	(5,7) \$	(2 011,5) \$	(1 340,8) \$	(867,0) \$	— \$	(4 225,0) \$
Amortissement au cours de l'exercice	—	(80,9)	(159,6)	(79,0)	—	(319,5)
(Perte de valeur nette) reprise de perte de valeur nette	—	(0,2)	(0,1)	(1,1)	—	(1,4)
Cessions/mises hors service ¹	—	7,1	71,6	3,4	—	82,1
Autres ²	—	85,0	2,8	—	—	87,8
Solde à la fin	(5,7) \$	(2 000,5) \$	(1 426,1) \$	(943,7) \$	— \$	(4 376,0) \$
Valeur comptable nette à la fin	1 141,7 \$	2 133,2 \$	995,6 \$	752,8 \$	371,1 \$	5 394,4 \$

1. Les cessions comprennent un montant de 53,6 millions de dollars lié à des actifs qui ne sont plus utilisés d'une valeur comptable nette de néant.

2. Comprend les reclassements, les transferts, les commissions de location et le transfert du centre de distribution de Brampton vers les actifs détenus en vue de la vente.

(en millions de dollars canadiens)	2023					
	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde au début	1 100,7 \$	3 915,6 \$	1 904,1 \$	1 430,3 \$	647,0 \$	8 997,7 \$
Entrées	41,1	209,5	394,4	121,4	(198,0)	568,4
Cessions/mises hors service ^{1,3}	—	(1,2)	(69,5)	(6,9)	(15,1)	(92,7)
Écart de change	—	—	0,2	—	—	0,2
Autres ²	(6,6)	(5,1)	13,5	(19,5)	(11,4)	(29,1)
Solde à la fin	1 135,2 \$	4 118,8 \$	2 242,7 \$	1 525,3 \$	422,5 \$	9 444,5 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au début	(6,0) \$	(1 942,7) \$	(1 256,8) \$	(798,1) \$	— \$	(4 003,6) \$
Amortissement au cours de l'exercice	—	(80,5)	(151,3)	(75,0)	—	(306,8)
(Perte de valeur nette) reprise de perte de valeur nette	—	—	(2,1)	0,1	—	(2,0)
Cessions/mises hors service ^{1,3}	0,3	0,9	63,3	5,0	—	69,5
Autres ²	—	10,8	6,1	1,0	—	17,9
Solde à la fin	(5,7) \$	(2 011,5) \$	(1 340,8) \$	(867,0) \$	— \$	(4 225,0) \$
Valeur comptable nette à la fin	1 129,5 \$	2 107,3 \$	901,9 \$	658,3 \$	422,5 \$	5 219,5 \$

1. Les cessions comprennent un montant de 59,0 millions de dollars lié à des actifs qui ne sont plus utilisés d'une valeur comptable nette de néant.

2. Comprend les reclassements, les transferts et les commissions de location. La Société a reclassé des immeubles dans les actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 33,1 millions de dollars, y compris un amortissement cumulé de 17,5 millions.

3. Les cessions/mises hors service comprennent les montants décomptabilisés en raison de l'incendie au centre de distribution A.J. Billes. Les remboursements de tiers totalisant 19,4 millions de dollars ont été comptabilisés dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice, la Société a transféré le centre de distribution de Brampton, un immeuble d'une valeur comptable de 5,9 millions de dollars, vers ses actifs détenus en vue de la vente. La cession subséquente du centre de distribution de Brampton a donné lieu à un profit de 241,0 millions de dollars comptabilisé dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net.

La Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 14,7 millions de dollars (30 décembre 2023 – 14,6 millions) liés aux immobilisations corporelles en construction. Le taux utilisé pour calculer ce montant s'établissait à 5,2 pour cent au cours de l'exercice (30 décembre 2023 – 5,2 pour cent).

Perte de valeur des immobilisations corporelles et reprise subséquente

Une perte de valeur nette de 1,4 million de dollars a été comptabilisée (30 décembre 2023 – 2,0 millions). Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur est présentée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net.

14. Contrats de location

14.1 En tant que preneur

Des options de prolongation et de résiliation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de la Société, particulièrement des contrats de location immobilière. Ces conditions sont utilisées en vue de maximiser la flexibilité opérationnelle de la gestion des contrats. La majorité des options de prolongation et de résiliation détenues ne peuvent être exercées que par la Société, et ne peuvent l'être par les bailleurs respectifs.

14.1.1 Actifs au titre de droits d'utilisation

Les tableaux suivants présentent les variations de la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation de la Société à la date de clôture.

(en millions de dollars canadiens)	2024		
	Contrats de location immobilière	Autres contrats de location ¹	Total
Solde au début	1 872,5 \$	61,3 \$	1 933,8 \$
Entrées	429,4	26,9	456,3
Amortissement au cours de l'exercice	(314,4)	(20,4)	(334,8)
Perte de valeur	(5,8)	—	(5,8)
Cessions/mises hors service et autres	(14,8)	0,1	(14,7)
Solde à la fin	1 966,9 \$	67,9 \$	2 034,8 \$

1. Les autres contrats de location visent le matériel informatique et les actifs liés à la chaîne d'approvisionnement et au transport qui sont loués.

(en millions de dollars canadiens)	2023		
	Contrats de location immobilière	Autres contrats de location ¹	Total
Solde au début	1 868,0 \$	64,0 \$	1 932 \$
Entrées	359,0	23,6	382,6
Amortissement au cours de l'exercice	(329,6)	(26,5)	(356,1)
Perte de valeur	(3,9)	—	(3,9)
Cessions/mises hors service et autres	(21,0)	0,2	(20,8)
Solde à la fin	1 872,5 \$	61,3 \$	1 933,8 \$

1. Les autres contrats de location visent le matériel informatique et les actifs liés à la chaîne d'approvisionnement et au transport qui sont loués.

Perte de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation et reprise subséquente

Une charge pour perte de valeur de 5,8 millions de dollars a été comptabilisée (30 décembre 2023 – 3,9 millions). Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur est présentée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net.

14.1.2 Flux de trésorerie non actualisés

Le total des obligations locatives de 2 490,1 millions de dollars (30 décembre 2023 – 2 364,5 millions) comprend les paiements de loyers annuels pour les contrats de location immobilière et les autres contrats de location de :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Moins de un an	497,5 \$	454,8 \$
Entre un an et cinq ans	1 489,7	1 493,9
Plus de cinq ans	1 276,5	1 174,7
Total de l'obligation liée aux contrats de location non actualisée¹	3 263,7 \$	3 123,4 \$

1. Exclut un engagement de 200,6 millions de dollars (30 décembre 2023 – 280,1 millions) au titre de contrats de location signés mais qui n'ont pas encore débuté.

14.2 En tant que bailleur

La Société loue plusieurs de ses immeubles de placement (se reporter à la note 12), et a certains arrangements de sous-location, la plupart comportant une option de renouvellement après l'expiration. Le locataire n'a pas la possibilité d'acheter le bien immobilier à l'expiration de la période de location.

14.2.1 Investissement net dans des contrats de sous-location

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie contractuels de la Société provenant de son investissement net dans des contrats de sous-location.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Moins de un an	26,4 \$	22,5 \$
Entre un an et deux ans	24,2	23,7
Entre deux et trois ans	21,2	21,0
Entre trois et quatre ans	15,8	17,3
Entre quatre et cinq ans	13,6	12,1
Plus de cinq ans	25,8	21,6
Total des paiements de loyers à recevoir non actualisés	127,0	118,2
Produits financiers non acquis	(20,0)	(12,6)
Investissement net dans des contrats de sous-location	107,0 \$	105,6 \$

14.2.2 Contrats de location simple

Le tableau ci-dessous résume les paiements de loyers minimaux annuels non actualisés à recevoir de preneurs en vertu de contrats de location simple non résiliables.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Moins de un an	38,7 \$	37,7 \$
Entre un an et deux ans	35,9	34,6
Entre deux et trois ans	30,3	31,0
Entre trois et quatre ans	25,3	25,0
Entre quatre et cinq ans	19,8	19,7
Plus de cinq ans	62,0	69,0
Total	212,0 \$	217,0 \$

15. Filiales

15.1 Contrôle sur les filiales et composition de la Société

Les présents états financiers consolidés comprennent les entités contrôlées par la Société Canadian Tire. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes de cette entité, lorsqu'elle est exposée aux rendements variables du fait de ses liens avec l'entité ou lorsqu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements de l'entité. Les états financiers de ces entités sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle. Le tableau suivant donne le détail des entités importantes de la Société.

Nom de la filiale	Principales activités	Pays de constitution et d'exploitation	Participation	
			2024	2023
CTFS Holdings Limited ¹	Services bancaires, traitement des transactions par carte de crédit dans les enseignes du Groupe détail Canadian Tire, commercialisation de produits d'assurance et réassurance	Canada	100,0 %	100,0 %
Immobilière Canadian Tire Limitée	Immobilier	Canada	100,0 %	100,0 %
CT Real Estate Investment Trust	Immobilier	Canada	68,4 %	68,4 %
FGL Sports Ltée (« SportChek »)	Détaillant d'articles de sport, de vêtements et de chaussures	Canada	100,0 %	100,0 %
Franchise Trust ²	Programme de prêts aux marchands Canadian Tire	Canada	0,0 %	0,0 %
Glacier Credit Card Trust ³	Programme de financement visant à acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Banque	Canada	0,0 %	0,0 %
Mark's Work Wearhouse Ltd.	Détaillant de vêtements et de chaussures	Canada	100,0 %	100,0 %
Helly Hansen Group AS	Société de portefeuille pour les activités mondiales de commerce de gros des vêtements de sport et de travail de la marque Helly Hansen	Norvège	100,0 %	100,0 %

1. L'entité juridique CTFS Holdings Limited, établie en 2014, est la société mère de la BCT et de CTFS Bermuda Ltd. Les principales activités de la BCT sont la prestation de services bancaires, la commercialisation de produits d'assurance, de même que le traitement des transactions par carte de crédit dans les magasins de la Société. La principale activité de CTFS Bermuda Ltd. est la réassurance.
2. Franchise Trust est une entité juridique parrainée par une banque tierce qui accorde des prêts à certains marchands en vertu du programme de prêts aux marchands. La Société ne détient aucune participation dans Franchise Trust; toutefois, la Société a établi qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements du silo d'actifs et de passifs de Franchise Trust lié au programme de prêts aux marchands Canadian Tire. Comme la Société contrôle ce silo d'actifs et de passifs, il est consolidé dans les présents états financiers.
3. GCCT a été constituée dans le but de répondre à des besoins particuliers de la Société, soit d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société. GCCT émet des titres d'emprunt au profit d'investisseurs indépendants pour financer de tels achats. La Société ne détient aucune participation dans GCCT; toutefois, la Société a établi qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements de GCCT. D'un point de vue comptable, comme elle exerce un contrôle sur GCCT, celle-ci est consolidée dans les présents états financiers.

15.2 Informations détaillées sur les filiales qui ne sont pas entièrement détenues et qui comportent des participations ne donnant pas le contrôle

La portion de l'actif net et du bénéfice attribuable aux tiers est présentée à titre de participations ne donnant pas le contrôle et de bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les bilans consolidés et les états consolidés du résultat net, respectivement. Les participations ne donnant pas le contrôle de CT REIT ont initialement été évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les tableaux suivants présentent un résumé de l'information concernant les participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions de dollars canadiens)	2024		
	CT REIT ¹	Autres ²	Total
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	31,6 %	50,0 %	
Actifs courants	11,4 \$	30,2 \$	41,6 \$
Actifs non courants	7 237,8	60,1	7 297,9
Passifs courants	619,0	15,7	634,7
Passifs non courants	2 531,4	34,8	2 566,2
Actif net	4 098,8	39,8	4 138,6
Produits	578,7 \$	298,5 \$	877,2 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	78,0 \$	6,2 \$	84,2 \$
Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	916,9	16,4	933,3
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(68,0)	(2,3)	(70,3)

1. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CT REIT ajusté dans le but de faire correspondre sa comptabilisation à la méthode du coût de la Société, y compris la comptabilisation de l'amortissement.
2. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de la filiale ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans l'entente de propriété.

(en millions de dollars canadiens)	CTFS Holdings Limited ¹	CT REIT ^{2, 4}	Autres ³	Total ⁴
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	— %	31,6 %	50,0 %	
Actifs courants	s.o.	28,6 \$	17,5 \$	46,1 \$
Actifs non courants	s.o.	6 937,7	52,7	6 990,4
Passifs courants	s.o.	332,6	3,7	336,3
Passifs non courants	s.o.	2 785,9	35,7	2 821,6
Actif net	—	3 847,8	30,8	3 878,6
Produits	1 632,6 \$	552,8 \$	285,5 \$	2 470,9 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	48,4 \$	72,5 \$	4,9 \$	125,8 \$
Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	887,3	12,4	899,7
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(73,8)	(65,5)	(2,8)	(142,1)

1. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CTFS Holdings Limited ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans la convention universelle entre actionnaires jusqu'au 31 octobre 2023, date à laquelle la Société a acquis de nouveau sa participation de 20 pour cent. Par conséquent, l'actif net de CTFS Holdings Limited n'est pas attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle au 30 décembre 2023.
2. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CT REIT ajusté dans le but de faire correspondre sa comptabilisation à la méthode du coût de la Société, y compris la comptabilisation de l'amortissement.
3. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de la filiale ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans l'entente de propriété.
4. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

16. Impôt sur le résultat

16.1 Actifs et passifs d'impôt différé

Le montant d'actif ou de passif d'impôt différé comptabilisé dans les bilans consolidés et la fluctuation correspondante comptabilisée dans les états consolidés du résultat net ou dans les états consolidés des variations des capitaux propres ou découlant d'un regroupement d'entreprises se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024				
	Solde au début	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde à la fin
Provisions, produits différés et réserves	95,5 \$	29,9 \$	— \$	1,9 \$	127,3 \$
Immobilisations corporelles	(120,8)	(35,6)	—	(0,6)	(157,0)
Immobilisations incorporelles	(285,2)	4,9	—	1,6	(278,7)
Avantages du personnel	42,1	1,3	(6,2)	—	37,2
Couvertures de flux de trésorerie	(16,2)	—	(61,0)	23,3	(53,9)
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	128,0	(5,8)	—	0,1	122,3
Pertes autres qu'en capital reportées en avant	45,1	(29,3)	—	(0,7)	15,1
Autres	8,9	(1,0)	—	0,2	8,1
Actif (passif) d'impôt différé, montant net ¹	(102,6) \$	(35,6) \$	(67,2) \$	25,8 \$	(179,6) \$

1. Comprend des montants nets d'actif d'impôt différé de 65,9 millions de dollars et de passif d'impôt différé de 245,5 millions.

(en millions de dollars canadiens)	2023				
	Solde au début	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde à la fin
Provisions, produits différés et réserves	209,3 \$	(113,7) \$	— \$	(0,1) \$	95,5 \$
Immobilisations corporelles	(82,9)	(37,6)	—	(0,3)	(120,8)
Immobilisations incorporelles	(273,0)	(17,2)	—	5,0	(285,2)
Avantages du personnel	38,6	1,1	2,4	—	42,1
Couvertures de flux de trésorerie	(50,8)	—	3,1	31,5	(16,2)
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	133,2	(5,4)	—	0,2	128,0
Pertes autres qu'en capital reportées en avant	32,9	14,0	—	(1,8)	45,1
Autres	4,0	4,1	—	0,8	8,9
Actif (passif) d'impôt différé, montant net ¹	11,3 \$	(154,7) \$	5,5 \$	35,3 \$	(102,6) \$

1. Comprend des montants nets d'actif d'impôt différé de 79,5 millions de dollars et de passif d'impôt différé de 182,1 millions.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard du montant des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable des participations dans des filiales et des entreprises associées, des investissements dans des succursales et des intérêts dans des partenariats aux fins des présents états financiers consolidés et le montant du coût des placements aux fins de l'impôt. La Société est capable de contrôler le calendrier de résorption des différences temporaires, et elle estime qu'il est probable que la résorption n'aura pas lieu dans un avenir prévisible. Le montant de ces différences temporaires imposables s'établissait à environ 2,6 milliards de dollars au 28 décembre 2024 (30 décembre 2023 – 2,5 milliards).

Aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il n'est pas probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les imputer. Le montant de ces différences temporaires déductibles s'établissait à environ 187,9 millions de dollars au 28 décembre 2024 (30 décembre 2023 – 187,8 millions).

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur l'impôt minimum mondial* (la « LIMM »), qui met en œuvre le régime d'impôt minimum mondial de 15 pour cent de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour certaines multinationales (Pilier Deux) au Canada. La LIMM et les autres lois étrangères relatives au Pilier Deux entrent en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Société a procédé à une évaluation de son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux et a déterminé que les taux d'imposition effectifs en vertu du Pilier Deux sont supérieurs à 15 pour cent dans la plupart des juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités. Dans les juridictions où les règles de protection transitoire ne s'appliquent pas et où le taux d'imposition effectif en vertu du Pilier Deux est inférieur à 15 pour cent, la Société n'est pas exposée de manière importante aux règles du Pilier Deux relatives à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, la Société n'a pas constitué de provision pour une charge d'impôt exigible en vertu du Pilier Deux. La Société a appliqué l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé lié à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier Deux.

16.2 Charge d'impôt

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Charge d'impôt exigible		
Période considérée	207,5 \$	103,0 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	31,0	(24,0)
	238,5 \$	79,0 \$
Charge (économie) d'impôt différé		
Charge d'impôt sur le résultat différé afférente à la naissance et à la résorption de différences temporaires	67,4 \$	129,7 \$
Ajustements de (l'économie) la charge d'impôt sur le résultat différé au titre d'exercices antérieurs	(31,8)	25,0
	35,6	154,7
Total de la charge d'impôt sur le résultat	274,1 \$	233,7 \$

Les montants de la charge de (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Profits nets (pertes nettes) liés à la juste valeur sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie à l'exclusion de la valeur temps des options sur swap	6,3 \$	(14,9) \$
Variations de la juste valeur de la valeur temps des options sur swap	(3,3)	15,0
Reclassement de pertes (profits) en résultat	(3,4)	0,3
Profits nets (pertes nettes) liés à la juste valeur sur les couvertures de flux de trésorerie au titre des stocks	61,4	(3,5)
Gains actuariels (pertes actuarielles)	6,2	(2,4)
Total de la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat	67,2 \$	(5,5) \$

Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat

Les données relatives à l'impôt sur le résultat présentées dans les états consolidés du résultat net diffèrent des montants qui seraient calculés au moyen du taux d'imposition sur le résultat prévu par la loi pour les raisons suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Bénéfice avant impôt	1 246,0 \$	572,8 \$
Impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition applicable prévu par la loi de 26,41 % (30 décembre 2023 – 26,42 %)	329,0 \$	151,3 \$
Ajustement à l'impôt sur le résultat découlant de ce qui suit :		
Partie non imposable des gains en capital	(33,1)	(0,1)
Bénéfice attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les entités intermédiaires	(22,0)	(20,3)
Charge liée aux options sur actions non déductible	1,7	3,5
Non-déductibilité de la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	86,9
Pertes fiscales dont aucun avantage n'a été tiré	—	7,8
Autres	(1,5)	4,6
Charge d'impôt sur le résultat	274,1 \$	233,7 \$

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable correspond au total du taux d'imposition fédéral canadien de 15,0 pour cent (30 décembre 2023 – 15,0 pour cent) et du taux d'imposition provincial canadien de 11,41 pour cent (30 décembre 2023 – 11,42 pour cent).

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la Société ait établi que les déclarations fiscales qu'elle produit sont appropriées et justifiables, il arrive à l'occasion que certains éléments fassent l'objet d'une révision et soient contestés par l'administration fiscale.

La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de questions fiscales. La Société est d'avis que la décision finale relativement à ces questions fiscales n'aura pas d'incidence défavorable significative sur ses liquidités, sur ses bilans consolidés ni sur son bénéfice net, car elle a établi des provisions adéquates à l'égard de ces questions fiscales. Si le passif d'impôt définitif différait sensiblement des provisions établies, cela pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société et sur son bénéfice dans la période au cours de laquelle les questions seront en fin de compte résolues.

17. Dépôts

Les dépôts totaux de 3 557,4 millions de dollars (30 décembre 2023 – 3 364,3 millions) se composent des dépôts de courtiers et des dépôts de détail.

Les flux de trésorerie provenant des dépôts des courtiers sont générés par l'offre de CPG par l'entremise de courtiers plutôt que directement aux clients des services bancaires de détail. Les CPG offerts par les courtiers sont d'une durée allant de 30 jours à cinq ans et ne prévoient aucune disposition de remboursement par anticipation, sauf en de rares circonstances. Au 28 décembre 2024, le total des dépôts des courtiers à court et à long terme en cours s'élevait à 2 946,5 millions de dollars (30 décembre 2023 – 2 734,4 millions).

Les dépôts de détail se composent des dépôts dans les comptes d'épargne à intérêt élevé, des CPG de détail et des dépôts dans les CELI. Au 28 décembre 2024, le total des dépôts de détail en cours s'élevait à 610,9 millions de dollars (30 décembre 2023 – 629,9 millions).

Pour obtenir de l'information sur les remboursements de dépôts exigibles, se reporter à la note 5.4. Le tableau suivant présente les taux d'intérêt effectifs.

	2024	2023
Dépôts sous forme de CPG	3,88 %	3,42 %
Dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé	3,62 %	3,22 %

18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 411,4 \$	2 160,1 \$
Dérivés (note 34.2)	15,1	63,5
Passifs financiers	2 426,5	2 223,6
Produits différés	351,6	342,4
Autres	153,3	123,4
	2 931,4 \$	2 689,4 \$

Les produits différés sont composés principalement des produits non acquis tirés des cartes-cadeaux et des récompenses du programme de fidélisation de la clientèle. Les produits différés seront comptabilisés à titre de produits lorsque les clients utilisent leurs cartes-cadeaux et lorsque les récompenses sont échangées. La majorité des produits différés devrait être échangée dans l'année suivant l'émission. Un montant de 311,8 millions de dollars inclus dans les produits différés au début de la période a été comptabilisé à titre de produits en 2024 (30 décembre 2023 – 292,8 millions).

Le poste Autres est composé principalement de la tranche courante des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et des taxes de vente à payer.

Les conditions de paiement sur les dettes fournisseurs vont du paiement immédiat à 180 jours (30 décembre 2023 – du paiement immédiat à 180 jours).

19. Provisions

Le tableau suivant présente les variations des provisions de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	Retours sur ventes et retours sous garantie	Remise en état des sites et démantèlement	Autres	2024 Total
Solde au début	188,1 \$	57,4 \$	34,2 \$	279,7 \$
Charges, déduction faite des reprises	596,2	22,5	9,3	628,0
Utilisations	(601,2)	(27,2)	(30,5)	(658,9)
Ajustements d'actualisation	6,0	(1,5)	—	4,5
Solde à la fin	189,1 \$	51,2 \$	13,0 \$	253,3 \$
Provisions courantes	177,1	5,7	3,4	186,2
Provisions à long terme	12,0	45,5	9,6	67,1

20. Éventualités

Questions juridiques

La Société est partie à des poursuites de nature judiciaire et réglementaire, et elle a déterminé que toute poursuite représente une question courante inhérente à ses activités et que la résolution ultime de ces poursuites n'aura pas d'incidence significative sur son bénéfice net consolidé, sur ses flux de trésorerie consolidés ni sur sa situation financière consolidée.

21. Emprunts à court terme

Les emprunts à court terme comprennent le papier commercial émis par la Société et GCCT, les emprunts sur la facilité d'achat de billets émise par GCCT et les emprunts sur les marges de crédit bancaire engagées non garanties de la Société, de la BCT et de CT REIT. Les emprunts à court terme peuvent comporter des intérêts payables mensuellement à l'échéance ou être vendus à escompte, puis arriver à échéance à leur valeur nominale.

Le papier commercial est constitué de billets à court terme assortis d'échéances variées, dont l'échéance initiale est de 364 jours ou moins pour le papier commercial adossé à des créances de GCCT, et de 270 jours ou moins pour le papier commercial libellé en dollars américains de la Société, et dont le taux d'intérêt est établi au moment de chaque émission ou augmentation. Le papier commercial est comptabilisé au coût amorti.

Les emprunts à court terme comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Société – papier commercial libellé en dollars américains en cours (équivalent en dollars canadiens)	— \$	365,6 \$
Société (excluant Helly Hansen) – marges de crédit bancaire non garanties	—	160,0
CT REIT – marges de crédit bancaire non garanties	2,0	—
GCCT – papier commercial adossé à des créances en cours	293,8	293,1
Société – marge de crédit bancaire non garantie et facilité d'achat de billets	—	147,0
Total des emprunts à court terme	295,8 \$	965,7 \$

22. Emprunts

Franchise Trust, une entité ad hoc, est une entité juridique commanditée par une banque tierce qui accorde des prêts à certains marchands. Pour financer ces prêts à certains marchands, qui sont garantis par les actifs des magasins de ces derniers, Franchise Trust contracte elle-même des emprunts. Ces emprunts ne constituent pas une responsabilité légale directe pour la Société, mais ils ont été comptabilisés dans les comptes de la Société, puisque cette dernière exerce un contrôle effectif sur le silo de Franchise Trust dont fait partie le programme de prêts aux marchands Canadian Tire (se reporter à la note 15.1). Les emprunts, qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti, viennent à échéance dans moins de un an.

23. Dette à long terme

La dette à long terme se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Billets à moyen terme (la Société)				
Série 2, à 6,5 %, échéant le 13 avril 2028	150,0	151,2	150,0	151,1
Série 2, à 6,57 %, échéant le 24 février 2034	200,0	201,7	200,0	201,8
Série B, à 5,610 %, échéant le 4 septembre 2035	200,0	199,7	200,0	199,8
Série G, à 5,372 %, échéant le 16 septembre 2030	400,0	398,6	400,0	398,6
Série H, CORRA + 1,00 %, échéant le 14 septembre 2026	200,0	199,6	200,0	199,6
Débentures (CT REIT)				
Série B, à 3,527 %, échéant le 9 juin 2025	200,0	199,9	200,0	199,8
Série D, à 3,289 %, échéant le 1 ^{er} juin 2026	200,0	199,8	200,0	199,7
Série E, à 3,469 %, échéant le 16 juin 2027	175,0	174,7	175,0	174,6
Série F, à 3,865 %, échéant le 7 décembre 2027	200,0	199,6	200,0	199,5
Série G, à 2,371 %, échéant le 6 janvier 2031	150,0	149,4	150,0	149,3
Série H, à 3,029 %, échéant le 5 février 2029	250,0	249,1	250,0	248,9
Série I, à 5,828 %, échéant le 14 juin 2028	250,0	249,0	250,0	248,6
Billets à terme de premier rang adossés à des créances (GCCT)				
Série 2019-1, à 2,280 %, échéant le 6 juin 2024 ¹	—	—	523,6	523,2
Série 2020-1, à 1,388 %, échéant le 22 septembre 2025 ¹	448,8	448,5	448,8	447,9
Série 2022-1, à 4,958 %, échéant le 20 septembre 2027 ¹	420,7	419,4	420,8	418,9
Série 2023-1, à 5,681 %, échéant le 20 septembre 2028 ¹	467,5	465,6	467,5	465,0
Série 2024-1, à 4,740 %, échéant le 20 septembre 2026 ¹	514,3	512,7	—	—
Billets à terme subordonnés adossés à des créances (GCCT)				
Série 2019-1, à 3,430 %, échéant le 6 juin 2024 ¹	—	—	36,4	36,4
Série 2020-1, à 2,438 %, échéant le 22 septembre 2025 ¹	31,2	31,2	31,2	31,2
Série 2022-1, à 6,108 %, échéant le 20 septembre 2027 ¹	29,3	29,3	29,3	29,3
Série 2023-1, à 6,881 %, échéant le 20 septembre 2028 ¹	32,5	32,5	32,5	32,5
Série 2024-1, à 5,588 %, échéant le 20 septembre 2026 ¹	35,7	35,8	—	—
Emprunts hypothécaires	8,5	8,6	8,9	9,1
Emprunt à terme, CORRA ajusté/CDOR + 1,25 %, remboursé au T4 de 2024	—	—	400,0	399,7
Total de la dette	4 563,5 \$	4 555,9 \$	4 974,0 \$	4 964,5 \$
Dette courante	680,4	680,4	560,5	560,5
Dette à long terme	3 883,1	3 875,5	4 413,5	4 404,0

1. Date de remboursement prévue définie dans l'acte de fiducie supplémentaire de la série.

La valeur comptable de la dette à long terme est présentée déduction faite des frais d'émission des titres d'emprunt de 12,6 millions de dollars (30 décembre 2023 – 14,4 millions).

Billets à terme de premier rang et subordonnés adossés à des créances sur cartes de crédit (GCCT)

Les billets à terme de premier rang et subordonnés adossés à des créances émis par GCCT sont titrisés par une participation en copropriété dans un portefeuille de créances sur prêts dues de certains comptes de clients de cartes de crédit de la Banque (« portefeuille de créances titrisées »). Ces billets sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sous réserve du paiement de certaines sommes prioritaires, les billets à terme adossés à des créances de premier rang d'une série sont garantis de façon prioritaire par les recouvrements attribuables aux participations en copropriété du portefeuille de créances titrisées. Les billets à terme adossés à des créances subordonnées d'une telle série sont garantis de façon subordonnée par les recouvrements attribuables aux billets à terme adossés à des créances de premier rang de cette série quant au paiement du capital et, dans certains cas, des intérêts. Les droits que peuvent exercer les porteurs de billets et autres parties sur ces actifs sont régis par les clauses relatives à la priorité et aux paiements établies dans l'acte de fiducie de GCCT daté du 29 novembre 1995, tel qu'il a été modifié, et les suppléments connexes en vertu desquels les séries de billets en cours ont été émises, ainsi que par les conventions d'achat de séries, qui établissent le processus de rehaussement de crédit par surdimensionnement de la Banque.

Le remboursement du capital des billets à terme adossés à des créances de série 2020-1, de série 2022-1, de série 2023-1 et de série 2024-1 aura lieu aux dates de remboursement prévues, indiquées dans le tableau précédent. Aucun des billets à terme adossés à des créances de GCCT n'est autrement rachetable par anticipation par GCCT ou par la Banque. Au cours d'une période de liquidation contractuelle antérieure à la date prévue de remboursement des billets d'une série donnée, les recouvrements du portefeuille de créances titrisées attribuables à GCCT relativement à la série liquidée ainsi que de toutes les séries en circulation au cours de leur période de renouvellement seront accumulés par le dépositaire. Si un montant demeurait impayé après la date prévue de remboursement, les recouvrements du portefeuille de créances titrisées attribuables à GCCT relativement aux séries liquidées ainsi que toute série en cours pendant leurs périodes de renouvellement seront appliqués au paiement de ce montant jusqu'à une date de résiliation spécifiée.

Les remboursements de capital peuvent commencer plus tôt que la date de remboursement prévue d'une série (période d'amortissement), advenant certaines circonstances, notamment :

- l'incapacité de la Banque (à titre de vendeur ou de gestionnaire) à effectuer les paiements nécessaires à GCCT ou à s'acquitter de ses engagements ou autres obligations contractuelles;
- la non-conformité de la performance du portefeuille de créances titrisées relativement aux critères établis;
- l'insuffisance de créances sur cartes de crédit disponibles dans le portefeuille de créances titrisées.

Aucune de ces circonstances n'est survenue au cours des exercices de la Banque clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Billets à moyen terme et débentures

Les billets à moyen terme et les débentures ne sont pas garantis, et ceux émis par la Société (à l'exception de la série H) et par CT REIT dont la durée initiale est de plus de deux ans sont rachetables en tout temps par la Société ou par CT REIT, selon le cas, en tout ou en partie, à la valeur nominale ou en fonction d'une formule de prix fondée sur les taux d'intérêt au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants. Le billet à moyen terme de série H de 200,0 millions de dollars était rachetable en tout temps par la Société, en tout ou en partie, à la valeur nominale à compter du 14 septembre 2024.

Emprunt à terme

Au cours du quatrième trimestre de 2023, afin de financer en partie le rachat de la participation de 20 pour cent de la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited, la Société a contracté un emprunt à terme de 400 millions de dollars, qui devait venir à échéance en avril 2025. L'emprunt à terme a été remboursé en décembre 2024.

Emprunts hypothécaires

Au 28 décembre 2024, les emprunts hypothécaires étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,24 pour cent et d'une date d'échéance au 1^{er} mars 2026.

24. Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Avantages postérieurs à l'emploi (note 25)	141,5	160,1
Dérivés (note 34.2)	6,3	16,3
Autres	23,4	13,6
	171,2 \$	190,0 \$

Les autres éléments se rapportent principalement à la tranche à long terme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

25. Avantages du personnel

Régime de participation aux bénéfices

La Société offre un régime de participation aux bénéfices à certains employés. Le montant attribué aux employés est calculé d'après la rentabilité de la Société, mais il doit équivaloir au minimum à un pour cent du profit net après impôt réalisé par la Société à l'exercice précédent. Une partie de l'attribution (l'*« attribution de base »*) est versée dans un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) à l'intention des employés. Le montant maximal que verse la Société au titre de l'attribution de base dans le RPDB par employé par année est assujetti aux plafonds établis par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Chaque employé participant doit investir et conserver l'équivalent de dix pour cent de l'attribution de base dans un fonds d'actions de la Société du RPDB. Le fonds d'actions détient des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Les droits aux montants que la Société verse au RPDB par employé sont acquis dans une proportion de 20 pour cent après un an de service ininterrompu et en totalité après deux ans de service ininterrompu.

En 2024, la Société a versé un montant de 32,9 millions de dollars (30 décembre 2023 – 31,1 millions) conformément aux modalités du RPDB.

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

En vertu de ses politiques, la Société offre à certains employés retraités certains avantages au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance vie et d'autres avantages. La Société n'offre aucun régime de retraite. Le tableau qui suit présente des renseignements sur le régime à prestations définies de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies au début	160,1 \$	146,7 \$
Coût des services rendus	1,5	1,4
Coût financier	7,2	7,4
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(17,5)	—
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant de changements dans les hypothèses financières	(3,3)	10,7
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des ajustements aux hypothèses liées à l'expérience	(2,8)	(1,9)
Prestations versées	(3,7)	(4,2)
Obligation au titre des prestations définies à la fin¹	141,5 \$	160,1 \$

1. L'obligation au titre des prestations définies n'est pas financée, parce que le financement est versé lorsque les prestations sont payées. Par conséquent, le régime ne compte pas d'actifs.

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies à la fin :		
Taux d'actualisation	4,70 %	4,60 %
Charge nette au titre du régime d'avantages pour l'exercice :		
Taux d'actualisation	4,60 %	5,10 %

Pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies, on a présumé un taux tendanciel moyen pondéré du coût des soins de santé de 2,84 pour cent en 2024 (30 décembre 2023 – 3,26 pour cent). Ce taux devrait reculer graduellement pour s'établir à 1,67 pour cent en 2040 et demeurer à ce niveau par la suite.

La plus récente évaluation actuarielle de l'obligation a été effectuée en date du 28 décembre 2024.

Au 28 décembre 2024, le montant cumulatif des pertes actuarielles, avant impôt, qui a été comptabilisé en capitaux propres était de 7,0 millions de dollars (30 décembre 2023 – 30,6 millions).

Analyse de sensibilité

Le régime à prestations définies de la Société est exposé aux risques actuariels, notamment les hypothèses relatives à la tendance des coûts des soins de santé, au taux d'actualisation et à l'espérance de vie. Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des prestations définies à ces hypothèses. Pour chaque analyse de sensibilité, on présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur en présumant que les autres hypothèses demeurent inchangées.

(en millions de dollars canadiens)	2024	
Analyse de sensibilité	Obligations au titre des prestations constituées	
	Augmentation	Diminution
Une augmentation ou une diminution de 50 points de base des taux d'actualisation hypothétiques	(9,2) \$	10,3 \$
Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	10,9	(9,1)
Une augmentation ou une diminution de un an de l'espérance de vie hypothétique	3,2	(3,2)

Au 28 décembre 2024, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 13,8 ans (30 décembre 2023 – 14,3 ans).

26. Capital social

Le capital social comprend les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Autorisées		
3 423 366 actions ordinaires		
100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises		
3 423 366 actions ordinaires (2023 – 3 423 366)	0,2 \$	0,2 \$
52 197 823 actions de catégorie A sans droit de vote (2023 – 52 197 823)	625,7	598,5
	625,9 \$	598,7 \$

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. La Société ne détient aucune action ordinaire ou action de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale.

Au cours de 2024 et de 2023, la Société a émis et racheté des actions de catégorie A sans droit de vote. Les rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote de la Société ont été effectués conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le cadre de sa politique antidilutive et conformément à l'intention de rachat d'actions annoncée précédemment.

Les transactions suivantes à l'égard des actions de catégorie A sans droit de vote ont été conclues au cours de 2024 et de 2023.

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions en circulation au début	52 197 823	598,5 \$	54 276 998	587,6 \$
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	204 758	29,6	178 555	27,9
Rachetées ¹	(204 758)	(29,8)	(2 257 730)	(376,1)
Variation de la charge à payer au titre de l'engagement relatif au PRAA	—	—	—	8,1
Excédent du prix de rachat sur le coût moyen	—	27,4	—	351,0
Actions en circulation à la fin	52 197 823	625,7 \$	52 197 823	598,5 \$

1. *Les actions rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ont retrouvé le statut d'actions autorisées et non émises. La Société comptabilise les actions rachetées à la date de transaction.*

L'effet de dilution des options sur actions des employés est de 140 964 (30 décembre 2023 – 228 770).

Caractéristiques significatives des actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires de la Société ont le droit de voter à toutes les assemblées des détenteurs d'actions ordinaires, y compris à l'élection de 13 des 16 administrateurs qui seront élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ainsi qu'à la nomination de l'auditeur externe. Chaque action ordinaire comporte un vote. De plus, chaque détenteur d'actions ordinaires a le droit de convertir à tout moment la totalité ou un nombre quelconque d'actions ordinaires qu'il détient en actions de catégorie A sans droit de vote, à parité numérique. Ce qui précède constitue un résumé de certaines conditions rattachées aux actions ordinaires de la Société et fait référence aux statuts de modification datés du 15 décembre 1983 de la Société qui se trouvent sur SEDAR+, à l'adresse <https://www.sedarplus.ca>, et sur le site Web de la Société, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca>.

Caractéristiques significatives des actions de catégorie A sans droit de vote

Les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote de la Société ont le droit de voter à l'élection de trois des 16 administrateurs qui seront élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. À l'exception i) du droit de vote pour l'élection de trois administrateurs ou, si le nombre d'administrateurs de la Société dépasse 17, un cinquième des administrateurs de la Société, calculé au nombre entier le plus proche, ii) du droit de vote dans les circonstances mentionnées à la rubrique « Variation des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires » ci-dessous, et iii) conformément aux lois applicables, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires de la Société. Sous réserve de ce qui précède, chaque action de catégorie A sans droit de vote comporte un vote. Cependant, les statuts de la Société prévoient que, si une offre visant l'achat des actions ordinaires est faite à la totalité ou à la quasi-totalité des détenteurs ou si les lois applicables ou la Bourse de Toronto exigent qu'une telle offre soit faite à tous les détenteurs d'actions ordinaires en Ontario (sauf s'il s'agit d'une offre d'achat visant les deux catégories d'actions au même prix par action et selon les mêmes modalités), et que la majorité des actions ordinaires alors émises et en circulation sont déposées et prises en livraison par le tiers ayant fait l'offre, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront par la suite droit à un vote par action à toutes les assemblées des actionnaires et les actions de catégorie A sans droit de vote seront désignées comme des « actions de catégorie A ».

En général, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote sont exercés séparément en tant que catégories distinctes. Par conséquent, le regroupement des droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote ne convient à aucune mesure que la Société envisage de prendre pour le moment. Ce qui précède constitue un résumé de certaines conditions rattachées aux actions de catégorie A sans droit de vote de la Société et fait référence aux statuts de modification datés du 15 décembre 1983 de la Société qui se trouvent sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://www.sedarplus.ca>, et sur le site Web de la Société, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca>.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution

Advenant la liquidation ou la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou toute autre répartition de l'actif de celle-ci parmi ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires, tous les biens de la Société pouvant être distribués aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires seront répartis de manière égale, action pour action, aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et aux détenteurs d'actions ordinaires, sans privilège ni distinction ou priorité d'une action sur une autre.

Modification des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires

Sauf pour ce qui est prévu ci-dessus, ni les actions de catégorie A sans droit de vote ni les actions ordinaires ne peuvent être modifiées de quelque manière que ce soit par voie de fractionnement, de regroupement, de reclassement, d'échange ni autrement, à moins que l'autre catégorie d'actions ne soit également modifiée au même moment, de la même manière et dans les mêmes proportions. De plus, le nombre autorisé d'actions de catégorie A sans droit de vote ne peut être augmenté sans l'approbation préalable des détenteurs d'au moins deux tiers des actions de chaque catégorie représentée qui ont voté lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Dividendes

Droits à des dividendes

Lorsque des dividendes privilégiés cumulatifs fixes annuels totalisant un cent par action de catégorie A sans droit de vote ont été versés ou déclarés et mis de côté en vue de leur versement, pour l'exercice considéré et chaque exercice précédent, et lorsqu'un dividende non cumulatif totalisant un cent par action par année pour l'exercice considéré a été versé ou déclaré et mis de côté en vue de son versement sur la totalité des actions ordinaires en circulation pendant l'exercice considéré, tous les dividendes supplémentaires, y compris les dividendes en actions ou les autres distributions aux actionnaires, seront versés ou déclarés et mis de côté en vue de leur versement ou autrement distribués en sommes égales par action sur la totalité des actions de catégorie A sans droit de vote et la totalité des actions ordinaires alors en circulation, sans privilège ni distinction ou priorité d'une action sur une autre.

Informations sur les dividendes

Au 28 décembre 2024, la Société avait des dividendes déclarés et payables aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires à droit de vote d'un montant de 98,7 millions de dollars (30 décembre 2023 – 97,3 millions) au taux de 1,7750 \$ par action (30 décembre 2023 – 1,7500 \$ par action).

Le 12 février 2025, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de 1,7750 \$ par action payable le 1^{er} juin 2025 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 avril 2025.

Les dividendes déclarés se sont élevés à 7,0250 \$ par action en 2024 (30 décembre 2023 – 6,9250 \$).

27. Paiements fondés sur des actions

Les régimes de paiements fondés sur des actions de la Société sont exposés ci-dessous.

Options sur actions

La Société a attribué des options sur actions à certains employés qui leur permettent d'exercer ces options sur actions et de souscrire des actions de catégorie A sans droit de vote ou d'échanger leurs options et de recevoir un paiement en trésorerie. Ce paiement en trésorerie est calculé comme étant la différence entre la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date de l'échange et le prix d'exercice de l'option. Les droits sur les options sur actions s'acquièrent sur une période de trois ans. Toutes les options sur actions en circulation peuvent être exercées sur une période de sept ans. Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, le nombre total d'actions de catégorie A sans droit de vote autorisées à être émises en vertu du régime d'options sur actions était de 3 387 702.

Les transactions effectuées relativement aux options sur actions en 2024 et en 2023 se sont établies comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début	1 150 597	146,44 \$	1 293 009	132,26 \$
Attribuées	588 046	132,87	256 735	167,31
Exercées et échangées ¹	(117 186)	90,28	(336 595)	102,62
Frappées de déchéance	(151 244)	162,94	(62 552)	174,87
En circulation à la fin	1 470 213	143,79 \$	1 150 597	146,44 \$
Options sur actions pouvant être exercées à la fin	290 738		314 529	

1. Le prix de marché moyen pondéré des actions de la Société lorsque les options ont été exercées en 2024 était de 150,50 \$ (30 décembre 2023 – 170,50 \$).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation et pouvant être exercées au 28 décembre 2024.

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
187,25 \$	176 431	4,25	—	— \$
177,09	66 009	0,16	—	—
173,14	158 566	3,22	—	—
167,80	215 637	5,24	—	—
144,35	77 951	1,16	77 951	144,35
132,87	562 832	6,22	—	—
80,49	212 787	2,23	212 787	80,49
80,49 \$ à 187,25 \$	1 470 213	4,40	290 738	97,61 \$

1. La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

Régimes d'unités d'actions au rendement et de parts au rendement

La Société attribue à certains de ses employés des unités d'actions au rendement dont les droits s'acquièrent généralement après trois ans. Pour chaque unité d'actions au rendement qu'il détient, le participant peut choisir de recevoir un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date fixée dans le régime d'unités d'actions au rendement, multiplié par un facteur établi selon des critères précis axés sur le rendement aux termes du régime d'unités d'actions au rendement et un modificateur du rendement global relatif pour les actionnaires.

CT REIT attribue des parts au rendement à certains de ses employés. Les droits de ces parts sont généralement acquis après trois ans. Chaque part au rendement accorde au participant le droit à un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des parts de CT REIT à la date fixée dans le régime de parts au rendement, multiplié par un facteur établi selon des critères précis axés sur le rendement aux termes du régime de parts au rendement.

Unités d'actions restreintes (« UAR ») et parts restreintes

La Société attribue des UAR à certains de ses employés. Les droits de ces unités d'actions sont généralement acquis graduellement, à raison de un tiers des droits chaque année à la date d'anniversaire de l'attribution. Chaque unité d'actions restreinte accorde au participant le droit à un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date fixée dans le régime d'UAR.

CT REIT offre un régime de parts restreintes à ses dirigeants. Ces parts peuvent être émises à titre d'attributions discrétionnaires, ou les dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur prime annuelle sous forme de parts restreintes. À la fin de la période d'acquisition des droits, qui est habituellement d'une durée de trois ans suivant la date d'attribution des parts (dans le cas des attributions discrétionnaires) et d'une durée de cinq ans suivant la date de paiement de la prime annuelle (dans le cas des primes différenciées), les dirigeants reçoivent un nombre équivalent de parts de CT REIT ou, à leur choix, un montant équivalent en trésorerie.

Régimes d'unités d'actions différées et de parts différées

La Société offre des régimes d'unités d'actions différées à certains dirigeants et aux membres de son conseil d'administration. En vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, les dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur prime annuelle sous forme d'unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants prévoit également l'attribution d'unités d'actions différées discrétionnaires. En vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs, les administrateurs admissibles peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Les unités d'actions attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants et des administrateurs sont réglées en trésorerie à la cessation d'emploi au sein de la Société ou de fonction au sein du conseil d'administration en fonction de la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date de règlement.

CT REIT offre également un régime de parts différées à l'intention des membres de son conseil des fiduciaires. En vertu de ce régime, les fiduciaires admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires au titre de fiduciaire annuels sous forme de parts différées. Les parts différées sont réglées au moyen de l'émission d'un nombre équivalent de parts de CT REIT ou, au choix du fiduciaire, par un montant en trésorerie lorsque le fiduciaire quitte le conseil.

Ensemble des régimes

La juste valeur des options sur actions, des unités d'actions au rendement et des unités d'actions restreintes à la fin de l'exercice a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et des hypothèses suivantes :

	2024			2023		
	Options sur actions	Unités d'actions au rendement	Unités d'actions restreintes	Options sur actions	Unités d'actions au rendement	Unités d'actions restreintes
Cours de l'action à la fin de l'exercice (en \$ CA)	152,87 \$	152,87 \$	152,87 \$	140,72 \$	140,72 \$	140,72 \$
Prix d'exercice moyen pondéré ¹ (en \$ CA)	144,45 \$	s.o.	s.o.	145,09 \$	s.o.	s.o.
Durée de vie résiduelle attendue (en années)	3,6	2,0	1,0	3,1	0,6	1,0
Dividendes attendus	4,3 %	4,4 %	4,3 %	5,1 %	6,8 %	5,0 %
Volatilité attendue ²	24,9 %	21,5 %	18,4 %	26,4 %	24,2 %	23,0 %
Taux d'intérêt sans risque	2,8 %	2,8 %	3,0 %	4,0 %	5,2 %	5,0 %

1. Reflète les déchéances attendues.

2. Reflète la volatilité historique sur une période comparable à la durée restante des options sur actions, ce qui ne correspond pas nécessairement aux résultats réels.

La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et les conditions de performance non liées au marché dont sont assorties les transactions.

La Société conclut également des contrats dérivés sur actions afin de couvrir les paiements fondés sur des actions, et elle n'applique pas la comptabilité de couverture. La charge comptabilisée à l'égard de la rémunération fondée sur des actions se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Charge (économie) découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	38,1 \$	47,3 \$
Effet des conventions de couverture	(10,9)	(5,7)
Total de la charge incluse dans le bénéfice net	27,2 \$	41,6 \$

La valeur comptable du passif lié aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions au 28 décembre 2024 totalisait 78,4 millions de dollars (30 décembre 2023 – 66,2 millions).

La valeur intrinsèque de l'obligation au titre des avantages acquis au 28 décembre 2024 se chiffrait à 35,8 millions de dollars (30 décembre 2023 – 36,2 millions).

28. Produits

Le tableau suivant détaille les produits externes par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2024					2023				
	Détail	Services Financiers	CT REIT	Ajustements	Total	Détail	Services Financiers	CT REIT	Ajustements	Total
Vente de biens	14 222,1 \$	— \$	— \$	— \$	14 222,1 \$	14 573,1 \$	— \$	— \$	— \$	14 573,1 \$
Produits d'intérêts sur les créances sur prêts	35,5	1 332,4	—	(13,6)	1 354,3	31,9	1 265,0	—	(19,1)	1 277,8
Redevances et droits de licence	60,1	—	—	—	60,1	64,4	—	—	—	64,4
Services rendus	14,8	175,9	—	—	190,7	17,1	190,5	—	(5,5)	202,1
Produits locatifs	469,0	—	61,6	—	530,6	480,6	—	58,5	—	539,1
	14 801,5 \$	1 508,3 \$	61,6 \$	(13,6) \$	16 357,8 \$	15 167,1 \$	1 455,5 \$	58,5 \$	(24,6) \$	16 656,5 \$

Le tableau suivant ventile les produits du secteur Détail.

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
Canadian Tire	8 452,6 \$		8 699,3 \$	
SportChek	1 897,7		1 952,3	
Mark's	1 523,3		1 532,0	
Helly Hansen ¹	841,7		837,2	
Division pétrolière	2 076,6		2 131,1	
Autres et éliminations intersectorielles ¹	9,6		15,2	
	14 801,5 \$		15 167,1 \$	

1. Les produits d'Helly Hansen représentent des produits externes seulement.

Principaux clients

La Société ne dépend pas d'un client en particulier.

29. Coûts des activités génératrices de produits

Les coûts des activités génératrices de produits comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
Coût des ventes de stocks ¹	10 024,8 \$		10 324,0 \$	
Perte de valeur nette relative aux créances sur prêts	509,2		449,6	
Charges financières sur les dépôts	136,9		106,3	
Autres	68,2		73,0	
	10 739,1 \$		10 952,9 \$	

1. Le coût des ventes de stocks comprend l'amortissement pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 de 22,9 millions de dollars (30 décembre 2023 – 31,0 millions).

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de l'exercice clos le 28 décembre 2024, en raison du fait que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, s'élevaient à 93,7 millions de dollars (30 décembre 2023 – 127,1 millions).

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de périodes antérieures et reprises au cours de l'exercice clos le 28 décembre 2024 s'élevaient à 9,3 millions de dollars (30 décembre 2023 – 8,9 millions). Les réductions de valeur ont été reprises parce que les pertes réelles sont inférieures aux estimations.

Les réductions de valeur et les reprises sont incluses dans le coût des ventes de stocks, à l'exception des réductions de valeur découlant de l'incendie au centre de distribution A.J. Billes en 2023, qui ont été comptabilisées dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net.

30. Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Charges liées au personnel	1 603,2 \$	1 677,1 \$
Occupation	505,9	523,9
Marketing et publicité	413,4	398,2
Systèmes informatiques	379,5	348,2
Autres	651,3	728,3
	3 553,3 \$	3 675,7 \$

31. Amortissements

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Amortissement des immobilisations corporelles et immeubles de placement ¹	314,1 \$	288,1 \$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation ¹	327,9	356,1
Amortissement des immobilisations incorporelles	120,2	127,0
	762,2 \$	771,2 \$

1. Le coût des ventes de stocks comprend l'amortissement pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 de 22,9 millions de dollars (30 décembre 2023 – 31,0 millions).

32. Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Charges financières	289,3	259,8
Charges financières sur les obligations locatives	103,8	101,5
Produits financiers	(38,7) \$	(35,2) \$
Produits financiers sur les créances locatives	(5,4)	(4,6)
	349,0 \$	321,5 \$

33. Notes aux tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les variations des passifs découlant d'activités de financement se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024		
	Obligations locatives	Dépôts	Dette à long terme
Solde au début	2 364,5 \$	3 364,3 \$	4 964,5 \$
<u>Variations résultant des flux de trésorerie :</u>			
Paiement d'obligations locatives (sur le capital)	(349,3)	—	—
Variation des dépôts	—	187,8	—
Émission de titres d'emprunt à long terme	—	—	550,0
Remboursement sur la dette à long terme	—	—	(960,0)
Remboursement d'emprunts hypothécaires	—	—	(0,4)
Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme	—	—	(2,0)
Total des variations résultant des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(349,3)	187,8	(412,4)
<u>Variations sans contrepartie de trésorerie et autres variations :</u>			
Nouveaux contrats de location, capitalisation des intérêts, écart de change et autres	474,9	—	0,1
Amortissement de la commission de courtage	—	5,3	—
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	—	—	3,7
Solde à la fin	2 490,1 \$	3 557,4 \$	4 555,9 \$

(en millions de dollars canadiens)	2023		
	Obligations locatives	Dépôts	Dette à long terme
Solde au début	2 407,6 \$	2 965,7 \$	4 257,7 \$
<u>Variations résultant des flux de trésorerie :</u>			
Paiement d'obligations locatives (sur le capital)	(425,2)	—	—
Variation des dépôts	—	393,5	—
Émission de titres d'emprunt à long terme	—	—	1 750,0
Remboursement sur la dette à long terme	—	—	(984,0)
Remboursement d'emprunts hypothécaires	—	—	(56,1)
Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme	—	—	(6,0)
Total des variations résultant des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(425,2)	393,5	703,9
<u>Variations sans contrepartie de trésorerie et autres variations :</u>			
Nouveaux contrats de location, capitalisation des intérêts, écart de change et autres	382,1	—	(0,6)
Amortissement de la commission de courtage	—	5,1	—
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	—	—	3,5
Solde à la fin	2 364,5 \$	3 364,3 \$	4 964,5 \$

33.1 Trésorerie et placements négociables détenus en réserve

La trésorerie et les placements négociables comprennent les réserves que détiennent les Services Financiers en vue de soutenir les liquidités et les exigences réglementaires. Au 28 décembre 2024, les réserves que détenaient les Services Financiers totalisaient 361,6 millions de dollars (30 décembre 2023 – 404,5 millions) et comprenaient la trésorerie soumise à restrictions dont il est question à la note 7 et les placements à court terme.

34. Instruments financiers

34.1 Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et de présentation d'informations à fournir selon les méthodes énumérées ci-dessous :

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créances sur prêts, de la dette bancaire, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des titres d'emprunt à court terme et des emprunts de la Société se rapproche de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme ou parce que ce sont des dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La valeur comptable des créances à long terme et autres actifs se rapproche de leur juste valeur, car leur valeur comptable reflète les taux d'intérêt actuels du marché ou parce que ce sont des dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers reflète le risque de crédit de la Société et des contreparties, le cas échéant.

Placements dans les titres d'emprunt

La juste valeur des actifs financiers est déterminée à l'aide d'une combinaison de modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés reposant sur des données d'entrée pour lesquelles des prix de marché observables existent et, lorsqu'elles sont disponibles, des comparaisons avec des instruments similaires et d'autres modèles d'évaluation.

Dérivés

La juste valeur des dérivés est estimée à l'aide de données de marché facilement observables et de modèles d'évaluation standard, des façons suivantes :

Les contrats de change à terme sont estimés en actualisant la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme en cours et en appliquant un taux sans risque pour refléter l'échéance du contrat.

Les swaps de taux d'intérêt et les options sur swap sont estimés au moyen de données d'entrée à la date d'évaluation et sont comparés à des sources d'évaluation externes.

Les dérivés sur actions sont calculés en fonction des fluctuations du cours de l'action ajustées pour tenir compte des intérêts, selon les taux d'intérêt du marché propres aux modalités des dérivés sous-jacents, et sont comparés à des sources d'évaluation externes.

Instrument financier rachetable

Du 1^{er} octobre 2014 au 31 octobre 2023, la Banque Scotia détenait une option de vente exigeant de la Société qu'elle achète la totalité de sa participation dans CTFS Holdings Limited. Par conséquent, la Société a comptabilisé un instrument financier rachetable détenu à la JVRN jusqu'au 31 octobre 2023. Au cours du troisième trimestre de 2023, la Société a réévalué l'instrument financier rachetable, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 328,0 millions de dollars dans les états consolidés du résultat net. Le 31 octobre 2023, la Société a racheté la participation restante de 20 pour cent dans CTFS Holdings Limited pour un montant de 895,0 millions de dollars. La transaction a entraîné l'extinction de l'instrument financier rachetable de la Société par l'entremise des bénéfices non distribués.

34.2 Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés selon la hiérarchie des justes valeurs

La Société utilise une hiérarchie des justes valeurs afin de catégoriser les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers.

Niveau 1 – Données d'entrée correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs;

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1, mais observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;

Niveau 3 – Données d'entrée non fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

(en millions de dollars canadiens)		2024	2023
	Catégorie	Niveau	Niveau
Créances clients et autres débiteurs	JVRN ¹	2	38,3 \$
Créances clients et autres débiteurs	Instruments de couverture efficaces	2	155,1
Créances à long terme et autres actifs	Instruments de couverture efficaces	2	59,2
Dettes fournisseurs et autres crébiteurs	JVRN ¹	2	6,8
Dettes fournisseurs et autres crébiteurs	Instruments de couverture efficaces	2	8,3
Autres passifs à long terme	JVRN ¹	2	3,2
Autres passifs à long terme	Instruments de couverture efficaces	2	3,1
Position d'actif (de passif) net			231,2 \$
			41,7 \$

1. Lié aux dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture.

Hormis l'instrument financier rachetable qui a été transféré du niveau 3 au niveau 2 au cours du troisième trimestre de 2023, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux pour les instruments financiers à la fin des périodes de présentation de l'information financière de 2024 et de 2023.

34.3 Évaluation à la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts

L'évaluation à la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 34.2). Le tableau suivant présente la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts de la Société par rapport à leur valeur comptable.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024		Au 30 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements à court terme	128,4 \$	128,7 \$	177,2 \$	177,8 \$
Placements à long terme	72,8	73,8	108,2	110,0
Dette à long terme ¹	4 555,9	4 668,2	4 964,5	4 950,1
Dépôts	3 557,4	3 641,6	3 364,3	3 355,5

1. Comprend la tranche courante de la dette à long terme.

L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable (excluant les coûts de transaction, qui sont inclus dans la valeur comptable de la dette) est attribuable à la variation des taux d'intérêt du marché pour des instruments semblables. La juste valeur est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs connexes au moyen des taux d'intérêt actuels du marché pour des éléments présentant un risque semblable.

34.4 Éléments des produits, des charges, des profits ou des pertes

Le tableau suivant présente certains montants des produits, des charges, des profits ou des pertes découlant des instruments financiers qui ont été comptabilisés en résultat net ou en capitaux propres.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
(Pertes nettes) profits nets sur les éléments suivants :		
Instruments financiers désignés comme étant/classés à la JVRN ¹	(30,8) \$	(320,0) \$
Produits (charges) d'intérêts :		
Total des produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN	1 392,1	1 312,8
Total des charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN	(418,4)	(357,0)
Charges de commissions liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN :		
Autres charges de commissions	(26,4)	(18,9)

1. Exclut les profits (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie, qui sont des relations de couvertures efficaces et sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

35. Garanties et engagements

Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société conclut plusieurs ententes dont certaines caractéristiques peuvent correspondre à la notion de garantie. Une garantie est définie comme une entente (y compris les engagements d'indemnisation) en vertu de laquelle la Société est tenue de verser des sommes au bénéficiaire de la garantie en raison : i) de changements du taux d'intérêt, du taux de change, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, de l'indice ou d'une autre variable se rapportant à l'actif, au passif ou au titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; iii) du manquement d'un tiers à payer sa dette à l'échéance.

La Société a donné les garanties importantes suivantes à des tiers :

Lettres de garantie

Franchise Trust, entité juridique commanditée par une banque indépendante, accorde à certains marchands des prêts pour leurs achats de stocks et d'immobilisations pour leur magasin Canadian Tire. Tout en consolidant Franchise Trust dans les présents états financiers, la Société s'est entendue pour que plusieurs importantes banques canadiennes fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust afin d'obtenir une notation du crédit équivalente à « AAA », qui est requise pour le financement du portefeuille de prêts aux marchands. Franchise Trust a vendu tous ses droits dans les lettres de garantie aux fiducies de copropriétaires. Franchise Trust, au nom des fiducies de copropriétaires, peut tirer des montants sur les lettres de garantie dans certaines circonstances prédefinies. Si un montant est tiré sur une lettre de garantie, la Société consent à rembourser les montants ainsi tirés à la banque qui a émis la lettre de garantie. La Société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces montants, en raison du fait qu'il n'y a pas eu de retraits effectués par Franchise Trust au titre de ces lettres de garantie par le passé, ainsi que de la qualité du crédit des prêts aux marchands et de la nature de la sûreté sous-jacente, qui est constituée des stocks et des immobilisations corporelles des marchands emprunteurs. Au 28 décembre 2024, l'exposition maximale de la Société en vertu des lettres de garantie s'élevait à 136,1 millions de dollars (30 décembre 2023 – 119,4 millions).

La Société a obtenu des lettres de crédit documentaire et de garantie d'une somme globale de 37,2 millions de dollars (30 décembre 2023 – 24,9 millions) relativement à l'importation de stocks de marchandises et à l'exécution de diverses activités immobilières.

Cessions d'entreprises et d'immobilisations

Aux termes d'ententes visant la cession, en totalité ou en partie, d'une entreprise ou d'une immobilisation, la Société a consenti à verser aux acquéreurs des indemnisations au titre de réclamations résultant de son exploitation passée, y compris en ce qui a trait à la réparation des dommages causés à l'environnement, en plus d'indemnisations liées au manquement à des clauses restrictives et à la violation de déclarations de responsabilité et de garanties. D'ordinaire, les parties ayant conclu l'entente fixent la durée maximale et le montant plafond de ces indemnisations. La nature de ces engagements d'indemnisation rend impossible l'estimation du passif éventuel maximal que la Société devrait payer à des tiers. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune somme importante aux termes de ces autres ententes d'indemnisation, et les charges à payer liées étaient minimes à la fin de l'exercice considéré dans les états financiers consolidés.

Garanties à l'égard d'ententes de location

La Société a des garanties à l'égard d'ententes de location liées à certains magasins franchisés advenant le cas où les franchisés ne seraient plus en mesure d'honorer leurs obligations locatives restantes. Ces ententes de location expirent à différentes dates jusqu'en octobre 2033. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de payer en vertu de ces ententes s'élève à 4,8 millions de dollars (30 décembre 2023 – 5,4 millions). De plus, la Société pourrait devoir effectuer des paiements en vertu de loyers conditionnels, d'impôts fonciers ou de frais afférents aux zones communes. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés au titre de ces ententes de location.

Garanties financières de tiers

La Société a garanti certains prêts bancaires de certains marchands. Ces garanties financières de tiers prévoient que si les marchands omettent d'effectuer les remboursements sur leurs emprunts aux dates prévues, la Société doit se charger d'effectuer les remboursements. La majorité de ces garanties financières de tiers sont assorties d'expirations allant jusqu'en janvier 2027, et toute prorogation est à la discréTION de la Société. Au 28 décembre 2024, l'exposition maximale de la Société en vertu de ces garanties financières s'élevait à 15,6 millions de dollars (30 décembre 2023 – 7,2 millions).

La Société a conclu des accords de rachat de stocks de marchandises détenus par certains franchisés dans l'éventualité où les banques procéderaient à la saisie des franchisés concernés. Les modalités initiales des accords de rachat sont d'une durée de un an, et toute prorogation est à la discréTION de la Société. Au 28 décembre 2024, l'exposition maximale de la Société en vertu de ces accords de rachat s'élevait à 24,6 millions de dollars (30 décembre 2023 – 19,1 millions).

Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés à l'égard de ces garanties et de ces accords de rachat.

Indemnisation des prêteurs et des agents aux termes de facilités de crédit

Dans le cours normal des activités, la Société a convenu d'indemniser ses prêteurs aux termes de diverses facilités de crédit des frais et des pertes supplémentaires qui découlent de modifications de nature législative ou réglementaire et qui ont trait à toute poursuite qui pourrait être intentée contre eux relativement à l'utilisation du produit du prêt. D'ordinaire, les indemnisations s'appliquent sur la durée des facilités de crédit et ne sont assujetties à aucun plafond quant à l'obligation éventuelle maximale. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune indemnisation importante aux termes de ces ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des activités, la Société conclut d'autres ententes d'indemnisation avec des contreparties à l'occasion de transactions prenant, entre autres, la forme de transactions de crédit-bail, d'ententes de prestation de services, de conventions de placement, de transactions de titrisation, de dédommagements des fiduciaires aux termes d'un acte de fiducie relativement à l'extinction de titres d'emprunt en circulation dans le public, d'ententes d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants, de conventions de blocage de titres, de clauses de révision des prix, de ventes d'actifs (autres que les cessions d'entreprises dont il a été question) et d'ententes conclues avec Franchise Trust dont il a été question. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Société indemnise les contreparties de certains montants et des frais engagés, y compris les frais découlant de modifications de nature législative ou réglementaire (y compris la législation fiscale), des réclamations qui pourraient être déposées contre les contreparties dans le cadre de litiges ou des sanctions prévues par la loi qui pourraient les frapper par suite de ces transactions.

Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient en fonction du contrat et ne précisent pas la limite du passif éventuel maximal. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune somme importante aux termes de telles ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

L'exposition de la Société au risque de crédit relatif aux garanties mentionnées ci-dessus est présentée à la note 5.

Engagements en capital et autres engagements

Au 28 décembre 2024, la Société avait des engagements en capital visant l'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles pour un coût total d'environ 122,4 millions de dollars (30 décembre 2023 – 173,8 millions).

Au 28 décembre 2024, la Société avait d'autres engagements se chiffrant à 2,5 millions de dollars (30 décembre 2023 – 3,9 millions).

36. Parties liées

Martha Billes et Owen Billes sont ensemble les propriétaires véritables, ils contrôlent ou ils dirigent environ 61,4 pour cent des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de deux sociétés fermées, soit Tire 'N' Me Pty. Ltd. et Albikin Management Inc.

Les transactions avec les membres du conseil d'administration de la Société qui sont également des marchands ont représenté moins de un pour cent des produits totaux de la Société et étaient conformes à la politique mise en place par la Société s'appliquant à tous les marchands. Les autres transactions avec des parties liées, telles qu'elles sont définies par les Normes IFRS de comptabilité, ont été négligeables au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente la rémunération des membres du conseil d'administration et des principaux dirigeants de la Société (le chef de la direction, le chef des finances et certains autres hauts dirigeants).

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Salaires et avantages du personnel à court terme	17,5 \$	16,4 \$
Paiements fondés sur des actions et autres	11,4	9,0
	28,9 \$	25,4 \$

Information trimestrielle de 2024

	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	(31 décembre 2023 au 30 mars 2024)	(31 mars 2024 au 29 juin 2024)	(30 juin 2024 au 28 septembre 2024)	(29 septembre 2024 au 28 décembre 2024)	
(Le nombre de magasins correspond au total, à la fin de la période.)					
Secteur Détaill					
Produits	3 136,6 \$	3 754,8 \$	3 797,8 \$	4 123,2 \$	14 812,4 \$
Bénéfice avant impôt	0,6	170,1	164,8	436,7	772,2
Secteur CT REIT					
Produits	144,2	144,5	144,6	145,4	578,7
Bénéfice avant impôt	101,1	103,3	94,5	135,3	434,2
Secteur Services Financiers					
Produits	389,0	383,2	399,1	388,9	1 560,2
Bénéfice avant impôt	95,7	88,5	110,3	67,5	362,0
Total					
Produits	3 524,9 \$	4 132,7 \$	4 192,9 \$	4 507,3 \$	16 357,8 \$
Coûts des activités génératrices de produits	2 274,7	2 725,4	2 761,3	2 977,7	10 739,1
Autres charges (produits)	(0,9)	(12,5)	(35,4)	(243,0)	(291,8)
Frais de vente, généraux et administratifs	848,2	844,5	892,9	967,7	3 553,3
Amortissements	190,6	189,9	189,5	192,2	762,2
Charges financières nettes	90,5	89,6	85,3	83,6	349,0
Impôt sur le résultat	25,8	72,3	78,6	97,4	274,1
Bénéfice net	96,0	223,5	220,7	431,7	971,9
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société Canadian Tire	76,8	198,8	200,6	411,5	887,7
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	19,2	24,7	20,1	20,2	84,2
BPA de base ¹	1,38	3,57	3,61	7,40	15,96
BPA dilué ¹	1,38	3,56	3,59	7,37	15,92
Canadian Tire					
Croissance des ventes au détail ^{2,9}	(0,7) %	(5,5) %	(2,0) %	1,3 %	(1,9) %
Croissance des ventes comparables ^{3,9}	(0,6) %	(5,6) %	(2,2) %	1,1 %	(2,0) %
Nombre de magasins Canadian Tire	502	502	502	502	
Nombre de magasins des autres enseignes Canadian Tire ⁴	161	165	169	169	
SportChek					
Croissance des ventes au détail ⁵	(7,5) %	(1,7) %	2,0 %	0,2 %	(1,3) %
Croissance des ventes comparables ³	(6,5) %	(0,9) %	2,9 %	0,4 %	(0,7) %
Nombre de magasins SportChek	369	367	367	371	
Division pétrolière Canadian Tire					
Nombre de postes d'essence	280	278	278	279	
Mark's					
Croissance des ventes au détail ⁶	(1,5) %	(0,9) %	(2,0) %	2,4 %	0,0 %
Croissance des ventes comparables ³	(1,2) %	(0,8) %	(2,3) %	1,8 %	(0,1) %
Nombre de magasins Mark's/L'Équipier	380	382	383	383	
Secteur Services Financiers					
Nombre moyen de comptes ayant un solde (en milliers) ⁷	2 293	2 315	2 331	2 335	2 318
Solde moyen des comptes (en dollars) ^{7,9}	3 177	3 160	3 187	3 197	3 180
Créances moyennes brutes (en millions) ⁸	7 284	7 316	7 429	7 465	7 374

Information trimestrielle de 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total
	(31 décembre 2023 au 30 mars 2024)	(31 mars 2024 au 29 juin 2024)	(30 juin 2024 au 28 septembre 2024)	(29 septembre 2024 au 28 décembre 2024)	
Actions de catégorie A sans droit de vote					
Haut	150,16 \$	147,00 \$	162,46 \$	163,00 \$	163,00 \$
Bas	128,88	126,25	134,37	147,39	126,25
Clôture	135,10	135,74	161,20	152,87	152,87
Volume (en milliers d'actions)	15 970	14 866	13 335	14 512	58 683
Actions ordinaires					
Haut	282,00 \$	275,36 \$	244,44 \$	233,56 \$	282,00 \$
Bas	243,87	211,00	202,00	199,00	199,00
Clôture	248,00	221,50	220,10	199,00	199,00
Volume (en milliers d'actions)	12	14	12	13	51

1. Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société Canadian Tire par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation durant la période de présentation de l'information financière. Le BPA dilué est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société Canadian Tire par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté pour tenir compte des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs, ce qui comprend les options sur actions des employés.
2. La croissance des ventes au détail comprend les ventes de Canadian Tire, de PartSource, de PHL et de Party City, ainsi que la composante main-d'œuvre des ventes dans les centres-autos Canadian Tire.
3. La croissance des ventes comparables exclut la Division pétrolière. L'enseigne Canadian Tire comprend PartSource, PHL et Party City. Se reporter à la section 10.2 du rapport de gestion pour plus d'information sur la croissance des ventes comparables.
4. Les autres enseignes Canadian Tire comprennent PartSource, PHL et Party City.
5. Les ventes au détail comprennent les ventes dans les succursales et les magasins franchisés.
6. La croissance des ventes au détail comprend les ventes au détail dans les succursales de Mark's et ses magasins franchisés, mais exclut les produits tirés des services de retouches et de broderie.
7. Portefeuille de cartes de crédit seulement.
8. Total du portefeuille de créances sur prêts.
9. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2, Mesures financières supplémentaires, du rapport de gestion de la Société inclus dans le présent document.

Information trimestrielle de 2023

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	
	(1 ^{er} janvier 2023 au 1 ^{er} avril 2023)	(2 avril 2023 au 1 ^{er} juillet 2023)	(2 juillet 2023 au 30 septembre 2023)	(1 ^{er} octobre 2023 au 30 décembre 2023)		
(Le nombre de magasins correspond au total, à la fin de la période.)						
Secteur Détaill						
Produits	3 337,9 \$	3 896,1 \$	3 867,3 \$	4 070,0 \$	15 171,3 \$	
Bénéfice avant impôt	(79,3)	85,6	239,0	161,7	407,0	
Secteur Services Financiers						
Produits	369,8	364,5	393,1	379,9	1 507,3	
Bénéfice avant impôt	118,7	55,4	125,7	85,2	385,0	
Secteur CT REIT						
Produits	137,5	137,8	137,5	140,0	552,8	
Bénéfice avant impôt	70,5	109,4	11,3	38,3	229,5	
Total						
Produits	3 707,2 \$	4 255,8 \$	4 250,5 \$	4 443,0 \$	16 656,5 \$	
Coûts des activités génératrices de produits	2 425,3	2 807,4	2 814,0	2 906,2	10 952,9	
Autres charges (produits)	79,0	79,0	(126,8)	3,2	34,4	
Frais de vente, généraux et administratifs	871,2	929,3	891,7	983,5	3 675,7	
Amortissements	192,1	188,8	194,0	196,3	771,2	
Charges financières nettes	73,0	77,4	80,3	90,8	321,5	
Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable	—	—	328,0	—	328,0	
Impôt sur le résultat	23,8	47,0	97,1	65,8	233,7	
Bénéfice net	42,8	126,9	(27,8)	197,2	339,1	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société Canadian Tire	7,8	99,4	(66,4)	172,5	213,3	
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	35,0	27,5	38,6	24,7	125,8	
BPA de base ¹	0,14	1,77	(1,19)	3,10	3,79	
BPA dilué ¹	0,13	1,76	(1,19)	3,09	3,78	
Canadian Tire						
Croissance des ventes au détail ^{2,9}	(4,9) %	(0,1) %	(0,9) %	(6,9) %	(3,1) %	
Croissance des ventes comparables ^{3,9}	(4,8) %	0,1 %	(0,6) %	(6,8) %	(2,9) %	
Nombre de magasins Canadian Tire	504	503	502	502		
Nombre de magasins des autres enseignes Canadian Tire ⁴	161	161	161	161		
SportChek						
Croissance des ventes au détail ⁵	3,9 %	(0,2) %	(7,6) %	(6,8) %	(3,5) %	
Croissance des ventes comparables ³	3,7 %	0,1 %	(7,4) %	(6,4) %	(3,2) %	
Nombre de magasins SportChek	372	370	370	371		
Division pétrolière Canadian Tire						
Nombre de postes d'essence	282	282	282	281		
Mark's						
Croissance des ventes au détail ⁶	5,0 %	0,1 %	(0,1) %	(7,6) %	(2,2) %	
Croissance des ventes comparables ³	4,8 %	0,4 %	0,2 %	(7,2) %	(1,9) %	
Nombre de magasins Mark's/L'Équipeur	379	379	379	380		
Secteur Services Financiers						
Nombre moyen de comptes ayant un solde (en milliers) ⁷	2 278	2 319	2 338	2 340	2 319	
Solde moyen des comptes (en dollars) ^{7,9}	3 059	3 057	3 084	3 118	3 080	
Créances moyennes brutes (en millions) ⁸	6 971	7 089	7 212	7 294	7 141	

Information trimestrielle de 2023

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total
	(1 ^{er} janvier 2023 au 1 ^{er} avril 2023)	(2 avril 2023 au 1 ^{er} juillet 2023)	(2 juillet 2023 au 30 septembre 2023)	(1 ^{er} octobre 2023 au 30 décembre 2023)	
Actions de catégorie A sans droit de vote					
Haut	176,84 \$	185,89 \$	189,82 \$	148,61 \$	189,82 \$
Bas	142,72	162,51	143,64	131,46	131,46
Clôture	176,37	181,12	146,05	140,72	140,72
Volume (en milliers d'actions)	17 615	13 722	11 232	13 499	56 068
Actions ordinaires					
Haut	336,00 \$	327,00 \$	300,00 \$	288,08 \$	336,00 \$
Bas	249,99	288,00	254,80	250,00	249,99
Clôture	327,00	288,00	285,00	280,00	280,00
Volume (en milliers d'actions)	13	5	14	11	43

1. Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société Canadian Tire par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation durant la période de présentation de l'information financière. Le BPA dilué est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société Canadian Tire par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté pour tenir compte des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs, ce qui comprend les options sur actions des employés.
2. La croissance des ventes au détail comprend les ventes de Canadian Tire, de PartSource, de PHL et de Party City, ainsi que la composante main-d'œuvre des ventes dans les centres-autos Canadian Tire.
3. La croissance des ventes comparables exclut la Division pétrolière. L'enseigne Canadian Tire comprend PartSource, PHL et Party City. Se reporter à la section 10.2 du rapport de gestion pour plus d'information sur la croissance des ventes comparables.
4. Les autres enseignes Canadian Tire comprennent PartSource, PHL et Party City.
5. Les ventes au détail comprennent les ventes dans les succursales et les magasins franchisés.
6. La croissance des ventes au détail comprend les ventes au détail dans les succursales de Mark's et ses magasins franchisés, mais exclut les produits tirés des services de retouches et de broderie.
7. Portefeuille de cartes de crédit seulement.
8. Total du portefeuille de créances sur prêts.
9. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2, Mesures financières supplémentaires, du rapport de gestion de la Société inclus dans le présent document.

Coordonnées

SIÈGE SOCIAL

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE

2180, rue Yonge
C.P. 770, succursale K
Toronto (Ontario) M4P 2V8
Canada

Téléphone : 416 480-3000

Site Web : <http://corp.canadiantire.ca>

PERSONNE-RESSOURCE POUR LES RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Karen Keyes
Chef des relations avec les investisseurs
karen.keyes@cantire.com

Relations avec les investisseurs :
investor.relations@cantire.com

PERSONNE-RESSOURCE POUR LES MÉDIAS

Stephanie Nadalin
Vice-présidente, Communications
stephanie.nadalin@cantire.com

Courriel pour les questions des médias :
mediainquiries@cantire.com

AGENT COMPTABLE DES REGISTRES ET TRANSFERTS

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada

Numéro sans frais (Canada et É.-U.) : 1 877 982-8768

Numéro de téléphone (international) : 514 982-7122

Adresse de courriel : service@computershare.com

